

Délibération PNRGC n°2023-001 du Comité syndical du 3 février 2023
Annule et remplace la délibération PNRGC n° 2022-034 prise le 23 septembre 2022

**Diagnostic et interventions d'urgence à réaliser à la suite des incendies
de Comprégnac et Mostuéjols**
Appui à l'animation des acteurs et coordination des mesures ou opérations post-incendies

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Aurélie ESON - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Hélène RIVIERE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Christian BOUDES donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Sébastien CROS donne son pouvoir à Cyril TOUZET Michel DURAND donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne son pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Jacques ARLES Pascal MAZET donne son pouvoir à Clément CARLES Bernard SIRGUE donne son pouvoir à Richard FIOL
■ Excusés	Fadilha BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Aurélie MAILLOLS - Nathalie MARTY - Bouchra EL MEROUANI - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Arnaud VIALA

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

Objectif opérationnel 6.1 : « Faciliter la mise en place ou la consolidation de filières locales et de stratégies concertées, notamment forêt-bois, tourisme, agroalimentaire... »

Art. 6.1.1 : « Forêt-filière bois : Mettre en œuvre la Charte forestière de territoire »

Contexte et motif de l'action

Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses a durement été impacté par la sécheresse et les feux de forêt et de végétation, particulièrement la commune de Comprégnac au mois de juin et la commune de Mostuéjols au mois d'août dernier. Les incendies ont particulièrement éprouvé nos forces de secours et les effets dévastateurs des incendies ont impacté significativement la forêt et marqué les paysages.

Objectif et budget

Le Parc naturel régional des Grands Causses a lancé, dès l'automne 2022, une étude de diagnostic post-incendie auprès de l'ONF DCFCI et du CEREMA.

La partie CEREMA a été prise en charge par l'Etat.

La partie ONF a été prise en maîtrise d'ouvrage par le PNR des Grands Causses pour un montant total de 30.000 €, avec le concours de la Communauté de communes Millau Grands Causses et de la Région Occitanie.

A l'issue de ce diagnostic, il est apparu nécessaire d'engager des travaux de sécurisation de voirie à hauteur de 90 000 € et des travaux de remise en état des chemins de randonnées pour environ 100 000 €.

La partie voirie sera portée par la Commune de Mostuéjols avec le soutien de l'Etat, du Département et de la Communauté de communes Millau Grands Causses.

Sur la partie randonnées, une partie des remises en état se fera par la réaffectation des moyens obtenus dans le cadre de l'AMI Sentiers.

Au-delà, une action spécifique et complémentaire sera engagée à hauteur de 50 000 € portée par le PNR des Grands Causses et particulièrement son équipe AEER.

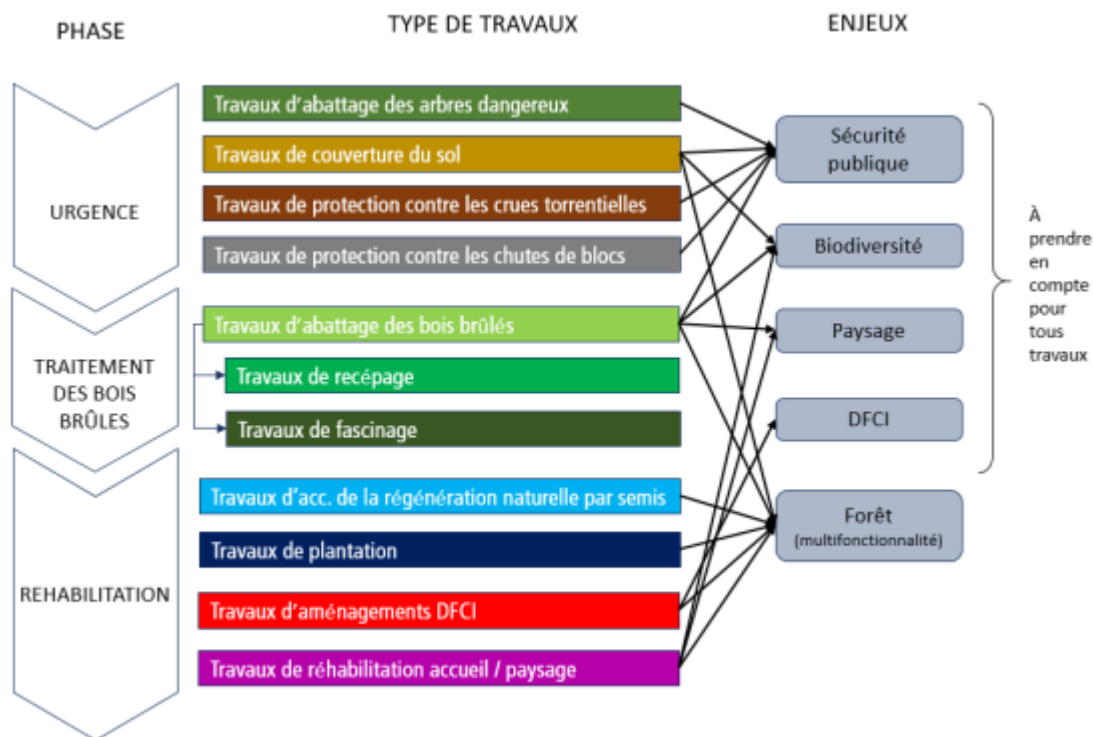
TOTAL opération.....	80 000 €
----------------------	----------

Autofinancement PNRGC16 000 €

Communauté de communes MIGC.....12 000 €

Région Occitanie.....52 000 €

Schéma de principe du Diagnostic des travaux d'urgence à réaliser à la suite d'incendie :



Considérant les objectifs généraux et opérationnels des actions proposées et, afin de mettre en œuvre l'opération, le Président propose au Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses :

- D'approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel proposés pour la réalisation du diagnostic des travaux d'urgence à réaliser à la suite des incendies.
- D'autoriser le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la bonne conduite de l'opération susmentionnée.
- D'apporter un concours technique à l'animation des acteurs et la coordination des mesures ou opérations post-incendie aux communes qui le sollicitent.

VOTE : Pour : **32** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
 Le Président
 Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
 Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Comité syndical
Millau, le 3 février 2023



Parc
naturel
régional

des Grands Causses

POST-INCENDIE

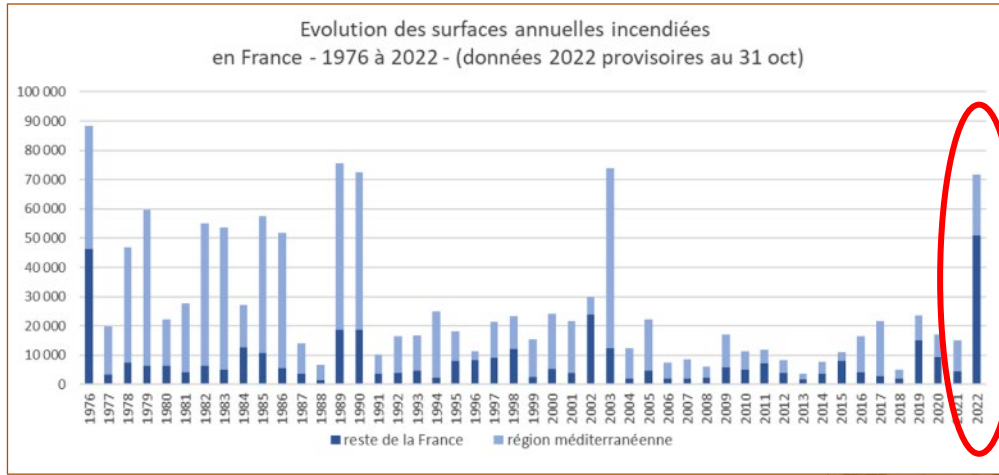


Accusé de réception en préfecture

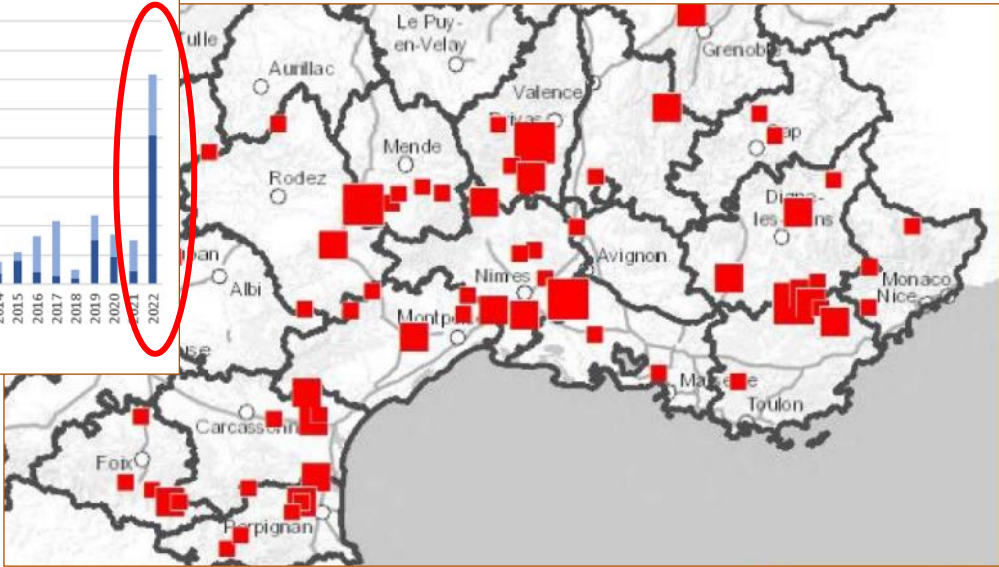
012-251201349-20230203-20230203_001-DE

Reçu le 07/02/2023

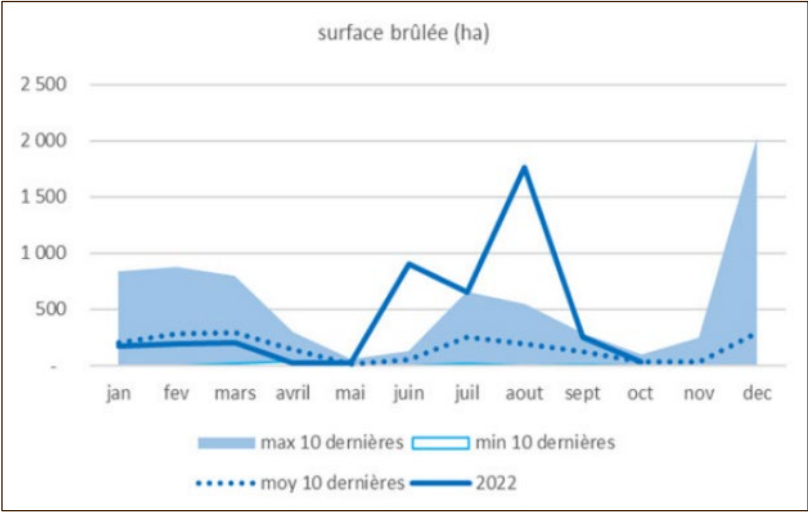
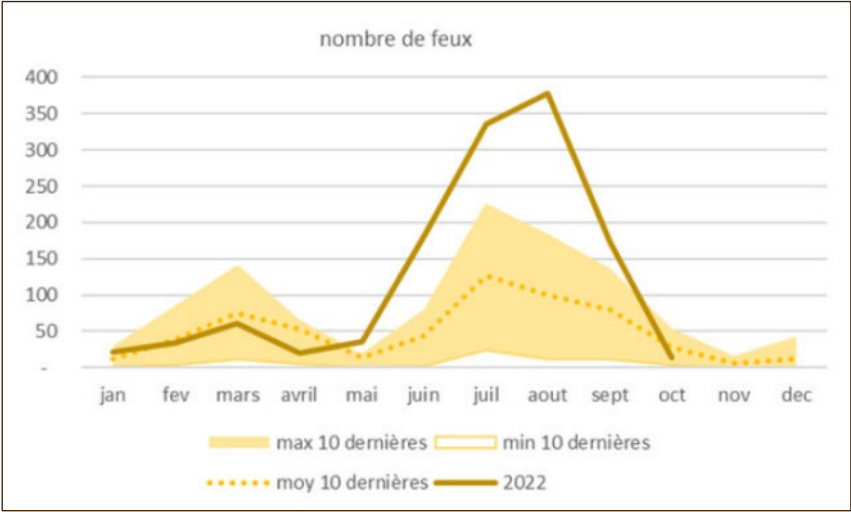
Incendies de Mostuéjols et Comprégnac



Pourtour méditerranéenne (feux de plus de 25 ha)



France



Situation en ex-Midi-Pyrénées

En été (de juin à septembre) ◀ 1 066 feux / 3 573 ha (moyenne sur 10 ans : 634 ha / 351 feux)

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230203-20230203_001-DE
Reçu le 07/02/2023
Mostuéjols,
le 08 août 2022

INCENDIES 2022

Cartographie des forêts du Parc naturel régional



Légende

Forêts (BD Forêt, 2008)

- Chênes
- Chênes verts
- Châtaigners
- Hêtres
- Autres feuillus ou mélange
- Pins sylvestres/feuillus
- Pins sylvestres
- Plantation d'autres pins
- Plantation de Douglas
- Plantation d'autres conifères
- Autre plantation

Périmètres

- Communauté de communes
- Commune
- Parc naturel régional



Verrières,
le 15 juin 2022

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230203-20230203_001-DE
Reçu le 07/02/2023 Mostuéjols,
Le 13 août 2022



TRAVAUX
D'URGENCE
ET
TRAITEMENT
DES BOIS

- **Mise en sécurité des voies ouvertes à la circulations** (route départementale, routes communales et autres voies communales)
- **Mise en sécurité des usagers des espaces naturels** (sentiers balisés référencés)
- **Exploitation économique des bois brulés**

Dépenses :

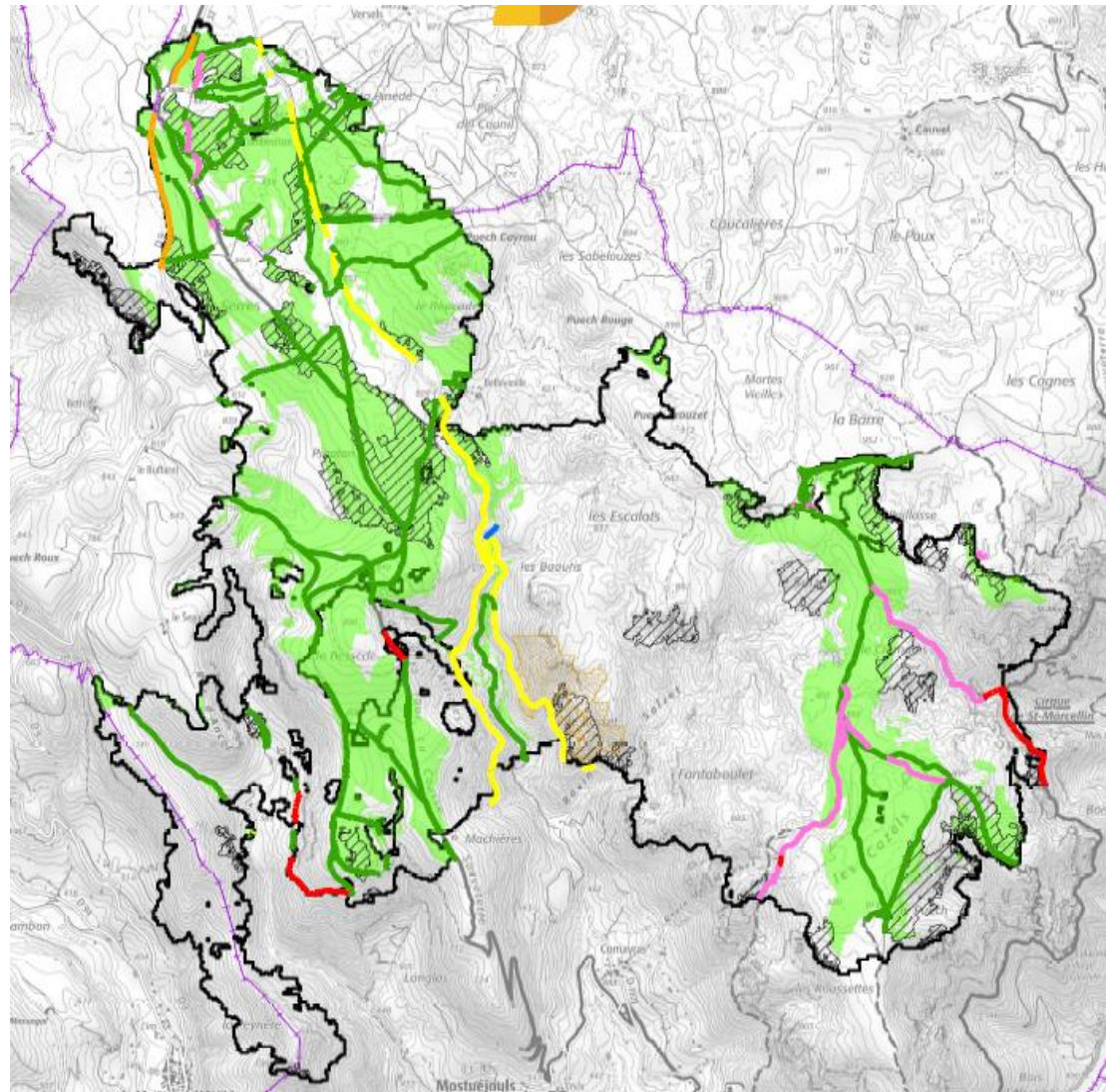
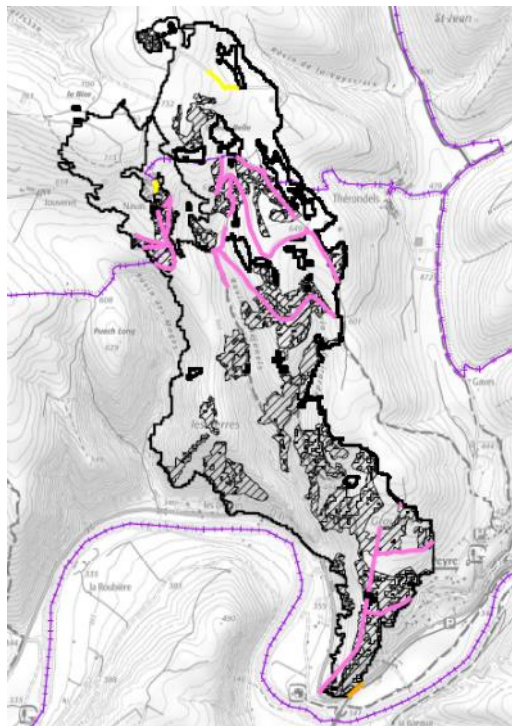
Diagnostic post-incendie :	30 000 €
Interventions d'urgences :	50 000 €

Recettes :


Autofinancement Parc :	16 000 €
CC Millau-Grands Causses :	12 000 €
Région Occitanie : (contrat spécifique)	52 000 €










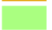
TRAVAUX D'URGENCE ET TRAITEMENT DES BOIS



Zonage général

-  Forêts ouvertes
-  Zone incendiée
-  commune

Travaux préconisés

-  Abattage route départementale
-  Abattage route communale
-  Abattage mécanique
-  Abattage manuel pente forte; Sentier, OUI
-  Abattage manuel pente modérée
-  Nettoyage talweg
-  Gommage paysager
-  Exploitation forestière mécanisée

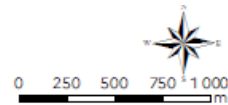
Source :

Fond cartographique : Scan25 © IGN 2021
Voirie : BDTopo © IGN 2021

Limite de commune : BDTopo © IGN 2021

Circuit de randonnée : PNR des Grands Causses

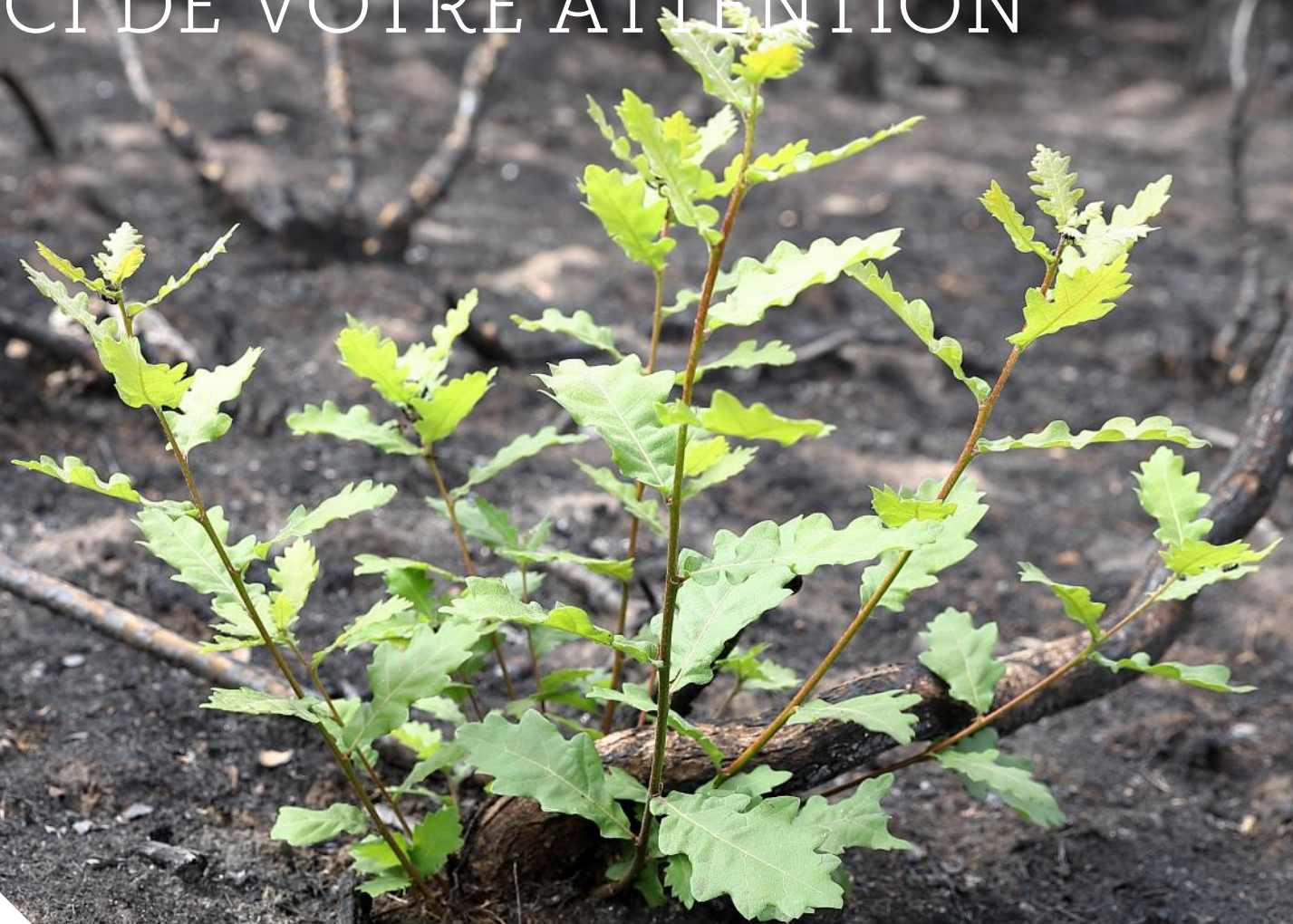
Contour de l'incendie : ONF-DFCI pour le compte de l'Etat



Circuit trail
Mostuéjouls
Accusé de réception en préfecture
12-251201349-20230203-20230203_001-DE
Reçu le 07/02/2023



MERCI DE VOTRE ATTENTION



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



Millau Grands Causses
Communauté de Communes

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20230203-20230203_001-DE

Recu le 07/02/2023

Délibération PNRGC n° 2023-002 du Comité syndical du 3 février 2023

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Aurélie ESON - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Hélène RIVIERE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Christian BOUDES donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Sébastien CROS donne son pouvoir à Cyril TOUZET Michel DURAND donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne son pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Jacques ARLES Pascal MAZET donne son pouvoir à Clément CARLES Bernard SIRGUE donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Excusés	Fadilha BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Aurélie MAILLOLS - Nathalie MARTY - Bouchra EL MEROUANI - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Arnaud VIALA

L'exercice 2023 sera un budget de transition avant la mise en place de la nouvelle Charte et l'ajustement des modalités budgétaires liées.

Le contexte économique inflationniste et post « quoi qu'il en coûte » impacte évidemment le budget du Syndicat à travers un « effet ciseau » et « une tension sur la trésorerie »

En effet, la structure budgétaire s'appuie sur un gel de recettes statutaires depuis près de 10 ans, un gels des tarifs de mise à disposition de personnels depuis 8 ans et des financements du plan d'action et des appels à projets forfaitaires et plafonnés.

Ainsi les frais de structures sont impactés par :

- Les coûts de carburant liés aux déplacements des équipes dans les communes
- Les primes d'assurances majorées entre 6,5 % et 9,5% selon les polices
- La masse salariale du fait de la majoration du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 qui aura un effet en année pleine
- Les tarifs des différents contrats de maintenance, entretiens, fournitures sont également orientés à la hausse dans des tendances égales ou supérieures à l'inflation moyenne constatée à 6,5 %.

Il convient de noter que l'isolation du siège, le mode de chauffage au bois, l'autoconsommation électrique et la flotte hybride ou électrique protègent quelque peu le budget du Syndicat.

L'impact cumulé à périmètre constant de tous ces éléments peut être estimé à environ 125 000 €.

Face à cela et enfin de ne pas solliciter cette année de majoration des participations des membres du Syndicat, nous procéderons à des mesures de réajustement d'effectif avec des non remplacement de départ et la mutualisation de missions, d'économie sur les achats ... avec l'objectif de neutraliser environ 50 % de l'effet « inflation ».

Du côté des recettes nous nous contenterons d'ajuster le tarif des mises à disposition de services et de personnel inchangé depuis 2015 pour les aligner sur le coût marginal réel soit :

- 300 € par journée de travail pour les interventions des agents d'entretien de l'espace rural
- 370 € par journée de travail pour les missions d'ingénierie

A activité constante, cette mesure devrait permettre de récupérer environ 10 % de l'inflation subie.

Les 40 % non compensés par les ajustements organisationnels ou les ajustements de tarifs devront être comprimés par de l'accroissement des mises à disposition et par la valorisation accrue de la structure dans le plan d'action. A ce stade de l'exercice les perspectives laissent penser que cet objectif est atteignable.

Le budget 2023 devrait donc s'inscrire dans une épure proche de celui de 2022 avec un maintien des équilibres structurels.

Au-delà des effets de l'inflation, le Syndicat doit composer avec des tensions sur sa trésorerie du fait des effets conjugués de retard de paiement de plusieurs partenaires, des retards pris par le programme Leader et des modalités comptables de plusieurs appels à projet. Pour sécuriser l'exécution 2023 et par précaution une ligne de trésorerie sera contractée en 2023.

DEPENSES DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2023 l'effectif de la compétence générale sera composé de 22 fonctionnaires territoriaux, 2 agents en CDI et 12 agents en Contrat à durée déterminée.

20 fonctionnaires, 12 CDD et 1 CDI exercent le travail à temps complet ; l'autre CDI, deux fonctionnaires sont à temps partiel, un fonctionnaire est en temps partagé avec la compétence SPANC et un fonctionnaire est détaché sur un contrat de projet sur le programme d'action. Il convient de noter qu'aucun temps partiel n'est imposé par l'employeur mais relève de choix individuels des agents.

Au total, l'équivalent temps plein (ETP) de la compétence générale (permanent et plan d'action) est au 1^{er} janvier 2023 est de 35,37 (36 agents).

L'effectif financé sur le budget SCoT correspond à 1 fonctionnaire à temps plein, tandis que l'effectif du budget SPANC correspond à 5 agents à temps complet en CDI, soit 5 ETP et 1 fonctionnaire en temps partagé avec la compétence générale.

Au 1^{er} janvier 2023, l'effectif complet toutes compétences confondues est de 42 personnes représentant 41,37 ETP.

Le coût total (équipe permanente et contractuels liés à des appels à projet ou plan d'action) du poste personnel relevant du budget général est de 1 800 000 € à minorer de 20 000 € correspondants aux remboursements des assurances pour « maladie », soit un total de 1 780 000€.

Au 01.01.2023, cette dépense est constituée pour 1 390 000 € par le coût des emplois permanents (FTP, CDI) et pour 410 000 € par les emplois non permanents (stagiaires, CDD exclusivement liés à la mise en œuvre du plan d'actions et donc financés par ce biais).

En 2023, le poste rémunération indiciaire des fonctionnaires représentera environ 680 000 €.

- La nouvelle bonification indiciaire..... 12 250,00 €
- Le régime indemnitaire..... 292 000,00 €
- Les avantages en nature (correspondant au véhicule de fonction du DGS)..... 2 050,00 €

Le temps effectif des agents à temps complet correspond à 1 607 heures annuelles, décomptées pour tous les agents sédentaires au siège par le biais d'un système de « pointeuse », tandis que les autres agents (cadre ou intervenant) fonctionnent sous le système du forfait jour (cf. accord cadre temps de travail).

DETTE

La dette du Syndicat est exclusivement constituée d'un prêt de 900 000 € contracté en 2017 auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 25 années à taux fixe de 2,34 % (renégocié en 2019 au taux de 2,21 %).

Ce prêt a été contracté dans le cadre de l'acquisition - amélioration du siège du Syndicat, le capital restant dû au 1/1/2023 est de 767 528,09 €.

Dans les perspectives budgétaires du Syndicat aucun nouvel emprunt n'est envisagé.

FINANCEMENT STRUCTURE

Le coût de la structure (hors plan d'action et investissement) représente environ 1 770 000 € dont 1 390 000 € sont des dépenses de personnels, 380 000 € des achats, prestataires, indemnités élus et fournitures, dont 18 000 € d'intérêts de la dette (échéance annuité de 50 000 €/an environ).

Ces coûts sont financés à hauteur de 947 637 € par :

- Les participations statutaires des membres (435 523 € de la Région / 347 455 € du département / 164 659 € des communes),
- Une participation annuelle forfaitaire de l'Etat pour 120 000 €.

Les recettes institutionnelles représentent 1 067 637 €, laissant un reste à financer d'environ 700 000 €.

La mutualisation des moyens généraux entre les diverses compétences permet un gain de productivité qui dégage 230 000 €.

La valorisation des locaux et la vente d'énergie permettent de dégager 50 000 €.

La mise à disposition de personnel et les prestations assurées par les équipes d'entretien de l'espace naturel et/ou de l'ingénierie représentent 280 000 €.

Enfin, la valorisation de la structure d'ingénierie dans le cadre du plan d'action et des appels à projet permet de dégager environ 150 000 €.

Les recettes d'activités représentent donc 710 000 €, ce qui permet de dégager un autofinancement d'environ 10 000 €.

Cet autofinancement est affecté pour partie au renouvellement du parc automobile et informatique et au plan d'action annuel d'autre part.

SCoT

Le budget SCoT s'inscrit dorénavant dans une démarche au long court après la phase de réalisation initiale du document.

Il est à ce titre intéressant de constater que la phase initiale de définition du périmètre, diagnostic, concertation et élaboration de l'ensemble des documents constituant le SCoT s'est étalée sur 4 exercices, soit un budget cumulé (2014-2015-2016-2017) de 442 287 € financés par les contributions des Communautés de communes à hauteur de 315 051 €, de l'Etat à hauteur de 105 000 €, autres (partenaires spécifiques, valorisation interne...) à hauteur de 22 236 €.

Il apparait donc que le coût total a été largement maîtrisé et ce, dans des délais très courts pour ce type de document. Cette maîtrise des coûts globaux est d'autant plus intéressante que la contribution du territoire (EPCI) ne représente que 65 % de ce coût global.

En 2021, au-delà des frais de personnel qui deviennent stables avec un ETP affecté pour assurer l'ensemble des instructions liées au SCoT.

Il conviendra de prévoir des frais spécifiques pour la gestion des contentieux, la modification du SCoT rendue indispensable par les évolutions des périmètres des EPCI membres et l'approbation du PCAET.

En conséquence et au vu de la situation budgétaire, la contribution des EPCI sera gelée pour les 2 années à venir.

Les frais de ressources humaines seront donc stabilisés à 75 000 €, les frais de structure à 6 000 €, soit un total de 81 000 € et ce, pour les 2 exercices à venir.

Une partie de ces frais seront renforcés par le budget général du fait de la mutualisation des personnels à hauteur d'environ 30 000 € annuels, soit un solde évalué autour de 51 000 €.

A l'horizon de 3 années, les budgets seront impactés seulement par les actualisations nécessaires des supports d'analyse.

SPANC

Le budget du SPANC est aujourd'hui entré en vitesse de croisière suite à l'intégration de la Communauté de communes du Saint-Affricain et la réorganisation du service à travers l'informatisation accrue des équipes.

Le coût d'exploitation du service pour le suivi *de 7 577 installations représente en 2021 : 265 000€*

Ces coûts d'exploitation sont couverts par les redevances payées par les usagers du service à hauteur de **220 000 €**. Ce montant va augmenter progressivement avec le déploiement de l'ensemble des visites sur les installations du Saint-Affricain, de Broquiès et du Rougiers

En ce sens, la redevance payée par les usagers paie le coût structurel du service.

Depuis 2022 l'intégration d'une vingtaine de communes modifiera la structure budgétaire du Parc avec l'accroissement des dépenses liées à un poste supplémentaire de techniciens et la montée en charge progressive qui sera complétée de manière dégressive par l'apport de subvention d'équilibre des collectivités concernées selon le plan validé par le Comité syndical.

Au regard de l'arrêté des comptes annuels 2022 et, de la courbe de suivi de la trésorerie du SPANC, il conviendra pour l'exercice 2023 de revaloriser le montant de la redevance via un coefficient d'actualisation qui sera précisé lors du conseil d'exploitation du service.

VOTE :	Pour : 32	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces orientations.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2023-003 du Comité syndical du 3 février 2023

Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Aurélie ESON - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Hélène RIVIERE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Christian BOUDES donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Sébastien CROS donne son pouvoir à Cyril TOUZET Michel DURAND donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne son pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Jacques ARLES Pascal MAZET donne son pouvoir à Clément CARLES Bernard SIRGUE donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Excusés	Fadilha BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Aurélie MAILLOLS - Nathalie MARTY - Bouchra EL MEROUANI - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Arnaud VIALA

Au-delà des effets de l'inflation, le Syndicat mixte du Parc doit composer avec des tensions sur sa trésorerie du fait des effets conjugués de retard de paiement de plusieurs partenaires, des retards pris par le programme Leader et des modalités comptables de plusieurs appels à projet.

Pour sécuriser l'exécution du budget 2023 et par précaution, il est proposé d'autoriser le Président à contracter autant que de besoin une ligne de trésorerie dans la limite de 500 000 €.

Au vu de ces éléments, le Comité syndical autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une ligne de trésorerie plafonnée à 500 000 € auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 12 mois maximum au taux de 2,99%.

(le taux est variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané flooré + marge de 0,80% soit 2,99% à ce jour)

Lors du calcul des intérêts, si l'index est négatif, celui-ci est ramené à 0, seule la marge est prise en compte dans le calcul des intérêts.

La périodicité du paiement des intérêts est mensuelle par la procédure du débit d'office.

Modalités des tirages : La mise à disposition des fonds se fait par crédit d'office sous 48h ouvrés auprès de la trésorerie générale sur simple demande par mail de l'emprunteur, sans frais. Le montant minimum des tirages est de 15 000 euros.

Modalités de remboursement : Capital in fine, remboursable au plus tard à la date d'échéance de la Ligne de trésorerie. Amortissement anticipé possible par débit d'office totalement ou partiellement, au gré de l'emprunteur, sans frais, sur simple demande par mail. Après remboursement anticipé, le plafond se reconstitue pour de nouvelles utilisations.

Les frais de dossiers sont de 1 000€.

VOTE :	Pour : 32	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n°2023-004 du Comité syndical du 03 février 2023

Arrêt du projet de charte suite à l'enquête publique et saisie de la Région pour transmission au Préfet de Région pour l'Examen final du Ministre

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Aurélie ESON - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Hélène RIVIERE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Christian BOUDES donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Sébastien CROS donne son pouvoir à Cyril TOUZET Michel DURAND donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne son pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Jacques ARLES Pascal MAZET donne son pouvoir à Clément CARLES Bernard SIRGUE donne son pouvoir à Richard FIOL
■ Excusés	Fadilha BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Aurélie MAILLOLS - Nathalie MARTY - Bouchra EL MEROUANI - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Arnaud VIALA

Vu le code de l'environnement, en particulier les dispositions des 1° et 2° de l'article R. 333-4,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Délibération du 20 décembre 2018 de la Communauté de Communes du Lodévois Larzac demandant son intégration au périmètre d'études de la révision de la charte du PNR GC,

Vu la Délibération n° 2019-009-PNRGC du Comité syndical du PNR GC du 1er février 2019 de lancement de la révision de la charte du PNR GC,

Vu la Délibération du Conseil Régional Occitanie du 29 mars 2019 qui prescrit la révision de la charte du PNR GC,

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 5 novembre 2019 qui émet un avis favorable sur le renouvellement de la charte du PNR GC et sur l'intégration dans son périmètre d'étude la communauté de communes du Lodévois Larzac (hors Roqueredonde et Romiguières déjà dans le PNR Haut Languedoc),

Vu la note d'enjeu de l'Etat en date du 14 septembre 2020,

Vu le comité de pilotage de la révision de la charte du 1/10/20,

Vu la délibération du conseil syndical du PNR des Grands Causses pour valider l'avant-projet de charte en date du 4 décembre 2020.

À la suite de la visite conjointe de rapporteurs du Conseil National de la Protection de la Nature et de la fédération des PNR de France qui a eu lieu du 6 au 8 juillet 2021, une audition s'est déroulée le 13 décembre 2021 en visioconférence devant des représentants du CNPN. Le CNPN, à la suite de cette audition, a émis un avis favorable avec réserve alors que la FPNRF a émis un avis favorable avec remarques en date du 12 janvier 2022.

Sur la base notamment de ces avis, et de l'avis favorable de l'Agence de l'Eau Adour Garonne du 3 janvier 2022, **le préfet de Région a émis un avis favorable le 1 juin 2022 avec les évolutions suggérées** en particulier sur l'éolien, la hiérarchie des normes, les enjeux de préservation de la biodiversité et la remise en état des continuités écologiques. Cet avis demande de prendre en considération les avis précédents du CNPN et de la FPNRF.

À la suite de cet avis, le projet de charte a été complétée et envoyé pour avis à l'Autorité Environnementale le 5 juillet 2022 avec le dossier d'évaluation environnementale.

L'Autorité Environnementale, à la suite d'une visite de 2 rapporteurs le 3 et 4 octobre, a émis un avis en date du 20 octobre 2022. Cet avis présente 3 types de recommandations : des recommandations de forme, des recommandations de méthodologie et des recommandations sur la prise en compte de l'environnement par le projet de charte.

À la suite du comité de pilotage du 25 octobre 2022, un mémoire de réponse a été élaboré pour être intégré au dossier d'enquête publique. Celui-ci a été validé par délibération du conseil syndical du PNR des Grands Causses le 28 octobre 2022 et a autorisé le lancement de l'enquête publique.

Préalablement à l'enquête publique, plusieurs réunions publiques ont été organisées afin de sensibiliser la population à ce projet de charte et à cette procédure de consultation publique. Quatre réunions ont été organisées :

- le 2 novembre 2022 à Vabres l'Abbaye et Séverac d'Aveyron
- et le 3 novembre 2022 à Millau et au Caylar

L'enquête publique s'est déroulée du 7 novembre au 12 décembre 2022 avec 12 lieux d'enquête publique et 15 permanences de la commission d'enquête en 12 lieux d'enquête. Lors de cette enquête **78** contributions ont été recueillies :

- 10 courriers adressés ou remis en main propre
- 45 observations déposées sur le registre numérique
- 6 courriels
- 17 observations déposées sur les registres papier

Après déduction de « doublons », 71 contributions différentes ont été retenues réparties sur 8 thématiques différentes (des contributions concernent plusieurs thèmes), 4 contributions sont relatives au thème A- Le projet/le dossier, 1 au thème B- Paysages, 56 au thème C-Energies renouvelables, 1 au thème D- Patrimoine, 4 au thème E- Biodiversité, 3 au thème F-Eau, 1 au thème G- Mobilités et 1 au thème H- Autres.

- Sur cet ensemble de propositions, 81 % concernent les énergies renouvelables (essentiellement l'éolien) ;
- 47 % sont « défavorables » ou « plutôt défavorables » sur un ou plusieurs composantes du projet de charte dont très majoritairement l'éolien, 47 % sont « favorables » ou « plutôt favorables avec réserves ou demandes », le reste affiche plutôt une neutralité.
- Les 71 contributions ont été émises par 58 contributeurs différents répartis en 36 particuliers, 8 associations, 5 sociétés et 9 élus ou communes.

L'ensemble des éléments de cette enquête est présenté dans le rapport final, et ses annexes, de la commission d'enquête qui sont fournis ci-joints.

La commission d'enquête émet un avis final favorable avec les recommandations suivantes :

1) les réponses aux réserves, recommandations, remarques de l'Etat, du CNPN, de la FPNRF et de l'Autorité Environnementale devront effectivement être intégrées dans la charte.

2) concernant les ENR, il sera indispensable que la définition au cas par cas de la hauteur des mats d'éoliennes soit précédée d'une étude paysagère approfondie dans le cadre de critères préalablement établis. La mise en œuvre de l'agrivoltaïsme nécessitera la définition d'une méthodologie pour s'assurer du respect de la protection, de la préservation et de la conservation de l'agriculture, du patrimoine naturel et culturel et des paysages.

3) les enjeux liés à l'eau, pour la protection de la ressource en quantité et en qualité, eaux souterraines et eaux de surface devront constituer une priorité à court et moyen terme.

4) dans l'objectif de mieux se faire connaître auprès des habitants du territoire, de permettre à ceux-ci d'appréhender le rôle et les missions d'un PNR, de connaître la charte, le PNRGC devra s'attacher à poursuivre en continu des actions de communication et d'information sous toutes les formes (actions locales, expositions, conférences...) et notamment préalablement à la mise en œuvre des nombreuses interventions prévues.

LE PRESIDENT PROPOSE :

- D'arrêter le projet de Charte enrichie des compléments apportés lors de l'avis de l'Autorité Environnementale et de l'enquête publique,
- De saisir la Présidente de la région Occitanie pour la transmission de ce projet au Préfet de Région pour l'Examen final du Ministre

VOTE :	Pour : 31	Contre : /	Abstention : 1 (Catherine JOUVE)
---------------	------------------	------------	---

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr



REGION OCCITANIE

DEPARTEMENTS DE L'AVEYRON

ET

DE L'HERAULT



PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA
REVISION DE LA CHARTE DU PARC
NATUREL REGIONAL DES GRANDS
CAUSSES**

ENQUETE PUBLIQUE DU 07 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE 2022

ANNEXES

COMMISSION D'ENQUETE
Président : Claude OLIVIER
Membres : Jacques BERNUS
Pierre FAURE

Décision du Président du Tribunal Administratif de Toulouse du 8 mars 2022

Arrêté de la Présidente du conseil régional de la région Occitanie du 13 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture
n° de 232000349310238203-20230203_004-DE
Enq. n° 232000349310238203-20230203_004-DE
Reçu le 07/02/2023

- Annexe 1 : Arrêté de la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie du 13 octobre 2022**
- Annexe 2 : Avis d'enquête publique**
- Annexe 3 : Publications dans les journaux**
- Annexe 4 : Affichages**
- Annexe 5 : Avis de l'autorité environnementale et réponse du parc naturel régional des Grands Causses**
- Annexe 6 : Procès-verbal de fin d'enquête du 21 décembre 2022
réponse du maître d'ouvrage au procès-verbal de la commission d'enquête**
- Annexe 7 : Sigles et abréviations**

ANNEXE 1 : ARRETE DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'OCCITANIE DU 13 octobre 2022



M

ARRÊTÉ DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
N°DITEE/SBT/2022-50 DU 13/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-200053791-20221013-DITEE-SBT-22-50-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Affichage : 14/10/2022

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES EN VUE DE SA REVISION

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-3 à L. 123-18 ; R.123-3 à R. 123-27, L. 331-1 à L.333-4 ; R. 333-6-1
Vu le Décret n° 2008-359 du 16 avril 2008 portant classement du parc naturel régional des Grands Causses,
Vu la délibération du conseil régional Occitanie n°2019/AP-MARS/09 du 28 mars 2019 prescrivant la révision de la charte du parc naturel régional des Grands Causses
Vu l'avis du conseil national de la protection de la nature en date du 13 décembre 2021
Vu l'avis de la fédération des parcs naturels régionaux de France en date du 12 janvier 2022
Vu l'avis du Préfet de région en date du 01 juin 2022
Vu l'avis de l'autorité environnementale
Vu l'ordonnance n° E22000018/31 du 8 mars 2022 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Toulouse désignant les membres de la commission d'enquête
Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses n°CS_2022 approuvant le projet de Charte du PNR Grands Causses ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet de charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses à enquête publique,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DE L'ENQUETE

Par délibération n°2019/AP-MARS/09 du 28 mars 2019, la Région Occitanie a engagé la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional des Grands Causses qui comprend notamment l'extension du périmètre classé PNR sur la partie nord du département de l'Hérault (26 communes de la CC Lodévois Larzac).

L'enquête publique porte sur le projet de charte du Parc naturel régional des Grands Causses. A son issue, le Conseil régional devra se prononcer par délibération sur la demande de renouvellement de classement du Parc naturel régional des Grands Causses pour une durée de 15 ans.

Le projet de charte du Parc naturel régional des Grands Causses est arrêté et soumis à enquête publique.

Le dossier se compose de :

- le rapport de charte et le plan de Parc, prévus aux articles R.333-6-1 et R. 123-8 du code de l'environnement,
- une présentation synthétique du projet,
- la référence aux dispositions du III de l'article L.333-1 et de l'article R.333-6-1 et la façon dont l'enquête publique s'insère dans la procédure de classement,
- l'avis motivé du Préfet de région sur l'opportunité du projet,
- l'avis de l'Autorité Environnementale,
- le bilan de la concertation organisée pour l'élaboration de la charte



M ARRÊTÉ DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL N°DITEE/SBT/2022-50 DU 13/10/2022

Il sera procédé à une enquête publique durant 36 jours consécutifs, du lundi 7 novembre 2022 à 9 H 00 au lundi 12 décembre 2022 inclus à 17 h 00 portant sur le projet de charte du parc naturel régional des Grands Causses dont le périmètre inclus les communes suivantes :

Aguessac, Arnac-sur-Dourdou, Ayssènes, Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Brasc, Broquiès, Brousse-le-Château, Brusque, Calmels-et-le-Viala, Camarès, Campagnac, Castelnau-Pégayrols, Cellès, Combret, Compeyre, Comprégnac, Cornus, Coupiac, Creissels, Fayet, Fondamente, Fozières, Gissac, La Bastide-Pradines, La Bastide-Solages, La Capelle-Bonance, La Cavalerie, La Couvertorade, La Cresse, La Roque-Sainte-Marguerite, La Serre, Lapanouse-de-Cernon, Lauroux, La-Vacquerie-Saint-Martin-de-Castrie, Lavalette, Laval-Roquezezière, Le Bosc, Le Caylar, Le Clapier, Le Cros, Le Puech, Le Truel, Les Costes-Gozon, Les Plans, Les Rives, Lestrade-et-Thouels, L'Hospitalet-du-Larzac, Lodève, Marnhagues-et-Latour, Martrin, Mélagues, Millau, Montagnol, Montclar, Montfranc, Montjoux, Montlaur, Mostuéjols, Mounes-Prohencoux, Murasson, Nant, Olmet-et-Villecun, Paulhe, Pegairolles-de-l'Escalette, Peux-et-Couffouleux, Peyreleau, Plaisance, Poujols, Pousthomy, Rebourguil, Rivière-sur-Tarn, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Affrique, Saint-André-de-Vézines, Saint-Beaulize, Saint-Beauzély, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Etienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-l'Héras, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Izaire, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Juéry, Saint-Laurent-de-Lévézou, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Léons, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Maurice-de-Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Saint-Rome-de-Cernon, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever-du-Moustier, Saint-Victor-et-Melviu, Sauclières, Ségur, Sévérac-d'Aveyron, Sorbs, Soubès, Soumont, Sylvanès, Tauriac-de-Camarès, Tournemire, Usclas-du-Bosc, Vabres-l'Abbaye, Verrières, Versols et Lapeyre, Veyreau, Vezins-de-Lévézou, Viala-du-Pas-de-Jaux, Viala-du-Tarn.

Le projet de Charte sera à la suite de l'enquête transmis à l'Etat pour avis et aux départements, communes et établissements publics à fiscalité propre territorialement concernés pour approbation puis approuvé par le conseil régional.

ARTICLE 2 : SIEGE DE L'ENQUETE

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses sis 71, Boulevard de l'Ayrolle — 12101 MILLAU.
Toute correspondance relative à l'enquête peut être envoyée à cette adresse à l'attention du président de la commission d'enquête.

ARTICLE 3 : COMMISSION D'ENQUETE

Une commission d'enquête a été désignée par ordonnance n° E22000018/31 du Président du tribunal administratif de Toulouse en date du 8 mars 2022.

La commission d'enquête est composée des membres suivants :

Président : Claude OLIVIER

Membres Titulaires :

Jacques BERNUS

Pierre FAURE

ARTICLE 4 : DOSSIER D'ENQUETE ET OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, comprenant notamment une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale seront déposés dans les mairies désignées comme lieu d'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un registre d'enquête sur lequel seront consignées les observations et propositions du public sera également ouvert dans chaque lieu d'enquête.



M ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL REGIONAL N°DITEE/SBT/2022-50 DU 13/10/2022

Le même dossier, ainsi que le registre d'enquête dématérialisé, pourront également être consultés par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

<https://www.parc-grands-causses.fr/une-structure-le-parc/charte-2022-2037-un-projet-de-territoire#.Yt65PoTP18c>

Les observations et propositions du public pourront être déposées sur ce registre dématérialisé sur le site suivant : <https://www.registre-numerique.fr/revision-chartre-pnr-gc>

Ou sur l'adresse mail suivante : revision-chartre-pnr-gc@mail.registre-numerique.fr

Il pourra également être consulté sur le poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, 71, Boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU aux jours et heures précisés à l'article suivant.

Toute personne pourra à sa demande obtenir des informations sur le projet de charte en s'adressant à Arnaud SANCET, Directeur Général Adjoint Pole Aménagement, paysage et évaluation du syndicat mixte du PNR (arnaud.sancet@parc-grands-causses.fr - 05 65 61 46 65) - 71, Boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à sa disposition au siège de l'enquête ou sur les lieux d'enquête ou sur le registre dématérialisé. Les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par la commission d'enquête aux jours et dates de permanence fixés à l'article 6 du présent arrêté.

Elles peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête comme précisé à l'article 2 du présent arrêté à Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses ou par courrier électronique à la commission d'enquête à l'adresse suivante : revision-chartre-pnr-gc@mail.registre-numerique.fr

ARTICLE 5 : LIEUX D'ENQUETE

Lieux de consultation du dossier :

Pendant toute la durée d'ouverture de l'enquête, un exemplaire physique du dossier d'enquête sera consultable, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux (horaires donnés à titre indicatif) :

- **au siège du Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses :**

12	Syndicat Mixte du Parc - Millau	Lun au Ven : 9h-12h / 14h-17h
----	---------------------------------	-------------------------------



M ARRÊTÉ DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
N°DITEE/SBT/2022-50 DU 13/10/2022

- dans les mairies ci-après désignées :

Dpt	Lieu	Horaires (à titre indicatif)
12	Saint Semin	Lundi au vendredi : 8h00-12h00
12	Camarès	Lundi au vendredi : 9h00-12h00 Lundi et vendredi : 14h00-16h30
12	Séverac d'Aveyron	Lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00
12	Vezins	Lundi et jeudi : 8h30-12h30 et 14h00-17h30 Mardi et vendredi : 8h30-12h30 Mercredi : 9h00-12h00
12	Nant	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
12	Mostuéjols	Lundi : 10h00-12h00 Vendredi : 14h00-17h00
34	Le Caylar	Lundi au vendredi : 9h00-12h00

- et aux sièges des Communautés de Communes, ci-après désignés :

Dpt	Lieu	Horaires (à titre indicatif)
12	Siège de la Communauté de Communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons à Saint Affrique	Lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h00
12	Siège de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn à Saint Rome de Tarn	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h15-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h15-12h00
12	Siège de la Communauté de Communes Larzac et Vallées à Cornus	Lundi au jeudi : 8h30-13h00 et 13h30-17h00 Vendredi : 8h30-13h00 et 13h30-15h30
34	Siège de la Communauté de Communes Lodévois Larzac à Lodève	Lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30



M ARRÊTÉ DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
N°DITEE/SBT/2022-50 DU 13/10/2022

ARTICLE 6 : LIEUX ET DATES DES PERMANENCES

Lieux et dates des permanences de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

JOUR DE PERMANENCE	LIEU et contact	COMMUNE	HORAIRES
07/11/2022	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle 12100 MILLAU	Millau	9h00-12h00
17/11/2022	Mairie de Nant Place du Claux - 12230 NANT Valérie BONNIOL	Nant	10h00-12h00
17/11/2022	Communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons Au Centre Social Le Quai Ancienne gare 12400 SAINT AFFRIQUE 05 36 15 00 19	Saint Affrique	14h00-17h00
21/11/2022	Mairie du Caylar Avenue de Millau 34520 LE CAYLAR	Le Caylar	10h00-12h00
21/11/2022	Communauté de communes Lodévois Larzac 1 place Capitaine Francis Morand 34700 LODEVE Amandine RUDEL	Lodève	14h00-17h00
23/11/2022	Mairie de Sévérac d'Aveyron 9 rue Serge Duhourquet 1250 SEVERAC D'AVEYRON Angéline GRANIER	Séverac d'Aveyron	9h00-12h00
23/11/2022	Mairie de Vezins de Lévézou 3 route du Claux 12780 VEZINS de LEVEZOU Joséphine BENEL	Vezins	14h00-17h00
30/11/2022	Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn 70 avenue Saint Ferréols 12490 SAINT-ROME-DE-TARN Claudie CELIE	Saint-Rome-de-Tarn	10h00-12h00
30/11/2022	Communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons Au Centre Social Le Quai Ancienne gare 12400 SAINT AFFRIQUE 05 36 15 00 19	Saint Affrique	14h00-17h00
02/12/2022	Siège Communauté de communes Larzac et Vallées Le Bourg – 12540 CORNUS Régine FABREGUETTES	Cornus	9h00-12h00
02/12/2022	Communauté de communes Lodévois Larzac 1 place Capitaine Francis Morand 34700 LODEVE Amandine RUDEL	Lodève	14h00-16h00



M ARRÊTÉ DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
N°DITEE/SBT/2022-50 DU 13/10/2022

08/12/2022	Mairie de Saint-Sernin-sur-Rance 1 place Bourguebus 12380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE <i>Christophe TENEDOS</i>	Saint Sernin	10h00-12h00
08/12/2022	Mairie de Camarès Salle du Conseil - 11 Grand'Rue 12360 CAMARES	Camarès	14h00-17h00
12/12/2022	Mairie de Mostuéjols La Peyrouse Salle du Conseil 12720 MOSTUEJOULS <i>Christine BEDEL</i>	Mostuéjols	10h00-12h00
12/12/2022	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle 12100 MILLAU	Millau	14h00-17h00

ARTICLE 7 : AVIS D'ENQUETE

Un avis d'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les journaux locaux suivants : Midi Libre Millau, la Dépêche Millau et Midi Libre Lodève.

Ce même avis sera publié sur le site internet du Parc des Grands Causses et affiché, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants :

Liste des communes :

Aguessac, Arnac-sur-Dourdou, Ayssènes, Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Brasc, Broquiès, Brousse-le-Château, Brusque, Calmels-et-le-Viala, Camarès, Campagnac, Castelnau-Pégayrols, Celles, Combret, Compeyre, Comprégnac, Cornus, Coupiac, Creissels, Fayet, Fondamente, Fozières, Gissac, La Bastide-Pradines, La Bastide-Solages, La Capelle-Bonance, La Cavalerie, La Couvertorade, La Cresse, La Roque-Sainte-Marguerite, La Serre, Lapanouse-de-Cernon, Lauroux, La-Vacquerie-Saint-Martin-de-Castrie, Lavalette, Laval-Roquecezière, Le Bosc, Le Caylar, Le Clapier, Le Cros, Le Puech, Le Truel, Les Costes-Gozon, Les Plans, Les Rives, Lestrade-et-Thouels, L'Hospitalet-du-Larzac, Lodève, Marnhagues-et-Latour, Martrin, Mélagues, Millau, Montagnol, Montclar, Montfranc, Montjoux, Montlaur, Mostuéjols, Mounes-Prohencoux, Murasson, Nant, Olmet-et-Villecun, Paulhe, Pegairolles-de-l'Escalette, Peux-et-Couffouleux, Peyreleau, Plaisance, Pujols, Pousthomy, Rebourguil, Rivière-sur-Tarn, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Affrique, Saint-André-de-Vézines, Saint-Beaulize, Saint-Beauzély, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Etienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-l'Héras, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Izaire, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Juéry, Saint-Laurent-de-Lévézou, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Léons, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Maurice-de-Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Saint-Rome-de-Cernon, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever-du-Moustier, Saint-Victor-et-Melvieu, Sauclières, Ségur, Sévérac-d'Aveyron, Sorbs, Soubès, Soumont, Sylvanès, Tauriac-de-Camarès, Tournemire, Usclas-du-Bosc, Vabres-l'Abbaye, Verrières, Versols et Lapeyre, Veyreau, Vezins-de-Lévézou, Viala-du-Pas-de-Jaux, Viala-du-Tarn.



M ARRÊTÉ DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL N°DITEE/SBT/2022-50 DU 13/10/2022

Liste des Communautés de Communes :

- Causses à l'Aubrac
- Larzac et Vallées
- Lodévois Larzac
- Millau Grands Causses
- Monts, Rance et Rougiers
- Muse et Rases du Tarn
- Pareloup Lévézou
- Réquistanais
- Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons

Préfecture de l'Hérault, Préfecture de l'Aveyron, Sous-Préfecture de Millau, Sous-préfecture de Lodève
Maison de la Région Millau
Conseil Départemental de l'Aveyron, Conseil Départemental de l'Hérault
Hôtel de Région Toulouse, Hôtel de Région Montpellier

ARTICLE 8 : RAPPORT D'ENQUETE

Le rapport dans lequel la Commission d'enquête énoncera ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulé l'enquête, à la Préfecture de chaque département concerné, à la Région Occitanie et au siège du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également publiés sur le site internet du Parc naturel régional des Grands Causses pendant le même délai d'un an ainsi que sur le site : <https://www.publilegal.fr/enquetepublique/enquetesencours>

ARTICLE 9 : EXECUTION

Le Directeur général des services de la Région Occitanie, les maires des 119 communes concernées, le président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses, le président de la commission d'enquête sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Région Occitanie (www.laregion.fr)

PUBLIE LE :

Fait à Montpellier, le 13/10/2022

Carole DELGA

ANNEXE 2 : AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de charte en vue du classement du PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES, situé sur le territoire des communes suivantes :

Aguessac, Arnac-sur-Dourdou, Ayssènes, Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Brasc, Broquiès, Brousse-le-Château, Brusque, Calmels-et-le-Viala, Camarès, Campagnac, Castelnaud-Pégayrols, Celles, Combret, Compeyre, Comprégnac, Cornus, Coupiac, Creissels, Fayet, Fondamente, Fozzières, Gissac, La Bastide-Pradines, La Bastide-Solages, La Capelle-Bonance, La Cavalerie, La Couvertoirade, La Cresse, La Roque-Sainte-Marguerite, La Serre, Lapanouse-de-Cernon, Lauroux, La-Vacquerie-Saint-Martin-de-Castrie, Lavalette, Laval-Roquecezière, Le Bosc, Le Caylar, Le Clapier, Le Cros, Le Puech, Le Truel, Les Costes-Gozon, Les Plans, Les Rives, Lestrade-et-Thouels, L'Hospitalet-du-Larzac, Lodève, Marnhagues-et-Latour, Martrin, Mélagues, Millau, Montagnol, Montclar, Montfranc, Montjoux, Montlaur, Mostuéjols, Mounes-Prohencoux, Murasson, Nant, Olmet-et-Villecun, Paulhe, Pegairolles-de-l'Escalette, Peux-et-Couffouleux, Peyreleau, Plaisance, Poujols, Pousthomy, Rebourguil, Rivière-sur-Tarn, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Affrique, Saint-André-de-Vézines, Saint-Beaulize, Saint-Beauzély, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Etienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-l'Héras, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Izaire, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Juéry, Saint-Laurent-de-Lévézou, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Léons, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Maurice-de-Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Saint-Rome-de-Cernon, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever-du-Moustier, Saint-Victor-et-Melviu, Sauclières, Ségur, Sévérac-d'Aveyron, Sorbs, Soubès, Soumont, Sylvanès, Tauriac-de-Camarès, Tournemire, Usclas-du-Bosc, Vabres-l'Abbaye, Verrières, Versols et Lapeyre, Veyreau, Vezins-de-Lévézou, Viala-du-Pas-de-Jaux, Viala-du-Tarn.

Liste des Communautés de Communes concernées par ce projet de révision de la charte du PNR des Grands Causses : Causses à l'Aubrac / Larzac et Vallées / Lodévois Larzac / Millau Grands Causses / Monts, Rance et Rougiers / Muse et Rases du Tarn / Pareloup Lévézou / Réquistanais / Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons

Par arrêté N° DiTEE/SBT/2022-50, la Présidente du Conseil Régional Occitanie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement du Parc naturel régional des Grands Causses sur un périmètre élargi à 119 communes.

Durée de l'enquête :

Conformément au Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18, R.123-1 à R.123-27, L.333-1 à L.333-3 et R.333-1 à R.333-16, il sera procédé à une enquête publique durant **36 jours consécutifs, du lundi 7 novembre 2022 à 9 h au lundi 12 décembre 2022 inclus à 17 h**, portant sur le projet présenté par la Région Occitanie.

Commission d'enquête :

Ont été désignés membres de la commission d'enquête, par ordonnance n° E22000018/31 du Président du tribunal administratif de Toulouse en date du 8 mars 2022 :

en qualité de Président : Monsieur Claude OLIVIER

en qualité de membres titulaires : Jacques BERNUS et Pierre FAURE

Accusé de réception en préfecture
Enquête n° 23200018/31/2022-03-0003-004-DE
Reçu le 07/02/2023

Lieux de l'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet prévu par le code de l'environnement, dont notamment l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et tenus à la disposition du public dans les lieux aux heures d'ouverture habituelle des bureaux de :

dans les mairies ci-après désignées :

Dpt	Lieu	Horaires (à titre indicatif)
12	Saint Sernin	Lundi au vendredi : 8h00-12h00
12	Camarès	Lundi au vendredi : 9h00-12h00 Lundi et vendredi : 14h00-16h30
12	Séverac d'Aveyron	Lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00
12	Veziens	Lundi et jeudi : 8h30-12h30 et 14h00-17h30 Mardi et vendredi : 8h30-12h30 Mercredi : 9h00-12h00
12	Nant	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
12	Mostuéjols	Lundi : 10h00-12h00 Vendredi : 14h00-17h00
34	Le Caylar	Lundi au vendredi : 9h00-12h00

et aux sièges des Communautés de Communes, ci-après désignés :

D pt	Lieu	Horaires (à titre indicatif)
12	Siège de la Communauté de Communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons à Saint Affrique	Lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h00
12	Siège de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn à Saint Rome de Tarn	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h15-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h15-12h00
12	Siège de la Communauté de Communes Larzac et Vallées à Cornus	Lundi au jeudi : 8h30-13h00 et 13h30-17h00 Vendredi : 8h30-13h00 et 13h30-15h30
34	Siège de la Communauté de Communes Lodévois Larzac à Lodève	Lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30

Ainsi qu'au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des **Grands Causses** à Millau, désigné **siège de l'enquête publique**, disposant d'un poste informatique pour l'accès au dossier numérique et mettant en consultation le rapport physique de l'évaluation environnementale.

Le dossier complet est accessible à l'adresse suivante : <https://www.parc-grands-causses.fr/une-structure-le-parc/charte-2022-2037-un-projet-de-territoire#.Yt65PoTP18c>

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre électronique accessible depuis le site internet ci-dessus ou celui-ci :

<https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-gc>

ou par mail : revision-charte-pnr-gc@mail.registre-numerique.fr

ou sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux précités ou les adresser au siège de la Commission d'enquête publique à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses (adresse ci-dessous).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, à ces mêmes coordonnées.

Le président de la commission d'enquête pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

Lieux et heures de permanence :

Le président de la commission d'enquête et ses assesseurs recevront les observations du public sur le projet de charte du Parc aux jours et horaires suivant :

JOUR DE PERMANENCE	LIEU et contact	COMMUNE	HORAIRES
07/11/2022	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle 12100 MILLAU	Millau	9h00-12h00
17/11/2022	Mairie de Nant Place du Claux - 12230 NANT Valérie BONNIOL	Nant	10h00-12h00
17/11/2022	Communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons Au Centre Social Le Quai Ancienne gare 12400 SAINT AFFRIQUE 05 36 15 00 19	Saint Affrique	14h00-17h00
21/11/2022	Mairie du Caylar Avenue de Millau 34520 LE CAYLAR	Le Caylar	10h00-12h00
21/11/2022	Communauté de communes Lodévois Larzac 1 place Capitaine Francis Morand 34700 LODEVE Amandine RUDEL	Lodève	14h00-17h00
23/11/2022	Mairie de Sévérac d'Aveyron 9 rue Serge Duhourquet 1250 SEVERAC D'AVEYRON Angéline GRANIER	Séverac d'Aveyron	9h00-12h00
23/11/2022	Mairie de Vezins de Lévézou 3 route du Claux 12780 VEZINS de LEVEZOU Joséphine BENEL	Vezins	14h00-17h00
30/11/2022	Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn 70 avenue Saint Ferréols 12490 SAINT-ROME-DE-TARN Claudie CELIE	Saint-Rome-de-Tarn	10h00-12h00
30/11/2022	Communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons Au Centre Social Le Quai Ancienne gare 12400 SAINT AFFRIQUE 05 36 15 00 19	Saint Affrique	14h00-17h00
02/12/2022	Siège Communauté de communes Larzac et Vallées Le Bourg – 12540 CORNUS Régine FABREGUETTES	Cornus	9h00-12h00
02/12/2022	Communauté de communes Lodévois Larzac 1 place Capitaine Francis Morand 34700 LODEVE Amandine RUDEL	Lodève	14h00-16h00

08/12/2022	Mairie de Saint-Sernin-sur-Rance 1 place Bourguebus 12380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE <i>Christophe TENEDOS</i>	Saint Sernin	10h00-12h00
08/12/2022	Mairie de Camarès Salle du Conseil - 11 Grand'Rue 12360 CAMARES	Camarès	14h00-17h00
12/12/2022	Mairie de Mostuéjols La Peyrouse Salle du Conseil 12720 MOSTUEJOULS <i>Christine BEDEL</i>	Mostuéjols	10h00-12h00
12/12/2022	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle 12100 MILLAU	Millau	14h00-17h00

Rapport et conclusions de la commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, la commission établira un rapport qui relatera son déroulement et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ; favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport dans lequel la Commission d'enquête énoncera ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dès leur réception, à la Préfecture de chaque département concerné, à la Région Occitanie et au siège du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également publiés sur le site internet du Parc naturel régional des Grands Causses pendant le même délai d'un an ainsi que sur le site : <https://www.publilegal.fr/enquetepublique/enquetesencours>.

A l'issue de l'enquête et après consultations des collectivités, la Région se prononcera par délibération sur le projet qui aura pu être modifié au vu des conclusions de la commission d'enquête, pour demander le classement du Parc naturel régional des Grands Causses.

ANNEXE 3 : PUBLICITES DANS LES JOURNAUX

IMMOBILIER LOCATION Appartements



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



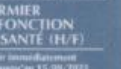
1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39



1000 €
Maison de France Location
06 99 91 08 39

MAISON HEITZMANN ACHÈTE
ACHETER LA MAISON
REVENIR DES ANCIENS
L'ART DE LA TABLE
L'ART DE LA CUISINE
L'ART DE LA DÉCORATION
L'ART DE LA VIE

BONNES AFFAIRES
Animaux
Chats
Chiens

Telephone Rose
05.91.07.99.69

Chasse et pêche
Pêche en France
Chasse en France

Locations Maisons
Maison de France Location
06 99 91 08 39

Violon Violoncelle Contrebasse
06 99 91 08 39

UN CONSEIL POUR MEILLEURE VENTE
MIDI LIBRE
ENQUÊTES PUBLIQUES

Contacts Personnes
06 99 91 08 39

Amis de France
06 99 91 08 39

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

Locations Maisons
Maison de France Location
06 99 91 08 39

Amis de France
06 99 91 08 39

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

Locations Maisons
Maison de France Location
06 99 91 08 39

Amis de France
06 99 91 08 39

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

Locations Maisons
Maison de France Location
06 99 91 08 39

Amis de France
06 99 91 08 39

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

Locations Maisons
Maison de France Location
06 99 91 08 39

Amis de France
06 99 91 08 39

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

Locations Maisons
Maison de France Location
06 99 91 08 39

Amis de France
06 99 91 08 39

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

Locations Maisons
Maison de France Location
06 99 91 08 39

Amis de France
06 99 91 08 39

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

AVIS PUBLICS
AVIS ADMINISTRATIFS
APPROBATION
Communauté de Communes Pays Ségolien
de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) de Bragnac,
de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUI) du Naudouze,
et de la modification n°2 du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) de Baraqueville

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de charte en vue de
l'établissement du Parc Naturel Régional des
Grands Causses

EMPLOI FORMATIONS
Emploi Formations
06 99 91 08 39

GARRIÈRES ET PROFESSIONS
Midi Libre
06 99 91 08 39

RESEAU 2000
06 99 91 08 39

COLLECTIONNEUR ACHÈTE GRANDS VINS
06.74.16.07.78

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - RAPPEL

Portant sur le projet de charte en vue du classement du PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES, situé sur le territoire des communes suivantes

Aguessac, Amac-sur-Dourdou, Ayssènes, Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Brasc, Broquiès, Brousse-le-Château, Brusque, Calmels-et-le-Viala, Camarès, Campagnac, Castelnau-Pégayrols, Celles, Combret, Compeyre, Comprégnac, Cornus, Coupiac, Creissels, Fayet, Fondamente, Fozières, Gissac, La Bastide-Pradines, La Bastide-Solages, La Capelle-Bonance, La Cavalerie, La Couvertouirade, La Cresse, La Roque-Sainte-Marguerite, La Serre, Lapanouse-de-Cernon, Lauroux, La-Vacquerie-Saint-Martin-de-Castrie, Lavallette, Laval-Roquecezière, Le Bosc, Le Caylar, Le Clapier, Le Cros, Le Puech, Le Truel, Les Costes-Gozon, Les Plans, Les Rives, Lestrade-et-Thouels, L'Hospitalet-du-Larzac, Lodève, Marnhagues-et-Latour, Martin, Mélagues, Millau, Montagnol, Montclar, Montfranc, Montjoux, Montlaur, Mostuéjols, Mounes-Prohencoux, Murasson, Nant, Olmet-et-Villecun, Paulhe, Pegairolles-de-l'Escalotte, Peux-et-Couffoueux, Peyreleau, Flaisance, Pouljols, Poushtomy, Reboursqui, Finière-sur-Tarn, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Affrique, Saint-André-de-Vézins, Saint-Beaulize, Saint-Beauzély, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Etienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-l'Hérès, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Izaire, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Juéry, Saint-Laurent-de-Lévézou, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Léons, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Maurice-de-Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Saint-Rome-de-Cernon, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever-du-Moustier, Saint-Victor-et-Melvieu, Saucières, Ségur, Sévérac-d'Aveyron, Sorbs, Soubès, Sourmont, Sylvanès, Tauriac-de-Camarès, Tournemire, Usclas-du-Bosc, Vabres-l'Abbaye, Verrières, Versols et Lapeyre, Veyreau, Vezins-de-Lévézou, Viala-du-Pas-de-Jaux, Viala-du-Tarn.

Liste des Communautés de Communes concernées par ce projet de révision de la charte du PNR des Grands Causses :Causses à l'Aubrac / Larzac et Vallées / Lodévois Larzac / Millau Grands Causses / Monts, Rance et Rougiers / Muse et Raspes du Tarn / Pareloup Lévézou / Réquistanais / Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons

Par arrêté N° DITEE/SBT/2022-50, la Présidente du Conseil Régional Occitanie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement du Parc naturel régional des Grands Causses sur un périmètre élargi à 119 communes.

Durée de l'enquête :

Conformément au Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18, R.123-1 à R.123-27, L.333-1 à L.333-3 et R.333-1 à R.333-16, il sera procédé à une enquête publique durant **36 jours consécutifs, du lundi 7 novembre 2022 à 9 H au lundi 12 décembre 2022 inclus à 17 h**, portant sur le projet présenté par la Région Occitanie.

Commission d'enquête :

Ont été désignés membres de la commission d'enquête, par ordonnance n° E2200018/31 du Président du tribunal administratif de Toulouse en date du 8 mars 2022 :

en qualité de Président : Monsieur Claude OLIVIER

en qualité de membres titulaires : Jacques BERNUS et Pierre FAURE

Lieux de l'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet prévu par le code de l'environnement, dont notamment l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et tenus à la disposition du public dans les lieux aux heures d'ouverture habituelle des bureaux de :

dans les mairies ci-après désignées :

Dpt/ Lieu/ Horaires (à titre indicatif)

12 Saint Sernin Lundi au vendredi : 8h00-12h00

12 Camarès Lundi au vendredi : 9h00-12h00 -Lundi et vendredi : 14h00-16h30

12 Sévérac d'Aveyron Lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00

12 Vezins Lundi et jeudi : 8h30-12h30 et 14h00-17h30 Mardi et vendredi : 8h30-12h30 Mercredi : 9h00-12h00

12 Nant Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

12 Mostuéjols Lundi : 10h00-12h00 Vendredi : 14h00-17h00

34 Le Caylar Lundi au vendredi : 9h00-12h00

- et aux sièges des Communautés de Communes, ci-après désignées :

Dpt/ Lieu/ Horaires (à titre indicatif)

12 Siège de la Communauté de Communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons à Saint-Affrique Lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h00

12 Siège de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn à Saint-Rome de Tarn Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h15-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h15-12h00

12 Siège de la Communauté de Communes Larzac et Vallées à Cornus Lundi au jeudi : 8h30-13h00 et 13h30-17h00 Vendredi : 8h30-13h00 et 13h30-15h30

34 Siège de la Communauté de Communes Lodévois Larzac à Lodève

Lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30

Ainsi qu'au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses à Millau, désigné siège de l'enquête publique, disposant d'un poste informatique pour l'accès au dossier numérique et mettant en consultation le rapport physique de l'évaluation environnementale.

Le dossier complet est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.parc-grands-causses.fr/une-structure-le-parc/charte-2022-2037-un-projet-de-territoire#.Y165P0TP18c>

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre électronique accessible depuis le site internet ci-dessus ou celui-ci : <https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-gc>

ou par mail : revision-charte-pnr-gc@mail.registre-numerique.fr ou sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux précités ou les adresser au siège de la Commission d'enquête publique à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses (adresse ci-dessous).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, à ces mêmes coordonnées.

Le président de la commission d'enquête pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

Lieux et heures de permanence :

Le président de la commission d'enquête et ses assesseurs recevront les observations du public sur le projet de charte du Parc aux jours et horaires suivant :

JOUR DE PERMANENCE / LIEU et contact / COMMUNE/ HORAIRES

- 07/11/2022 Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - 12100 MILLAU

Millau 9h00-12h00

- 17/11/2022 Mairie de Nant Place du Claux - 12230 NANT

10h00-12h00

- 17/11/2022 Communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons

Au Centre Social Le Quai Ancienne gare

12400 SAINT AFFRIQUE

14h00-17h00

- 21/11/2022 Mairie du Caylar

Avenue de Millau - 34520 LE CAYLAR

10h00-12h00

- 21/11/2022 Communauté de communes Lodévois Larzac

1 place Capitaine Francis Morand 34700 LODEVÉ

14h00-17h00

- 23/11/2022 Mairie de Sévérac d'Aveyron

9 rue Serge Duhourquet 1250 SEVERAC D'AVEYRON

9h00-12h00

- 23/11/2022 Mairie de Vezins de Lévézou

3 route du Claux 12780 VEZINS de LEVEZOU

14h00-17h00

- 30/11/2022 Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn

70 avenue Saint Ferréols 12490 SAINT-ROME-DE-TARN

10h00-12h00

- 30/11/2022 Communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons

Au Centre Social Le Quai Ancienne gare 12400 SAINT AFFRIQUE

14h00-17h00

- 02/12/2022 Siège Communauté de communes Larzac et Vallées

Le Bourg - 12540 CORNUS

9h00-12h00

- 02/12/2022 Communauté de communes Lodévois Larzac

1 place Capitaine Francis Morand 34700 LODEVÉ

14h00-16h00

- 08/12/2022 Mairie de Saint-Sernin-sur-Rance

1 place Bourgeois 12380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE

Saint Sernin 10h00-12h00

- 08/12/2022 Mairie de Camarès

Salle du Conseil - 11 Grand'Rue 12360 CAMARES

14h00-17h00

- 12/12/2022 Mairie de Mostuéjols La Peyrouse

Salle du Conseil 12720 MOSTUEJOULS

10h00-12h00

- 12/12/2022 Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle 12100 MILLAU

14h00-17h00

Rapport et conclusions de la commission d'enquête :A l'issue de l'enquête, la commission établira un rapport qui relatera son déroulement et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ; favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport dans lequel la Commission d'enquête énoncera ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dès leur réception, à la Préfecture de chaque département concerné, à la Région Occitanie et au siège du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également publiés sur le site internet du Parc naturel régional des Grands Causses pendant le même délai d'un an ainsi que sur le site :

<https://www.publilgal.fr/enquetepublique/enquetesencours>.

A l'issue de l'enquête et après consultations des collectivités, la Région se prononcera par délibération sur le projet qui aura pu être modifié au vu des conclusions de la commission d'enquête, pour demander le classement du Parc naturel régional des Grands Causses.

187445

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - RAPPEL

Portant sur le projet de charte en vue du classement du PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES, situé sur le territoire des communes suivantes

Aguessac, Amac-sur-Dourdou, Ayssènes, Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Brasc, Broquiès, Brousse-le-Château, Brusque, Calmels-et-le-Viala, Camarès, Campagnac, Castelnau-Pégayrols, Celles, Combret, Compeyre, Comprégnac, Cornus, Coupiac, Creissels, Fayet, Fondamente, Fozzières, Gissac, La Bastide-Pradines, La Bastide-Solages, La Capelle-Bonance, La Cavalerie, La Couvertourade, La Cresse, La Roque-Sainte-Marguerite, La Serre, Lapanouse-de-Cernon, Lauroux, La-Vacquerie-Saint-Martin-de-Castrie, Lavalette, Laval-Roquecezière, Le Bosc, Le Caylar, Le Clapier, Le Cros, Le Puech, Le Truel, Les Costes-Gozon, Les Plans, Les Rives, Lestrade-et-Thouels, L'Hospitalet-du-Larzac, Lodève, Marnhagues-et-Latour, Martrin, Mélagues, Millau, Montagnol, Montclar, Montfranc, Montjoux, Montlaur, Mostuéjols, Mounes-Prohencoux, Murasson, Nant, Olmet-et-Villecul, Paulhe, Pegariolles-de-l'Escalette, Peux-et-Couffouleux, Peyreleau, Plaisance, Poujols, Pousstomy, Rebourguil, Rivière-sur-Tarn, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Affrique, Saint-André-de-Vézins, Saint-Beaulize, Saint-Beauzély, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Etienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-Hérans, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Izaire, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Juéry, Saint-Laurent-de-Lévézou, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Léons, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Maurice-de-Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Saint-Rome-de-Cernon, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever-du-Moustier, Saint-Victor-et-Melviu, Saucières, Ségur, Sévérac-d'Aveyron, Sorbs, Soubès, Soumont, Sylvanès, Tauriac-de-Camarès, Toumemire, Usclas-du-Bosc, Vabres-l'Abbaye, Verrières, Versols et Lapeyre, Veyreau, Vezins-de-Lévézou, Viala-du-Pas-de-Jaux, Viala-du-Tarn.

Liste des Communautés de Communes concernées par ce projet de révision de la charte du PNR des Grands Causse : Causse à l'Aubrac / Larzac et Vallées / Lodévois Larzac / Millau Grands Causse / Monts, Rance et Rougiers / Muse et Raspes du Tarn / Pareloup Lévézou / Réquistanais / Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons

Par arrêté N° DITEE/SBT/2022-50, la Présidente du Conseil Régional Occitanie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement du Parc naturel régional des Grands Causse sur un périmètre élargi à 119 communes.

Durée de l'enquête :

Conformément au Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18, R.123-1 à R.123-27, L.333-1 à L.333-3 et R.333-1 à R.333-16, il sera procédé à une enquête publique durant **36 jours consécutifs, du lundi 7 novembre 2022 à 9 h au lundi 12 décembre 2022 inclus à 17 h**, portant sur le projet présenté par la Région Occitanie.

Commission d'enquête :

Ont été désignés membres de la commission d'enquête, par ordonnance n° E2200018/31 du Président du tribunal administratif de Toulouse en date du 8 mars 2022 :

en qualité de Président : Monsieur Claude OLIVIER
en qualité de membres titulaires : Jacques BERNUS et Pierre FAURE

Lieux de l'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet prévu par le code de l'environnement, dont notamment l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et tenus à la disposition du public dans les lieux aux heures d'ouverture habituelle des bureaux de :

dans les mairies ci-après désignées :

Dpt/ Lieu/ Horaires (à titre indicatif)

- 12 Saint Sermin Lundi au vendredi : 8h00-12h00
- 12 Camarès Lundi au vendredi : 9h00-12h00 -Lundi et vendredi : 14h00-16h30
- 12 Sévérac d'Aveyron Lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00
- 12 Vézins Lundi et jeudi : 8h30-12h30 et 14h00-17h30 Mardi et vendredi : 8h30-12h30 Mercredi : 9h00-12h00
- 12 Nant Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
- 12 Mostuéjols Lundi : 10h00-12h00 Vendredi : 14h00-17h00
- 34 Le Caylar Lundi au vendredi : 9h00-12h00

- et aux sièges des Communautés de Communes, ci-après désignées :

Dpt/ Lieu/ Horaires (à titre indicatif)

- 12 Sièges de la Communauté de Communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons à Saint Affrique Lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h00
- 12 Sièges de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn à Saint Rome de Tarn Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h15-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h15-12h00
- 12 Sièges de la Communauté de Communes Larzac et Vallées à Cornus Lundi au jeudi : 8h30-13h00 et 13h30-17h00 Vendredi : 8h30-13h00 et 13h30-15h30
- 34 Sièges de la Communauté de Communes Lodévois Larzac à Lodève Lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30

Ainsi qu'au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causse à Millau, désigné siège de l'enquête publique, disposant d'un poste informatique pour l'accès au dossier numérique et mettant en consultation le rapport physique de l'évaluation environnementale.

Le dossier complet est accessible à l'adresse suivante :

https://www.parc-grands-causses.fr/une-structure-le-parc/charte-2022-2037-un-projet-de-territoire#_Yt65PoTP18c

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre électronique accessible depuis le site internet ci-dessus ou celui-ci :

<https://www.registre-numerique.fr/revision-chartre-pnr-gc>

ou par mail : revision-chartre-pnr-gc@mail.registre-numerique.fr ou sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux précités ou les adresser au siège de la Commission d'enquête publique à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causse (adresse ci-dessous).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, à ces mêmes coordonnées.

Le président de la commission d'enquête pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

Lieux et heures de permanence :

Le président de la commission d'enquête et ses assesseurs recevront les observations du public sur le projet de charte du Parc aux jours et horaires suivant :

JOUR DE PERMANENCE / LIEU et contact / COMMUNE/ HORAIRES

- 07/11/2022 Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causse

71 boulevard de l'Ayrolle - 12100 MILLAU

Millau 9h00-12h00

- 17/11/2022 Mairie de Nant Place du Claux - 12230 NANT

10h00-12h00

- 17/11/2022 Communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons

Au Centre Social Le Quai Ancienne gare

12400 SAINT AFFRIQUE

14h00-17h00

- 21/11/2022 Mairie du Caylar

Avenue de Millau - 34520 LE CAYLAR

10h00-12h00

- 21/11/2022 Communauté de communes Lodévois Larzac

1 place Capitaine Francis Morand 34700 LODÈVE

14h00-17h00

- 23/11/2022 Mairie de Sévérac d'Aveyron

9 rue Serge Duhourquet 1250 SEVERAC D'AVEYRON

9h00-12h00

- 23/11/2022 Mairie de Vézins de Lévézou

3 route du Claux 12780 VEZINS de LEVEZOU

14h00-17h00

- 30/11/2022 Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn

70 avenue Saint Ferréols 12490 SAINT-ROME-DE-TARN

10h00-12h00

- 30/11/2022 Communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons

Au Centre Social Le Quai Ancienne gare 12400 SAINT AFFRIQUE

14h00-17h00

- 02/12/2022 Sièges Communauté de communes Larzac et Vallées

Le Bourg - 12540 CORNUS

9h00-12h00

- 02/12/2022 Communauté de communes Lodévois Larzac

1 place Capitaine Francis Morand 34700 LODÈVE

14h00-16h00

- 08/12/2022 Mairie de Saint-Sernin-sur-Rance

1 place Bourguebus 12380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE

Saint Sernin 10h00-12h00

- 08/12/2022 Mairie de Camarès

Salle du Conseil - 11 Grand Rue 12360 CAMARÈS

14h00-17h00

- 12/12/2022 Mairie de Mostuéjols La Peyrouse

Salle du Conseil 12720 MOSTUEJOULS

10h00-12h00

- 12/12/2022 Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causse

71 boulevard de l'Ayrolle 12100 MILLAU

14h00-17h00

Rapport et conclusions de la commission d'enquête : A l'issue de l'enquête, la commission établira un rapport qui relatera son déroulement et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ; favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport dans lequel la Commission d'enquête énoncera ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dès leur réception, à la Préfecture de chaque département concerné, à la Région Occitanie et au siège du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causse.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également publiés sur le site internet du Parc naturel régional des Grands Causse pendant le même délai d'un an ainsi que sur le site :

<https://www.publilgal.fr/enqueteetpublique/enquetesencours>.

A l'issue de l'enquête et après consultations des collectivités, la Région se prononcera par délibération sur le projet qui aura pu être modifié au vu des conclusions de la commission d'enquête, pour demander le classement du Parc naturel régional des Grands Causse.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de charte en vue du classement du PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES, situé sur le territoire des communes suivantes :

Aguessac, Arnac-sur-Dourdou, Aysènes, Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Brasc, Broquiès, Brousse-le-Château, Brusque, Calmels-et-le-Viala, Camarès, Campagnac, Castelnaud-Pégyrols, Celles, Combrè, Compeyre, Comprégnac, Cornus, Coupiac, Creissels, Fayet, Fondamente, Fozzières, Gissac, La Bastide-Pradines, La Bastide-Solages, La Capelle-Bonance, La Cavalerie, La Couvertouirade, La Cresse, La Roque-Sainte-Marguerite, La Serre, Lapanouse-de-Cernon, Lauroux, LaVaqueirie-Saint-Martin-de-Castrie, Lavalette, Laval-Roquecezière, Le Bosc, Le Caylar, Le Clapier, Le Cros, Le Puech, Le Truel, Les Costes-Gozon, Les Plans, Les Rives, Lestrade-et-Thouels, L'Hospitalet-du-Larzac, Lodève, Marnhagues-et-Latour, Martrin, Mélagues, Millau, Montagnol, Montclar, Montfranc, Montjoux, Montlaur, Mostuéjols, Mounes-Prohencoux, Murasson, Nant, Ômet-et-Villecun, Paulhe, Pegairiolles-de-l'Escalette, Peux-et-Couffouleux, Peyreleau, Plaisance, Poujols, Pouthomy, Rebourguil, Rivière-sur-Tarn, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Affrique, Saint-André-de-Bezins, Saint-Beaulize, Saint-Beauzély, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Etienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-l'Hérès, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Jaure, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Juéry, Saint-Laurent-de-Lèzevau, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Léons, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Maurice-deNavacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Saint-Rome-de-Cernon, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever-du-Moustier, Saint-Victor-et-Melvié, Saudières, Ségur, Sévérac-d'Aveyron, Sorbs, Soubès, Soumont, Sylvanès, Tauriac-de-Camarès, Tournemire, Usclas-du-Bosc, Vabres-l'Abbaye, Verrières, Versols et Lapeyre, Veyreau, Vezins-de-Lèzevau, Viala-du-Pas-de-Jaux, Viala-du-Tarn.

Liste des Communautés de Communes concernées par ce projet de révision de la charte du PNR des Grands Causses :

Causse à l'Aubrac / Larzac et Vallées / Lodévois Larzac / Millau Grands Causses / Monts, Rance et Rougiers / Muse et Rasperes du Tarn / Pareloup Lèzevau / Riquistanais / Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons

Par arrêté N° DITEE/SBT/2022-50, la Présidente du Conseil Régional Occitanie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement du Parc naturel régional des Grands Causses sur un périmètre élargi à 119 communes.

Durée de l'enquête :

Conformément au Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18, R.123-1 à R.123-27, L.333-1 à L.333-3 et R.333-1 à R.333-16, il sera procédé à une enquête publique durant **36 jours consécutifs, du lundi 7 novembre 2022 à 9 H au lundi 12 décembre 2022 inclus à 17 h**, portant sur le projet présenté par la Région Occitanie.

Commission d'enquête :

Ont été désignés membres de la commission d'enquête, par ordonnance n° E2200018/31 du Président du tribunal administratif de Toulouse en date du 8 mars 2022 :

en qualité de Président : Monsieur Claude OLIVIER

en qualité de membres titulaires : Jacques BERNUS et Pierre FAURE

Lieux de l'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet prévu par le code de l'environnement, dont notamment l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et tenus à la disposition du public dans les lieux aux heures d'ouverture habituelle des bureaux de :

dans les mairies ci-après désignées :**- Département 12 :**

. **Saint Sernin** : Lundi au vendredi : 8h00-12h00

. **Camarès** :

Lundi au vendredi : 9h00-12h00

Lundi et vendredi : 14h00-16h30

. **Séverac d'Aveyron** : Lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00

. **Vezins** :

Lundi et jeudi : 8h30-12h30 et 14h00-17h30

Mardi et vendredi : 8h30-12h30

Mercredi : 9h00-12h00

. **Nant** :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

. **Mostuéjols** :

Lundi : 10h00-12h00

Vendredi : 14h00-17h00

- Département 34 :

. **Le Caylar** : Lundi au vendredi : 9h00-12h00

et aux sièges des Communautés de Communes, ci-après désignés :

- Département 12 :

. **Siège de la Communauté de Communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons à Saint Affrique** :

Lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h00

. **Siège de la Communauté de Communes Muse et Rasperes du Tarn à Saint Rome de Tarn** :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h15-12h00 et 13h30-17h30

Vendredi : 8h15-12h00

. **Siège de la Communauté de Communes Larzac et Vallées à Cornus** :

Lundi au jeudi : 8h30-13h00 et 13h30-17h00

Vendredi : 8h30-13h00 et 13h30-15h30

- Département 34 :

. **Siège de la Communauté de Communes Lodévois Larzac à Lodève** :

Lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30

Ainsi qu'au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses à Millau, désigné **siège de l'enquête publique**, disposant d'un poste informatique pour l'accès au dossier numérique et mettant en consultation le rapport physique de l'évaluation environnementale. Le dossier complet est accessible à l'adresse suivante : <https://www.parc-grands-causses.fr/une-structure-le-parc/charte-2022-2037-un-projet-de-territoire#YoUyFuxBxpl>

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre électronique accessible depuis le site internet ci-dessus ou celui-ci :

<https://www.registre-numerique.fr/revision-chartre-pnr-gc>

ou par mail : revision-chartre-pnr-gc@mail.registre-numerique.fr

ou sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux précités ou les adresser au siège de la Commission d'enquête publique à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses (adresse ci-dessous).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, à ces mêmes coordonnées.

Le président de la commission d'enquête pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

Lieux et heures de permanence :

Le président de la commission d'enquête et ses assesseurs recevront les observations du public sur le projet de charte du Parc aux jours et horaires suivant :

- **07/11/2022 à Millau** : 9h00-12h00

. Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, 71 boulevard de l'Ayrolle, 12100 MILLAU

- **17/11/2022 à Nant** : 10h00-12h00

. Mairie de Nant, Place du Claux - 12230 NANT

- **17/11/2022 à Saint Affrique** : 14h00-17h00

. Communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons, Au Centre Social Le Quai Ancienne gare, 12400 SAINT AFFRIQUE 05 36 15 00 19

- **21/11/2022 à Le Caylar** : 10h00-12h00

. Mairie du Caylar, Avenue de Millau, 34520 LE CAYLAR

- **21/11/2022 à Lodève** : 14h00-17h00

. Communauté de communes Lodévois Larzac, 1 place Capitaine Francis Morand, 34700 LODÈVE

- **23/11/2022 à Séverac d'Aveyron** : 9h00-12h00

. Mairie de Séverac d'Aveyron 9 rue Serge Duhouquet 12150 SEVERAC D'AVEYRON

- **23/11/2022 à Vezins** : 14h00-17h00

. Mairie de Vezins de Lèzevau 3 route du Claux 12780, VEZINS de LEVEZOU

- **30/11/2022 à Saint-Rome-de-Tarn** : 10h00-12h00

. Communauté de communes Muse et Rasperes du Tarn, 70 avenue Saint Ferréols 12490 SAINT-ROME-DE-TARN

- **30/11/2022 à Saint Affrique** : 14h00-17h00

. Communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons Au Centre Social Le Quai, Ancienne gare, 12400 SAINT AFFRIQUE, 05 36 15 00 19

- **02/12/2022 à Cornus** : 9h00-12h00

. Siège Communauté de communes Larzac et Vallées Le Bourg - 12540 CORNUS

- **02/12/2022 à Lodève** : 14h00-16h00

. Communauté de communes Lodévois Larzac, 1 place Capitaine Francis Morand 34700 LODÈVE

- **08/12/2022 à Saint Sernin** : 10h00-12h00

. Mairie de Saint-Sernin-sur-Rance 1 place Bourguebus 12380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE

- **08/12/2022 à Camarès** : 14h00-17h00

. Mairie de Camarès Salle du Conseil - 11 Grand'Rue, 12360 CAMARES

- **12/12/2022 à Mostuéjols** : 10h00-12h00

. Mairie de Mostuéjols La Peyrouse Salle du Conseil, 12720 MOSTUEJOLS

- **12/12/2022 à Millau** : 14h00-17h00

. Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, 71 boulevard de l'Ayrolle 12100 MILLAU

Rapport et conclusions de la commission d'enquête : A l'issue de l'enquête, la commission établira un rapport qui relatera son déroulement et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ; favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport dans lequel la Commission d'enquête énoncera ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dès leur réception, à la Préfecture de chaque département concerné, à la Région Occitanie et au siège du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également publiés sur le site internet du Parc naturel régional des Grands Causses pendant le même délai d'un an ainsi que sur le site : <https://www.publilocal.fr/enquete/publique/enquetesencours>.

A l'issue de l'enquête et après consultations des collectivités, la Région se prononcera par délibération sur le projet qui aura pu être modifié au vu des conclusions de la commission d'enquête, pour demander le classement du Parc naturel régional des Grands Causses.

PNR GRANDS CAUSSES
RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT
PROJET DE CHARTE

PROJET DE REPONSE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
reçu le 20 octobre 2022

I. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE DE L'AVIS DE
L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Synthèse de l'avis

« Le présent avis de l'Ae porte sur la révision de la charte du Parc naturel régional (PNR) des Grands Causses dans les départements de l'Aveyron et de l'Hérault, pour la période 2022-2037. Elle est portée par le Syndicat mixte de gestion du PNR.

Alors que le territoire du Parc comprend aujourd'hui 93 communes de l'Aveyron, le périmètre du projet de charte est élargi à 119 communes, avec l'adjonction de 26 des 28 communes de la communauté de communes Lodévois et Larzac du département de l'Hérault.

Les enjeux environnementaux du projet de Parc, identifiés par l'Ae, concernent :

- l'adaptation au changement climatique et la maîtrise des risques qu'il induit ;
- le maintien des paysages qui fondent l'identité du territoire ;
- la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ;
- le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de leurs impacts ;
- la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau ;
- la maîtrise de la pression sportive et touristique ;
- la maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols notamment le long de l'A75.

Le projet de charte comprend un ensemble foisonnant de mesures, qui pèchent par leur redondance et leur caractère souvent général. Toutefois, les indicateurs et l'outil de suivi, performant et bien maîtrisé, devraient permettre de communiquer avec clarté sur les choix effectués, les moyens mobilisés et les projets mis en œuvre.

Le Parc s'appuie sur sa bonne maîtrise de l'information environnementale et un relationnel de qualité avec les collectivités et les autres acteurs du territoire, pour les amener à mettre en œuvre la charte. Cela concerne notamment les dispositions relatives aux énergies renouvelables, généralement bien intégrées dans les documents d'urbanisme, mais de façon inégale. En outre, des réponses partagées plus fermes sont à anticiper face au développement de l'agrivoltaïsme et du solaire au sol.

S'agissant des activités de nature, le Parc valorise la qualité du territoire, mais l'Ae considère que la vigilance et l'anticipation du Parc et des parties prenantes doivent rester de mise en matière d'encadrement et d'évaluation des impacts.

En bonne intelligence avec le territoire, le Parc engage également une démarche proactive en matière d'identification d'espaces naturels pouvant bénéficier d'un niveau de « protection forte ».

Si l'extension du périmètre permet d'intégrer la totalité du causse du Larzac et semble répondre à un choix d'embrasser le mode de développement de la charte, le Parc doit veiller sur les déséquilibres qui pourraient survenir en matière d'animation territoriale ou de divergences stratégiques en particulier vis-à-vis des risques d'urbanisation et d'artificialisation amplifiés par le réseau routier, et notamment par les effets induits de l'A75.

L'évaluation environnementale est riche et documentée mais comporte certaines faiblesses dans l'appréciation des niveaux d'incidences et la formulation des enjeux et des thématiques qui varient selon les parties du dossier. Le scénario de référence mériterait d'être mieux décrit, tant pour affiner l'évaluation des incidences que mieux anticiper les évolutions tendancielle présentant des risques pour le territoire du Parc.

Les recommandations de l'Ae sont en grande partie méthodologiques. Elles concernent également le pilotage, ainsi que les enjeux de l'extension, du développement des énergies renouvelables, des dynamique paysagères et forestières, et des pressions liées à l'attractivité résidentielle ou sportive

L'ensemble des observations et recommandations de l'Ae sont présentées dans l'avis détaillé. »

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

Ce mémoire de réponses se concentre sur les principales recommandations et remarques de l'Autorité Environnementale.

II. Recommandations sur le projet de charte révisée

Remarques de l'AE sur les défis transversaux et la gouvernance

L'AE recommande de mieux définir le rôle du conseil scientifique, du conseil de développement et des commissions thématiques dans la mise en œuvre et le suivi de la charte.

Réponses du PNRGC :

Le projet de charte présente une synthèse des statuts (page 45) ainsi que le document administratif en annexe et qui indique le rôle des instances consultatives :
Le Conseil scientifique se compose de personnalités dont l'expertise porte sur le développement durable et les thématiques prioritaires de la Charte. Elles sont désignées par le Comité syndical pour trois ans renouvelables. Le Conseil scientifique apporte une réflexion prospective et favorise les démarches de sciences participatives. Le Conseil scientifique sera animé par un quart-temps de chargé de mission.
Le Conseil de développement se compose de structures professionnelles et associatives désignées par le Comité syndical. À travers ses recommandations, il aide le Syndicat mixte à définir les programmes d'actions. Il s'agit d'une instance permanente, dont le Président du Syndicat mixte est membre de droit.
Les commissions thématiques se composent des délégués du Syndicat mixte. Elles assurent le suivi des programmes opérationnels et examinent en amont les projets soumis à l'appréciation du Comité syndical. Le Président du Syndicat mixte en est membre de droit.

Parallèlement à la procédure de révision de la charte, des groupes de travail sont en cours pour préciser leurs fonctionnements

Remarques de l'AE sur le projet opérationnel

L'AE recommande d'éviter les redondances entre sous-mesures, et de les trier, afin d'aboutir à une liste exploitable pour le suivi et l'évaluation

Réponses du PNRGC :

Effectivement, à la lecture complète de la charte, de nombreuses redondances apparaissent entre mesures et sous mesures mais celles-ci permettent d'une part de montrer l'approche transversale de la démarche du projet de territoire : quelle que soit la thématique d'entrée du projet, les autres thématiques sont étudiées et intégrées à la démarche. Et d'autre part, ces redondances sont utiles aux acteurs qui ne vont lire que certaines fiches (les fiches de leur domaine d'actions) afin de montrer la prise en compte globale des enjeux transversaux sur chacune des thématiques.

Remarques de l'AE sur le plan du Parc

L'AE recommande de compléter l'encart relatif au paysage avec l'ensemble des points noirs paysagers identifiés.

Dans le cadre de la procédure d'évaluation de la charte, dans lequel l'inventaire des points noirs paysagers est à réaliser, le Parc a lancé un inventaire participatif en ligne pendant le premier confinement du covid. La population plutôt « disponible » pendant cette période a répondu au questionnaire du Parc. La participation a été significative : 338 internautes ont visité la carte interactive sur le site web du Parc, 140 indications ont été effectuées. Elles portent en l'occurrence sur 59 points noirs et 81 hauts lieux. Malgré une « règle du jeu » clairement définie, les résultats s'avèrent médiocres en termes de pertinence. L'échelle d'analyse des participants s'est trop souvent limitée à une observation du « devant de porte » et non pas dans une vision de l'intérêt général. La couverture géographique n'est pas homogène. Le détail est précisé dans les études préalables de la révision (dossier l'évaluation de la précédente charte- p34 et 35).

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

C'est pourquoi une sélection des points noirs les plus pertinents a été opérée. Pour autant, les points retenus ne représentent pas la réalité du terrain et ce travail devrait être largement complété. Cette donnée est donc à manipuler avec beaucoup de prudence et ne peut pas être mise en avant.

III. Recommandations sur l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale respecte formellement le contenu défini par l'article R. 122-20 du code de l'environnement.

Remarques de l'AE sur l'articulation de la charte avec d'autres plans ou programmes
L'AE recommande d'expliquer pourquoi certaines mesures du projet de charte ne sont pas traitées dans l'analyse de l'articulation avec les documents d'urbanisme.

Réponses du PNR GC :

Certaines mesures du projet de charte n'apparaissent pas dans l'analyse de l'articulation des Scot car il n'y a pas d'objectifs du PADD propres à ces mesures.

Aussi, le projet de charte sera modifié :

-par une légende complétée en page 28 :

Forte convergence	
Convergence	
Neutre	
Divergence	
Non concerné	

-par la complétude du tableau (tableau en annexe) notamment vis-à-vis de la mesure 32 de la charte (mise en œuvre d'une stratégie foncière agricole intégrée et partagée) avec :

pour le SCOT sud Aveyron,

L'objectif n°17 est de créer une « zone agricole protégée » pour geler les parcelles inscrites dans l'aire géographique de l'AOP Côtes de Millau.

L'objectif n°18 est de protéger les vergers de la vallée du Tarn et de ses affluents.

L'objectif n°19 est de protéger les parcelles favorables au maraîchage et de prévoir des dispositifs assurantiels coopératifs pour rendre possible cette activité en zones inondables.

L'objectif n°25 est de limiter l'enfrichement des grands espaces ouverts et d'encourager la gestion des espaces par l'élevage, de protéger les terres cultivables de toute construction et de préserver les éléments caractéristiques.

pour le SCOT du Lévezou :

L'objectif n°5 est de limiter l'enfrichement des espaces ouverts et d'encourager la gestion des espaces par l'élevage, de protéger prioritairement les terres cultivables, et de préserver les éléments caractéristiques.

L'objectif n°6 est de protéger la surface agricole utile

L'objectif n°7 est de réduire la consommation foncière des terres agricoles, des espaces naturels et forestiers, et d'introduire des mécanismes de compensation lors de la création de nouveaux projets d'aménagement.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

Remarques de l'AE sur l'articulation de la charte avec d'autres plans ou programmes
L'AE recommande de produire l'analyse de la compatibilité entre la charte et le Scot Pays Cœur d'Hérault

Réponses du PNR GC :

L'analyse de la compatibilité entre le projet de charte et le projet de Scot du Pays Cœur d'Hérault est joint en annexe 1 de ce mémoire de réponse. D'une manière globale, le projet arrêté de SCOT est compatible avec le projet de charte. Toutefois, plusieurs sujets nécessiteront des compléments à apporter :

- 1-sur la TVB et notamment la définition des espaces à très fort intérêt écologique qui ne comprend pas les réservoirs (des milieux ouverts et boisés) et les corridors autres que les zonages de Protections réglementaires, les zonages Natura 2000, les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux, les ZNIEFF de type 1 et les ENS du département et la Trame bleue. De plus, le DOO présente une carte TVB (carte 6 page 47) à une très petite échelle avec quelques zooms en annexe qui sont insuffisants pour bien orienter et cadre les PLUi. C'est pourquoi sur ce sujet une mise en compatibilité sera nécessaire lorsque l'atlas TVB du PNRGC sera étendue sur la totalité de ce secteur.
- 2-sur la stratégie de développement qui devrait intégrer les enjeux environnementaux du territoire de manière plus marquée
- 3- la stratégie agricole est fortement orientée vers la viticulture et n'intègre pas assez les enjeux de transition écologique et énergétique. Notamment, les surfaces agropastorales qui servent de support pour l'AOP Roquefort ne sont pas ciblées comme espace agricole stratégique pour l'économie agricole. Il serait souhaitable d'intégrer ces surfaces tout comme les AOP hors vignobles qui sont classées dans les espaces de forte valeur et potentiel économique.
- 4- des précisions devront être apportées sur l'agrivoltaïsme

Remarques de l'AE sur l'articulation de la charte avec d'autres plans ou programmes
L'AE recommande de compléter l'analyse de l'articulation de la charte avec le programme régional de la forêt et du bois et le schéma régional de gestion sylvicole, ainsi qu'avec les chartes des aires protégées voisines (PNC, PNR Aubrac et PNR Haut-Languedoc)

Réponses du PNRGC :

L'analyse de l'articulation du projet de charte avec le Programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 et le Schéma régional de gestion sylvicole sera intégrée dans le dossier avant transmission pour avis au Ministère. En ce qui concerne le SRGC, l'analyse sera intégrée pour le SRGS 2021, actuellement à la consultation (dossier reçu pour avis le 20/10/2022).

Une analyse de l'articulation avec les chartes des aires protégées voisines (PNC, PNR Aubrac et PNR Haut Languedoc) sera également intégrée.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

PARTIE 3 : Analyse de l'état initial de l'environnement, perspective d'évolution en l'absence de charte, caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées

Remarques de l'AE sur le diagnostic territorial

L'AE recommande de compléter le diagnostic par une analyse des pressions et des menaces sur la biodiversité et les milieux naturels.

Réponses du PNR GC :

Le diagnostic sera complété par ce chapitre sur l'analyse des pressions et menaces sur la biodiversité et les milieux naturels :

Ce qui menace la biodiversité (de manière générale) :

1. La destruction et l'artificialisation des milieux naturels
2. La surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal d'espèces
3. Le changement climatique global
4. Les pollutions des océans, des eaux douces, du sol et de l'air
5. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes

Difficile de quantifier à l'échelle territoriale (et même à l'échelle régionale : voir l'Observatoire régional de la biodiversité : <https://www.arb-occitanie.fr/biodiversite-en-Occitanie>)

1. Concernant les landes et pelouses (milieux ouverts)

Les landes et pelouses calcicoles sont faiblement fragmentées au sein des Causses (Causse du Larzac, le Causse Noir et sur le plateau de Guilhaumard). Bien que d'allure bien préservées, les connectivités écologiques des landes et pelouses sont globalement menacées par la fermeture des paysages. De 1994 à 2008 la superficie de la forêt a progressé de plus de 10% (source IGN) principalement au détriment de ces milieux. Le maintien des grands ensembles de landes et de pelouses dépend donc principalement de l'activité pastorale qui ralentit la dynamique naturelle vers la forêt.

Les principales zones de perturbations potentielles se retrouvent plutôt sur les avant-causses où l'urbanisation est la plus prégnante. Ces perturbations liées à l'aménagement du territoire sont particulièrement liées aux axes de communication les plus développés comme l'A75 et la RN88 vers Sévérac-d'Aveyron par exemple.

A l'ouest du territoire (hors Causses et avant causses) les landes et pelouses neutroclines à acidiclinales sont plus fragmentées que sur les plateaux caussenards mais leur régression est tout autant liée au recul des pratiques pastorales et activités d'usages liés.

Le changement climatique, induisant une diminution de la pluviométrie, et une augmentation globale des températures pourrait profondément modifier ces milieux.

2. Les milieux prairiaux

Les habitats de prairies sont dépendants des activités agricoles comme la fauche ou le pâturage. Ces prairies sont principalement menacées par les changements de pratiques (le labour ou l'augmentation de la fertilisation chimique) et, dans une moindre mesure, par la recolonisation par les ligneux en cas d'abandon de déprise pastorale. Leur enjeu réside avant tout dans leur maintien qui est conditionné par les activités agropastorales traditionnelles.

Globalement, les perturbations liées à la fragmentation affectant les continuités écologiques des prairies sont peu nombreuses à l'échelle du Parc. Ces dernières sont plutôt concentrées sur les secteurs où les continuités sont particulièrement denses et traversées par des axes de communication majeurs (vallée de l'Aveyron par ex.).

3. Les milieux agricoles

Sur le plan écologique, les cultures extensives, associés aux espaces cultivés, les espaces semi-naturels (bandes enherbées, landes...) et les éléments fixes du paysage (haies, murets, bosquets, arbres isolés...) contribuent de façon essentielle à la biodiversité des paysages ruraux.

Sur le territoire du Parc, ces espaces agricoles sont menacés soit par l'abandon, soit par l'intensification. Les petits parcelles agricoles, les terrasses, les vergers... sont des éléments qui évoluent rapidement lorsque toute pratique agricole est abandonnée. L'intensification, quant à elle, favorise l'agrandissement

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20221028-20221028_049-DE

Reçu le 03/11/2022

du parcellaire, la simplification des paysages et, parfois, la destruction des infrastructures agroécologiques (arbres ou bosquets isolés, haies, murets, clapas, affleurements rocheux, fossés enherbés...).

Sur un territoire d'élevage, l'impact des pesticides est plutôt plus faible qu'ailleurs. Toutefois herbicides et fongicides demeurent utilisés.

A titre d'exemple, certaines zones de cultures du territoire (Causse Noir et Causse du Larzac) ont été identifiées comme les plus riches et les plus diversifiées en espèces de plantes messicoles (plantes sauvages liées aux moissons) pour la région ex-Midi-Pyrénées (programme du CBNPMP, préliminaire au PNA messicoles).

4. Les milieux rocheux

Les espèces animales et végétales des milieux rocheux ont moins besoin de structures éco-paysagères spécifiques pour effectuer leur cycle de vie. Les principaux facteurs de pression sont les activités d'aménagement (travaux d'équipement en falaises par exemple) et celles générant du dérangement pour les espèces animales (fréquentation touristique, manifestations sportives...).

5. Les milieux boisés

Sur le territoire du Parc, la forêt occupe 41% de la superficie du territoire pour 13 Mm³ en volume (bois fort tige). La forêt est globalement jeune et continue de s'accroître. Les forêts se répartissent de manière privilégiée sur les secteurs des monts en périphérie du territoire (Petite Cévenne, Mont d'Orbs, contreforts des Monts de Lacaune, Lévézou...), sur les versants escarpés des vallées et des gorges. Les continuités écologiques sont plutôt bien réparties et fonctionnelles.

Les forêts de production (principalement issues de reboisements résineux des années 1950 à 1970) n'occupent que 12% de la superficie forestière et constituent, en volume, 90% des volumes commercialisés. L'exploitation forestière prélèverait 145 000 m³ par an alors que l'accroissement annuel s'élève à environ 400 000 m³ (périmètre actuel du Parc).

La principale menace pesant sur la forêt demeure le changement climatique qui peut entraîner des dépérissements, des risques sanitaires et des incendies.

6. Les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques lotiques sont essentiels dans le fonctionnement des écosystèmes et de grande valeur écologique. Ils sont particulièrement bien représentés sur le Parc, hormis naturellement sur les plateaux des causses calcaires. La continuité aquatique est très importante au sud avec de nombreux cours d'eau classés en liste 1 et 2. La fragmentation est importante sur le Tarn en aval de Millau (barrage des usines hydroélectriques). Hormis cet état de fait, les pressions sur les cours d'eau sont principalement les effets du changement climatique sur le débit (sécheresse, pluie et inondation aggravant l'érosion...), les espèces invasives (écrevisses allochtones notamment), la persistance d'éléments fragmentant (seuils, radiers...) et l'augmentation des taux de nitrates et ponctuellement les orthophosphates.

Milieux aquatiques spécifiques du territoire, les mares et lavognes sont menacées d'abandon et de comblement (ou assèchement par non-entretien de l'imperméabilisation). Elles sont également menacées par l'introduction d'espèces invasives (principalement des poissons, notamment le carassin doré, mais aussi par des espèces végétales).

7. Les milieux humides

Hormis les tourbières (massif du Lévézou), les milieux humides sont principalement liés au fonctionnement des rivières et de la nappe alluviale. Ils peuvent être néanmoins impactés par l'urbanisation, et par l'intensification des pratiques agricoles. Le régime des cours d'eau, les événements récents (inondations de 2014) et l'animation territoriale (Syndicat de BV) ont contribué à réduire ce risque depuis quelques années.

Hors massif du Lévézou, l'inventaire des zones humides du PNRGC (2014) montre que, sur l'ensemble des sites évalués, la moitié est en bon état de conservation. Concernant les sites dégradés, un peu moins d'un tiers des sites ont été jugés comme dégradés partiellement ou localement (cette appréciation pouvant porter sur une partie réduite du site). 7% des sites sont en cours d'évolution (comblement, fermeture...) et 8% des sites sont majoritairement dégradés selon les prospecteurs. L'inventaire ne fait pas l'analyse des causes de la dégradation.

Les tourbières (massif du Lévézou) demeurent impactées par les drainages d'une part (intensification des pratiques agricoles), les usages récréatifs (création d'étang à vocations de loisirs) et le changement climatique (modification du régime d'alimentation en eau).

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

8. Biodiversité nocturne

La pollution lumineuse impacte les écosystèmes et plus particulièrement la faune. De façon générale, l'éclairage est intense dans les zones les plus densément peuplées, avec une situation en France liée à une utilisation non raisonnée de l'éclairage, traduite par de la lumière perdue et réfléchi à partir de nombreuses sources fixes et permanentes. La situation est plus ou moins préoccupante selon les secteurs mais le caractère rural du territoire du Parc et les efforts des collectivités pour l'extinction nocturne de l'éclairage public (53 communes sur 93 fin 2022) supposent un impact plus réduit de la pollution lumineuse que sur d'autres parties du territoire métropolitain. Une évolution des technologies d'éclairage permettant de réduire la température des couleurs, permettrait de réduire encore l'impact de cette pollution notamment en début et fin de nuit.

Les méthodes suivantes permettent de proposer une autre approche pour évaluer les menaces et enjeux sur le territoire : la détermination des zones de quiétude et le gradient de naturalité de l'UICN.

1. Détermination des zones de quiétude : Pour déterminer ces zones par cartographie, ont été rassemblées plusieurs pressions telles que : l'éolien, les infrastructures routières, la randonnée, et l'urbanisation (plus précisément, les frontières entre milieux urbanisés et les réservoirs biologiques, SCoT du Parc). Ces lieux de pressions sont appelés « zones de dérangement » par opposition aux zones de quiétude qui recouvrent le reste de la superficie du Parc. Le réseau routier et les réseaux de randonnées sillonnent le territoire.

A l'inverse, la représentation de la fréquentation par les pratiquants des sports de pleine nature montre l'hétérogénéité des pressions sur le territoire en la matière.

2. Gradient de naturalité de l'UICN appliqué sur le périmètre du PNRGC : Ce gradient de naturalité évalue les dégradations d'origine anthropique, sur les milieux naturels à partir de critères tels que l'intégrité biophysique de l'occupation du sol, la spontanéité des processus et les continuités spatiales. On remarque des tâches rouge orangé correspondant aux aires urbaines principales : Millau, la Cavalerie, Saint-Affrique et Lodève. Les milieux les mieux conservés se trouvent au niveau des gorges et des causses.
Cf. 3 cartes en annexe 2.

Remarques de l'AE sur l'état initial de l'environnement

L'AE recommande d'approfondir dans l'état initial l'analyse des phénomènes d'urbanisation et d'artificialisation liés à l'A75 qui traverse le territoire

Réponses du PNR GC :

L'analyse des phénomènes d'urbanisation et d'artificialisation est complétée par des éléments présents dans les études préalables et notamment le diagnostic de territoire, avec les éléments suivants :

0,1 % le taux d'artificialisation du territoire sur la période 2009-2017. Cela équivaut à 43,2ha artificialisés en moyenne chaque année, répartis selon de fortes disparités entre milieu urbain et villages excentrés. Depuis 1960, la population française a augmenté de près de 40%. Simultanément, la taille des ménages n'a cessé de baisser. La surface habitable des logements a plus que doublé de 1968 à 2007.

L'habitat individuel représente plus de 60 % des logements construits depuis 1975 contre environ 40 % lors des trois décennies précédentes. Ces phénomènes se traduisent inévitablement par une augmentation de l'artificialisation des sols.

Près de 24% de l'artificialisation est générée par de la surface d'activité créée et près de 58 % par la création de logements.

On constate une très grande disparité de l'artificialisation de l'espace entre les communes :

Artificialisation globale de plus de 45,5ha à Millau, 23ha à Sévérac, 15ha à Saint-Affrique ou Campagnac, moins de 0,1ha à Peyreleau et Peux-et-Couffouleux.

Artificialisation liée à l'habitat, de plus de 19ha à Millau, 11ha à Sévérac, 10ha à Saint-Affrique et moins de 0,1ha à Peyreleau, Peux-et-Couffouleux et Mélagues.

Artificialisation liée aux activités de plus 20ha à Millau, 11ha à Campagnac, 7,9ha à Rebourguil et moins de 0,3ha à Mélagues, Tauriac-de-Camarès et Le Clapier.

A noter que les nouveaux PLUi approuvés intègrent une forte réduction des zones à urbaniser (induites par les taches urbaines des SCOT et les atlas Tvb existants) dont les effets n'apparaîtront que lors de la prochaine décennie. Par exemple, le PLUi Larzac vallées a vu sa surface à urbaniser baisser de 63% pour atteindre 184 ha.

Sur la partie de l'extension du Parc, l'artificialisation affiche une grande proportion d'espaces naturels (> 80%) mais une proportion d'espaces urbains assez élevée par rapport au territoire du Parc (2,5%). Entre

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20221028-20221028_049-DE

Reçu le 03/11/2022

1996 et 2015, l'espace urbain a progressé de 290 ha soit +26.3%. Les communes de Lodève et du Bosc concentrent à elles seules 39% de cette évolution (respectivement 61 et 53 ha). Le rythme de consommation a été divisé par deux entre les périodes 1996-2009 et 2009-2015. Cependant, 44% des surfaces consommées l'ont été dans le cadre d'une extension urbaine et non pas d'une densification de la tache urbaine déjà existante (35% de la consommation). À l'avenir, les communes devront mobiliser le fort potentiel de densification du territoire et limiter l'artificialisation des sols. Cet état initial intègre les effets et les pressions de l'A75.

Remarques de l'AE sur le milieu physique

L'AE recommande de présenter, au travers d'un tableau exhaustif, l'état des masses d'eaux souterraines et de surface du territoire.

Réponses du PNR GC :

Voir en annexe 3 du mémoire de réponse, les tableaux exhaustifs de l'état des masses d'eau souterraines et de surface du territoire sont en annexe de ce mémoire et seront intégrés dans l'état initial de l'environnement.

La synthèse est la suivante :

Masses d'eau superficielles : 78 + 10 = 88 en tout

Etat chimique : 1 très bon 23 bon, 62 inconnus 1 mauvais 1 médiocre

Etat écologique : 71 bons, 17 moyens

Masses d'eau souterraines : 8 + 4 = 12

Etat chimique : 8 bons, 2 inconnus

Etat quantitatif : 10 bons, 2 inconnus

Remarques de l'AE sur le milieu physique

L'AE recommande de réexaminer l'évaluation des enjeux au regard de la pression et de l'importance pour les continuités écologiques et la biodiversité, d'approfondir l'appréciation des incidences par rapport à un scénario « sans charte ». Elle recommande également de présenter une synthèse des évolutions tendanciennes du territoire en l'absence de charte, à l'échelle du Parc, afin de mieux anticiper celles présentant des risques pour le territoire.

Réponses du PNRGC :

L'analyse d'un scénario « sans charte » paraît relativement incertaine et hypothétique d'autant plus que le territoire est classé Parc naturel régional depuis 1995 – l'aménagement et le développement sont régis par une charte – la présente charte venant asseoir et compléter ce qui a été engagé et le syndicat mixte du Parc ayant réussi à mobiliser les collectivités pour élaborer un SCOT. Aussi, on retrouve dans les encarts « enjeux » de chaque thématique de l'état initial de l'environnement, un chapitre sur l'évolution probable de l'environnement en l'absence de charte du PNRGC. Certains encarts seront complétés avec les compléments suivants.

En l'absence de charte, sur un territoire rural tel que le sud-Aveyron, le SRCE (aujourd'hui SRADDET) est généralement transcrit de manière littérale en l'absence de moyens suffisants des collectivités pour confier à un bureau d'étude une analyse approfondie et une transcription cohérente à une échelle adaptée pour la planification du territoire. Le SRCE de Midi-Pyrénées est établi au 1:100 000 sur la base des sites de protection forte (2 actuellement sur le territoire), les ZNIEFF de type 1, les sites Natura 2000 et la prise en compte des connectivités écologiques.

L'apport du Syndicat mixte est d'affiner le diagnostic des continuités écologiques, d'une part en appliquant une méthode de diagnostic à une échelle plus grande (zoom) par un bureau d'étude, et en consultant et animant les experts naturalistes locaux par son ingénierie interne pour traiter l'ensemble du territoire et ce, même en dehors des périmètres protégés ou des périmètres d'inventaires (ZNIEFF).

Sur la partie extension, le diagnostic TVB vise à améliorer qualitativement la planification prévue par le SCOT PCH - compatible avec le SRCE de Languedoc-Roussillon – et mieux articuler les parties du territoire situées en ex-Midi-Pyrénées pour l'un et en ex-Languedoc-Roussillon pour l'autre (l'équipe du

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

PNR des Grands Causses a apporté une analyse technique à la mise en cohérence des deux SRCE compte-tenu des divergences qui apparaissaient sur le plateau du Causse du Larzac (mission confiée à l'ex-IRSTEA (INRAe) par la Région Occitanie).

Remarques de l'AE sur les solutions de substitution raisonnables exposées des motifs pour lesquels le projet de charte a été retenu, notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement

L'Ae recommande de compléter l'évaluation environnementale par la présentation des solutions de substitution qui ont été envisagées

Réponses du PNR GC :
Solution de substitution
Plusieurs solutions de substitution ont été mises de côté tout au long de la procédure de la révision de la charte.
La première concerne le maintien du périmètre initial sans l'intégration du périmètre d'extension qui a été mise de côté du fait des nombreuses accointances entre le périmètre initial et le périmètre d'extension. Que ce soit en termes de logique paysagère (Causses du Larzac, avant Causses et Rougiers/Pélites en commun), de continuité écologique avec l'intégration complète du causse du Larzac au sein du même périmètre PNR, ou de centre urbain ayant une culture et des enjeux communs. De plus, lors de l'association de préfiguration du PNRGC en 1992, le périmètre du Lodévois Larzac avait été étudié puis écarté du périmètre initial du fait de contraintes administratives et politiques.
Le projet EPTB sur le territoire a été rapidement mis de côté du fait de la récente gouvernance des nouveaux SMBV sur le territoire qui a été difficile à mettre en place et de la synergie à trouver entre les départements concernés par cette structure. Aussi, il a été préféré d'asseoir la légitimité de ces nouveaux SMBV sans EPTB sur le territoire.
Une dernière solution de substitution était le renouvellement de la charte forestière pour laquelle il a été préféré d'intégrer la stratégie à long terme dans les fiches mesures de la charte pour d'une part définir une stratégie sur le long terme (en Occitanie, les chartes forestières ont un plan d'actions triennal) et d'autre part pour une meilleure lisibilité pour tous les acteurs du territoire. D'autres outils d'animation pourront être mobilisés et mis en œuvre.

Remarques de l'AE sur les effets notables probables sur l'environnement de la mise en œuvre de la charte

L'Ae recommande de présenter l'évaluation des incidences selon des thématiques environnementales analysées par ailleurs dans les évolutions tendancielle du territoire en l'absence de charte

Réponses du PNR GC : La comparaison des thématiques environnementales analysées dans l'état initial de l'Environnement et celles utilisées dans l'évaluation des incidences fait apparaître des différences (réagencement, regroupement...) sans toutefois omettre des thématiques ou enjeux présents dans l'état initial de l'environnement. Les thématiques environnementales de l'évaluation des incidences abordent les thématiques réglementaires de l'évaluation environnementale (la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages) ainsi que d'autres thématiques complémentaires (ex : déchets) ou déclinaisons de thématiques plus globales (exemple de l'énergie pour le climat) qui sont aujourd'hui à prendre en compte pour une évaluation environnementale transversale.

Remarques de l'AE : Remarques de l'AE sur les effets notables probables sur l'environnement de la mise en œuvre de la charte

L'Ae recommande de réexaminer l'appréciation de certaines incidences de la charte, certaines d'entre elles paraissant sous-estimées, et de définir des mesures éventuelles de réduction ou de compensation, pour les incidences négatives qui figureront, le cas échéant, dans l'évaluation environnementale de la charte révisée.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

Réponses du PNR GC :
 Une réexamen de l'appréciation des incidences de la charte sera réalisée à l'aune des remarques de l'AE :

Mesure considérée	Incidence considérée selon l'évaluation environnementale	Observations de l'Ae
2 - « Faune, flore et habitats naturels : une richesse fragile à conserver »	Neutre sur la résilience au changement climatique	Positive
5 - « Des activités respectueuses de la biodiversité »	Neutre sur l'aménagement du territoire/cadre de vie/santé humaine	Positive
11 - « Une vraie cohérence de gestion des milieux humides »	Indirecte sur la biodiversité et l'aménagement Neutre pour la forêt	Directe en soulignant la faiblesse d'ambition de la mesure qui vise à « limiter l'urbanisation dans les milieux humides » Positive pour la forêt (trame forestière)
15 - « Pour des énergies renouvelables intégrées au territoire »	Neutre sur les milieux aquatiques	Point de vigilance
30 -« Dynamiser la filière locale bois »	Neutre avec vigilance sur biodiversité, patrimoine naturel, ressources en eau et milieux humides	Négative en cas d'accroissement des prélèvements de bois énergie en l'absence d'encadrement

Remarques de l'AE sur l'extension du périmètre du Parc

L'Ae recommande d'évaluer l'extension du périmètre du Parc à l'aune de ses effets environnementaux, notamment en termes d'urbanisation et d'artificialisation. Elle recommande également de veiller à ce que cette extension n'affaiblisse pas la stratégie énergétique du PNR, et de prévoir si nécessaire des mesures d'accompagnement spécifiquement dédiées au maintien de la cohérence initiale du Parc.

Réponses du PNR GC :
 L'extension du périmètre du PNR devrait engendrer des effets positifs sur ce périmètre car celui-ci devient automatiquement une Aire protégée au sens de la SNAP. Intégrant un périmètre classé PNR, ce territoire d'extension aura à disposition de nouveaux outils pour mieux protéger son environnement avec notamment une TVB qui sera réalisée à une échelle adaptée au territoire d'extension pour être valorisée à l'échelle du Plui. Cela devrait aussi lui apporter une ingénierie « environnementale » supplémentaire dont les actions pourront être rattachées, coordonnées, mutualisées avec le périmètre historique du PNR GC. L'extension du périmètre ne va pas accroître l'urbanisation ou l'artificialisation du périmètre historique. En termes de stratégie énergétique, le périmètre d'extension s'est doté d'une stratégie énergétique avec un PCAET validé en janvier 2020 à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault qui est ambitieux : -50% de consommation énergétique en 2050 par rapport à 2012, +32% de production d'énergie ENR en 2030. Cette stratégie du PCAET PCH est compatible avec le projet de charte du PNR.

Accusé de réception en préfecture
 012-251201349-20221028-20221028_049-DE
 Reçu le 03/11/2022

Remarques de l'AE sur l'évaluation des incidences Natura 2000

L'Ae recommande de compléter l'évaluation des incidences Natura 2000 par l'analyse des dispositions de la charte concernant les nouvelles installations d'énergie renouvelable.

Réponses du PNR GC :

Le tableau p. 150 de l'EE et la p.152 sont complétés de la manière suivante :

Orientation 5 : on précise que le développement du photovoltaïque au sol n'est possible que sur des zones dégradées, sous réserve qu'il n'y ait pas d'enjeu faune (busards par ex. ou autre espèce protégée nichant au sol) ni flore. Pour l'éolien, les zones de développement sont positionnées hors ZPS et ZSC ; leur impact est donc neutre. Cependant, des impacts négatifs de l'éolien en périphérie pourraient être prévisibles (rapaces à fort potentiel de déplacement, vastes territoires de chasse et domaines vitaux...), même si des systèmes de réduction sont positionnés. Des démarches de protection pourront être alors prises hors périmètres Natura 2000 (mise en œuvre de la SNAP, zones de vigilance, préservation de corridors...).

L'Ae recommande également de compléter le chapitre sur Natura 2000 par une conclusion explicite sur l'existence ou non d'atteintes significatives aux sites Natura 2000, au regard de leurs objectifs de conservation.

Réponses du PNR GC :

La conclusion de la page 149 est déplacée en page 152 pour la conclusion finale : les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000. De plus, on remarque que les fiches mesures participent à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000.

Après analyse, les fiches mesures du projet de Charte du Parc naturel régional des Grands Causses devraient avoir un effet globalement positif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000. Plus encore, ces fiches mesures participent à la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000.

L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 est représenté dans la Charte du Parc et notamment dans le Plan de référence, qui précise les secteurs à protéger prioritairement : zones de vigilance, forêts remarquables, sites ciblés tels les gorges de la Dourbie, les garrigues du Montpelliérais et le cirque de Saint-Geniez-de-Bertrand.

De plus, par-delà les seules zones Natura 2000, le projet de Charte prévoit une stratégie de maintien des fonctionnalités écologiques, en mobilisant des outils qui protègent les espaces majeurs de biodiversité et luttent contre la fragmentation des milieux.

Remarques de l'AE sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation

L'Ae recommande de bien distinguer, entre elles, les mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C), en veillant notamment à éviter les confusions entre les mesures R et C. Elle recommande également de préciser les mesures de compensation en cas d'atteinte aux zones humides.

Le Chapitre sur les mesures Eviter-Réduire-Compenser sera modifié afin de mieux distinguer les différentes actions entre elles, par exemple :

Mesure 13 : En termes de réduction, la labellisation en Géoparc Unesco permettra de définir les zones accessibles au public en fonction notamment des enjeux de conservation des milieux, du paysage et des espèces présentes.

Mesure 14 : La fiche mesure 20 apporte plusieurs mesures pour éviter et réduire et compenser les effets de travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments vernaculaires.

Concernant les compensations en cas d'atteintes de zones humides, celles-ci n'ont pas lieu d'être du fait que la charte indique que ces zones humides sont sanctuarisées et où les aménagements sont proscrits (cf. encart plan de référence). Toutefois, en ce qui concerne la compensation des milieux humides, ce sont les SAGE qui définissent les règles de compensation.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

Remarques de l'AE sur le dispositif de suivi

L'Ae recommande de préciser la méthodologie de suivi des actions portées par les signataires de la charte et les partenaires associés.

Réponses du PNR GC : Les engagements des signataires ainsi que les actions des partenaires associés s'inscrivent dans le suivi et l'évaluation de la charte qui est détaillé dans le chapitre 2.5 du projet de charte. Celui-ci présente les outils de suivi ainsi que leur fréquence d'évaluation qui varient en fonction des actions. Le suivi des actions portées par les signataires et les partenaires associés est coordonné par le SM du PNRGC via le suivi des indicateurs des fiches mesures, l'élaboration annuelle du rapport d'activité annuel du PNR ainsi que les bilans qui seront réalisés à différents moments de la future charte (2026, 2030 et 2034).

Remarques de l'AE sur le résumé non technique

L'Ae recommande de compléter les tableaux du résumé non technique par des légendes et commentaires, pour accroître leur lisibilité et de prendre en compte les conséquences des recommandations du présent avis.

Réponses du PNR GC : Le RNT est complété comme demandé.
Document en annexe.4

III Prise en compte de l'environnement par le projet de charte

Remarques de l'AE sur l'encadrement des énergies renouvelables

L'Ae recommande de transposer les dispositions relatives à l'éolien et au photovoltaïque dans l'ensemble des documents d'urbanisme interceptant le périmètre de projet. Elle recommande également de préciser les modalités d'encadrement de l'agrivoltaïque. Elle recommande enfin d'inclure les zonages relatifs au photovoltaïque dans les cartes annexées à la charte.

Réponses du PNR GC :

Les dispositions relatives à l'éolien et au photovoltaïque qui sont détaillées dans la fiche mesure 7 et la sous disposition « encadrer le développement des ENR pour le respect des paysages et du patrimoine » sont caractérisées par le pictogramme



Ce pictogramme indique les items du Plan de référence devant faire l'objet d'une attention particulière au titre du rapport de compatibilité des documents d'urbanisme avec les dispositions de la Charte.

Concernant l'agrivoltaïsme, son cadrage juridique à l'échelle nationale est en cours de définition. Tout comme un travail de réflexion est en cours sur le territoire avec les communautés de communes, le secteur agricole et le conseil scientifique pour préciser les conditions d'acceptabilité. Toutefois, les modalités d'encadrement de l'agrivoltaïsme sont encadrées dans le projet de charte via la fiche mesure 7 et la sous disposition qui concerne le photovoltaïque au sol qui indique que l'on « Affecte le photovoltaïque au sol aux espaces artificialisés ou dégradés (hors zone NAF), du type délaissé d'autoroutes, anciennes décharges ou anciennes carrières. Le photovoltaïque au sol n'est pas autorisé sur des espaces naturels agricoles ou forestiers. »

Remarques de l'AE sur la circulation des véhicules à moteur et l'encadrement de la fréquentation

L'Ae recommande de compléter le projet de charte par des dispositions relatives à la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, notamment sur le périmètre de l'extension, en tenant compte des pratiques émergentes de sports motorisés. Elle recommande également d'anticiper les

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

phénomènes de fréquentation et de conflits d'usage et d'étudier les dispositifs possibles en application de l'article L. 360-1 du code de l'environnement.

Réponses du PNR GC :
Ce sujet est traité dans la fiche mesure 5 (1 des 5 mesures phare de la charte) dans la disposition « faire respecter la législation sur les VAM dans les espaces naturels sensibles » pour lequel les acteurs du territoire historique (sous-Préfecture, OFB, collectivités) sont en permanence en veille.
La disposition peut être complétée de la manière suivante :
« Si la question des véhicules motorisés n'est pas trop prégnante sur le territoire historique, **question qui sera à évaluer dans le périmètre d'extension**, plusieurs communes et espaces protégés nécessitent une médiation suivie avec les adeptes des VAM **et des nouvelles pratiques (trottinettes électriques...)...** »
« Mettre en place, en cas d'échec de la phase de médiation, des arrêtés d'interdiction de circulation de VAM **et tous dispositifs possibles en application de l'article L. 360-1 du code de l'environnement** dans les zones à enjeux de conservation »

Remarques de l'AE sur la protection de la biodiversité et des milieux naturels
L'Ae recommande de veiller à la disponibilité et l'homogénéité des données environnementales à l'échelle du périmètre définitif du PNR.

Réponses du PNR GC :
Dans le cadre de la nouvelle charte et du nouveau périmètre, toutes les nouvelles actualisations de données ou réalisations d'études seront réalisées à l'échelle du périmètre définitif. L'adhésion à la SINP sera réalisée à l'échelle de ce nouveau périmètre.

Remarques de l'AE sur la protection de la biodiversité et des milieux naturels
Compte-tenu des enjeux liés aux zones humides, mis en évidence par l'état initial, l'Ae recommande de renforcer l'ambition des mesures de la charte dédiées à la préservation de ces milieux.

Réponses du PNR GC :
L'ambition des mesures de la charte dédiées à la préservation des zones humides apparaît en de nombreuses fois (la fiche mesure 11 y est dédiée) : elle prévoit de « *sanctuariser les zones humides* », « *Protège les zones d'alimentation des zones humides en limitant la constructibilité et l'imperméabilisation* » ou encore sur l'encart du plan de référence « Garantir la vitalité de la TVB où les zones humides sont « *des espaces où les aménagements sont proscrits* ». Cette ambition est élargie à la trame bleue avec une disposition (mesure 11) sur la limitation de l'urbanisation des milieux humides : milieux humides qui sont équivalents à la trame bleue. Enfin, la disposition « Poursuivre les inventaires et soutenir les pratiques vertueuses en faveur du maintien et de la restauration des milieux humides » montre la forte ambition que porte la charte.

Remarques de l'AE sur la protection de la biodiversité et des milieux naturels
L'Ae recommande de développer la connaissance des effets environnementaux liés à la présence du loup, et de renforcer l'accompagnement des acteurs concernés pour mieux anticiper la cohabitation avec ce prédateur.

Réponses du PNR GC :
La fiche mesure 2 et sa disposition « préserver et valoriser les espèces patrimoniales et leurs habitats intègre l'actualisation des données de suivi et la sensibilisation aux enjeux liés à la présence du loup sur le territoire. Il est proposé de compléter la sous disposition de la manière suivante :
« Mettre en place une démarche innovante et expérimentale, soucieuse de tous les enjeux de biodiversité que pose la présence du loup sur le territoire, **notamment par une meilleure connaissance de ces effets environnementaux**, avec l'objectif de proposer et expérimenter des solutions qui permettent la cohabitation entre l'agropastoralisme, socle de biodiversité, et la présence du loup sur le territoire (ex : l'abri de troupeau en zone naturelle) ». Et de rajouter la sous disposition suivante :

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

renforcer l'accompagnement des acteurs concernés pour mieux anticiper la cohabitation avec ce prédateur.

Remarques de l'AE sur les enjeux forestiers

L'Ae recommande d'intégrer dans la charte des dispositions relatives au renforcement de la résilience de peuplements forestiers, de la trame vieux bois et arbres à forte valeur biologique, et à l'équilibre forêt-gibier.

Réponses du PNRGC :

La résilience des peuplements forestiers est l'objet de la mesure 29 qui vise à diversifier l'offre de sylviculture (sylviculture irrégulière notamment) et en recherchant les leviers (financiers) pour impulser ces sylvicultures. La sous disposition peut être modifiée ainsi : « Diversifier les offres de sylvicultures afin de contribuer aux objectifs de mobilisation de bois d'œuvre **et renforcer la résilience des peuplements** »

La trame de vieux bois et la conservation des arbres à forte valeur écologique est l'objet de la fiche mesure 3 et plus particulièrement la sous-disposition « Conserver les conditions contribuant à la trame de vieux bois » notamment : « Consolider la constitution d'îlots de sénescences » et « favoriser les mesures sylvicoles [...] (maintien d'arbres morts, et d'arbres bio*...) ». Cette disposition vise également la conservation des haies.

L'équilibre forêt-gibier n'est pas spécifiquement mentionné dans la Charte, cet objectif entre néanmoins dans la mesure 28 et plus spécifiquement dans la sous-disposition « Animer le dialogue entre les acteurs de la filière et les usagers de la forêt », les chasseurs étant, de fait, des usagers de la forêt et acteurs de la gestion forestière.

* : arbres à forte valeur biologique

Remarques de l'AE sur l'agriculture et son rôle dans la préservation des paysages emblématiques et des milieux ouverts

L'Ae recommande de mettre en place des suivis spécifiques visant à mieux connaître les liens entre biodiversité et agro-pastoralisme, notamment pour mieux apprécier la résilience des territoires face au changement climatique et à l'évolution des pratiques

Réponses du PNR GC :

Le projet de charte via les MAE mises en place successivement sur les sites Natura 2000 éligibles répond à cette demande. En effet, les MAE font l'objet de suivis par les organismes agricoles et scientifiques (CBNPMP). Les conclusions argumentent les contenus des cahiers de charges à destination des éleveurs, afin qu'ils soient compatibles avec leurs pratiques et avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces visés par les directives européennes Habitats naturels et Oiseaux. Cette thématique est également un des axes du plan de gestion du Bien Unesco « Causses et Cévennes ».

Une mission spécifique pourra être confiée au conseil scientifique en partenariat avec l'Inrae sur ce sujet précis.

Remarques de l'AE sur l'adéquation entre les ambitions environnementales et les moyens humains

L'Ae recommande de compléter le projet de charte par une ventilation indicative des moyens humains dédiés à chaque orientation et mesure de la charte. L'Ae recommande par ailleurs de veiller à la qualité et l'exhaustivité des données saisies sur l'outil de comptabilité analytique.

Réponses du PNR GC :

Afin de répondre aux besoins du territoire et de porter le projet de développement durable du territoire, le syndicat mixte du Parc naturel régional est organisé en quatre pôles :

le pôle Direction-administration,

le pôle Ressources naturelles et Biodiversité, qui intervient sur les domaines de la ressource en eau, de la prévention des risques, de la trame verte et bleue, de la gestion faune et flore, du Spanc

le pôle Développement territorial, sur les domaines de la gestion financière, des contrats régional et européen, du tourisme, de la culture, de l'entretien de l'espace rural, de l'attractivité

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20221028-20221028_049-DE

Reçu le 03/11/2022

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20230203-20230203_004-DE

Reçu le 07/02/2023

le pôle Aménagement Paysage et Évaluation, sur les domaines de l'aménagement, du SCoT, de l'urbanisme et du paysage, du SIG, de l'énergie, de la mobilité et de l'économie circulaire
Toutefois, la méthodologie de fonctionnement est très différente de la structure de la charte. Chaque projet, quel que soit sa thématique est analysée de manière transversale avec les chargés de missions dont le domaine peut être impacté par le projet. A ce titre, il n'est pas possible d'affecter une ventilation indicative des moyens humains par orientation ou fiche mesure.
En ce qui concerne la qualité de suivi de la comptabilité analytique, au-delà du suivi comptable, celle-ci s'appuie sur le logiciel EVA qui suit l'avancement de l'ensemble des actions du plan d'actions en termes de moyens humains et financiers mais aussi en termes d'avancement du dossier. Ce logiciel permet notamment la rédaction du rapport annuel d'activités du syndicat mixte mais aussi les extractions souhaitées à tout moment.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230203-20230203_004-DE
Reçu le 07/02/2023

Annexes

- Annexe 1 : Tableau d'articulation entre la charte et les SCOTs
- Annexe 2 : Cartes pour évaluer les menaces et enjeux sur le territoire : la détermination des zones de quiétude et le gradient de naturalité de l'UICN
- Annexe 3 : Tableaux exhaustifs de l'état des masses d'eau souterraines et de surface du territoire.
- Annexe 4 : Modification du Résumé Non technique

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

CHARTRE PNRRG		SCOT			
3 axes	11 orientations	37 mesures objectives	SCOT SUD AVEYRON - Objectifs du PADD (7/7/2017) - (83 communes- 5 CC pleines et entières)	SCOT Lézévou - Objectifs du PADD (4 mars 2021) - 4 communes dans le périmètre du PNRR GC (Saint-Laurent-du-Lézévou, Saint-Léons, Ségur et Vézins-de-Lézévou)	SCOT Pays Cœur d'Hérault arrêté - périmère d'extension du PNRR
Protéger la biodiversité, l'écovitalité	Garantir la vitalité de la trame verte et bleue	Faune, flore et habitats naturels : une richesse fragile à conserver	Les 2 SCOTs ont repris l'atlas de la trame écologique 2015 du PNRR GC (au 100 000 ème) pour chaque milieu (humides, ouverts et fermés) qui doit être affiné par chaque PU. Cet Atlas est le socle de la prise en compte de la TVB sur les documents de planification. Il est complété par une carte simplifiée à contours qui synthétise la trame écologique de tous les milieux pour être un outil d'aide à la décision pour les décideurs et aménageur afin d'évaluer les enjeux environnementaux sur leur territoire et ainsi orienter les zones de projets. Ces 2 SCOT doivent prendre en compte les trames écologiques de la nouvelle charte présentée sur le plan de référence et sur l'ancien "GArante la vitalité de la TVB"	SCOT Lézévou - Objectifs du PADD (4 mars 2021) - 4 communes dans le périmètre du PNRR GC (Saint-Laurent-du-Lézévou, Saint-Léons, Ségur et Vézins-de-Lézévou)	L'objectif 3.1.1. du PADD RECONNAITRE ET PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE s'appuie sur 4 principes clés : <ul style="list-style-type: none"> Donner une protection stricte aux espaces à très fort intérêt écologique, Définir des règles adaptées à la protection des espaces à fort intérêt écologique, Reconnaitre l'intérêt écologique des espaces de nature ordinaire Assurer le fonctionnement écologique du territoire en préservant et restaurant les corridors écologiques La trame bleue du scot est constituée par : <ul style="list-style-type: none"> Les cours d'eau principaux et secondaires, y compris les cours d'eau intermittents et les espaces de mobilité Les zones d'expansion des crues Les zones humides et leur espace de fonctionnalité L'espace minimum de bon fonctionnement des cours d'eau : entre 20 et 50m de part et d'autre du lit mineur / sauf cours d'eau fortement rectifiés. La trame bleue est bien protégée malgré une cartographie limitée à certaines zones à enjeu. Concernant la préservation des milieux naturels, on peut s'interroger sur la définition des espaces à très fort intérêt écologique qui comprend uniquement les zones suivantes : Protections réglementaires des milieux naturels (Réserves biologiques, APN) : par définition on n'y fera rien. Les zones Natura 2000 des directives Habitats et Oiseaux (SIC, ZSC, ZPS), les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux, les ZNIEFF de type 1 et les ENS du département : à sera très difficile d'implanter des projets dans ces secteurs. Trame bleue N'apparaissent pas les autres réservoirs des milieux ouverts et boisés et les corridors (voir liste en annexe du projet de charte : pages 60 et 62) qui sont des milieux majeurs pour le maintien de la fonctionnalité écologique. De plus, le DOO présente une carte TVB (carte 6 page 47) à une très petite échelle avec quelques zones en annexe qui sont insuffisantes pour bien orienter et cadrer les PU. Ceci pouvoit sur ce sujet une mise en compatibilité sera nécessaire lorsque l'atlas TVB du PNRRGC sera étendu sur la totalité de ce secteur.
			Conservier la fonctionnalité écologique des milieux boisés	L'objectif n°29 est de protéger les forêts anciennes et matures par : <ul style="list-style-type: none"> Des classements de protection ou l'application d'une exploitation forestière durable. Les dernières données sur les forêts anciennes et matures à protéger seront à intégrer	L'objectif n°13 est de protéger les forêts anciennes et matures et appliquer une exploitation forestière durable. Les dernières données sur les forêts anciennes et matures à protéger seront à intégrer
Protéger la biodiversité, l'écovitalité	Endiguer la menace des espèces invasives	Des activités respectueuses de la biodiversité	L'objectif n°35 est la préservation de la biodiversité et le maintien de l'activité agropastorale sur les Grands Causses. Une des orientations du DOO est l'interdiction de planter des plantes invasives.	L'objectif n°41 est le développement d'un tourisme durable dans lequel est présente une disposition qui interdit es plantes invasives	L'OR 102 du DOO (Renforcer la biodiversité dans les aménagements), interdit l'implantation d'espèces invasives pour le fleurissement des parcs et jardins publics et privés.
			L'objectif n°38 est de permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, d'écovitalité et la présence d'espèces remarquables ainsi que le maintien de l'intégrité des sites naturels.	L'objectif n°40 est de permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, et la présence d'espèces remarquables et le maintien de l'intégrité des sites naturels	l'objectif 2.6. Valoriser les atouts touristiques du cœur d'Hérault prévoit de Faire du Cœur d'Hérault une destination écotouristique reconnue pour ses activités de pleine nature Cet objectif pourra être complété avec la nécessité de mettre en place une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, et la présence d'espèces remarquables ainsi que le maintien de l'intégrité des sites naturels.
Protéger la biodiversité, l'écovitalité	Mesure 6 - Défendre le paysage agropastoral, emblèmes du territoire	Des activités respectueuses de la biodiversité	L'objectif n°25 est de limiter l'enrichissement des grands espaces ouverts et d'encourager la gestion des espaces par l'élevage, protéger les terres cultivables de toutes constructions et préserver les éléments caractéristiques.	L'objectif n°5 est de limiter l'enrichissement des espaces ouverts et d'encourager la gestion des espaces par l'élevage, protéger prioritairement les terres cultivables, et préserver les éléments caractéristiques.	L'objectif du PADD 3.2. PRESERVER ET VALORISER LA QUALITE EXCEPTIONNELLE DES PAYSAGES DU PAYS COEUR D'HERAULT a pour ambition de valoriser et préserver les milieux paysagers qui structurent le paysage comme élément de l'identité et de différenciation vis à vis des agglomérations voisines OR 162 Encadrer la production d'énergie éolienne dans le respect des sensibilités du grand paysage La contribution de la filière éolienne est fixée à 25% des objectifs de production ce qui représente un potentiel de 15 à 30 grands éoliennes à l'horizon 2040 (plus de 90 m). Celles-ci ne seront pas possible Dans les espaces agricoles stratégiques de très forte valeur : Dans les espaces naturels à très fort intérêt écologique (présence de biodiversité de niveau 1) Sur l'ensemble des périmètres Grands Sites de France Dans la zone classée au patrimoine mondial du LIEZÉVOU. De ce fait, il n'est pas prévu sur le périmètre du PNRRGC. Par contre, alors que les PV sur toitures et ombrières sont fortement encouragés (95% de la production PV), il apparaît que le SCOT PCH n'est possible de manière exceptionnelle certains projets agricoles (de 100-110) et de projets de PV au sol. L'agrovoltaïsme est autorisé, à titre exceptionnel, et sous réserve de démontrer l'intérêt général et collectif de l'installation, qu'il apporte un bénéfice à l'activité agricole, que l'activité agricole soit maintenue durablement et que celle-ci constitue l'activité économique principale de l'exploitant du terrain.
			L'objectif n°30 est de promouvoir le matériau bois dans les documents d'urbanisme, les aménagements publics et le mobilier urbain.	L'objectif n°9 est de réauser la reconversion du patrimoine vernaculaire et notamment des granges-détachés qui s'inscrivent dans les bouges et n'ont plus d'usage agricole L'objectif n°10 est de « cultiver » l'image naturelle du tour des lacs du Lézévou, et notamment le lac de Planioz L'objectif n°16 est la préservation de la biodiversité et le maintien de l'activité agropastorale L'objectif n°34 est d'encourager les démarches environnementales et paysagères des zones d'activités Le SCOT présente un atlas paysager avec les enjeux de chaque unité paysagère à intégrer dans la planification et l'aménagement des documents d'urbanisme	EXCEPTIONNELLE DES PAYSAGES DU PAYS COEUR D'HERAULT a pour ambition de valoriser et préserver les milieux paysagers qui structurent le paysage comme élément de l'identité et de différenciation vis à vis des agglomérations voisines OR 162 Encadrer la production d'énergie éolienne dans le respect des sensibilités du grand paysage La contribution de la filière éolienne est fixée à 25% des objectifs de production ce qui représente un potentiel de 15 à 30 grands éoliennes à l'horizon 2040 (plus de 90 m). Celles-ci ne seront pas possible Dans les espaces agricoles stratégiques de très forte valeur : Dans les espaces naturels à très fort intérêt écologique (présence de biodiversité de niveau 1) Sur l'ensemble des périmètres Grands Sites de France Dans la zone classée au patrimoine mondial du LIEZÉVOU. De ce fait, il n'est pas prévu sur le périmètre du PNRRGC. Par contre, alors que les PV sur toitures et ombrières sont fortement encouragés (95% de la production PV), il apparaît que le SCOT PCH n'est possible de manière exceptionnelle certains projets agricoles (de 100-110) et de projets de PV au sol. L'agrovoltaïsme est autorisé, à titre exceptionnel, et sous réserve de démontrer l'intérêt général et collectif de l'installation, qu'il apporte un bénéfice à l'activité agricole, que l'activité agricole soit maintenue durablement et que celle-ci constitue l'activité économique principale de l'exploitant du terrain.
Protéger la biodiversité, l'écovitalité	Protéger l'identité du paysage et du patrimoine	Un développement paysagère des spécificités du paysage	L'objectif n°41 est de stabiliser la surface agricole utile à hauteur de 51% du territoire sud-Aveyronnais.	L'objectif n°5 est de limiter l'enrichissement des espaces ouverts et d'encourager la gestion des espaces par l'élevage, protéger prioritairement les terres cultivables, et préserver les éléments caractéristiques.	L'objectif du PADD 3.2. PRESERVER ET VALORISER LA QUALITE EXCEPTIONNELLE DES PAYSAGES DU PAYS COEUR D'HERAULT a pour ambition de valoriser et préserver les milieux paysagers qui structurent le paysage comme élément de l'identité et de différenciation vis à vis des agglomérations voisines OR 162 Encadrer la production d'énergie éolienne dans le respect des sensibilités du grand paysage La contribution de la filière éolienne est fixée à 25% des objectifs de production ce qui représente un potentiel de 15 à 30 grands éoliennes à l'horizon 2040 (plus de 90 m). Celles-ci ne seront pas possible Dans les espaces agricoles stratégiques de très forte valeur : Dans les espaces naturels à très fort intérêt écologique (présence de biodiversité de niveau 1) Sur l'ensemble des périmètres Grands Sites de France Dans la zone classée au patrimoine mondial du LIEZÉVOU. De ce fait, il n'est pas prévu sur le périmètre du PNRRGC. Par contre, alors que les PV sur toitures et ombrières sont fortement encouragés (95% de la production PV), il apparaît que le SCOT PCH n'est possible de manière exceptionnelle certains projets agricoles (de 100-110) et de projets de PV au sol. L'agrovoltaïsme est autorisé, à titre exceptionnel, et sous réserve de démontrer l'intérêt général et collectif de l'installation, qu'il apporte un bénéfice à l'activité agricole, que l'activité agricole soit maintenue durablement et que celle-ci constitue l'activité économique principale de l'exploitant du terrain.
			L'objectif n°42 est de réduire le rythme de consommation foncière des terres agricoles, des espaces naturels et forestiers de 50% à l'horizon 2020, de 70% à l'horizon 2050 et introduire des mécanismes de compensation lors de la création de nouveaux projets d'aménagement. Le SCOT présente un atlas paysager avec les enjeux de chaque unité paysagère à intégrer dans la planification et l'aménagement des documents d'urbanisme	L'objectif n°6 est de favoriser le bouage et valoriser la place de l'arbre dans le paysage L'objectif n°9 est de réauser la reconversion du patrimoine vernaculaire et notamment des granges-détachés qui s'inscrivent dans les bouges et n'ont plus d'usage agricole L'objectif n°10 est de « cultiver » l'image naturelle du tour des lacs du Lézévou, et notamment le lac de Planioz L'objectif n°16 est la préservation de la biodiversité et le maintien de l'activité agropastorale L'objectif n°34 est d'encourager les démarches environnementales et paysagères des zones d'activités Le SCOT présente un atlas paysager avec les enjeux de chaque unité paysagère à intégrer dans la planification et l'aménagement des documents d'urbanisme	EXCEPTIONNELLE DES PAYSAGES DU PAYS COEUR D'HERAULT a pour ambition de valoriser et préserver les milieux paysagers qui structurent le paysage comme élément de l'identité et de différenciation vis à vis des agglomérations voisines OR 162 Encadrer la production d'énergie éolienne dans le respect des sensibilités du grand paysage La contribution de la filière éolienne est fixée à 25% des objectifs de production ce qui représente un potentiel de 15 à 30 grands éoliennes à l'horizon 2040 (plus de 90 m). Celles-ci ne seront pas possible Dans les espaces agricoles stratégiques de très forte valeur : Dans les espaces naturels à très fort intérêt écologique (présence de biodiversité de niveau 1) Sur l'ensemble des périmètres Grands Sites de France Dans la zone classée au patrimoine mondial du LIEZÉVOU. De ce fait, il n'est pas prévu sur le périmètre du PNRRGC. Par contre, alors que les PV sur toitures et ombrières sont fortement encouragés (95% de la production PV), il apparaît que le SCOT PCH n'est possible de manière exceptionnelle certains projets agricoles (de 100-110) et de projets de PV au sol. L'agrovoltaïsme est autorisé, à titre exceptionnel, et sous réserve de démontrer l'intérêt général et collectif de l'installation, qu'il apporte un bénéfice à l'activité agricole, que l'activité agricole soit maintenue durablement et que celle-ci constitue l'activité économique principale de l'exploitant du terrain.
Protéger la biodiversité, l'écovitalité	Pour une bonne intégration paysagère des aménagements	Eau souterraine : mieux la connaître, mieux la gérer	L'objectif n°25 est d'encourager la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activités et tendre vers une labellisation.	L'objectif n°9 est de réauser la reconversion du patrimoine vernaculaire et notamment des granges-détachés qui s'inscrivent dans les bouges et n'ont plus d'usage agricole L'objectif n°10 est de « cultiver » l'image naturelle du tour des lacs du Lézévou, et notamment le lac de Planioz L'objectif n°16 est la préservation de la biodiversité et le maintien de l'activité agropastorale L'objectif n°34 est d'encourager les démarches environnementales et paysagères des zones d'activités Le SCOT présente un atlas paysager avec les enjeux de chaque unité paysagère à intégrer dans la planification et l'aménagement des documents d'urbanisme	L'objectif 3.5. PROTÉGER ET GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU Les intentions sur la ressource en eau inscrites en continuité des dispositions du SDAGE Rhive-Méditerranée, du SAGE Hérault ou SAGE Les Monts d'Arp-et-Arp, et du SAGE Orb-Lézou. Elles intègrent également le plan d'action des Plans de Gestion de la Ressource en Eau Le PADD souligne l'importance de l'édification d'une conscience écocitoyenne, basée en eau potable et ressources disponibles. Deux axes importants sont indiqués. D'une part les économies d'eau à réaliser notamment au niveau des réseaux d'eau potable et d'irrigation. D'autre part la mobilisation des ressources alternatives avec l'incise des zones de sauvegarde comme potentiel de ressources et la résorption d'espace alluvial pour la création de nouveaux captages. La valorisation des eaux usées est également un objectif pour le long terme. Ces éléments sont bien inscrits dans le DOO avec un objectif de protection des espaces stratégiques pour la ressource en eau potable et notamment les zones de sauvegarde avec une sanction financière proposée dans les sites verges (zone Arp-et-Arp) et une protection particulière de la ressource de l'Hérault. Il s'agit également de protéger les captages existants en limitant les productions (code de la santé et code de l'environnement) et restaurer des zones de protection de à présent pour les captages prioritaires. Sur le volet économie, l'OR 144 propose de réduire les pertes et économiser la ressource avec la modernisation des réseaux agricoles, l'amélioration des rendements (atteinte des 75 %, réalisation des schémas directeurs d'eau potable) et la mise en place d'aménagements spécifiques. L'objectif majeur est bien le confortement certain à la disponibilité de la ressource en eau (OR 147) et (OR 150 151) avec la possibilité de protéger de nouvelles ressources ou des sécurisations. L'ergu eau est donc bien appréhender avec trois ressources majeures sur le territoire : les aquifères karstiques, le rajepe alluviale de l'Hérault et le réservoir du Sélagou.
			L'objectif n°32 est de promouvoir le matériau bois dans les documents d'urbanisme, les aménagements publics et le mobilier urbain.	L'objectif n°11 est de positionner le Lézévou comme un territoire à haute valeur stratégique pour sa ressource en eau à l'échelle du bassin Adour Garonne L'objectif n°2 est de maintenir une eau de qualité au regard des enjeux eau potable et activités de loisirs L'objectif n°3 est de participer à une gestion quantitative durable et concertée de la ressource en eau L'objectif n°4 est de limiter les risques liés aux inondations Un objectif transversal : la préservation des milieux humides L'objectif n°11 est de ne pas créer de nouveaux obstacles sur les cours d'eau et garantir la continuité écologique L'objectif n°12 est la protection des zones humides	L'objectif 3.5. PROTÉGER ET GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU Les intentions sur la ressource en eau inscrites en continuité des dispositions du SDAGE Rhive-Méditerranée, du SAGE Hérault ou SAGE Les Monts d'Arp-et-Arp, et du SAGE Orb-Lézou. Elles intègrent également le plan d'action des Plans de Gestion de la Ressource en Eau Le PADD souligne l'importance de l'édification d'une conscience écocitoyenne, basée en eau potable et ressources disponibles. Deux axes importants sont indiqués. D'une part les économies d'eau à réaliser notamment au niveau des réseaux d'eau potable et d'irrigation. D'autre part la mobilisation des ressources alternatives avec l'incise des zones de sauvegarde comme potentiel de ressources et la résorption d'espace alluvial pour la création de nouveaux captages. La valorisation des eaux usées est également un objectif pour le long terme. Ces éléments sont bien inscrits dans le DOO avec un objectif de protection des espaces stratégiques pour la ressource en eau potable et notamment les zones de sauvegarde avec une sanction financière proposée dans les sites verges (zone Arp-et-Arp) et une protection particulière de la ressource de l'Hérault. Il s'agit également de protéger les captages existants en limitant les productions (code de la santé et code de l'environnement) et restaurer des zones de protection de à présent pour les captages prioritaires. Sur le volet économie, l'OR 144 propose de réduire les pertes et économiser la ressource avec la modernisation des réseaux agricoles, l'amélioration des rendements (atteinte des 75 %, réalisation des schémas directeurs d'eau potable) et la mise en place d'aménagements spécifiques. L'objectif majeur est bien le confortement certain à la disponibilité de la ressource en eau (OR 147) et (OR 150 151) avec la possibilité de protéger de nouvelles ressources ou des sécurisations. L'ergu eau est donc bien appréhender avec trois ressources majeures sur le territoire : les aquifères karstiques, le rajepe alluviale de l'Hérault et le réservoir du Sélagou.
Protéger la biodiversité, l'écovitalité	Maintenir les affluents pour protéger le milieu aquatique	Valoriser les gisements dans les sites paléontologiques	L'objectif n°38 est de préserver les secteurs karstiques utilisés pour l'activité d'eau potable, préserver les ressources stratégiques ou alternatives et faire aboutir les procédures de permis de protection sur l'ensemble des ressources du territoire. Le DOO prévoit notamment 2 objectifs sur l'assainissement : 1) Les bouges ou hameaux situés dans des périmères de protection et qui ne sont pas assainis doivent faire l'objet d'une mise aux normes prioritaire. De même, les stations d'épuration déclassées non conformes doivent être réhabilitées. Les habitations concernées par l'assainissement non collectif devront également être aux normes, notamment ce qui s'appelle les "points noirs". 2) Des dispositifs de traitement doivent également être mis en place au niveau des exploitations agricoles et artisanales avec notamment les fromageries et autres activités agro-alimentaires.	L'objectif n°11 est de positionner le Lézévou comme un territoire à haute valeur stratégique pour sa ressource en eau à l'échelle du bassin Adour Garonne L'objectif n°2 est de maintenir une eau de qualité au regard des enjeux eau potable et activités de loisirs L'objectif n°3 est de participer à une gestion quantitative durable et concertée de la ressource en eau L'objectif n°4 est de limiter les risques liés aux inondations Un objectif transversal : la préservation des milieux humides L'objectif n°11 est de ne pas créer de nouveaux obstacles sur les cours d'eau et garantir la continuité écologique L'objectif n°12 est la protection des zones humides	L'objectif 3.5. PROTÉGER ET GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU Les intentions sur la ressource en eau inscrites en continuité des dispositions du SDAGE Rhive-Méditerranée, du SAGE Hérault ou SAGE Les Monts d'Arp-et-Arp, et du SAGE Orb-Lézou. Elles intègrent également le plan d'action des Plans de Gestion de la Ressource en Eau Le PADD souligne l'importance de l'édification d'une conscience écocitoyenne, basée en eau potable et ressources disponibles. Deux axes importants sont indiqués. D'une part les économies d'eau à réaliser notamment au niveau des réseaux d'eau potable et d'irrigation. D'autre part la mobilisation des ressources alternatives avec l'incise des zones de sauvegarde comme potentiel de ressources et la résorption d'espace alluvial pour la création de nouveaux captages. La valorisation des eaux usées est également un objectif pour le long terme. Ces éléments sont bien inscrits dans le DOO avec un objectif de protection des espaces stratégiques pour la ressource en eau potable et notamment les zones de sauvegarde avec une sanction financière proposée dans les sites verges (zone Arp-et-Arp) et une protection particulière de la ressource de l'Hérault. Il s'agit également de protéger les captages existants en limitant les productions (code de la santé et code de l'environnement) et restaurer des zones de protection de à présent pour les captages prioritaires. Sur le volet économie, l'OR 144 propose de réduire les pertes et économiser la ressource avec la modernisation des réseaux agricoles, l'amélioration des rendements (atteinte des 75 %, réalisation des schémas directeurs d'eau potable) et la mise en place d'aménagements spécifiques. L'objectif majeur est bien le confortement certain à la disponibilité de la ressource en eau (OR 147) et (OR 150 151) avec la possibilité de protéger de nouvelles ressources ou des sécurisations. L'ergu eau est donc bien appréhender avec trois ressources majeures sur le territoire : les aquifères karstiques, le rajepe alluviale de l'Hérault et le réservoir du Sélagou.
			L'objectif n°39 est de préserver les secteurs karstiques utilisés pour l'activité d'eau potable, préserver les ressources stratégiques ou alternatives et faire aboutir les procédures de permis de protection sur l'ensemble des ressources du territoire. Le DOO prévoit notamment 2 objectifs sur l'assainissement : 1) Les bouges ou hameaux situés dans des périmères de protection et qui ne sont pas assainis doivent faire l'objet d'une mise aux normes prioritaire. De même, les stations d'épuration déclassées non conformes doivent être réhabilitées. Les habitations concernées par l'assainissement non collectif devront également être aux normes, notamment ce qui s'appelle les "points noirs". 2) Des dispositifs de traitement doivent également être mis en place au niveau des exploitations agricoles et artisanales avec notamment les fromageries et autres activités agro-alimentaires.	L'objectif n°11 est de positionner le Lézévou comme un territoire à haute valeur stratégique pour sa ressource en eau à l'échelle du bassin Adour Garonne L'objectif n°2 est de maintenir une eau de qualité au regard des enjeux eau potable et activités de loisirs L'objectif n°3 est de participer à une gestion quantitative durable et concertée de la ressource en eau L'objectif n°4 est de limiter les risques liés aux inondations Un objectif transversal : la préservation des milieux humides L'objectif n°11 est de ne pas créer de nouveaux obstacles sur les cours d'eau et garantir la continuité écologique L'objectif n°12 est la protection des zones humides	L'objectif 3.5. PROTÉGER ET GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU Les intentions sur la ressource en eau inscrites en continuité des dispositions du SDAGE Rhive-Méditerranée, du SAGE Hérault ou SAGE Les Monts d'Arp-et-Arp, et du SAGE Orb-Lézou. Elles intègrent également le plan d'action des Plans de Gestion de la Ressource en Eau Le PADD souligne l'importance de l'édification d'une conscience écocitoyenne, basée en eau potable et ressources disponibles. Deux axes importants sont indiqués. D'une part les économies d'eau à réaliser notamment au niveau des réseaux d'eau potable et d'irrigation. D'autre part la mobilisation des ressources alternatives avec l'incise des zones de sauvegarde comme potentiel de ressources et la résorption d'espace alluvial pour la création de nouveaux captages. La valorisation des eaux usées est également un objectif pour le long terme. Ces éléments sont bien inscrits dans le DOO avec un objectif de protection des espaces stratégiques pour la ressource en eau potable et notamment les zones de sauvegarde avec une sanction financière proposée dans les sites verges (zone Arp-et-Arp) et une protection particulière de la ressource de l'Hérault. Il s'agit également de protéger les captages existants en limitant les productions (code de la santé et code de l'environnement) et restaurer des zones de protection de à présent pour les captages prioritaires. Sur le volet économie, l'OR 144 propose de réduire les pertes et économiser la ressource avec la modernisation des réseaux agricoles, l'amélioration des rendements (atteinte des 75 %, réalisation des schémas directeurs d'eau potable) et la mise en place d'aménagements spécifiques. L'objectif majeur est bien le confortement certain à la disponibilité de la ressource en eau (OR 147) et (OR 150 151) avec la possibilité de protéger de nouvelles ressources ou des sécurisations. L'ergu eau est donc bien appréhender avec trois ressources majeures sur le territoire : les aquifères karstiques, le rajepe alluviale de l'Hérault et le réservoir du Sélagou.

Accusé de réception en préfecture
 012-251201349-20221028-20221028_049-DE
 Reçu le 03/11/2022

Accusé de réception en préfecture
 Enq n° 232000349-20221028-20221028_049-DE
 Reçu le 07/02/2023

Accusé de réception	37 mesures objectives	<p>Une agriculture qui cultive la transition écologique</p> <p>L'objectif n°14 est de favoriser une agriculture extensive de qualité et conduire un projet de diversification du système Roguierfort. L'objectif n°21 est de promouvoir le développement de la filière bio-énergie, qui devra se construire autour du potentiel de gasement d'une exploitation durable et de débouchés locaux.</p>	<p>L'objectif n°29 est de favoriser une agriculture de qualité diversifiée</p>	<p>La PADD prévoit dans sa stratégie des objectifs pour favoriser et améliorer les conditions d'exploitation, les filières de transformation, de conditionnement et de commercialisation sans toutefois faire apparaître la nécessité d'intégrer les enjeux de transition écologique et énergétique</p>
		<p>SCOT SUD AVEYRON - Objectifs du PADD (7/7/2017) - (83 communes- 5 CC plaines et entières)</p>	<p>SCOT Lévezou - Objectifs du PADD (4 mars 2021) - 4 communes dans le périmètre du PNR GC (Saint-Laurent-du-Lévezou, Saint-Léons, Ségur et Vézina-de-Lévezou)</p>	<p>SCOT Pays Cœur d'Hérault arrêté - périmètre d'extension du PNR</p>
		<p>Mise en œuvre d'une stratégie foncière agricole équilibrée et partagée</p> <p>L'objectif n°17 est de créer une « zone agricole protégée » pour gérer les parcelles inscrites dans l'aire géographique de l'AOP CÔtes de Millau.</p> <p>L'objectif n°18 est de protéger les vergers de la vallée du Tarn et de ses affluents.</p> <p>L'objectif n°19 est de protéger les parcelles favorables au maïs irrigué et privilégier des dispositifs associant des complémentaires pour rendre possible cette activité en zones irradiables.</p> <p>L'objectif n°25 est de limiter l'enrichissement des grands espaces ouverts et d'encourager la gestion des espaces par l'élevage, protéger les terres cultivables de toutes constructions et préserver les éléments caractéristiques.</p>	<p>L'objectif n°5 est de limiter l'enrichissement des espaces ouverts et d'encourager la gestion des espaces par l'élevage, protéger prioritairement les terres cultivables, et préserver les éléments caractéristiques.</p> <p>L'objectif n°6 est de protéger la surface agricole utile.</p> <p>L'objectif n°7 est de réduire la consommation foncière des terres agricoles, des espaces naturels et forestiers, et introduire des mécanismes de compensation lors de la création de nouveaux projets d'aménagement.</p>	<p>2.2. DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ AGRICOLE STRUCTURANTE, NOURRICIÈRE ET PROTÉGER LA RESSOURCE EN SOLS</p> <p>Tableau 9 page 40 : les surfaces agricoles qui servent de support pour l'économie agricole. Il serait souhaitable d'intégrer ces surfaces tout comme les AOP hors vignobles qui sont classées dans les espaces de forte valeur et potentiel économique. En ce qui concerne le foncier agricole, le PADD du SCOT ambitionne d'arrêter la consommation et la fragmentation de l'espace agricole. Aussi un certain nombre de principes sont fixés pour stabiliser la zone agricole du Pays Cœur d'Hérault :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Définir des limites claires au développement urbain, notamment dans les secteurs sous pression ou situés dans les zones d'influence urbaine et créer des zones tampons et de transition (ajournement des habitations) ; > Éviter le surdimensionnement des zones d'urbanisation futures pour lutter contre la artificialisation des terres agricoles et promouvoir une consommation d'espaces responsable ; > Optimiser l'utilisation du foncier urbain existant en privilégiant le renouvellement urbain, la division parcellaire et des formes urbaines plus denses en densifiant les dents creues ; > Préserver les ensembles agricoles d'un seul tenant et les terres de valeur en mobilisant les outils de protection adaptés (ex : PAEN, ZAP) ; > Encourager le mixage de l'espace agricole en encadrant les changements de destination des sièges d'exploitation et les extensions des bâtiments existants non nécessaires à l'exploitation ; > Favoriser la réaffectation des sièges d'exploitation enclavés ou difficiles d'accès.
		<p>Valoriser une orientation saine et sociale</p> <p>L'objectif n°15 est de voir aboutir le projet d'AOP Pénat. L'objectif n°16 est de pérenniser et développer les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles (ateliers, ateliers de découpe, outils de transformation et logistiques), afin de garantir l'efficacité et la rentabilité des exploitations agricoles.</p>	<p>L'objectif n°30 est de développer les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles (ateliers de découpe, outils de transformation), afin de garantir l'efficacité et la rentabilité des exploitations agricoles.</p>	<p>Cet enjeu est peu développé sur le SCOT. La PADD prévoit la possibilité d'installer les outils de valorisation et de transformation sur les zones de productions agricoles.</p>
<p>Des enjeux de patrimoine touristique et culturel</p> <p>Le patrimoine culturel, cœur de tout projet</p> <p>Une destination d'excellence pour la pleine nature</p> <p>Une approche créative de tourisme culturel et patrimonial</p> <p>Pour un tourisme écoresponsable et solidaire</p>	<p>L'objectif n°27 est le développement d'un tourisme durable.</p>	<p>L'objectif n°41 est le développement d'un tourisme durable</p>	<p>Le Pays Cœur d'Hérault souhaite devenir une destination touristique forte. Sa stratégie touristique s'appuie sur son patrimoine bâti et paysager exceptionnel dans une optique de tourisme durable. Ces axes stratégiques sont : de positionner les sites labellisés au cœur de la stratégie touristique, d'accompagner la valorisation du patrimoine culturel, agricole et naturel et de compléter l'offre touristique pour valoriser les atouts du territoire.</p>	
	<p>Fortes convergences</p> <p>Convergences</p> <p>Neutre</p> <p>Divergence</p> <p>Non concerné</p>			

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

Accusé de réception en préfecture
Enq n° 232000149/3102/2023-20230103_004-DE
Reçu le 07/02/2023

Annexe 3 : Tableaux exhaustifs de l'état des masses d'eau souterraines et de surface du territoire

Identifiant masse souterraine	Nom masse d'eau souterraine	Etat chimique 2016	Etat quantitatif 2013
5007	Socle BV Lot secteurs hydro o7-o8	bon	Bon
5056	Calcaires et dolomies du lias du BV du Tarn secteur hydro o3	bon	Bon
5057	Calcaires des grands Causses BV Tarn	bon	Bon
5058	Calcaires des grands Causses BV Lot	bon	Bon
5059	Calcaires des grands Causses BV Aveyron	bon	Bon
5021	Alluvions du Tarn, du Dadou et de l'Agout secteurs hydro o3-o4	Bon	Bon
5008	Socle BV Aveyron secteur hydro o5	mauvais	Bon
5009	Socle BV Tarn secteurs hydro o3-o4	mauvais	Bon
Identifiant masse souterraine	Nom masse d'eau souterraine périmètre extension	état chimique 2021 - données AE RMC	état quantitatif 2021 - données AE RMC
FRDG222	Pélites permienes et calcaires cambriens du lodévois	Bon	Bon
FRFG056	Calcaires et dolomies des Avant-Causses du bassin versant du Tarn	donnée non disponible	donnée non disponible
FRFG057	Calcaires des Grands Causses du bassin versant du Tarn	donnée non disponible	donnée non disponible
FRDG125	Calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud, Campestr	Bon	Bon

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

Identifiant cours d'eau	Nom masse	Etat chimique 2019 donnée Agence de l'Eau Adour Garonne	Etat écologique 2019 donnée Agence de l'Eau Adour Garonne
PF8136	Le Douadou de sa source au confluent du Maljouls	Bon	Bon
PF8203	Le Visur de sa source au réservoir de Port-de-Solans	Bon	Bon
PF8207A	La jonction du confluent du Belhazen au confluent du Tam	Bon	Bon
PF8210	La Douarbie du confluent des Crozes au confluent du Tam	Bon	Bon
PF8236	La Douarbie de sa source au confluent des Crozes (inclus)	Bon	Bon
PF8264	La Serre	Bon	Bon
PF8265A	Le Cernat du confluent du Soutzon au confluent du Tam	Bon	Moyen
PF8277	Le Douadou du confluent du Maljouls au confluent du Tam	Bon	Moyen
PF8299	L'Avyron de sa source au confluent de la Serre	Bon	Moyen
PF8299	Le Lot du confluent du Doulou (inclus) au barrage de Castelnaud-Lassoutz	Bon	Moyen
PF8297	La Mare	Bon	Moyen
PF8306A	Le Tam du confluent de la jonction au confluent de la Douarbie	Bon	Moyen
PF8312	L'Alonce du lac de Villefranche-de-Panat au confluent du Tam	Bon	Moyen
PF8371	Le Visouls de sa source au lac de Pareloup	Bon	Moyen
PF8203_3	Ruisseau de Vatayrans	Bon	Moyen
PF8250	Le Cernat de sa source au confluent du Soutzon (inclus)	Inconnu	Bon
PF8238	Le Rance de sa source au confluent du Liemou	Inconnu	Bon
PF8298	La Souque	Inconnu	Bon
PF8308	Le Tam du confluent du Valet de la Combe au confluent de la Jonction	Inconnu	Bon
PF8308	Le Thivensol du confluent du Bonheur au confluent de la Douarbie	Inconnu	Bon
PF8362	La Germe	Inconnu	Bon
PF8363	Le Maljouls	Inconnu	Bon
PF8367	Le Lantabusseque	Inconnu	Bon
PF8368	Le Coudele	Inconnu	Bon
PF8386	Le Liemou	Inconnu	Bon
PF8177_3	Ruisseau de Prost Long	Inconnu	Bon
PF8177_4	Ruisseau de Lacandou	Inconnu	Bon
PF8125A_1	Ruisseau de Lavencou	Inconnu	Bon
PF8129_1	Le Soutzon	Inconnu	Bon
PF8126_3	Ruisseau de la Barraqan	Inconnu	Bon
PF8127_2	Ruisseau de Prugnes	Inconnu	Bon
PF8127_3	Le Roubou	Inconnu	Bon
PF8127_6	Le Grouau	Inconnu	Bon
PF8127_6	Le Len	Inconnu	Bon
PF8127_7	Ruisseau de Gommeric	Inconnu	Bon
PF8128_1	Le Rance	Inconnu	Bon
PF8129_1	Ruisseau d'Arleme	Inconnu	Bon
PF8129_10	Le Gos	Inconnu	Bon
PF8129_11	Ruisseau de Mourze	Inconnu	Bon
PF8129_3	Le Teudoune	Inconnu	Bon
PF8129_4	Ruisseau de Thirondele	Inconnu	Bon
PF8129_5	Ruisseau d'Arleme	Inconnu	Bon
PF8129_7	Le Medarion	Inconnu	Bon
PF8129_8	Le Vernobe	Inconnu	Bon
PF8129_1	Le Verleque	Inconnu	Bon
PF8129_2	Le Medans	Inconnu	Bon
PF8129_3	Ruisseau de Cuge	Inconnu	Bon
PF8203_4	Le Boujou	Inconnu	Bon
PF8203_5	Ruisseau d'Estache	Inconnu	Bon
PF82268_5	Ruisseau de Naztan	Inconnu	Bon
PF8287_2	Ruisseau de Brinbac	Inconnu	Bon
PF8287_3	La Mazette	Inconnu	Bon
PF8288_1	La Foulette	Inconnu	Bon
PF8288_2	Ruisseau de Verzollet	Inconnu	Bon
PF8288_3	Ruisseau d'Anou	Inconnu	Bon
PF8288_4	Ravin de Neugayolles	Inconnu	Bon
PF8288_5	Ruisseau de Valbaucy	Inconnu	Bon
PF8288_6	Le Baura	Inconnu	Bon
PF8288A_1	Ruisseau des Arzoles	Inconnu	Bon
PF8292_2	Ruisseau de Brevinque	Inconnu	Bon
PF8292_3	Le Duron	Inconnu	Bon
PF8292_4	Ravin du Rieu Sec	Inconnu	Bon
PF8211A_1	Ruisseau de Limouze	Inconnu	Bon
PF8211A_2	Ruisseau de Genes	Inconnu	Bon
PF8211_1	Le Gos	Inconnu	Bon
PF8263_1	Le Dargue	Inconnu	Bon
PF8263_2	Le Cabat	Inconnu	Bon
PF8268_1	Le Vernobe	Inconnu	Bon
PF8268_2	Ruisseau des Vabertan	Inconnu	Bon
PF8271_1	Les Dices	Inconnu	Bon
PF8295	Le Giffo	Inconnu	Moyen
PF8211A	Le Tam du barrage de Prost au confluent du Douarbie	Inconnu	Moyen
PF8211B	Le Tam du confluent de la Douarbie à la retenue de Prost	Inconnu	Moyen
PF8295	Ruisseau du Recug	Inconnu	Moyen
PF8295	L'Osse	Inconnu	Moyen
PF8219_2	La Grêle Rouge	Inconnu	Moyen
PF8267_2	La Barbade	Inconnu	Moyen
PF8289	Le Rance du confluent du Liemou au confluent du Tam	Mauvais	Moyen
Identifiant cours d'eau	Nom masse d'eau pluviale extension	Etat chimique 2021	Etat écologique 2021
PRDR0199	vièvre la Bèze	Bon	Bon
PRDR0201	Ruisseau de Riermeu	Bon	Bon
PRDR0248	Ruisseau la Soutendres	Bon	Bon
PRDR0284	Ruisseau la Marguerite	Médiocre	Bon
PRDR0295	vièvre la Lantouet	Bon	Bon
PRDR1059	vièvre la Viraque	Très bon	Bon
PRDR1595	Ruisseau l'Hubergues	Bon	Bon
PRDR295	La Lengue du Roubie à la confluence avec l'Intraud et l'aval du Solagou	Bon	Bon
PRDR298	La Lengue de sa source au Roubie	Bon	Bon
PRDR272	La Vie	Bon	Bon

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

Sommaire

CHAPITRE I RÉSUMÉ NON TECHNIQUE 05 - 22	CHAPITRE II OBJECTIFS, CONTENU DU PROGRAMME D'ACTIONS, ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS 23 - 69	CHAPITRE III ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET ENJEUX DU TERRITOIRE 70 - 111	CHAPITRE IV SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGÉES ET JUSTIFICATION DES CHOIX 112 - 122
CHAPITRE V ANALYSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES SUR L'ENVIRONNEMENT 123 - 156	CHAPITRE VI MESURES ERC DES EFFETS DU PROGRAMME SUR L'ENVIRONNEMENT 157 - 164	CHAPITRE VII ANALYSE DU DISPOSITIF DE SUIVI 165 - 178	CHAPITRE VIII MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE POUR MENER L'ÉVALUATION 179 - 181



Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

1 - PRÉSENTATION DU PROJET DE CHARTE 2022-2037 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

La révision de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses s'accompagne d'une extension géographique de celui-ci. Circonscrit jusque-là au sud-Aveyron, le périmètre du Parc naturel régional s'élargit à 26 communes de l'intercommunalité Lodevois et Larzac, au nord du département de l'Hérault.

Le territoire du projet de Charte englobe au total 119 communes et, intégralement ou en partie, neuf Communautés de communes. D'une superficie de 3806,65km², il accueille une population de 86 115 habitants (chiffres 2016).

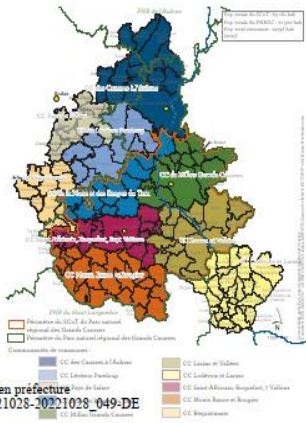
Déployé entre le Massif central et la basse plaine héraultaise, entre le pays albigeois et le massif cévenol, le territoire du projet de Charte se situe au cœur de la région Occitanie et constitue un arrière-pays fort au regard de l'aire urbaine de Montpellier vers lequel il s'oriente naturellement.

L'extension permet d'intégrer l'ensemble du causse du Larzac dans un même territoire de projet. Paysage de steppe façonné par la tradition de l'agropastoralisme, le Larzac, de par son histoire, est emblématique des valeurs portées par le Parc naturel régional des Grands Causses. Il constitue la plus vaste des 33 unités paysagères désormais identifiées dans le périmètre du projet de Charte.

Le projet de Charte est le fruit d'une démarche de co-construction, favorisée par la culture collaborative du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses. Ce travail a permis de faire émerger six défis transversaux qui irriguent l'ensemble des orientations et mesures du projet de Charte, trois axes, onze orientations et trente-sept fiches mesures - dont cinq mesures phares - qui composent le projet opérationnel.



- **Défi transversal 1** : La résilience au changement climatique.
- **Défi transversal 2** : L'attractivité et le développement social du territoire
- **Défi transversal 3** : Le partenariat et la co-construction avec les acteurs du territoire
- **Défi transversal 4** : L'innovation et l'expérimentation.
- **Défi transversal 5** : La sensibilisation et l'éducation
- **Défi transversal 6** : La vision extra-territoriale.

L'INTERCOMMUNALITÉ SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES ET SUR LE PROJET D'EXTENSION - COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
Situation au 01/01/2020



Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

Axe I • PROTÉGER

1 PROTÉGER UNE BIODIVERSITÉ D'EXCEPTION  Mesure 1 Garantir la vitalité de la trame verte et bleue Mesure 2 Faune, flore et habitats naturels : une richesse fragile à conserver Mesure 3 Conserver la fonctionnalité écologique des milieux boisés Mesure 4 Endiguer la menace des invasives  Mesure 5 Des activités respectueuses de la biodiversité	2 PRÉSERVER LA RICHESSE PAYSAGÈRE Mesure 6 Défendre le paysage agropastoral, emblème du territoire Mesure 7 Protéger l'identité du paysage et du patrimoine Mesure 8 Un développement respectueux des spécificités du paysage Mesure 9 Pour une bonne intégration paysagère des aménagements	3 SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU Mesure 10 Eau souterraine : mieux la connaître, mieux la gérer Mesure 11 Une vraie cohérence de gestion des milieux humides Mesure 12 Maîtriser les effluents pour protéger le milieu aquatique	4 VALORISER LES TRÉSORS GÉOLOGIQUES Mesure 13 Valoriser les géosites dont les sites paléontologiques
--	---	--	---

Axe II • AMÉNAGER

5 CONSTRUIRE UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE Mesure 14 Économies d'énergie : tous exemplaires ! Mesure 15 Pour des énergies renouvelables intégrées au territoire	6 SE DÉPLACER AUTREMENT Mesure 16 Rendre possibles les nouvelles mobilités Mesure 17 Vers un territoire de mobilités plurielles	7 RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE  Mesure 18 Consolider l'armature territoriale Mesure 19 Pour des espaces publics résilients Mesure 20 Villes et bourgs de demain : de nouvelles formes urbaines et architecturales Mesure 21 Pour une gestion exemplaire des déchets
---	--	--

Axe III • DÉVELOPPER

8

**ACCUEILLIR
DE NOUVEAUX
HABITANTS**

Mesure 22 Pour une vie culturelle inventive et solidaire

Mesure PHARE

Mesure 23 Pour l'installation durable des nouveaux arrivants

Mesure 24 Pour l'accès de tous aux services et équipements

Mesure 25 Pour une dynamique partenariale renforcée

9

**VALORISER
LES RESSOURCES
ÉCONOMIQUES
LOCALES**

Mesure PHARE

Mesure 26 Pour une économie territoriale et durable

Mesure 27 Carrières et thermalisme, des ressources à valoriser

Mesure 28 Une gouvernance territoriale pour la mobilisation pérenne de la ressource bois

Mesure 29 Des itinéraires sylvicoles pour la transition écologique et climatique de la filière forêt-bois

Mesure 30 Dynamiser la filière locale bois respectueuse de la ressource forestière

10

**SOUTENIR
L'AGRICULTURE**

Mesure 31 Une agriculture qui cultive la transition écologique

Mesure 32 Une stratégie foncière agricole intégrée et partagée

Mesure 33 Valoriser une alimentation saine et locale

11

**DÉVELOPPER
LE POTENTIEL
TOURISTIQUE,
PATRIMONIAL
ET CULTUREL**

Mesure 34 Le patrimoine culturel, socle de tout projet

Mesure 35 Une destination d'excellence pour la pleine nature

Mesure 36 Une approche créative du tourisme culturel et patrimonial

Mesure 37 Pour un tourisme écoresponsable et solidaire

- La partie I, « Résumé non technique », propose une synthèse du rapport environnemental, pour une consultation facilitée du dossier.
- La partie II, « Objectifs, contenu du programme d'actions et articulation », relate le contexte de la révision de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses et apprécie le degré de compatibilité du projet de Charte avec les plans, schémas, programmes et documents de planification en vigueur sur le territoire.
- La partie III, « État initial de l'environnement », livre une description détaillée du territoire, analyse les pressions qui s'y exercent, discerne ses perspectives d'évolution et ses enjeux.
- La partie IV, « Solutions de substitution et justification des choix », présente les alternatives envisagées lors de la révision de la Charte et les motifs pour lesquels les grandes options du projet de Charte ont été retenues.
- La partie V, « Analyse des effets notables probables sur l'environnement », identifie les effets favorables, mais aussi les éventuelles incidences négatives, de la mise en œuvre du projet de Charte sur l'environnement.
- La partie VI, « Mesures d'évitement, réduction, compensation », fait état des mesures envisagées pour la correction des éventuels impacts négatifs identifiés par l'analyse précédente.
- La partie VII, « Analyse du dispositif de suivi », expose le dispositif d'évaluation et de suivi prévu par le projet de Charte et détaille les indicateurs complémentaires visant à vérifier la bonne adéquation des effets du projet de Charte avec les prévisions.
- La partie VIII, « Méthodologie employée », présente la méthode de travail qui a présidé à la réalisation de l'évaluation environnementale.

3 - ARTICULATION DU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE (CHAP. II)

La cohérence entre le projet de Charte et d'autres plans, programmes, schémas ou documents de planification en vigueur a été examinée dans le cadre de l'évaluation environnementale et évaluée selon un degré de conformité, de compatibilité ou de prise en compte.

Parmi ces documents, figurent en premier lieu ceux qui ont avec le projet de Charte une relation d'opposabilité juridique. Une bonne synergie doit également exister entre le projet de Charte et d'autres documents, quoiqu'il n'y ait pas entre eux d'obligation juridique.

L'implication du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses dans l'animation des politiques publiques a fortement facilité la compatibilité du projet de Charte avec d'autres documents. Ayant contribué à la co-construction du SRADDET Occitanie 2040, le Syndicat mixte a pu prévoir par anticipation sa compatibilité avec les dispositions du fascicule des règles de celui-ci. De même, le Syndicat mixte ayant réalisé ou apporté son expertise à la réalisation de plusieurs Schémas de cohérence territoriale sur son périmètre, il a d'autant plus veillé à l'harmonisation de ceux-ci avec le projet de Charte.

2 - OBJECTIFS ET CONTENU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le projet de Charte 2022-2037 du Parc naturel régional des Grands Causses est soumis à une évaluation environnementale, étant susceptible, comme nombre de plans, programmes et documents de planification (R.122-17 du CE), d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

L'évaluation environnementale se décline en huit parties.



Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

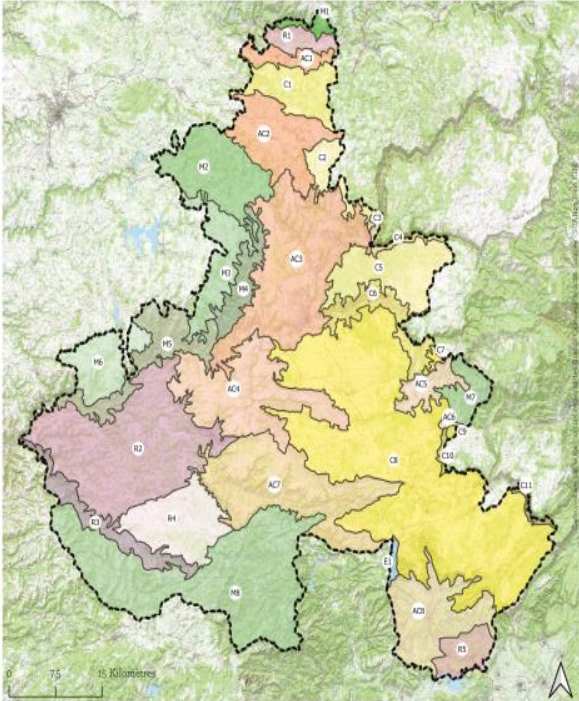
Plans, schémas, programmes ou documents de planification s'imposant à la Charte	Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVE)	Très forte compatibilité	Niveau national
	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Occitanie (SRADDET)	Compatibilité forte à très forte	Niveau régional
Plans, schémas, programmes ou documents de planification auxquels la Charte s'impose	Schémas de cohérence territoriale (SCoT), Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI), documents d'urbanisme	Très forte compatibilité	Niveau territorial

L'analyse permet aussi d'apprécier la bonne articulation du projet de Charte avec d'autres documents sans relation juridique avec celui-ci et qui se rapportent aux thématiques de la biodiversité, du risque inondation, de la ressource en eau, de la forêt, des carrières ou encore des énergies renouvelables.

4 - ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (CHAP. III)

L'état initial de l'environnement sur le territoire du projet de Charte est analysé à travers trois grandes thématiques : milieu naturel, milieu physique et milieu humain.
De l'analyse ont émergé des enjeux à prioriser sur le territoire.

UNITÉS ET SOUS-UNITÉS PAYSAGÈRES



- | |
|---|
| <p>Unités paysagères</p> <ul style="list-style-type: none"> AC1 : Avant-causse et vallée de la Serre AC2 : Avant-causse du Sévraçais et vallée de J'aveyron AC3 : Causse Rouge, vallée du Tarn et du Millavois AC4 : Avant-causse et vallée du Cornon AC5 : Vallée de la Dourbie autour de Nant AC6 : Vallée de la Virenoque autour de Saucières AC7 : Vallons du Lodévois et vallée de la Lergue C1 : Causse de Sévraçac C2 : Causse de Sauretterra C3 : Gorges du Tarn C4 : Gorges de la Jonte C5 : Causse Noir C6 : Gorges de la Dourbie C7 : Causse Bégon C8 : Causse du Larzac C9 : Causse de Campestre-et-Luc C10 : Gorges de la Virenoque C11 : Gorges de la Via E1 : Plateau de l'Écandorgue M1 : Vallée du Lot M2 : Crête du Pusch du Pal M3 : Crête du Mont Seigne M4 : Vallée de la Muse M5 : Rasper du Tarn M6 : Plateau ciselé du Ségala M7 : Versant Cévenole M8 : Monts de Lacausse R1 : Collines et vallons du Rougier de Saint-Laurent d'Olt à la Capelle-Bonance R2 : Montagnettes et vallée du Dourdou, de Saint-Affrique à Matrin R3 : Vallée du Rance R4 : Pénéplaine du Dourdou autour de Montlaur (Rougier de Camarès) R5 : Collines et vallons du Rougier du Salagou |
|---|

Accusé de réception en préfecture
012-251301349-20221028-20221028_049-DE
Reçu le 03/11/2022

MILIEU NATUREL

Description

Des parois calcaires des gorges aux prairies mésophiles, des hautes larzacaises à la garrigue du Salagou via les tourbières du Lévézou, le territoire présente une palette de milieux naturels (rochers ouverts, cultivés, boisés) qui sont de véritables réservoirs de biodiversité. Tous ces habitats écologiques sont propices à l'épanouissement d'une faune et d'une flore parfois exceptionnelle, depuis les quatre espèces de vautours européens jusqu'à des plantes herbacées très rares telles l'Arabette des Cévennes. Le territoire accorde une vive attention au maintien et à la restauration de ses connectivités écologiques, à travers une trame cartographiée au 1/25 000, échelle d'une grande précision qui permet de localiser les cours de biodiversité, les zones relais et les corridors potentiels. La richesse écologique du territoire se traduit par l'existence de 26 zones Natura 2000 et 143 Znieff, même si la surface classée en protection forte (un arrêté de protection de biotope, une réserve biologique intégrale) apparaît modeste.

Pressions

Les milieux naturels sont confrontés à un risque d'altération par le changement climatique, à la déprise agricole (fermeture des milieux par les taillis et la forêt), à l'artificialisation, ainsi qu'à la multiplication de leurs usages. L'engouement croissant pour les activités de pleine nature doit être régulé pour le respect optimal de la biodiversité, faune et flore, dont les équilibres sont menacés par le réchauffement climatique et par la propagation d'espèces invasives. La fragmentation des milieux naturels, qui perturbe les connectivités écologiques, demeure restreinte sur le territoire et est d'ores et déjà identifiée. De plus, la pression qui pèse sur les zones protégées et d'inventaire ne pèse pas à l'inquiétude, étant données la bonne fonctionnalité de la trame écologique du territoire et les perspectives de classement de nouvelles surfaces en protection forte dans le cadre de la SNAP.

MILIEU PHYSIQUE

Description

Le paysage steppique des Grands Causses, façonné par la tradition agropastorale, a forgé l'identité des Grands Causses. Sa préservation est cruciale, de même que celle de sites emblématiques comme le cirque de Navacelles, les gorges du Tarn et de la Jonte, le plateau larzacien, et plus largement, tous les éléments paysagers caractéristiques de ce territoire rural de moyenne montagne. Modéré par l'érosion après le retrait d'une mer au Jurassique, le territoire se caractérise par son vaste domaine karstique. Il constitue ainsi un immense réservoir d'eau, ressource précieuse mais vulnérable, qui alimente de nombreux milieux aquatiques de surface (en bon état écologique) et garantit une desserte en eau potable au-delà de son seul périmètre. Ressource vitale, l'eau devient aussi source d'inquiétude face au risque inondation qui tout comme les risques feux de forêt et érosion des sols, est amplifiée par le dérèglement climatique. Le territoire a engagé une stratégie volontaire de résilience au changement climatique (énergies renouvelables, sobriété énergétique), afin de compenser notamment sa forte dépendance à la voiture individuelle.

Pressions

Les paysages identitaires des Grands Causses doivent être préservés face à la fermeture des milieux, conséquence de la déprise agricole, d'une exploitation forestière peu en phase avec une approche environnementale, de la banalisation paysagère. Une même vigilance doit s'exercer souterrainement, l'abondante ressource en eau du milieu karstique risquant d'être fragilisée par des rejets polluants (dysfonctionnement de bassins de décantation AV5 ou de dispositifs d'assainissement...). La tension de plusieurs cours d'eau en période estivale, par exemple sur le bassin versant du Dourdou de Camarès, témoigne de la réalité du changement climatique, de même que la fréquence plus grande des événements météorologiques d'ampleur, sécheresse ou phénomène cévenol. L'adaptation au changement climatique constitue le défi majeur de la période de validité du projet de Charte, tant sont nombreuses les menaces qu'il fait peser sur l'activité agricole, la biodiversité et le milieu naturel, la sécurité des biens et des personnes.

4.3
MILIEU HUMAIN

Description

Causse, avant-causse, rougiers et monts : les quatre entités paysagères du territoire se déclinent en 33 sous-unités qui, du sud-Aveyron au Lodevois-Larzac, tissent entre elles des correspondances. Elles accueillent un patrimoine bâti remarquable, qu'il s'agisse de châteaux et édifices religieux classés, des empreintes de l'agropastoralisme attribuables notamment aux templiers et hospitaliers (avognes, jasses...), de très nombreux villages au charme intact ou des Villes d'art et d'histoire que sont Millau et Lodeve. Le travail de valorisation patrimoniale et touristique, rétrognage parmi d'autres d'une réelle vitalité culturelle, doit s'étendre aux géosties, encore peu valorisées. La vie culturelle, justement, est une des conditions de l'attractivité pour ce territoire qui, depuis quelques années, endigue enfin son érosion démographique grâce à la venue de nouveaux habitants. Une condition parmi d'autres, avec la réorption de la vacance de l'habitat, le confortement du maillage territorial en services et équipements (éducation, loisirs, commerces), une offre de soins de proximité et, bien entendu, une vitalité économique. Celle-ci peut s'appuyer sur l'agriculture, confrontée toutefois à la problématique de la transmission, le tourisme durable, l'économie circulaire encore balbutiante (gestion des déchets), les filières émergentes à partir de ressources locales telles la forêt-bois, dans une optique de relocalisation du développement économique.

Pressions

Déprise agricole, étalement urbain, banalisation, installation d'infrastructures et hausse de l'affluence touristique sont autant de pressions qui pèsent sur le cadre de vie caractéristique du territoire et pourraient menacer à terme son attractivité. L'évolution démographique, favorable, accuse toutefois un déséquilibre entre sud-ouest (rougiers et monts) et Lodevois. L'armature du territoire doit être consolidée, à travers le maintien de services (éducation et santé en premier lieu) et équipements indispensables à sa vitalité. Les vecteurs traditionnels ou émergents de l'économie sont confrontés, pour l'agriculture, à la difficulté de la transmission et au changement climatique ; pour la filière bois, au morcellement du parcellaire ; pour le développement local, à un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et l'accroissement des distances moyennes domicile-travail ; pour le tourisme, à la brièveté de la saison et à l'inégale répartition des hébergements.

La maîtrise paysagère de l'urbanisation et la qualité de vie	
L'intégration paysagère des infrastructures	
Résilience de l'agriculture au changement climatique et à la transition écologique	
Poursuivre les actions engagées, notamment quant à la connaissance, la protection et au suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau	
L'accentuation du positionnement du territoire comme destination d'excellence pour les sports de pleine nature	
Réinventer les centres-villes et centres-bourgs	
Garantir un service d'éducation et de santé de proximité	
L'adaptation au vieillissement de la population	

Les enjeux identifiés pour les différentes thématiques environnementales sur le territoire peuvent être regroupés en 40 grands enjeux environnementaux (travail réalisé sur la base des 54 enjeux issus de l'état initial de l'environnement). Les enjeux ont été analysés d'une part pour les symboliser et d'autre part pour les hiérarchiser. Cette hiérarchisation a été définie par le croisement de la vulnérabilité de la thématique du territoire (évaluation de la pression et de la sensibilité de l'enjeu) et l'importance de l'enjeu dans la Charte. Plus un enjeu possède un niveau de vulnérabilité élevé et plus l'importance de l'enjeu dans la Charte est élevée, plus l'enjeu sera considéré comme prioritaire.

Un code couleur a été attribué à chacun des enjeux, classés de la façon suivante :

HIÉRARCHISATION DES ENJEUX (vulnérabilité de l'enjeu et importance de l'enjeu dans la Charte)		
Prioritaire	Moderé	Faible

4.4
SYNTHÈSE DES ENJEUX PRIORITAIRES IDENTIFIÉS

17 enjeux sont identifiés comme prioritaires dans le projet de Charte au regard de l'état initial de l'environnement.

SYNTHÈSE DES ENJEUX	HIÉRARCHISATION DES ENJEUX
Résilience et atténuation vis-à-vis du changement climatique (suivi, analyse impact, acculturation aux risques...)	
L'attractivité et le développement sociétal	
Intégration des enjeux de biodiversité dans l'élaboration des politiques territoriales (partage de la connaissance, planification des docs d'urbanisme)	
Mobiliser les partenaires et les outils pour une connaissance de la biodiversité et un partage toujours plus grand de cette connaissance	
Pérenniser l'encadrement des activités de pleine nature et le déployer sur le périmètre d'extension	
Le maintien du foncier agricole et notamment des surfaces agropastorales	
La consolidation de l'armature territoriale	
Un développement territorial en adéquation avec la préservation de la biodiversité et la cohésion territoriale	
Accusé de réception en préfecture 012-251201349-20221028-20221028_049-DE des sites Reçu le 03/11/2022	

SYNTHÈSE DES ENJEUX	HIÉRARCHISATION DES ENJEUX	SYNTHÈSE DES ENJEUX	HIÉRARCHISATION DES ENJEUX
Résilience et atténuation vis-à-vis du changement climatique (suivi, analyse impact, acculturation aux risques...)		Un développement territorial en adéquation avec la préservation de la biodiversité et la cohésion territoriale	
L'attractivité et le développement sociétal		La préservation des paysages et des sites	
Intégration des enjeux de biodiversité dans l'élaboration des politiques territoriales (partage de la connaissance, planification des docs d'urbanisme)		La maîtrise paysagère de l'urbanisation et la qualité de vie	
Mobiliser les partenaires et les outils pour une connaissance de la biodiversité et un partage toujours plus grand de cette connaissance		L'intégration paysagère des infrastructures	
Pérenniser l'encadrement des activités de pleine nature et le déployer sur le périmètre d'extension		Résilience de l'agriculture au changement climatique et à la transition écologique	
Le maintien du foncier agricole et notamment des surfaces agropastorales		Poursuivre les actions engagées, notamment quant à la connaissance, la protection et au suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau	
La consolidation de l'armature territoriale		L'accentuation du positionnement du territoire comme destination d'excellence pour les sports de pleine nature	

ANNEXE 6 : PROCES- VERBAL DE FIN D'ENQUETE DU 21 DECEMBRE 2022 AVEC REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE

Albi le 21 décembre 2022

Le Président de la commission d'enquête
à
Madame la Présidente du Conseil Régional
de la Région Occitanie

objet : Enquête publique relative au projet de révision de la charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Procès-verbal de fin d'enquête

Madame la Présidente,

Conformément à votre arrêté du 13 octobre 2022 l'enquête publique portant sur la révision de la charte du Parc naturel régional des Grands Causses en vue du renouvellement de son classement s'est déroulée du 7 novembre au 12 décembre 2022.

Le présent document joint constitue le procès-verbal de fin d'enquête selon l'article R123-18 du code de l'environnement. Ce document est communiqué au « maître d'ouvrage », la région Occitanie, sous huitaine au terme de la réception des registres d'enquête.

Le maître d'ouvrage dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations.

Ce procès-verbal de synthèse est décomposé en trois parties :

- Présentation synthétique du déroulement de l'enquête publique
- Observations du public
- Demandes complémentaires de la commission d'enquête.

Le mémoire en réponse sera examiné et pris en considération par la commission d'enquête avant que celle-ci ne finalise son rapport qui vous sera ensuite remis.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la commission d'enquête
Le Président,

Signé

Claude OLIVIER

PROCES – VERBAL DE SYNTHESE

I. Présentation synthétique du déroulement de l'enquête publique

Objet de l'enquête publique

La région Occitanie a engagé, par délibération du 28 mars 2019 une révision de la charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses. Le périmètre projeté de ce parc couvre le Sud-Aveyron et le Nord-Hérault.

Le projet de charte du PNR Grands Causses a été adopté par le comité syndical du Syndicat Mixte du PNR Grands Causses le 28 octobre 2022. Cette charte fixe les grandes lignes d'action du parc et les objectifs pour les 15 années à venir.

Désignation de la commission d'enquête

Par ordonnance du 8 mars 2022 la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné la commission d'enquête en vue de procéder à l'enquête publique. Cette commission est composée de MM Claude Olivier (président), Jacques Bernus et Pierre Faure (membres titulaires).

Arrêté de prescription de l'enquête publique

Par arrêté du 13 octobre 2022, Madame Carole Delga, présidente du conseil régional Occitanie a prescrit l'enquête publique « relative au projet de charte du parc naturel régional des Grands Causses en vue de sa révision ».

L'enquête s'est déroulée entre le 7 novembre 2022 et le 12 décembre 2022 inclus soit 36 jours consécutifs, durant lesquels 15 permanences ont été programmées dans 12 lieux différents.

Ces permanences ont été fixées d'un commun accord avec les représentants de la région Occitanie et du Parc naturel régional des Grands Causses.

07/11/2022	Syndicat Mixte du PNR - MILLAU	9h00-12h00
17/11/2022	Mairie - NANT	10h00-12h00
17/11/2022	CC Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons – SAINT AFFRIQUE	14h00-17h00
21/11/2022	Mairie – LE CAYLAR	10h00-12h00
21/11/2022	CC Lodévois Larzac - LODEVE	14h00-17h00
23/11/2022	Mairie – SEVERAC D'AVEYRON	9h00-12h00
23/11/2022	Mairie – VEZINS de LEVEZOU	14h00-17h00
30/11/2022	CC Muses et Rapses du TARN - SAINT-ROME-DE-TARN	10h00-12h00
30/11/2022	CC Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons – SAINT AFFRIQUE	14h00-17h00
02/12/2022	CC Larzac et Vallées - CORNUS	9h00-12h00
02/12/2022	CC Lodévois Larzac - LODEVE	14h00-16h00
08/12/2022	Mairie - SAINT-SERNIN-SUR-RANCE	10h00-12h00
08/12/2022	Mairie - CAMARES	14h00-17h00
12/12/2022	Mairie - MOSTUEJOULS	10h00-12h00
12/12/2022	Syndicat Mixte du PNR - MILLAU	14h00-17h00

Publicité réglementaire

>Publications : l'avis d'enquête publique a été publié le 18 octobre 2022 dans la Dépêche Millau, le 22 octobre 2022 dans le Midi Libre Millau et le Midi Libre Lodève. Il a été rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans ces mêmes journaux le 9 novembre 2022 pour la Dépêche Millau et le 12 novembre dans Midi Libre.

>Affichage : l'avis d'enquête publique a été affiché dans chacune des 119 communes et 9 communautés de communes du territoire ainsi que dans les 4 préfectures et sous-préfectures, 2 conseils départementaux et 2 Hôtels de Région concernés et la maison de la Région à Millau.

Déroulement de l'enquête

Sur le plan du déroulement proprement dit de l'enquête aucun incident n'est à signaler lors des permanences des commissaires enquêteurs dans les lieux préalablement déterminés.

Les procédures d'enquête d'avant ou pendant enquête ont été parfaitement respectées.

La qualité des dossiers présentés à l'enquête a été globalement bien perçue ; bien que volumineux et technique le dossier présenté permettait une bonne compréhension pour le public qui souhaitait s'y intéresser.

S'agissant de la participation du public, ce dernier a été très peu nombreux (notamment les particuliers) à se déplacer ou à émettre une contribution malgré la large publicité faite à l'enquête publique. Cette absence peut s'expliquer en partie par la très large concertation préalable réalisée sur le projet et la méthode de co-construction utilisée pendant la période de son élaboration. Il est par ailleurs vraisemblable que le public perçoive la charte comme un document de long terme plutôt institutionnel ou intentionnel qu'opérationnel dont il ne perçoit pas de manière directe l'impact sur sa vie quotidienne.

II. Les observations du public et les questions au maître d'ouvrage

Selon les prescriptions de l'arrêté du 13 octobre 2022 de la présidente du conseil régional de la région Occitanie, les observations et propositions du public pouvaient être soit déposées sur le registre d'enquête dématérialisé ou sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête et sur les lieux d'enquête, soit reçues par un membre de la commission d'enquête lors des permanences, soit adressées par courrier postal ou encore par courrier électronique.

Le registre numérique fait apparaître **78 contributions**, dont **45** directement écrites sur ledit registre, les autres provenant de retranscriptions, **17** depuis registres papier, **10** de courriers et **6** d'Email. Après déduction de « doublons », **71 contributions différentes** ont été retenues réparties sur **8 thématiques** différentes (des contributions concernent plusieurs thèmes), 4 contributions sont relatives au thème **A- Le projet/le dossier**, 1 au thème **B- Paysages**, 56 au thème **C-Energies renouvelables**, 1 au thème **D- Patrimoine**, 4 au thème **E-Biodiversité**, 3 au thème **F-Eau**, 1 au thème **G- Mobilités** et 1 au thème **H- Autres**.

Sur cet ensemble de propositions, 81 % concernent les énergies renouvelables (essentiellement l'éolien) ; 47 % sont « défavorables » ou « plutôt défavorables » sur un ou plusieurs composantes du projet de charte dont très majoritairement l'éolien, 47 % sont « favorables » ou « plutôt favorables avec réserves ou demandes », le reste affiche plutôt une neutralité.

Les 71 contributions ont été émises par **58 contributeurs différents** répartis en **36 particuliers**, **8 associations**, **5 sociétés** et **9 élus ou communes**.

Chaque contribution a été référencée ainsi :

- @, R , E ou C suivi du n° pour une contribution visible sur le registre numérique,
- RP (xx)/xxx pour une contribution déposée sur le registre papier avec indication du lieu d'enquête (1*) où la contribution a été déposée,
- C (n°) pour une contribution adressée par courrier ou remise en main propre,
- E (n°) sur registre numérique pour une contribution reçue par courriel,
- O (n°) pour une observation orale (aucune ici)

Ci-après la synthèse des contributions avec les questions posées par la commission d'enquête.

(Nota : il est nécessaire pour une bonne compréhension des contributions de prendre connaissance des documents joints aux contributions même si ceux-ci sont parfois volumineux).

A. Thème : le projet/le dossier

>@20, R61 et RP01/Cor : contribution déposée par la Fédération pour la Vie et Sauvegarde des Grands Causses / CO-27-XII. Au préalable les représentants de ces associations (Mme Rousseau et M. Bernat, coprésidents et M. Ladsous, membre) ont rencontré l'un des membres de la commission d'enquête lors de la permanence à Cornus.

La contribution sous forme d'un document de 21 pages, argumente un avis défavorable sur le projet de charte sous plusieurs chapitres- **paysages, biodiversité, transition énergétique, eau**-. (cf thèmes ci-après)

Le document en « Préambule » et « I.Présentation générale » rappelle des éléments du projet et énonce de contradictions relevées, examinées ensuite, et des difficultés pour accéder au fond du dossier. Sur ce dernier point il est repris l'avis du CNPN du 13 décembre 2021 (projet dense et volumineux manquant de fil conducteur et difficulté pour percevoir l'action motrice du PNR et de ses enjeux/ le dossier de projet de charte ne permet pas au public d'accéder au fond du dossier).

Les observations relatives au paysage, à la biodiversité, à la transition énergétique, l'eau sont synthétisées aux thèmes **B, C, E et F** ci-après.

>R66 et RP05/SEV : contribution de M. Costes qui juge le dossier trop volumineux et trop complexe (coût?). Il ne lui a pas été possible de trouver des informations recherchées sur le photovoltaïque ou l'hydraulique.

>R69, RP01/Lod et RP04/Lod : contribution déposée par Mme M. Villey-Migraine sous forme de document (6 pages). (cf aussi thèmes C et G)

Concernant le dossier (avis négatif sur le projet) les critiques portent sur :

-des documents trop volumineux, trop long à télécharger,

-une présentation qui rend inaccessible le document avec des formules inutiles,

-une interrogation sur le coût des études ?...

-des cartes « plans » inadaptées en matière de thématiques, légendes, représentation de secteurs(parcs éoliens notamment), des oublis (gîtes de chiroptères sur la commune de Les Plans (Natura 2000, directive habitat), figuration des sites protégés ou inventaires, (Natura 2000 avec ZPS, ZSC, ZNIEFF etc,..) sur la carte ?

>R78 : contribution de M. C. Boitel et Mme G . Rudelle : « Défendre l'art de vivre en Aveyron Sud c'est ainsi l'intérêt de cette charte. Continuez à aller dans le bon sens ».

Question au porteur de projet : quels commentaires et réponses concrètes peuvent être apportées aux avis ou critiques contenues dans ces contributions ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

De manière générale, une charte de PNR est forcément volumineuse au vu de son cadre réglementaire, des thématiques abordées et de sa temporalité. Aussi, un document de synthèse permet de présenter les différents documents qui composent ce projet de charte ainsi que les enjeux et principaux objectifs. Ensuite, chaque document présente un sommaire avec une pagination.

Concernant le cout de ce document, il est à noter qu'il a été en très grande partie réalisé par l'équipe du PNR et que son cout est et sera au final très largement inférieur au cout habituel des projets de charte.

Il est important de rappeler aussi que ce document n'est pas un document réglementaire mais un contrat signé entre tous les membres (Région, Départements, Intercommunalités, Communes), visé par l'Etat, qui permet de définir un projet de territoire de développement durable sur 15 ans. Ceci explique la formulation de la rédaction.

Plus en détail, on peut préciser les éléments suivants :

- >@20, R61 et RP01/Cor : les éléments abordés ne sont pas en contradiction les uns avec les autres (éolien et biodiversité principalement pour cette contribution), au contraire, ce projet de territoire intègre l'ensemble des problématiques pour répondre aux différents enjeux du territoire avec une vision transversale multicritères.

- >R66 et RP05/SEV : les ENR sont abordées sous plusieurs angles d'approches : approche paysagère (fiches mesure 7, 8 et 9) et approche énergétique (fiche mesure 15)

>R69, RP01/Lod et RP04/Lod : le plan de référence et ses encarts notamment celui nommé « Garantir la vitalité de la trame verte et bleue » reprend tous les sites N2000, Znieff... y compris celui cela Commune des Plans (page 415 – site N2000 n° FR9101387). Les fiches de synthèse des sites N2000 sont en annexes du projet de charte.

B. Thème : Paysages

>@20, R61 et RP01/Cor : contribution déposée par la Fédération pour la Vie et Sauvegarde des Grands Causses / CO-27-XII .

Après avoir rappelé l'enjeu essentiel de préservation des paysages il est argumenté sur les mêmes points que la FPNF sur :

-la rédaction et le vocabulaire utilisé pour les OQP.

-la garantie de mise en œuvre de tous les OQP.

et sur une recommandation de l'avis délibéré du CNPN du 13/12/2021 sur l'exploitation du potentiel éolien du territoire (menace pour l'avifaune, les chiroptères et les paysages) en contradiction avec la préservation des paysages.

Il est demandé que le PNRGC s'engage d'une part, à répondre au CNPN ainsi qu'à la FPNR quant aux suites qu'il propose de donner aux différentes recommandations de ces instances, et d'autre part, explicite auprès du public les engagements qu'il prend à ce titre sous la forme de plans d'actions, assortis de moyens et d'un calendrier.

Question au porteur de projet : quels commentaires et réponses concrètes peuvent être apportées à la demande de la fédération ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Le Préfet de Région, dans son avis, demande une prise en considération les avis du CNPN et de la FPNRF qui sont en annexe.

A ce titre, le projet de charte a été modifié à la suite de ces avis et de nombreuses modifications apparaissent en couleur rose tout le long du dossier pour prendre en compte un certain nombre de remarques et recommandations du CNPN et de la FPNRF. Il est à noter que l'Autorité Environnementale, lors de son avis, n'est pas revenue sur ces points.

Concernant les OQP, leur rédaction et leur vocabulaire ont été modifiés conformément aux remarques de la FPNRF. Afin de garantir la mise en œuvre de tous les OQP, un engagement des Communes et intercommunalités sur la fiche mesure 7 prévoit qu'elles s'engagent à : « intégrer dans tous leurs projets de planification et d'aménagement les objectifs de qualité paysagère et de développement durable décrits dans l'Atlas paysager (Cf. annexe) »

Concernant l'éolien, plusieurs modifications ont été réalisées pour prendre en compte les recommandations et la réserve du CNPN, notamment :

Modification du titre de l'encart du plan de référence « document de référence territoriale pour l'éolien »

Mise en place d'un zonage « secteur non propice à l'éolien » qui représente 98.41% du périmètre du PNR

Mise en cohérence de l'encart « document de référence territoriale de l'éolien » avec le tableau de cadrage de l'éolien en annexe de la charte

Rajout dans la fiche mesure 7 et la disposition sur le cadrage des ENR de l'application de la note de cadrage de l'Etat pour les équipements les plus efficaces pour la protection de l'avifaune.

C. Thème : Energies renouvelables

> E1 ,@6, C52 , R56 ,R57 et RP01/SrdT : contribution déposée par la Sté EDP Renewable (EDPR)

La contribution est constituée

- d'une lettre d'accompagnement de la note de contribution de EDPR,
- d'une note de contribution (8 décembre 2022) de 15 pages,
- d'une note du bureau d'études ARTIFEX de contribution à l'analyse paysagère (décembre 2022) (26 pages).

La contribution porte sur les préconisations que définit le projet de charte en matière d'encadrement de développement de l'énergie éolienne.

La lettre d'accompagnement rappelle la présence de la sté EDPR sur le département de l'Aveyron.

La note de cadrage : il est d'abord rappelé le contenu de la charte en matière d'éolien.

Concernant l'application de la charte il est rappelé que le développement d'un projet éolien s'étale au total sur 10 à 12 ans, temps long pendant lequel évolue la technologie (d'ici 2 à 3 ans les fabricants stopperont la fourniture d'éoliennes ayant un rotor inférieur à 100m à 110m d'où des projets d'éoliennes d'au moins 130m à 140m de hauteur totale.

L'attention est attirée sur la nécessité de reprise dans les documents d'urbanisme des principes de la charte.

Concernant les ambitions de la charte, les prescriptions établies à l'échelle de la charte doivent permettre l'utilisation de meilleures solutions à l'échelle des projets pour parvenir aux ambitions affichées.

Concernant le zonage de développement éolien, après rappel de la dynamique d'encadrement des ENR. Aborder et à examiner dans le cadre de futur SCOT une évolution de l'approche quant à la définition du zonage de développement de l'éolien (zonage de 500m autour des éoliennes//zone de 500m des habitations.

Concernant la hauteur des mâts s'appuyant sur le seul critère de la visibilité d'éolienne, il n'est pas pris en compte les évolutions technologiques qui s'imposent sur le marché de l'éolien.

Il est développé les axes justificatifs d'une nécessaire expertise au cas par cas à l'échelle des sites.

Sont apportés des éléments pour justifier une bonne image de l'éolien sur le territoire. Il est conclu que les orientations paysagères résultant d'une étude interviennent pour préconiser une sensibilité paysagère mais ne doivent pas limiter l'approche particulière.

Concernant la biodiversité, les systèmes de protection mis en place par la charte (bridage des machines, détecteur de passage d'animaux, systèmes d'effarouchement, ..) seront mis en place sur le projet éolien **du Truel**.

Concernant l'économie locale, EDPR soutient l'intérêt de favoriser la participation territoriale dans les projets ENR sous des formes variées.

EDPR propose donc sur la commune du Truel dans la continuité du parc des Alasses un projet de 5 éoliennes avec des hauteurs de 150 à 175m tenant compte de l'altimétrie.

L'analyse paysagère concernant le projet éolien du Truel (textes et illustrations cartographiques et photographiques) révèle les limites d'une étude cartographique globale considérant les impacts d'un projet éolien sur un territoire pour en déduire des seuils rédhibitoires.

Question au porteur de projet : quelle réponse aux demandes de cette société ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Le projet de charte du PNR et sa stratégie énergétique s'appuie sur la stratégie énergétique ambitieuse mise en place sur le territoire historique au travers du PCAET validé en décembre 2019. Celui-ci vise à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables. Ces objectifs sont en totale adéquation avec le SRADDET Occitanie. Il est important de rappeler que le schéma énergétique du territoire et notamment son volet éolien s'est construit avec l'ensemble des acteurs du territoire depuis plus de 12 ans. Cela s'est traduit par l'élaboration d'un schéma de développement des énergies renouvelables, dans le cadre du SCOT du sud Aveyron, afin d'asseoir une véritable stratégie locale de l'énergie qui garantisse un mix énergétique vertueux et faisant l'objet d'une évaluation environnementale prenant en compte les effets cumulés de l'ensemble des projets. Le projet de carte est la synthèse du SCOT et du PCAET.

Or, le projet sur la Commune du Truel ne fait pas partie de cette stratégie territoriale énergétique partagée par le territoire. C'est pourquoi le PNR GC en tant que PNR et porteur du SCOT et du PCAET émet un avis défavorable à ce projet d'extension du parc des Alasses.

Toutefois, au vu de l'analyse paysagère d'Artifex, il est proposé de modifier le tableau de cadrage des zones potentielles éoliennes (pages 203 et 204 de l'annexe du projet de charte) en supprimant la colonne des hauteurs totales maximales proposées et en y substituant une méthode d'évaluation au cas par cas. Toutefois l'étude paysagère relative à l'éolien présente page 145 de l'annexe de l'évaluation environnementale sera intégrée à la suite du tableau de cadrage pour présenter les attendus des études paysagères des projets potentiels de repowering.

> E2 et @ 9 à @11 et RP02/Lod : contribution déposée par la Sté VALECO (cf ci-après @9 à @11)

>E4, R71, R72 et RP03/Lod :contribution déposée par la Sté BAYWA R.E qui a pour activité le développement et l'exploitation de projets éoliens et solaires. Cette contribution comprend un document explicatif de 14 pages accompagné d'un courrier de soutien du maire de Melagues.

Concernant le document après présentation de la Sté BayWa r.e il est constaté qu'aucun nouveau parc éolien (nouveau zonage) n'est présent sur la commune de Melagues et les communes limitrophes.

Il est jugé que ce territoire est reconnu favorable au développement de l'éolien (étude DDT Aveyron notamment) présentant un très grand potentiel.

Il est ensuite présenté la zone d'implantation proposée avec arguments sur les enjeux environnementaux, écologiques et paysagers, précisé qu'une étude environnementale est en cours par un bureau d'études indépendant qui précisera l'intégration de ce parc éolien dans le relief de ce territoire.

Il a été modélisé une hypothèse de 7 éoliennes de 130 m de hauteur, les différentes prises de vues montrent le faible impact paysager de ce projet.

En conclusion BayWa r.e propose une extension de parc éolien sur la commune de Melagues et communes limitrophes ; selon un extrait de carte concluant le document cette zone demandée jouxte le côté Ouest du parc éolien répertorié n°15 du plan (planche sud).

Dans son courrier de soutien M. Milesi, maire de Melagues, justifie la situation géographique de la commune très favorable à l'édification de parcs éoliens et souhaite une création de parc éolien sur un terrain propriété des communes de Brusque et de Fayet ; les habitants de Melagues étant majoritairement très favorables au développement de l'éolien, le conseil municipal de Fayet a émis un accord de principe, celui de Brusque est réservé .

Question au porteur de projet : quelle réponse aux demandes de cette société ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Même réponse que pour la contribution de EDP Renewable ci-dessus. Avis défavorable à la demande d'extension.

@5 : contribution déposée par Terres du Larzac/ Terres de Biodiversité/Terres de Paysans consistant en une note (1 page) dans laquelle il est rappelé l'objet de cette association- préservation des paysages des causses méridionaux, de la biodiversité ainsi que du maintien des activités agricoles et du système agropastoral-.

La contribution concerne l'impact du photovoltaïque au sol :

-qui affecte les paysages et les pratiques agricoles sur des territoires en partie situés :

-dans le Réseau Natura 2000,

-dans le coeur du Bien Patrimoine Mondial Unesco Causses et Cévennes, au titre des Paysages Culturels de l'Agropastoralisme Méditerranéen,

-dans le Périmètre des Grands Sites de France.

-qui est une menace pour l'agriculture ; maintien de l'éleveur compromis face à la rentabilité élevée du photovoltaïque (valeur de terre majorée de 1 à 70!).

-qui est une menace pour la biodiversité par :

-la destruction des milieux ouverts ou boisés où vivent des centaines d'espèces,

-les panneaux au sol qui constituent une artificialisation des sols (contradictions avec la loi montagne),

-l'absence d'études sur le réseau d'eaux souterraines et la préservation des ressources en eau potable du fait de pollution due aux installations.

De fait, les implantations de tels projets en milieu rural ne doit pas faire l'économie d'installations de toitures au plus près des lieux de consommation d'énergie (toits, ombrières de parking, friches industrielles,,).

Question au porteur de projet : quelle réponse aux observations de cette association ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

De manière générale, cette contribution est en adéquation avec le projet de charte de PNR.

@6 : contribution déposée par la Sté EDPR (cf E1 ci-dessus)

@7 : contribution déposée par France Energie Eolienne sous forme de lettre (3 pages) et qui en préambule présente l'association FEE, porte-parole des professionnels de la filière éolienne depuis 1996 rassemblant 300 entreprises sur l'ensemble du territoire national.

FEE s'inquiète sur le fait qu'à ce jour moins de 50 % de l'objectif régional de puissance installée (3600MW) à l'horizon 2030 a été seulement réalisé et de multiples documents de planification qui viennent se superposer et contraignent toujours plus le développement de l'énergie éolienne.

Il est ensuite rappelé le contenu du projet de charte en matière de développement de l'éolien (zones, encadrement, équipements,..) et l'attention est attirée sur le fait que :

-la plupart des zones correspondent à des parcs éoliens déjà en service, autorisés ou en instruction d'où aucune opportunité de nouveaux projets pour les 15 ans à venir,

-pour certains parcs existants pas de prévision de zones potentielles d'implantation en extension, alors que c'est le repowering que le PNRGC et sa charte souhaite privilégier,

-les caractéristiques mentionnées sur le tableau de cadrage des zones potentielles éolien sont très et trop précises et devraient être déterminées au cas par cas dans le cadre des études de faisabilité et études d'impact. Les hauteurs mentionnées ne permettent pas un repowering permettant d'augmenter significativement la production électrique (doublement de production si remplacement d'un modèle ancien de 120m par une éolienne moderne de 150m),

- dans l'annexe « Prescriptions de mise en œuvre de mesures vis-à-vis des projets éoliens » , ces mesures relèvent des arrêtés préfectoraux portant autorisation d'exploiter et non dans une charte de PNR.

En conséquence FEE demande :

1) une ouverture plus large des zones éoliennes et propose de définir ces zones en concertation avec le PNRGC selon les enjeux du territoire,

2) que toutes les zones potentielles puissent disposer d'une zone d'extension,

3) de supprimer les caractéristiques du tableau de cadrage des zones potentielles ou à minima les caractéristiques y figurant soient données à titre indicatif ou sous forme de préconisation,

4) que l'annexe relative aux prescriptions environnementales ne figurent pas dans la charte.

Question au porteur de projet : quelle réponse aux observations et demandes de la FEE ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Même réponse de principe que pour la contribution de EDP Renewable ci-dessus avec comme unique changement la suppression de la colonne de hauteurs maximales dans le tableau de cadrage des zones potentielles éoliennes (pages 203 et 204 de l'annexe du projet de charte).

> @8, R59, R60, R62, RP01/Sev et RP03/SrdT : contribution déposée par la Sté Q ENERGY France (QEF) qui a pour activité le développement, la construction et l'exploitation des parcs de production d'ENR. La contribution déposée comprend une lettre explicative, un document de 40 pages intitulé « contribution de Q ENERGY à l'enquête publique du projet de charte 2022-2037 du Parc Naturel Régional des Grands Causses / Novembre 2022 » et copie de la délibération de la commune de Broquiès du 7 février 2022.

Au préalable ce contributeur a rencontré lors des permanences de Séverac d'Aveyron et de Saint Rome de Tarn l'un des membres de la commission d'enquête .

QEF souhaite attirer l'attention sur plusieurs points , pas d'opportunité à de nouveaux projets éoliens, pas d'extension possible de parc existants, observations sur les hauteurs mentionnées dans le tableau en annexes et sur l'annexe du projet de charte « Prescriptions de mise en œuvre de mesures vis-à-vis des projets éoliens ».

QEF demande (référence au n° de plan du parc éolien contenu dans le dossier) :

- parc n°3 (Broquiès), porter à 5 le nombre de mâts et hauteur maxi portée à 150 m. la délibération de la commune de Broquiès est favorable à ce projet.

- parc n°4 (Lestrade et Thouels), porter hauteur à 150 m.

- parc n°5 (Le Truel et Ayssenes), porter hauteur à 150 m.

- parc n°20 (Segur), porter hauteur à 150 m.

- parc n°21 (Séverac le Château et Laverhne), modification (extension dans la continuité du parc existant) de zone d'implantation potentielle (projet Ventajou), hauteur 150 m.

Chacune de ces demandes fait l'objet d'un descriptif/ justificatif, la demande pour le parc n°21 est accompagnée de la **délibération de la commune de Séverac-d'Aveyron** du 12 janvier 2022 favorable à une extension du parc actuel.

Une analyse paysagère réalisée par le bureau d'études ARTIFLEX illustre aussi la demande relative au parc n°21 (Ventajou). Sur cette même demande une expertise écologique a été réalisée par ARTIFLEX et EXEN (résumés inclus dans le document déposé).

Question au porteur de projet : quelle réponse aux demandes de cette société qui concerne plusieurs parcs ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Même réponse que pour la contribution de EDP Renewable ci-dessus avec un avis défavorable d'extension sur Broquiès et une suppression de la la colonne de hauteurs maximales dans le tableau de cadrage des zones potentielles éoliennes (pages 203 et 204 de l'annexe du projet de charte).

Concernant la demande d'extension sur la Commune de Séverac d'Aveyron, celle-ci pourrait être intégrée du fait que ce projet ne se situe pas dans le périmètre du PCAET et du SCOT du sud Aveyron. A ce titre, la seule stratégie énergétique sur le territoire séveragais existante est celle de la Commune de Séverac d'Aveyron qui a été validée en début d'année 2022 et dans laquelle une extension potentielle du parc éolien existant est envisagée.

>@9, E2, R70 et RP02/Lod : contribution déposée par la Sté VALECO concernant la demande d'ajout d'un secteur potentiel d'implantation d'éoliennes à proximité du secteur n°15, Forêt de Saint-Thomas, commune de Brusque, propriété des communes de Fayet et Brusque sous forme d'une note (décembre 2022) (14 pages).

Il est rappelé la présence de Valeco sur le territoire du PNRGC.

Concernant le projet de parc de la Forêt de Saint Thomas un partenariat public-privé a été élaboré avec les communes de Fayet et de Brusque.

Il est détaillé (textes et cartographies) la zone d'étude, les caractéristiques du projet puissance 21 MW, hauteur totale projetée 150m, le projet et les objectifs stratégiques et les documents de planification aux différentes échelles européenne, nationale, régionale, départementale, à l'échelle du PNRGC et de la commune justifiant l'inscription du projet demandé dans ces objectifs stratégiques.

Le projet objet de la présente demande se situe en continuité du secteur n°15 (au-delà limite Ouest), en foncier communal, dans un cadre public-privé. Le projet concerne principalement les communes de Brusque et Fayet mais la concertation sera élargie à la commune de Melagues.

Question au porteur de projet : quelle réponse aux demandes de cette société sur ce site ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Même réponse que pour la contribution de EDP Renewable ci-dessus. Avis défavorable à la demande d'extension.

@10, E2, R70 et RP02/Lod : contribution déposée par la Sté VALECO concernant l'évolution du secteur n°13 d'implantation d'éolien (prolongation de la zone existante vers le sud) comprenant une note (décembre 2022) (15 pages) et une carte (zonage du SCOT et ZEP).

Il est rappelé la présence de Valeco sur le territoire du PNRGC.

Le présent projet dit de « Hautes Fages » est porté par la commune de Tauriac de Camarès et Valeco.

Il est détaillé (textes et cartographies) la zone d'extension projetée, les caractéristiques du projet puissance 9MW, 3 mâts, hauteur totale projetée 120 à 125m, le projet et les objectifs stratégiques et les documents de planification aux différentes échelles européenne, nationale, régionale, départementale, à l'échelle du PNRGC et de la commune justifiant l'inscription du projet demandé dans ces objectifs stratégiques.

Le projet objet de la présente demande s'intègre en continuité d'un parc existant, sur une zone identifiée favorable à l'éolien avec un actionariat public-privé et en compatibilité avec le PCAET voté récemment par l'intercommunalité.

Question au porteur de projet : quelle réponse aux demandes de cette société sur ce site ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Même réponse que pour la contribution de EDP Renewable ci-dessus. Avis défavorable à la demande d'extension.

@11, E2, R70 et RP2/Lod) :contribution déposée par la Sté VALECO concernant les parcs éoliens de Merdalou et Fontanelle sur les communes de Brusque et Peux et Couffouleux, comprenant un courrier (9 décembre 2022) et une note paysagère (ARTIFEX) (20 pages).

Il est indiqué que le renouvellement de ces parcs est envisagé et étudié depuis 5 ans.

La puissance totale installée est de 15,6 MW (12 éoliennes), il est proposé de les remplacer par 8 éoliennes pour une puissance installée qui varie entre 24 MW et 33,6 MW selon la taille des futures éoliennes.

La demande objet de la présente contribution concerne donc une révision de la hauteur inscrite dans le tableau de cadrage du projet de charte (majorer de 130m à 150m).

A l'appui de la demande il est communiqué une étude paysagère (textes, cartographies et photographies) qui présente le contexte, la prise en compte de l'étude du PNRGC relative au développement de l'éolien. Les résultats sont présentés sous forme de cartographies avec analyse de visibilité théorique, zone d'influence visuelle pour un renouvellement du parc à 130m puis à 150m, avec synthèse des zones impactées par un renouvellement du parc éolien de Merdalou et Fontanelle.

Une approche qualitative, une analyse des effets visible du projet avec photos et schémas complètent l'analyse. Cette étude paysagère révèle :

-les limites d'une étude cartographique globale considérant les impacts d'un projet éolien sur un territoire pour en déduire des seuils rédhibitoires. La présente analyse justifie des résultats différents.

-le développement du projet éolien tel que demandé (repowering) impacterait 12 logements contre 23 logements indiqués dans l'étude du PNRGC ; le projet Merdalou rentrerait de ce fait dans le niveau 1 de la classification et proche de la classe 0.

Pour un projet de 150m, 22 logements en plus seraient impactés (catégorisant également le projet de repowering proche de la classe 0).

Il est enfin rappelé que le contexte spécifique de chaque habitation étudiée peut varier en justifiant de masques visuels arborés ou bâti.

Question au porteur de projet : quelle réponse aux demandes de cette société sur ce site ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Même réponse que pour la contribution de EDP Renewable ci-dessus.

@14 contribution anonyme joignant une caricature de panneau directionnel.

@15 contribution de M. Bruno Ladsous pour 'Sites et Monuments », association nationale de défense du patrimoine naturel et bâti de notre pays. L'avis défavorable émis au projet de charte est justifié par une note jointe de 3 pages qui exprime outre la publicité relative à l'enquête publique :

- des contradictions entre le développement de l'éolien (densification, repowering) et la protection de la biodiversité ou la préservation de la richesse paysagère,
- le rôle des opérateurs éoliens.

Question au porteur de projet : quelle réponse aux observations de cette association ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Les éléments abordés ne sont pas en contradiction les uns avec les autres (éolien et biodiversité principalement pour cette contribution), au contraire, ce projet de territoire intègre l'ensemble des problématiques pour répondre aux différents enjeux du territoire avec une vision transversale multicritères.

Concernant la publicité relative à l'enquête publique, au-delà du respect de la publicité réglementaire, plusieurs extraits de communication (journaux locaux, réseaux numériques sociaux) seront transmis aux commissaires enquêteurs.

@16, E18, E19 contribution de Mme Maguy Elie pour le collectif pour **la protection des paysages et de la Biodiversité 34-12** comprenant 5 documents :

>avis du collectif (8pages) :

- dénonce que les collectifs d'associations départementales ne soient pas invités aux réunions préparatoires et n'ont aucune voix décisionnelle sur l'élaboration de la charte,
 - justifie une contradiction entre les objectifs de la charte et ce qu'elle préconise (protection, valorisation, préservation de la biodiversité et des paysages // implantation d'éoliennes),
 - juge que le PNRGC confond énergies renouvelables (ENR) et éoliennes en cherchant à développer une ENR au détriment des autres,
 - juge inadéquat le développement de l'éolien,
 - retrace des extraits de paragraphes relevés dans la charte avec argumentation de contestations(axe 1 p.65 / axe 2 n°5, mesure 15..).
- En conclusion est émis l'avis qu'il faut contrôler bien drastiquement l'envahissement du PNR par des éoliennes : plus une seule éolienne et surtout pas plus hautes ne doit être érigée dans ce Parc qui doit être prioritairement le garant d'une richesse patrimoniale exceptionnelle.

>document sur la géothermie (14 pages) « Pourquoi promouvoir la géothermie ».

>copie amendement de l'assemblée nationale du 1/12/2022 sur la concertation au titre de « l'identification des zones d'accélération pour l'implantation des énergies renouvelables .. ».

>copie amendement de l'assemblée nationale du 1/12/2022 sur « la présentation de la procédure standard de modification de PLU sur les zones agricoles, naturelles ou forestières ».

>copie amendement de l'assemblée nationale du 1/12/2022 sur « la concertation avec les PNR en matière d'établissement des zones d'accélération pour l'implantation des ENR » .

Question au porteur de projet : quelle réponse aux observations et souhaits de ce collectif ? Quelle est le positionnement du PNRGC en matière de géothermie ?

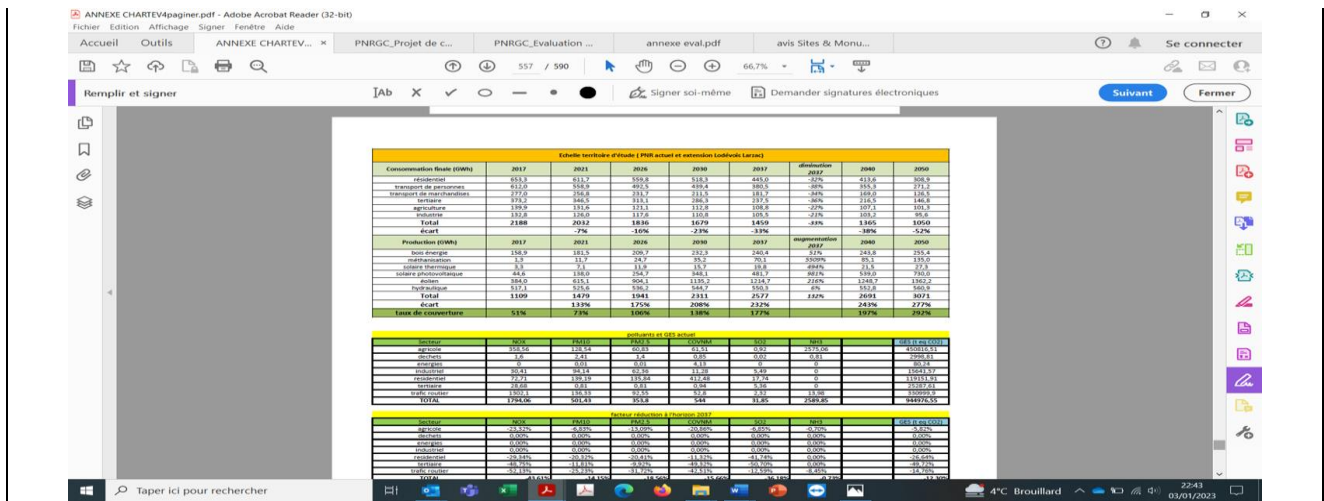
Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Sur la gouvernance :

Le projet de charte prévoit la mise en place d'un comité de développement dans lequel le milieu associatif aura un droit de participation et de parole.

Sur l'éolien :

Le projet de charte a pour stratégie énergétique la réduction de la consommation énergétique (-39% en 2040/2017) et la multiplication par 2.4 fois de la production ENR par rapport à 2017. Ceci par le développement d'un mix énergétique qui ne s'appuie pas seulement sur l'énergie éolienne (tableau page 557 en annexe du projet de charte) :



@17 D. Rivemale, @21 J. Lagarde, @22 J. Ramondenc, @23 JM. Rivemale/ Asso de chasse Marcou, @24 JM. Rivemale, @25 S. Auquier, @26 P. Merlin, @27 F. Rivemale, @28 JL. Auquier, @29 M. Vergnes, @31 ML. Rivemale, @32 G. Llobel, @33 PM. Merlin, @34 D. Delepierre, @35 N.Collenot, @37 S. Rivemale, @38 I. Pouwels, @40 M.Mme Genevaux, @41 J. Herbez, @42 JY. Bernard, @45 M. Merlin, @47 C. Sukiennik, @48 A. Prunier, @49 F. Patenotre, @50 Anonyme : contributions avec avis défavorable au projets éoliens sur la commune de MELAGUES. L'ensemble des arguments déposée par cet ensemble de contributions sont :

- la commune de Melagues compte déjà 2 parcs éoliens (28 éoliennes), 3 parcs sur communes limitrophes (19 éoliennes), 2 projets en cours (20 éoliennes) et plusieurs autres préprojets,...
- une concentration très forte sur le territoire,
- un territoire et une commune sacrifiée,
- une sensation de déclassement, d'abandon de la commune aux promoteurs et intérêts privés ; prédation des promoteurs,
- impact paysager très fort sur la commune/saturation paysagère/ destruction de beaux paysages/ omniprésence visuelle de l'éolien/ pollution visuelle, auditive pour peu de rentabilité,
- effet cumulatif fort des Parcs Nord de l'Hérault et du Tarn,
- 200 éoliennes visibles des points culminants de la commune sur un rayon de 20km,
- forts enjeux environnementaux et sur la biodiversité,
- parcs éoliens en projets en zones d'intérêts environnementaux et de domaines vitaux d'espèces protégées/ sacrifice de la faune et de la flore,
- forte concentration de vautours autour du Mont Marcou (cf photos @33),
- baisse des espèces chassables et protégées là où il y a des éoliennes (avis sté de chasse),
- des dommages collatéraux : dégâts sur l'environnement par la création des chemins d'accès aux lieux d'implantation, sur les autres voies empruntées/ des ruisseaux asséchés, des fontaines sans eaux, points de captages quasiment à sec, ...
- bénéfice de l'installation d'éoliennes pas du tout intéressant,
- avis des Mélaguais ne semble pas être pris en considération / déficit d'information.

A la contribution @17 il est joint une note (15 pages) de « sensibilisation au projet de parc éolien de Thalys-Marcou et une copie de note (2 pages) de la MISAP du 12 octobre 2020 sur le projet éolien sur la commune de Mélagues par la Sté Voltalia (avis négatif).

Question au porteur de projet : quelle réponse aux diverses observations et arguments énoncés par cet ensemble de contributeurs opposés à l'éolien sur la commune de Mélagues ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :
Même réponse que pour la contribution de BaywaRE ci-dessus. Avis défavorable à la demande d'extension.

>@20, R61 et RP01/Cor : contribution déposée par la Fédération pour la Vie et Sauvegarde des Grands Causses / CO-27-XII .

Il est retranscrit les recommandations du CNPN concernant l'éolien et les missions d'un PNR. Parmi ces recommandations il est estimé que la recommandation « affirmer que les projets situés en zone de sensibilité maximale (enjeux très forts) et sensibilité forte (enjeux forts),, n'ont pas vocation à accueillir d'équipements de grand éolien (h>12m) tant en création/extension qu'en opération de repowering pour rehausser les mats ; » n'est pas prise en compte par le Parc et ne sera pas suivie d'effet opérationnel concret ni du moindre engagement tangible.

Il est ensuite retranscrit les observations de la FPNR , du CNPN et de l'Autorité environnementale sur les mises en compatibilité des documents d'urbanisme avec les dispositions de la charte. Il est jugé que cette volonté n'apparaît pas dans le projet, les dispositifs prévus jugés inefficaces.

Il est ensuite observé l'absence de tout respect du plan de gestion en vigueur du Bien UNESCO Causses et Cévennes qui exprime que « l'éolien industriel est exclu de la zone coeur et de la zone tampon », il est listé plusieurs projets éoliens situés en zone tampon (La Baume, Marnhagues-et-Latour, Verrières, Fondamente,..) voir en zone coeur (Cornus).

Il est constaté que la zone tampon n'apparaît pas sur les cartes et illustrations du projet.

Il est enfin relevé l'« imbroglio » concernant les zones éolienne n°19, n°13 DOO du SCOT(?), n°17(?) n°1 (?) à Fondamente et Verrières avec les différentes réponses données dans les échanges entre les contributeurs et le Parc.

Il est demandé que le PNRGC s'engage à répondre au CNPN ainsi qu'à l'AE quant aux suites qu'il propose de donner aux différentes réserves et recommandations de ces instances pour rendre compatible son programme énergétique et sa mission statutaire sur la maîtrise ; à défaut d'un tel plan d'action de mise en compatibilité, à réviser son programme énergétique y compris sur le volet « repowering » ; quoiqu'il arrive à réviser son programme énergétique pour des projets nouveaux en tant que ceux ci touchent à la zone tampon du Bien Unesco et à la future AIP.

Dans sa partie conclusion de son document la Fédération demande au PNR de réviser son programme énergétique et de prendre des engagements précis.

Question au porteur de projet : quelle réponse aux observations, recommandations ou demandes de la Fédération des Grands Causses?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Le Préfet de Région, dans son avis, demande une prise en considération les avis du CNPN et de la FPNRF qui sont en annexe.

A ce titre, le projet de charte a été modifié à la suite de ces avis et de nombreuses modifications apparaissent en couleur rose tout le long du dossier pour prendre en compte un certain nombre de remarques et recommandations du CNPN et de la FPNRF.

Concernant l'éolien, plusieurs modifications ont été réalisées pour prendre en compte les recommandations et la réserve du CNPN, notamment :

Modification du titre de l'encart du plan de référence « document de référence territoriale pour l'éolien »

Mise en place d'un zonage « secteur non propice à l'éolien » qui représente 98.41% du périmètre du PNR

Mise en cohérence de l'encart « document de référence territoriale de l'éolien » avec le tableau de cadrage de l'éolien en annexe de la charte

Rajout dans la fiche mesure 7 et la disposition sur le cadrage des ENR de l'application de la note de cadrage de l'Etat pour les équipements les plus efficaces pour la protection de l'avifaune

Concernant la mise en comptabilité des dispositions de la charte dans les documents d'urbanisme, il a été ajouté un pictogramme qui indique les items du Plan de référence devant faire l'objet d'une attention particulière au titre du rapport de compatibilité des documents d'urbanisme avec les dispositions de la Charte.

De plus, cette compatibilité apparaît dans plusieurs fiches mesures, notamment :

Fiche mesure 1 : sous disposition : « Planifier la protection des espaces de continuités écologiques des éléments des trames verte et bleue ...tant à travers les documents d'urbanisme ...que dans les projets d'aménagements », encart « Aménager et planifier en fonction des enjeux de biodiversité – à intégrer intégralement en sous disposition dans les documents d'urbanisme

Fiche mesure 2 : encart « Mettre en œuvre la politique SNAP – à intégrer intégralement en sous disposition dans les documents d'urbanisme »

Fiche mesure 3 : engagements des communes et intercommunalités qui s'engagent à : intégrer dans les documents de planification et les projets d'aménagement la conservation des sites forestiers les plus remarquables ainsi que le maintien de la fonctionnalité des milieux boisés

Concernant le plan de gestion du bien Unesco, plusieurs parcs éoliens existants ont été autorisés par arrêté préfectoral et construits en zone cœur ou zone tampon. Le projet de charte ne prévoit aucun nouveau projet en zone Cœur du bien Unesco.

Enfin, pour le PNR il n'existe aucun imbroglio sur les diverses zones potentielles d'éoliennes 19, 11, 17 et 1 où le projet de charte fait la synthèse du PCAET et du SCOT sud aveyron.

> @30 : contribution de M. Edmond Gros, maire de Séverac d'Aveyron qui rappelle l'accompagnement du PNR dans la demande type PCAET et en matière de développement des ENR les éléments actés dans un schéma de principe (objectif 2030) (bois énergie, biogaz, solaire thermique et photovoltaïque, éolien, hydroélectricité). Concernant l'éolien, il est rappelé les travaux menés en concertation pour définir un projet d'extension de parc éolien existant ; in fine, le maire de Séverac d'Aveyron demande la prise en considération des travaux engagés par la commune pour co construire le projet.

Question au porteur de projet : quelle réponse à la demande précise du maire de Séverac d'Aveyron ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Concernant la demande d'extension sur la Commune de Séverac d'Aveyron, celle-ci pourrait être intégrée du fait que ce projet ne se situe pas dans le périmètre du PCAET et du SCOT du sud Aveyron. A ce titre, la seule stratégie énergétique sur le territoire séveragais existante est celle de la Commune de Séverac d'Aveyron qui a été validée en début d'année 2022 et dans laquelle une extension potentielle du parc éolien existant est envisagée.

>**@36 : contribution de M . G. Brincourt** qui propose de développer la géothermie de surface donnant pour exemple depuis 20 ans une maison de 150 m2→1200 à 1300 euros d'électricité/an chauffage et éclairage compris/ Fonctionnement pompe à chaleur la nuit sur tarif de nuit et hors HP.

Question au porteur de projet : besoin de rappeler le positionnement du PNRGC en matière de géothermie ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

La géothermie fait partie du mix énergétique prôné par la charte : sous disposition de la fiche mesure 15 : « Développer la géothermie par l'accompagnement de cette filière émergente »

>**@39 : contribution de M. T. Morales portant contribution pour la Sté VENSOLAIR** comprenant 1 courrier annexé (2 pages). Vensolair développe des projets éoliens et photovoltaïques, projet éolien sur la commune de Saint-Beauzely (n°7, en recours administratif) ;

Il est estimé que le projet de charte contraint fortement le développement de l'énergie éolienne au regard du tableau de cadrage des zones potentielles d'éolien, notamment la limitation du nombre de mâts et les hauteurs maximales. Il est demandé que ces mesures soient indiquées à titre indicatif ou sous forme de préconisation pour les déterminer au cas par cas.

En matière d'énergie photovoltaïque au sol, dans la mesure où le cadrage juridique de l'agrivoltaïsme est en cours de définition à l'échelle nationale il convient de ne pas exclure les opportunités éventuelles qui pourront s'ouvrir de manière encadrée, concertée et planifiée.

Question au porteur de projet : quelle réponse aux observations et demandes de cette société ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Concernant la demande d'extension sur la Commune de Séverac d'Aveyron, celle-ci pourrait être intégrée du fait que ce projet ne se situe pas dans le périmètre du PCAET et du SCOT du sud Aveyron. A ce titre, la seule stratégie énergétique sur le territoire séveragais existante est celle de la Commune de Séverac d'Aveyron qui a été validée en début d'année 2022 et dans laquelle une extension potentielle du parc éolien existant est envisagée.

>**@43 : contribution de M. A. Majorel**, élu de la commune de Séverac d'Aveyron qui exprime un avis favorable notamment au projet de prolongation du parc existant jusqu'à 4 éoliennes supplémentaires.

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution > @30

>**@44 : contribution de Mme N. Condamines** exprimant ses inquiétudes sur l'état de la rivière la Nuéjols prenant sa source sur la commune de Mélagues et recommande d'étudier l'impact sur le réseau hydraulique local de tout projet d'implantation d'éoliennes. (cf aussi thème F.)

Question au porteur de projet : quelle réponse aux inquiétudes énoncées dans cette contribution en matière d'éolien ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Même réponse que pour la contribution de BaywaRE ci-dessus. Avis défavorable à la demande d'extension.

>**E46 et E51: contribution de Mme M. Rodriguez, maire de Fondamente**, qui joint les observations du conseil municipal sur le problème récurrent de manque d'eau. Cinq unités de distribution existent sur la commune mais des exemples justifient les inquiétudes quant aux futurs besoins d'eau. Il est relevé la nécessité d'établir un état des masses d'eau souterraines et de surface du territoire (recommandé par l'AE), la nécessité de protéger qualitativement la ressource en eau souterraine.

Le conseil municipal de Fondamente restera vigilant quant à des nouveaux projets d'implantation d'éoliennes qui pourraient provoquer des turbidités ou fissures entraînant des risques de déplacement de l'écoulement des eaux et de ce fait entraîner des difficultés d'approvisionnement en eau ou des répercussions sur la qualité de l'eau. (cf. aussi thème F.)

Question au porteur de projet : quelle réponse aux observations et inquiétudes énoncées par cet élu en matière d'éolien?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Sur cette zone potentielle numéro 17, le PNR sera vigilant lors de l'analyse du dossier d'autorisation unique sur tout projet éolien notamment sur les enjeux de ressources en eau.

>**C53, C54, RP04/Cam et C1/Mil: contribution reçue de M. le maire de Brusque**, courrier daté du 8 décembre 2022 relatif au projet éolien sur la forêt indivise Brusque/Fayet dans la continuité du parc éolien du haut Dourdou qui compte 19 éoliennes. Les atouts de ce projet : gouvernance partagée au sein d'un comité, création de société public-privé, visibilité limitée, éloignement des habitations, participation à la volonté de la Région Occitanie d'être un territoire à énergie positive, déploiement à court et moyen terme afin de concourir à la sécurité d'approvisionnement de la France. In fine il est donc demandé l'intégration de ce projet dans le projet de charte.

Question au porteur de projet : quelle réponse à cette demande du maire de Brusque ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution >@9, E2, R70 et RP02/Lod

> C55, C76, RP03/Cam et C2/Mil: contribution portée par M. JL. Jacquemond, maire du Fayet (courrier du 7/12/2022) remise lors de la permanence du commissaire enquêteur à Camarès qui souhaite une extension du parc éolien sur la commune de Brusque et propriété des communes de Fayet et Brusque.

Il est précisé que le conseil municipal du Fayet a délibéré favorablement le 21 octobre 2022 pour signer un partenariat public-privé avec la Sté Valeco.

La demande est argumentée, notamment indiqué que le projet participe à l'effort national sur la baisse de l'emprunte carbonique, pour améliorer l'autonomie énergétique du pays, pour apporter aux collectivités de l'oxygène dans les finances (et du fait maintien de l'emploi).

Le projet se situe sur du foncier communal, dans le prolongement du parc éolien du Haut Dourdou (19 éoliennes à cheval sur Mélagues et Arnac-sur-Dourdou) ce qui minimisera l'impact écologique du fait de pouvoir s'appuyer sur des structures déjà existantes, il est éloigné de toute habitation avec une visibilité limitée depuis les centres-bourg.

Il est estimé que ce projet peut s'insérer dans la nouvelle charte.

La commune du Fayet participera au projet en entrant dans le capital d'une société de projet qui sera constituée au 1^{er} semestre 2023 ; un comité de projet (gouvernance) se réunira dès février 2023.

Question au porteur de projet : quelle réponse à cette demande du maire du Fayet?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution >@9, E2, R70 et RP02/Lod

>R58 et RP02/SrdT : contribution de M. B. Castanier, maire de Lestrade et Thouels

M. Bernard Castanier rappelle la présence depuis 2008 d'un parc éolien (5 éoliennes/120 m) sur la commune de Lestrade et Thouels avec projet en cours d'extension de 3 éoliennes (125 m). Il souhaite une augmentation sensible de hauteur pour le parc existant et donc de ne pas limiter la hauteur maximale dans le projet de charte (tableau de cadrage).

Question au porteur de projet : quelle réponse à cette demande du maire de Lestrade et Thouels?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution > @8, R59, R60, R62, RP01/Sev et RP03/SrdT

>R63 et RP02/Sev : contribution déposée par Mme M. Bedel-Brunet éleveuse de brebis sur la commune de Séverac d'Aveyron et élue municipale. Elle s'oppose à l'éolien industriel sur la commune et le territoire du PNRGC. Ce territoire a vocation à maintenir son agriculture et développer la filière bois (bois déchiqueté notamment) ainsi qu'un tourisme rural.

Elle s'oppose également à la cohabitation entre le loup et l'agriculture extensive, et l'élevage de plein air des ovins(cf aussi thème E.)

Question au porteur de projet : quelle réponse à cette contribution en matière d'ENR?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution > @30

>R64 et RP03/Sev : contribution de M. et Mme Fages qui s'opposent au développement du parc éolien.

>R65 et RP04/Sev : contribution de M. J. de Lescure qui estime que le développement éolien doit être encadré et limité en nombre de machines et en espace occupé.

Question au porteur de projet : quelle réponse à ces contributions ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Le développement des ENR est un objectif du projet de charte dont fait partie l'énergie éolienne. Toutefois, ce développement est encadré et limité dans l'espace avec une surface de plus de 98% qui est classée non propice au développement des éoliennes.

>C67, C68 et RP06/Sev: contribution déposée par la commune de Séverac d'Aveyron comprenant 3 pages dont une note signée du maire, une copie de délibération du 12 janvier 2022 et copie de projet de protocole d'accord :

-la note porte à connaissance le travail en cours mené par les élus sur le potentiel de développement de la production d'énergie éolienne sur la commune. Le PNRGC accompagne sur la démarche type PAECT coconstruite avec les habitants à l'échelle communale.

Il est exposé le schéma de principe acté objectifs 2030, notamment une priorité de densification du parc existant de Montfrech (+ 4 éoliennes). Le maire souhaite in fine que soit confirmée l'évolution du périmètre potentiel d'implantation d'éoliennes.

- la délibération du 12 janvier 2022 concerne l'approbation de la stratégie énergétique de la commune.
- le projet de protocole d'accord concerne l'extension du parc éolien de Montfrech, protocole avec la société QENERGY qui maîtrise le foncier sur cette zone. Le site concerné se situe au sud de la commune au niveau des bois du Ventajoux, dans le prolongement d'un site éolien de 4 éoliennes.

Question au porteur de projet : quelle réponse aux observations et à la demande de la commune de Séverac d'Aveyron ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution > @30

>R69, RP01/Lod et RP04/Lod : contribution déposée par Mme M. Villey-Migraine (cf aussi thèmes A. et G.). Les critiques portent sur les ENR :

- absence du domaine géothermie « de surface » ou « de proximité » une des seules énergies n'émettant pas de CO2, sans impact sur les paysages et la biodiversité ,pas de plan d'action volontariste sur les ENR,
- proposer des panneaux photovoltaïques sur de grandes bâtisses, hangars, dépôts, ombrières de supermarchés, bâtiments administratifs et tertiaires..
- en l'absence de vent les éoliennes ne produisent pas d'électricité...
- une grande partie du Lodévois et Larzac est classée « réservoir de biodiversité », ne pas y planter d'éoliennes, dans ce territoire les élus veulent développer des ENR qui ne portent pas atteinte à la biodiversité, qui ne nuisent pas aux habitats humains et animaux, ni au tourisme.
- trop de machines en Aveyron avec des zones de saturation visuelle/ destruction de sites à l'exemple du Mont Marcou, à l'Ouest de Fondamente nouvelle zone avec repowering + extension + nouvelle zone (supprimer zone 17).

Question au porteur de projet : quelle réponse à ces observations, propositions,.. énoncées dans cette contribution ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

La géothermie fait partie du mix énergétique prôné par la charte : sous disposition de la fiche mesure 15 : Développer la géothermie par l'accompagnement de cette filière émergente.

La fiche mesure 15 prône le développement des panneaux photovoltaïques sur toiture : « Privilégier le solaire sur bâti pour toutes les nouvelles constructions »

Le projet de charte ne prévoit pas de zone potentielle éolienne sur le lodévois Larzac.

>R73 et RP01/Cam : contribution de M. M . Marteau qui se dit tout à fait favorable à l'extension du parc éolien (Hautes-Fages?) à la suite de celui existant/ Pas de nuisances visuelles ou écologiques/ Important pour l'indépendance énergétique de notre région/ Libérer de la contrainte de l'énergie fossile/ Retombées financières non négligeables pour les collectivités concernées.

Commentaires du porteur de projet ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution @10, E2, R70 et RP02/Lod. Avis défavorable

> C74 et RP01/Cam : contribution portée par le maire de Tauriac de Camarès (courrier du 20/11/2022) remise lors de la permanence du commissaire enquêteur à Camarès qui souhaite l'implantation de 3 éoliennes en prolongement du parc éolien de Hautes-Fages (n°13)(commune de Montagnol) et celui de Roustan 1 et Roustan 2 en exploitation sur la commune de Tauriac de Camarès.

Il exprime que la commune de Tauriac de Camarès a choisi l'option de l'énergie éolienne en raison de dispositions favorables de sa population et de sa situation géographique dans le respect du SCOT et de la ZDE en 2010 par la communauté de communes du Rougier de Camarès.

Le projet soutenu par la commune a fait l'objet d'un partenariat public-privé signé avec la Sté Valeco à l'automne 2022. Il participe à la volonté nationale et régionale en matière d'énergie positive et à l'atteinte des objectifs nationaux de la Transition énergétique.

Il s'agit bien de prolonger un parc éolien existant, densifiant le pôle existant sans nuisance visuelle.

Question au porteur de projet : quelle réponse à cette demande du maire de Tauriac de Camarès?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution @10, E2, R70 et RP02/Lod. Avis défavorable

> C75, C77 et RP02/Cam : contribution portée par le maire de Peux et Couffouleux remise lors de la permanence du commissaire enquêteur à Camarès. S'exprimant au nom du conseil municipal pour le parc éolien répertorié n°1 il est précisé :

- sur l'intégration des améliorations techniques des éoliennes, celles -ci sont plus puissantes et pour une même productivité peuvent être moins nombreuses avec toutefois réévaluation de la hauteur.
- le PNRGC ne souhaite pas une élévation de hauteur de 130m à 150m, estimant que 24 foyers supplémentaires seraient impactés, ce qui semblerait affirmé sans analyse de terrain.

Une étude paysagère mandatée par porteur de projet a pu recenser que seulement 10 foyers seraient impactés et seulement par une vue de bouts de pales. Le passage de 130m à 150m apporterait un gain de production équivalant à 15 000 habitants supplémentaires alimentés en électricité, Il est donc demandé une révision du cadrage (hauteur portée à 150m) pour ce site (n°1).

Question au porteur de projet : quelle réponse aux observations et à cette demande du maire de Peux et Couffouleux?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution @11, E2, R70 et RP02/Lod. Avis favorable pour la suppression de la hauteur maximale tout en définissant les attendus de l'étude paysagère avec l'application d'une méthode affichée dans la charte.

>>RP01/MIL : contribution déposée par LPO Grands Causses(cf aussi thème E)

Sur le développement des Energies renouvelables sur le Parc et la question de l'éolien en particulier, la LPO grands Causses émet une réserve sur le projet de charte.

La LPO reprend l'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) du 13 décembre 2021, qui a émis un avis favorable pour le projet de charte du Parc, hormis le traitement de l'éolien sur lequel elle exprime des réserves.

Le développement de l'éolien sera autorisé uniquement dans les secteurs potentiels identifiés et qu'il consistera en du « repowering » pour les zones déjà existantes. Mais ces mesures d'encadrement ne sont pas assez ambitieuses au regard des enjeux de conservation de l'avifaune, des chiroptères et des paysages.

Sur la question des rapaces et vautours en particulier, 2 sites éolien ont un impact très fort : la Baume, commune de la Panouse-de-Cernon et de Monfreh, sur la commune de Severac d'Aveyron sont les zones d'éolien les plus proches des colonies de vautours (6 cas de collision de vautour). Un autre parc éolien encore en projet sur la commune de Verrières, va se trouver encore plus proche de la zone de nidification des grands rapaces.

La LPO Grands Causses a une position très défavorable sur ce projet car incompatible avec les enjeux de biodiversité.

La LPO Grands Causses reprend les éléments de synthèse de l'Autorité environnementale dans son rapport d'octobre 2022 du projet de Charte et notamment ses recommandations de transposer les dispositions relatives à l'éolien et au photovoltaïque dans l'ensemble des documents d'urbanisme interceptant le périmètre du projet.

Question au porteur de projet : quelle réponse à ces réserves et observations exprimées par la LPO Grands Causses ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution >@20, R61 et RP01/Cor . Avis défavorable

La charte ne crée pas de droit et peut simplement sensibiliser sur les impacts éventuels liés à ces projets de repowering

>RP04/SrdT: contribution portée par le maire de Broquies (délibération du 7 février 2022 de la commune de Broquies) remise lors de la permanence du commissaire enquêteur à Saint Rome de Tarn et qui concerne l'extension souhaitée du parc existant de Lascombes sous l'appellation « projet Les Pallonges ». La délibération consiste en un soutien au projet d'extension du parc éolien « Les Pallonges » et à autoriser le maire à signer les promesses de vente, de servitudes et tous actes y afférent avec la société qui conduit le projet, la Sté RES SA ou toute autre société qui s'y substituerait.

Question au porteur de projet : quelle réponse à cette demande du maire de Broquies?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution > @8, R59, R60, R62, RP01/Sev et RP03/SrdT . Avis défavorable

D. Thème : Patrimoine

>@3 : contribution déposée par M. JP. Cannac le 29/11 au nom de l'association « Le Fil » Regrette que le projet de charte ne prenne pas en compte l'importance des caves bâtardes dans la culture agropastorale. Il pense que la mise en valeur des plus représentatives de ces anciennes caves à fromage serait un atout supplémentaire pour les circuits pédestres car elles constituent un beau témoignage du riche passé industriel des causses. Il préconise donc une action de préservation et de valorisation et cite à ce propos des extraits de « l'épopée des caves bâtarde » de Maurice Labbé et JP Serres.

Question au porteur de projet : quelle réponse à ces propositions de l'Association Le Fil concernant les caves bâtarde ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Effectivement, ce patrimoine fait partie du patrimoine agropastoral. Il est important sur le territoire "Causses & Cévennes" et sur le Parc des Grands Causses. Très tôt aménagées dans des cavités rocheuses, grottes ou avens, ces caves étaient nécessaires à l'affinage des fromages. Certaines présentent encore un bâti extérieur qui prolonge la cavité naturelle et mériterait d'être valorisé (ex. projet de la cave des Cabannes dans le cirque de Saint-Paul-des-Fonts), ou remise en activité grâce à la température et ventilation constantes (ex. Projet d'affinage de Bleu des Causses dans la cave de l'Etang à Saint-Saturnin-de-Lenne).

Il est proposé de rajouter :

- une avant dernière sous disposition sur la fiche mesure 6 : « préservation et valorisation des caves bâtardes comme patrimoine agropastoral »
- de lister ce patrimoine dans l'Atlas paysager du Parc pour chaque unité paysagère concernée (en s'appuyant sur l'inventaire du livre "l'épopée des caves bâtardes").

E. Thème : Biodiversité

>@12 : contribution déposée par la LPO Occitanie / M. R. Liozon, directeur, délégation territoriale de l'Aveyron

Cette contribution souligne le décalage entre les bonnes intentions du projet de charte et les mises en œuvre attendues sur le terrain. La biodiversité régresse sur le territoire du Parc et les insatisfactions sur l'insuffisance de la prise en compte de cette problématique restent. Par exemple les sites Natura 2000 sont mis en avant alors que depuis plus de 20 ans, il n'existe pas d'indication permettant de dire que leur gestion répond bien aux exigences de conservation voire d'augmentation des habitats d'intérêt communautaires. Dans le même esprit, le bilan fait apparaître que sur les 23 objectifs de la charte, celui de la préservation des espaces naturels et des espèces est atteint alors que comme pour les sites Natura 2000, nous n'avons pas connaissance d'indicateurs permettant de confirmer cette affirmation.

Concernant les axes transversaux il manque à notre sens 2 points : L'intitulé du défi n°1 « La résilience au changement climatique », n'aborde pas la notion de démarche de limitation de ce changement.

Le deuxième point, signalé il y a quelques années lors de la première réunion de concertation autour de la charte sur le thème de la biodiversité, concerne l'absence totale de défi concernant la biodiversité à ce niveau du document. L'évolution de la biodiversité doit conduire au même niveau d'inquiétude que le changement climatique. A défaut d'avoir caractérisé cette problématique, le parc ne mène pas de politique volontariste dans ce domaine. Nous aurions d'ailleurs apprécié que le Parc naturel régional fasse état des espèces à enjeux et de leur statut de conservation sur le territoire pour poser la discussion sur la biodiversité, cibler les espèces ou habitats à prioritaires, et les mesures à mettre en place pour leur conservation. Cette liste faisant défaut aucune stratégie et aucun programme d'action de conservation et d'amélioration de la biodiversité ne peuvent être évoqués et aucun indicateur de résultat ne pourra-être analysé. Le parc ne mentionne pas non plus les espèces qui ont disparu ou celles qui se sont extrêmement raréfiées de son territoire depuis quelques décennies.

En conclusion, nous avons des doutes sur l'adéquation entre la charte et les moyens à mettre en œuvre pour préserver et améliorer la biodiversité. Nous resterons bien évidemment aux côtés du Parc pour lui proposer et contribuer avec lui de manière constructive au suivi d'indicateurs et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Question au porteur de projet : quelle réponse à ces observations de la LPO Occitanie ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Concernant la résilience au changement climatique, le défi transversal prévoit bien l'adaptation du territoire à ce phénomène et l'atténuation de ce phénomène par l'action du territoire.

Concernant la protection de la biodiversité, l'orientation 1 « Protéger une biodiversité d'exception » avec sa déclinaison en 5 fiches mesure est la stratégie du territoire en faveur de la biodiversité :

Maintenir la fonctionnalité écologique par la protection des continuités écologiques, connaître et faire connaître les enjeux de biodiversité, aider à l'appropriation de ces enjeux dans les domaines de l'aménagement et la planification (mesure 1 : Garantir la vitalité de la trame verte et bleue)

Préserver et valoriser les milieux remarquables et les espèces patrimoniales (mesure 2 : faune, flore et habitats naturels : une richesse fragile à conserver et mesure 3 : conserver la fonctionnalité écologique des milieux boisés)

Suivre et limiter le développement des espèces invasives (mesure 4 : endiguer la menace des invasives)

Intégrer les enjeux de biodiversité de manière préventive lors de l'élaboration des projets d'activités de pleine nature (mesure 5 : des activités respectueuses de la biodiversité)

Cette stratégie est une stratégie intégrée à l'ensemble du projet de territoire. De plus, le projet de charte cible les espèces et les milieux prioritaires à protéger : que ce soit par le biais du plan de référence et de ses encarts ou par le biais de données présentes en annexe du projet de charte. On peut citer notamment :

La liste des taxons page 438 de l'annexe du projet de charte

La liste des milieux à protéger en fonction des espèces faunistique : page 232 de l'annexe du projet de charte.

De même, les ZNIEFF de seconde génération représentent une surface plus importante que les premiers inventaires, témoignage de la présence d'enjeux biodiversité plus étendus.

D'autre part, certaines espèces à forts enjeux et responsabilité pour le Parc ont vu leurs populations progresser (4 espèces de vautours, castor, loutre) ou apparaître (loup), témoignant d'un territoire aux conditions écologiques adaptées.

Au-delà, les comités de suivis successifs affichent que les sites classés Natura2000 sont toujours dans les standards élevés de la biodiversité.

Le Parc s'implique d'ores et déjà et volontairement dans la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030), qui vise notamment à mettre en œuvre des outils de protection forte en faveur de la biodiversité (objectif 1).

>@20, R61 et RP01/Cor : contribution déposée par la Fédération pour la Vie et Sauvegarde des Grands Causses / CO-27-XII .

Outre le diagnostic jugé insuffisant sur les zones naturelles disparues, la régression d'espèces ou les évolutions favorables constatées, il est repris les recommandations formulées par le CNPN dans son avis au titre du patrimoine naturel auxquelles le contenu du dossier ne répond pas et dont les contributeurs souhaitent des réponses concrètes du Parc.

..(reprise en intégralité des recommandations formulées par le CNPN chapitre « Patrimoine » dans son avis du 13 décembre 2021)..

Il est encore rappelé la recommandation de l'avis délibéré du CNPN du 13/12/2021 sur l'exploitation du potentiel éolien du territoire (menace pour l'avifaune, les chiroptères et les paysages) en contradiction avec ici la protection de la biodiversité.

Il est demandé que le PNRGC s'engage d'une part, à répondre au CNPN ainsi qu'à la FPNR quant aux suites qu'il propose de donner aux différentes recommandations de ces instances, et d'autre part, explicite auprès du public les engagements qu'il prend à ce titre sous la forme de plans d'actions, assortis de moyens et d'un calendrier. Demandé de détailler dans ses différentes dimensions tout engagement pris et non rester global ou en format de vague promesse ; de figurer un plan d'actions de nature à éviter tout risque pour l'avifaune et les chiroptères.

Question au porteur de projet : quelle réponse à ces observations et demandes de la Fédération des Grands Causses ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Renvoi à la réponse à la contribution >@20, R61 et RP01/Cor (page 11)

Le Parc est attentif aux avancées et résultats du projet de recherche multi-acteurs et collaboratif MAPE (Réduction de la Mortalité Aviaire dans les Parcs Éoliens en exploitation) qui réunit pour la première fois l'ensemble des acteurs concernés par la problématique, grâce à une démarche innovante, portée par la Maison des Sciences de l'Homme SUD (MSH SUD). Ce projet a notamment pour objectifs de comprendre les causes et les conséquences de la mortalité aviaire dans les parcs éoliens terrestres en exploitation, et de produire des connaissances qui vont contribuer à améliorer l'efficacité des systèmes de détection et d'effarouchement d'oiseaux.

>R63 et RP02/SEV : contribution déposée par Mme M. Bedel-Brunet (cf ci-dessus thème C) qui s'oppose à la cohabitation entre le loup et l'agriculture extensive, l'élevage de plein air des ovins.

Question au porteur de projet : quel est le positionnement du PNRGC en matière de prévention et autre vis à vis du loup?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

La cohabitation entre le loup et l'agropastoralisme doit être équilibrée et aucune des 2 ne doit prévaloir sur l'autre.

La fiche mesure 2 propose une sous disposition en ce sens : « Mettre en place une démarche innovante et expérimentale, soucieuse de tous les enjeux de biodiversité que pose la présence du loup sur le territoire avec l'objectif de proposer et expérimenter des solutions qui permettent la cohabitation entre l'agropastoralisme, socle de biodiversité, et la présence du loup sur le territoire ».

>RP01/MIL : contribution déposée par LPO Grands Causses

La LPO regrette que certaines des actions ciblées (relative à l'éolien notamment), n'aient pas été plus ambitieuses pour permettre d'atteindre les objectifs de conservation à la hauteur de ceux définis dans les Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur des vautours, déclinés sur le territoire.

- sur la préservation de la faune sauvage protégée et patrimoniale

Pour la période 2022- 2037, la LPO grands Causses propose que le rôle d'équarisseur naturel assuré par les vautours soit plus valorisé.

- le risque d'intoxication au plomb pour le Gypaète barbu. Un programme d'action de redéploiement des munitions sans plomb est en cours avec la fédération des chasseurs de Lozère sur 45 communes sur le Parc National des Cévennes. La LPO propose au Parc des grands Causses de devenir partenaire de cette action et de l'inscrire dès à présent dans la charte du Parc.

Concernant les aires protégées, il faut poursuivre et agrandir les aires protégées du vautour.

(Rappel thème C ci-dessus)- Sur le développement des Energies renouvelables sur le Parc et la question de l'éolien en particulier, la LPO grands Causses émet une réserve sur le projet de charte. La LPO reprend l'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) du 13 décembre 2021, qui a émis un avis favorable pour le projet de charte du Parc, hormis le traitement de l'éolien sur lequel elle exprime ses réserves. Le développement de l'éolien sera autorisé uniquement dans les secteurs potentiels identifiés et qu'il consistera en du « repowering » pour les zones déjà existantes. Mais ces mesures d'encadrement ne sont pas assez ambitieuses au regard des enjeux de conservation de l'avifaune, des chiroptères et des paysages. Sur la question des rapaces et vautours en particulier, 2 sites éolien ont un impact très fort : la Baume, commune de la Panouse-de-Cernon et de Monfreh, sur la commune de Severac d'Aveyron sont les zones d'éolien les plus proches des colonies de vautours (6 cas de collision de vautour). Un autre parc éolien encore en projet sur la commune de Verrières, va se trouver encore plus proche de la zone de nidification des grands rapaces. La LPO Grands Causses a une position très défavorable sur ce projet car incompatible avec les enjeux de biodiversité. La LPO Grands Causses reprend les éléments de synthèse de l'Autorité environnementale dans son rapport d'octobre 2022 du projet de Charte et notamment ses recommandations de transposer les dispositions relatives à l'éolien et au photovoltaïque dans l'ensemble des des document d'urbanisme interceptant le périmètre du projet.

Question au porteur de projet : quelle réponse à ces observations et préconisations sur la première partie de cette contribution ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

La fiche mesure 2 prévoit la disposition suivante en faveur de la valorisation du rôle écosystémique des vautours : « Décliner et adapter l'étude réalisée par le service EFES (Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques) du Ministère de la Transition écologique : « Recommandations à partir du cas de la réintroduction des vautours dans les parcs naturels régionaux du Vercors et des baronnies provençales » (avril 2021) »

Le PNR propose d'inscrire dans la fiche mesure 2 comme sous disposition le programme d'actions de redéploiement des munitions sans plomb en cours avec la fédération des chasseurs de Lozère sur 45 communes sur le Parc National des Cévennes.

F. Thème : Eau

>@20, R61 et RP01/Cor : contribution déposée par la Fédération pour la Vie et Sauvegarde des Grands Causses / CO-27-XII .

En page 17 du document joint la partie V « protéger notre eau » le texte rappelle l'accord de la fédération sur les 6 grandes orientations du SDAGE et cite un rapport circonstancié et étayé scientifiquement concernant la Dourbie, émanant de dirigeants de l'AAPPMA soucieux d'un « tourisme sportif et souvent exagéré et d'une raréfaction de la ressource en eau potable très prégnante »

Après avoir constaté que la Dourbie est un site d'exception soumis à de multiples protections et où vivent plus de 350 espèces animales et 250 végétales, le rapport rappelle que la rivière abrite des poissons en danger et protégés, 2 mammifères emblématiques, le castor et la loutre ainsi que de nombreux insectes aquatiques. Il met en exergue la surfréquentation touristique en été, le développement de certaines activités, telle le canoë en période de basses eaux estivales ou le canyoning à l'amont du captage d'eau potable de St Jean du Bruel par exemple, pouvant irrémédiablement impacter les populations animales en danger. Les effets du piétinement peuvent avoir des conséquences néfastes sur les larves aquatiques qui se répercutent en cascade sur la chaîne du vivant générant une perte de diversité à moyen ou long terme. Il y a donc lieu à réfléchir à « mieux de tourisme » c'est à dire à un tourisme régulé, plutôt qu'à « plus de tourisme » pour éviter une perte de richesse du milieu naturel et donc au final d'attrait touristique.

La fédération évoque ensuite l'impact des sports et loisirs d'eaux vives sur les milieux aquatiques rivulaires et leurs peuplements. A la différence des rivières larges et profonds les cours d'eau à moyenne ou forte pente présentent une plus grande sensibilité et vulnérabilité et on y trouve des poissons d'intérêt halieutique important et des espèces dont la conservation des habitats naturels est à garantir.

La contribution de la fédération s'attache ensuite à démontrer l'impact de chaque activité nautique sur le milieu. Canyoning, ruissseling et baignade constituent une véritable intrusion sans qu'une accoutumance des poissons soit possible avec en outre un fort impact sur les insectes aquatiques privant les espèces qui s'en nourrissent d'une ressource essentielle.

Concernant le canoë, piétinement et frottement ont un impact fort sur le milieu surtout en période d'étiage et les passages réguliers constituent des perturbations récurrentes pour le poisson.

L'impact de la pêche en marchant dans l'eau n'est pas neutre notamment en période d'étiage

Le paddle de nuit ne fait qu'aggraver perturbations et stress des espèces peuplant nos cours d'eau.

La fédération rajoute que l'impact sanitaire des activités aquatiques de loisirs comporte des risques de propagation de pathogènes notamment le risque lié aux cyanobactéries, faible en temps ordinaire mais amplifié en période d'étiage.

La fédération est en total accord avec l'objectif de « réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques » (cf aussi thèmes A., C. E.)

Question au porteur de projet : quelle réponse au contenu de cette contribution relatif à l'eau ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Le projet de charte prévoit l'analyse et la prise en compte de ces enjeux :

La fiche mesure 5 (mesure phare) prévoit l'intégration des enjeux environnementaux dès l'élaboration de manifestations ou aménagements d'activités de pleine nature.

La fiche mesure 11 prévoit la protection des milieux humides, avec tous les acteurs concernés.

Enfin, l'orientation 11 et notamment la fiche mesure 35 (une destination d'excellence pour la pleine nature) prône un tourisme de qualité, respectueux de l'environnement.

Le partenaire essentiel est le Syndicat mixte du Tarn amont qui œuvre déjà à travers la CLE (Commission Locale de l'Eau) à gérer et mieux protéger ces milieux aquatiques. Pour rappel cette CLE réunit le COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX, le COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES, le COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS INTERESSES

@44 : contribution de Mme N. Condamines : « Inquiète de voir l'état de la rivière la Nuejoulis prenant sa source sur la commune de Melagues et passant à Tauriac de Camares commune limitrophe », espère que tout projet d'implantation éolien fait l'objet au préalable de l'impact sur le réseau hydraulique local (Cf aussi thème C.)

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Voir réponse à la contribution >E46 et E51

E46 et E51 : contribution de la mairie de Fondamente,

La maire de la commune de Fondamente souhaite attirer l'attention sur les problèmes de manque d'eau et de vétusté des réseaux qui frappent sa commune de façon récurrente.

La commune compte 5 unités de distribution, à Fondamente alimenté par pompage d'une source, à Montpaon alimenté gravitairement par une source, à St Maurice et Moulès alimentés par pompage de deux puits, et à Tournadous alimenté par sources captées complétées par un forage.

La municipalité rappelle ensuite les nombreux déboires auxquels elle a été récemment confrontée : habitants de Montpaon privés d'eau en fin d'année 2021 et à nouveau depuis le 11/10/2022 avec obligation d'alimenter par camion citerne en raison d'un débit de

source insuffisante notamment pour faire face aux besoins d'une ferme de 1000 bêtes. La municipalité est donc particulièrement inquiète quant à ses besoins futurs elle reste vigilante quant à la protection de la ressource. Elle souhaite que soit établi l'état des masses d'eau souterraine et de surface du territoire et estime qu'une gestion commune de la ressource en eau paraît s'imposer pour aider les petites communes face aux échéances financières qui les attendent pour réhabiliter les ouvrages actuels. Elle souhaite qu'une solution pérenne type interconnexion des réseaux soit mise en place.

La municipalité est réservée quant aux conséquences des travaux d'installations d'ENR car elle rappelle que des expériences faites sur le plateau de l'Imbernas au dessus de St Beaulize ont révélé que l'eau du plateau arrivait polluée sur Fondamente témoignant la vulnérabilité du bassin d'alimentation et de l'aquifère capté.

La mairie cite également le texte de l'hydrogéologue agréé concernant le puits de St Maurice de Sorgues : « pour conserver l'intégralité de l'aquifère et sa protection sont interdits les décaissements de terrain superficiels, la création de nouvelles voies d'accès, le changement d'affectation des parcelles concernées..... les ICPE susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines ». Par ailleurs l'hydrogéologue stipule « l'extension du périmètre de protection éloignée englobera l'intégralité estimée du bassin de l'aquifère capté par le captage dit puits de St Maurice de Sorgues » (cf aussi thème C.)

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Voir réponse à la contribution >E46 et E51

G. Thème : Mobilité

>R69, RP01/Lod et RP04/Lod : contribution déposée par Mme M. Villey-Migraine (cf aussi thèmes A. et C.).

Concernant les mobilités douces aménager la voirie et les espaces publics en faveur des mobilités douces dans le Lodévois-Larzac est une bonne opportunité, ce pourrait être un projet pour tout le PNRGC ?

Sur routes départementales étroites créer des vraies pistes cyclables avec marquage au sol « voie partagée » avec tracé de bicyclette au centre d'un rectangle de couleur vive, rappelé tous les kms. (photos jointes à la contribution).

Encourager les loueurs de bicyclettes ainsi que vélo électrique.

Question au porteur de projet : quelle réponse à ces observations/propositions ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

La fiche mesure 17 vers un territoire de mobilité plurielle s'inscrit pleinement dans le principe de développement des mobilités actives sur le territoire prôné par cette contribution.

H. Thème : Autres

>@13 : contribution déposée par M. Lauze Jean Bernard représentant l'UNICEM Occitanie. Il prend acte avec satisfaction de la nécessité de poursuivre l'activité des carrières existantes. Concernant les micro-carrières et la valeur patrimoniale des pierres à bâtir l'UNICEM sera attentive au « respect de la réglementation ICPE afin de se prémunir de dérives qui conduiraient ... à l'exploitation de granulats sur ces mêmes sites alors même que l'autorisation ne porterait pas sur ces matériaux ou bien à dépasser les volumes ce qui constituerait une concurrence déloyale pour les carrières locales ». L'UNICEM souhaite qu'avant d'envisager l'ouverture de telles micro exploitations « soit bien étudiée la possibilité ou pas de se procurer des matériaux voisins de ceux recherchés auprès de carrières autorisées... en Aveyron » ou dans les départements limitrophes. L'UNICEM reste à disposition du Parc pour de futurs travaux.

Question au porteur de projet : quelle réponse à ces observations et attentes de l'UNICEM ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

La fiche mesure 27 répond à cette contribution. Une attention particulière du PNR sera portée au respect de la réglementation des projets de micro carrières sur le territoire. Les matériaux manquants permettant de reconstituer et réhabiliter le patrimoine vernaculaire et historique sont en général non exploités par les carrières existantes.

III. Demandes complémentaires de la commission d'enquête

En complément des observations et des propositions du public, la commission d'enquête, dans son analyse du dossier d'enquête a relevé des interrogations qui font l'objet des questions ci-après auxquelles le maître d'ouvrage est invité également à répondre.

1. **L'extension du périmètre** actuel engendre forcément un temps de travail supplémentaire pour satisfaire l'ensemble des mesures sur le territoire.

Le projet est ambitieux avec ses multiples objectifs.

Q ? Le Parc disposera-t-il de moyens financiers, matériels et humains pour parvenir à concrétiser de façon satisfaisante les objectifs de cette nouvelle charte sur un périmètre étendu ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Dans le cadre de l'extension du périmètre du PNR des Grands Causses, il est prévu dans les projets des nouveaux statuts une augmentation des contributions des collectivités de l'ordre de 25%. Cela offrira la possibilité de renforcer les moyens humains et matériels nécessaires au maintien du niveau de service actuel.

2. un projet sur 15 ans .

Q ? Comment envisager la pérennité de cette charte sur 15 ans alors que les instances politiques partenaires majeurs peuvent choisir de nouvelles priorités après renouvellement électoral notamment au niveau financier?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Le projet de charte sera proposé aux assemblées délibérantes des potentiels membres courant 2023. Suite à ce vote, le périmètre sera entériné par décret ministériel pour une durée de 15 ans.

La charte est validée par les membres y compris le volet financier. Aussi, les ajustements sont le fruit de compromis éventuels à venir.

3. Rôle du Parc

Q ? N'ayant pas un rôle régalien comment agira le Parc pour mener à bien des objectifs ambitieux qui peuvent générer des oppositions ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Le projet de charte est un contrat passé entre ses membres. Aussi, comme tout contrat, celui-ci fera l'objet d'arbitrage et d'interprétation afin d'aboutir à un consensus ou à un compromis qui soit compatible avec la rédaction du projet de charte.

Au-delà, seul le juge peut trancher sur la notion de cohérence de l'action publique.

4. Antinomie dans des mesures. La mise en œuvre de certaines actions peuvent être en antinomie, par exemple installation d'éoliennes// préservation des paysages, activités des carrières (poursuites d'exploitation, création de mini-carrières)//protection des fronts paysagers.

Q ? Comment le Parc effectuera-t-il l'arbitrage sur ces antinomies et avec quels critères ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

La charte est un projet de développement durable qui propose une régulation équilibrée et partagée entre les parties, il n'y a pas de réelles antinomies.

5. le budget prévisionnel

Présenté sous forme d'un seul tableau dans les annexes et pour la seule période 2022-2026 le budget prévisionnel fait apparaître des dépenses et recettes faisant ressortir un autofinancement entre 200 000 et 260 000€.

Q ? Le Parc a-t-il l'assurance de ces recettes ? Comment le Parc gèrera les priorités en cas de diminution des recettes réelles ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Le financement et les statuts sont des parties intégrantes du projet de charte, validée par toutes les parties. Au-delà, les véritables porteurs de projets de la charte sont les signataires souvent maîtres d'ouvrages des actions.

6. la répartition financière

Q ? Même si ce n'est pas le rôle de l'enquête publique de se prononcer sur ce sujet, comment le Parc répartit t-il les sommes allouées à telle ou telle opération ? Une information des habitants est-elle donnée sur ces affectations ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Le budget n'est qu'un des outils de la charte. L'essentiel de l'action est le fruit des collectivités maîtres d'ouvrage.

7. Périmètre et intercommunalités

Le Parc couvre un nombre important d'intercommunalités. Le périmètre du PNRGC n'intègre pas parfois la totalité des communes constituant une intercommunalité, il peut en être aussi des documents tels que SCOT ou PLUi.

Q ? Comment le Parc gèrera t-il d'éventuelles décisions de communautés en désaccord avec les objectifs de la charte, décisions qui seraient portées majoritairement par de communes « hors » périmètre du PNR ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Sur le périmètre historique sont présentes 5 CC pleines et entières et 3 CC partielles. Le projet d'extension rajoute 1 CC quasi complète (26 communes sur 28). Aussi, le fonctionnement ne changera pas fondamentalement par rapport à celui existant depuis 1995. L'Etat est garant du respect de la compatibilité de toute décision de CC vis-à-vis du projet de charte via notamment le contrôle de légalité.

8. Participation du public

La très faible participation du public lors de la période d'enquête publique pose question sur l'intérêt porté à la charte du PNRGC.

Q ? Comment le Parc pourrait t-il encore renforcer ou créer des démarches d'intéressement pour que les habitants au travers de la charte aient une compréhension de leur territoire et de ses enjeux, que par la connaissance ils portent intérêt aux objectifs de la charte, à la mise en œuvre et au suivi des mesures ?

Commentaires et réponses du PNR aux contributions :

Au-delà de l'enquête publique, la charte du PNR a fait l'objet de nombreuses actions de concertations et de consultations, aussi, une autre analyse est que les actions du PNR font consensus. C'est pourquoi les administrés ne se seraient pas mobilisés pour s'opposer à ce projet...

La sensibilisation et l'intéressement des habitants sur les actions portées par la sphère publique est toujours un enjeu important. Surtout pour une entité comme un PNR où la sensibilisation et l'éducation à l'environnement est une des missions des PNR confiées par le code de l'Environnement. Outre la poursuite du travail d'information et de communication qui est réalisée avec l'appui d'un chargé de mission de communication, la mise en place d'un comité de développement dans le cadre des futurs statuts sera un outil

permettant d'intégrer la démocratie participative dans les instances du syndicat mixte. Le déploiement du site internet est aussi une autre piste de développement tout comme l'utilisation des outils de communication émergeant.

Fait à Albi, le

Pour la commission d'enquête,
Le Président,

Signé
Claude Olivier

(1*) Cam : Camarès
Cor : Cornus
Lod : Lodève
Mil : Millau
Sev : Séverac d'Aveyron
Srdt : Saint Rome de Tarn

ANNEXE 7 : SIGLES ET ABREVIATIONS

PROJET DE REVISION DE LA CHARTE DU PNRGC

AB : Agriculture Biologique
ABC : Atlas de la Biodiversité Communale
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADT : Agence de Développement Touristique
AEP : Adduction d'Eau Potable
AFAFE : Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
AOP : Appellation d'Origine Protégée
APABA : Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron
APN : Activités de Pleine Nature
APNH : Arrêtés de Protection des Habitats Naturels
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
APPG : Arrêté Préfectoral de Protection de Géotope
ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité
AREC : Agence Régionale Énergie Climat
ARS : Agence Régionale de Santé
ASA : Association Syndicale Autorisée d'irrigation
AVEM : Association des vétérinaires éleveurs du Millavois
BBC : Bâtiment à Basses Consommations
BEPOS : Bâtiment à Energie Positive
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement
CBNPMP : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CE : Code de l'Environnement

CEIC : Charte Environnement des Industries de Carrières
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CFT : Charte Forestière de Territoire
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CNP : Conseil National de Protection de la Nature
COFOR : Communes Forestières
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRB : Contrat de Restauration Biodiversité
CRERCO : Communauté Régionale d'Occitanie Eviter Réduire Compenser
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies
DES : Dispositif d'Évaluation et de Suivi de la Charte
DIAL : Dispositif d'innovations agroécologiques locales
DMB : Débit Minimum Biologique
DOCOB : Document d'objectifs (site N2000)
ECE : Espace de Continuité Écologique
EEDD : Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
EEE : Espèces Exotiques Envahissantes
ENR : Énergies Renouvelables
ENS : Espace Naturel Sensible
EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunal
EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin
ERC : Eviter- Réduire-Compenser
FEADER : fonds européen agricole de développement rural
FEDER : fonds européen de développement régional
FSC : Forest Stewardship Council – certification origine du bois
FSE : Fonds Social Européen
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
GES : Gaz à Effet de Serre
GIEE : Groupements d'intérêt économique et environnemental
GR : Grande Randonnée

GRAINE : Réseau régional d'éducation à l'environnement
GSF : Grands Sites de France
ICPE : Installation Classée Protection de l'Environnement
ICU : Ilot de Chaleur Urbain
IFU : Ilot de Fraicheur Urbain
IGP : Indication Géographique Protégée
IPAMAC : l'association des Parcs naturels du Massif central
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAE : Mesure Agro-Environnementale
MAEC : Mesure Agro-Environnementale Climatique
NAF : Naturel Agricole et Forestier
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation
OCAGER : Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural
OGS : Opération Grands Sites
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
OPIE : Office Pour les Insectes et leur Environnement
OPP : Observatoire Photographique du Paysage
OQP : Objectif de Qualité Paysagère
ORE : Obligation Réelle Environnementale
OREO : Observatoire Régional de l'Énergie Occitanie
OT : Office de Tourisme
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels
PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial
PCH : Pays Cœur d'Hérault
PCS : Plan Communal de Sauvegarde
PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
PDFCI : Protection des Forêts Contre l'Incendie
PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PDM : Plan de Développement de Massif

PEFC : Le Programme de reconnaissance des certifications forestières promeut la gestion durable des forêts

PEM : Pole d'échange Multimodal

PETR : pôle d'équilibre territorial et rural

PGRE : Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau

PIG : Programme d'Intérêt Général

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLPDMA : Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PNA : Plan National d'Actions

PNR : Parc Naturel Régional

PNR GC : Parc Naturel Régional des Grands Causses

PPA : Personne Publique Associée

PPG : Plan Pluriannuel de Gestion

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

PPRIF : Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt

PRA : Plan Régional d'Actions

PRFB : Programme Régional de la Forêt et du Bois

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PSE : Paiement pour Services Environnementaux

PVAP : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

R&D : Recherche et Développement

RBI : Réserve Biologique Intégrale

REPOS : Région à Énergie Positive

RICE : Réserve Internationale de Ciel Étoilé

RLP : Règlement Local de Publicité

RNR : Réserve Naturelle Régionale

RNU : Règlement National d'Urbanisme

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utilisée

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SCAP : Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SEM : Société d'Économie Mixte

SIEDA : Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité de l'Aveyron

SIG : Système d'Information Géographique

SIL : Signalisation d'Information Locale

SINP : Système d'Information de la Nature et des Paysages

SMBV : Syndicat Mixte du Bassin Versant

SNAP : Stratégie Nationale des Aires Protégées

SNC : Site Naturel de Compensation

SOQ : Signe Officiel de Qualité

SPAC : Service public d'Assainissement Collectif

SPANC : Service public d'Assainissement Non Collectif

SPL : Société Publique Locale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

SRB : Stratégie Régionale de la Biodiversité

SRC : Schéma Régional des Carrières

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

SRDTL : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

STÉ : Schéma Territorial Éolien

STDOM : Syndicat Départemental des Ordures Ménagères et déchets assimilés de l'Aveyron

TECV : Transition Énergétique pour la Croissance Verte

TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

THD : Très Haut Débit

TIC : Technologies de l'information et de la communication

TPE : Très Petites Entreprises

TVB : Trame Verte et Bleue

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
[Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture]

UTN : Unité Touristique Nouvelle

VAM : Véhicule à Moteur

VTT : Vélo Tout Terrain

ZAE : Zone d'Activités Economiques

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZAP : Zone Agricole Protégée

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ZPF : Zone à Protéger pour le Futur

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Délibération PNRGC n° 2023-019 du Comité syndical du 10 mars 2023

Election du Vice-Président représentant les communes urbaines à la suite de la démission de Nathalie MARTY

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadhila BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

A la suite de la démission de Nathalie MARTY, il convient de désigner le Vice-Président représentant les communes urbaines (Saint-Affrique, Millau, Séverac d'Aveyron) au sein du Bureau du Syndicat mixte.

Après appel à candidature par Monsieur le Président, Monsieur Edmond GROS se porte candidat.

Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

- 29 voix « Edmond Gros »
- 3 votes blancs

Monsieur Edmond GROS est élu Vice-Président représentant les communes urbaines au sein du Bureau syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

VOTE :	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette élection et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230311-20230310_019-DE
Reçu le 14/03/2023

Délibération PNRGC n° 2023 -020 du Comité syndical du 10 mars 2023

Vote du Compte Administratif 2022 – Compétence Générale

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadhila BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2022, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 031 152,33 euros
Recettes	2 922 922,81 euros
Résultat déficitaire de l'exercice	108 229,52 euros
Résultat excédentaire N-1	1 111 588,62 euros
Résultat cumulé excédentaire	1 003 359,10 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	406 924,25 euros
Recettes	564 454,17 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	157 529,92 euros
Restes à réaliser à reporter en dépenses	714 028,44 euros
Restes à réaliser à reporter en recette	706 395,64 euros
Solde déficitaire des restes à réaliser	7 632,80 euros
Résultat excédentaire N-1	521 937,40 euros
Résultat cumulé excédentaire	671 834,52 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé excédentaire	1 675 193,62 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2022 du budget relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc.

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2022 et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte - Budget principal (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25120134900015

POSTE COMPTABLE : SGC DE SAINT AFFRIQUE

M 14

Compte administratif
 voté par nature

BUDGET : PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	33
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	41
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	75
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	110
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	111
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	112
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	114
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	116
A10.3 - Opérations liées aux cessions	117
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	118
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	119
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	120
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	124

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	Budget principal PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	CA 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUCION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 031 152,33	G	2 922 922,81
	Section d'investissement	B	406 924,25	H	564 454,17

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1 111 588,62
	(si déficit)			(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	521 937,40
	(si déficit)			(si excédent)	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	3 438 076,58	= G+H+I+J	5 120 903,00
---	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	714 028,44	L	706 395,64
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	714 028,44	= K+L	706 395,64

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 031 152,33	= G+I+K	4 034 511,43
	Section d'investissement	= B+D+F	1 120 952,69	= H+J+L	1 792 787,21
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 152 105,02	= G+H+I+J+K+L	5 827 298,64

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	714 028,44
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		5 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	652 516,26
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA régie) (6)	0,00	0,00
20	012-051801340-20230101020230310_020-BF	0,00	0,00

Reçu le 14/03/2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
11	Opération d'équipement n° 11	79 367,54	
16	Opération d'équipement n° 16	12 025,75	
19	Opération d'équipement n° 19	2 400,00	
20	Opération d'équipement n° 20	10 500,00	
21	Opération d'équipement n° 21	59 480,40	
23	Opération d'équipement n° 23	131 148,52	
24	Opération d'équipement n° 24	9 324,00	
25	Opération d'équipement n° 25	18 000,00	
26	Opération d'équipement n° 26	160 102,00	
27	Opération d'équipement n° 27	52 800,00	
29	Opération d'équipement n° 29	17 416,80	
30	Opération d'équipement n° 30	17 400,00	
31	Opération d'équipement n° 31	109 200,00	
26	Participat° et créances rattachées	1 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 863,43	21 179,38
4581425	Opération pour compte de tiers n° 425 - Réhab ANC (2)	27 000,00	0,00
4582425	Opération pour compte de tiers n° 425 - Réhab ANC (2)	0,00	27 000,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 763 590,00	696 452,39	28 856,60	0,00	1 038 281,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 891 200,00	1 833 482,73	0,00	0,00	57 717,27
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	852 717,03	195 819,48	0,00	0,00	656 897,55
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 507 507,03	2 725 754,60	28 856,60	0,00	1 752 895,83
66	Charges financières	26 000,00	17 374,33	0,00	0,00	8 625,67
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	750 000,00	0,00			750 000,00
022	Dépenses imprévues	169 825,50				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 454 332,53	2 743 128,93	28 856,60	0,00	2 682 347,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	258 866,80	259 166,80			-300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		258 866,80	259 166,80			-300,00
TOTAL		5 713 199,33	3 002 295,73	28 856,60	0,00	2 682 047,00
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	12 500,00	19 351,82	0,00	0,00	-6 851,82
70	Produits services, domaine et ventes div	523 933,70	481 010,00	10 535,00	0,00	32 388,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 014 527,01	1 244 016,27	1 114 724,13	0,00	1 655 786,61
75	Autres produits de gestion courante	48 650,00	47 828,27	0,00	0,00	821,73
Total des recettes de gestion courante		4 599 610,71	1 792 206,36	1 125 259,13	0,00	1 682 145,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	5 457,32	0,00	0,00	-3 457,32
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 601 610,71	1 797 663,68	1 125 259,13	0,00	1 678 687,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		4 601 610,71	1 797 663,68	1 125 259,13	0,00	1 678 687,90
Pour information		(3) 1 111 588,62				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 002 699,18	315 730,46	679 165,01	7 803,71
	Total des dépenses d'équipement	1 002 699,18	315 730,46	679 165,01	7 803,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 000,00	29 742,83	0,00	1 257,17
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 646,38	1 782,95	6 863,43	0,00
020	Dépenses imprévues	13 931,68			
	Total des dépenses financières	54 578,06	31 525,78	7 863,43	15 188,85
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	111 000,00	59 668,01	27 000,00	24 331,99
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 168 277,24	406 924,25	714 028,44	47 324,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	1 168 277,24	406 924,25	714 028,44	47 324,55
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	818 455,45	214 633,51	652 516,26	-48 694,32
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	818 455,45	214 633,51	652 516,26	-48 694,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	24 724,21	24 871,85	0,00	-147,64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	27 293,38	6 114,00	21 179,38	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00		5 700,00	
	Total des recettes financières	58 017,59	30 985,85	26 879,38	152,36
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	111 000,00	59 668,01	27 000,00	24 331,99
	Total des recettes réelles d'investissement	987 473,04	305 287,37	706 395,64	-24 209,97
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	258 866,80	259 166,80		-300,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	258 866,80	259 166,80		-300,00
	TOTAL	1 246 339,84	564 454,17	706 395,64	-24 509,97
	Accusé de réception en préfecture				

012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 521 937,40			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (Inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	725 308,99		725 308,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 833 482,73		1 833 482,73
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	195 819,48		195 819,48
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	17 374,33	0,00	17 374,33
67	Charges exceptionnelles	0,00	300,00	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	258 866,80	258 866,80
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 771 985,53	259 166,80	3 031 152,33
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	29 742,83	0,00	29 742,83
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	315 730,46		315 730,46
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 782,95	0,00	1 782,95
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	59 668,01	0,00	59 668,01
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		406 924,25	0,00	406 924,25
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	19 351,82		19 351,82
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	491 545,00		491 545,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	2 358 740,40		2 358 740,40
75	Autres produits de gestion courante	47 828,27	0,00	47 828,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 457,32	0,00	5 457,32
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 922 922,81	0,00	2 922 922,81
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				1 111 588,62

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	24 871,85	0,00	24 871,85
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	214 633,51	0,00	214 633,51
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		300,00	300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 114,00	0,00	6 114,00
28	Amortissement des immobilisations		258 866,80	258 866,80
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	59 668,01	0,00	59 668,01
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		305 287,37	259 166,80	564 454,17
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				521 937,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 763 590,00	696 452,39	28 856,60	0,00	1 038 281,01
60611	Eau et assainissement	1 100,00	457,94	0,00	0,00	642,06
60612	Energie - Electricité	4 500,00	4 563,09	0,00	0,00	-63,09
60621	Combustibles	4 200,00	3 627,78	0,00	0,00	572,22
60622	Carburants	22 500,00	27 974,44	0,00	0,00	-5 474,44
60623	Alimentation	3 050,00	1 362,12	116,05	0,00	1 571,83
60632	Fournitures de petit équipement	125 000,00	26 485,35	217,25	0,00	98 297,40
60636	Vêtements de travail	5 000,00	3 536,82	0,00	0,00	1 463,18
6064	Fournitures administratives	8 000,00	3 572,42	0,00	0,00	4 427,58
6068	Autres matières et fournitures	4 600,00	6 330,73	200,00	0,00	-1 930,73
611	Contrats de prestations de services	130 000,00	30 908,72	5 136,00	0,00	93 955,28
6122	Crédit-bail mobilier	11 000,00	6 648,93	0,00	0,00	4 351,07
6132	Locations immobilières	3 000,00	1 816,10	0,00	0,00	1 183,90
6135	Locations mobilières	17 500,00	12 671,65	0,00	0,00	4 828,35
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 620,00	0,00	0,00	-1 620,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	11 917,98	0,00	0,00	82,02
6156	Maintenance	50 000,00	36 893,93	0,00	0,00	13 106,07
6161	Multirisques	21 500,00	20 831,33	0,00	0,00	668,67
617	Etudes et recherches	562 800,00	67 388,20	1 250,00	0,00	494 161,80
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 046,00	0,00	0,00	-46,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	1 079,00	0,00	0,00	421,00
6226	Honoraires	15 000,00	3 036,00	0,00	0,00	11 964,00
6228	Divers	385 540,00	176 477,29	18 696,80	0,00	190 365,91
6231	Annonces et insertions	1 500,00	14 280,73	0,00	0,00	-12 780,73
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	160,00	0,00	0,00	340,00
6237	Publications	198 600,00	58 653,68	2 750,00	0,00	137 196,32
6248	Divers	500,00	242,00	0,00	0,00	258,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	3 322,09	0,00	0,00	-3 322,09
6256	Missions	5 000,00	4 652,46	0,00	0,00	347,54
6257	Réceptions	14 000,00	9 848,59	245,70	0,00	3 905,71
6261	Frais d'affranchissement	8 500,00	11 041,78	0,00	0,00	-2 541,78
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	34 279,08	244,80	0,00	476,12
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 000,00	14 364,00	0,00	0,00	-2 364,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 600,00	25 323,09	0,00	0,00	276,91
6288	Autres services extérieurs	70 000,00	68 105,04	0,00	0,00	1 894,96
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	563,03	0,00	0,00	-63,03
6358	Autres droits	1 000,00	371,00	0,00	0,00	629,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 891 200,00	1 833 482,73	0,00	0,00	57 717,27
6218	Autre personnel extérieur	67 500,00	56 012,25	0,00	0,00	11 487,75
6331	Versement mobilité	7 000,00	5 828,65	0,00	0,00	1 171,35
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 300,00	1 036,13	0,00	0,00	263,87
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 000,00	18 867,81	0,00	0,00	132,19
64111	Rémunération principale titulaires	840 000,00	849 638,66	0,00	0,00	-9 638,66
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	22 000,00	20 582,95	0,00	0,00	1 417,05
64118	Autres indemnités titulaires	15 000,00	7 942,44	0,00	0,00	7 057,56
64131	Rémunérations non tit.	375 000,00	329 165,05	0,00	0,00	45 834,95
64138	Autres indemnités non tit.	400,00	168,72	0,00	0,00	231,28
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	223 000,00	218 004,65	0,00	0,00	4 995,35
6453	Cotisations aux caisses de retraites	230 000,00	237 485,49	0,00	0,00	-7 485,49
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 500,00	13 643,41	0,00	0,00	856,59
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	2 250,80	0,00	0,00	749,20
6478	Autres charges sociales diverses	73 500,00	72 855,72	0,00	0,00	644,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	852 717,03	195 819,48	0,00	0,00	656 897,55
6518	Autres	150,00	8 207,85	0,00	0,00	-8 057,85
6531	Indemnités	56 000,00	56 037,79	0,00	0,00	-37,79
6532	Frais de mission	1 500,00	1 583,13	0,00	0,00	-83,13
6533	Cotisations de retraite	6 000,00	5 256,96	0,00	0,00	743,04
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	15 200,00	15 138,00	0,00	0,00	62,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	132 589,96	52 551,16	0,00	0,00	80 038,80
65737	Autres établissements publics locaux	104 312,80	0,00	0,00	0,00	104 312,80
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	354 811,59	5 621,86	0,00	0,00	349 189,73
658822	Aides	173 102,68	51 420,55	0,00	0,00	121 682,13

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20230310-20230310_020-BF

Reçu le 14/03/2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65888	Autres	8 050,00	2,18	0,00	0,00	8 047,82
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		4 507 507,03	2 725 754,60	28 856,60	0,00	1 752 895,83
66	Charges financières (b)	26 000,00	17 374,33	0,00	0,00	8 625,67
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	17 374,33	0,00	0,00	2 625,67
6688	Autres	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	750 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	750 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	169 825,50				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5 454 332,53	2 743 128,93	28 856,60	0,00	2 682 347,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</i>	<i>258 866,80</i>	<i>259 166,80</i>			<i>-300,00</i>
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	<i>0,00</i>	<i>300,00</i>			<i>-300,00</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>258 866,80</i>	<i>258 866,80</i>			<i>0,00</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		258 866,80	259 166,80			-300,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		258 866,80	259 166,80			-300,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 713 199,33	3 002 295,73	28 856,60	0,00	2 682 047,00
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	12 500,00	19 351,82	0,00	0,00	-6 851,82
6419	Remboursements rémunérations personnel	12 500,00	17 651,82	0,00	0,00	-5 151,82
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	1 700,00	0,00	0,00	-1 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	523 933,70	481 010,00	10 535,00	0,00	32 388,70
70688	Autres prestations de services	2 450,00	2 110,00	0,00	0,00	340,00
7078	Autres marchandises	3 000,00	2 437,30	0,00	0,00	562,70
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	117 800,00	103 363,66	0,00	0,00	14 436,34
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	73 030,84	85 938,24	0,00	0,00	-12 907,40
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	249 002,86	210 365,95	10 535,00	0,00	28 101,91
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	78 550,00	76 290,35	0,00	0,00	2 259,65
70878	Remb. frais par d'autres redevables	100,00	504,50	0,00	0,00	-404,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 014 527,01	1 244 016,27	1 114 724,13	0,00	1 655 786,61
74718	Autres participations Etat	730 430,56	339 065,71	53 643,00	0,00	337 721,85
7472	Participat° Régions	1 004 049,31	518 440,60	222 023,76	0,00	263 584,95
7473	Participat° Départements	347 455,00	347 455,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	164 659,30	164 659,30	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	89 536,53	14 791,53	0,00	0,00	74 745,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	652 347,68	-392 653,42	704 831,31	0,00	340 169,79
7478	Participat° Autres organismes	492 707,13	166 119,93	117 330,29	0,00	209 256,91
7488	Autres attributions et participations	533 341,50	86 137,62	16 895,77	0,00	430 308,11
75	Autres produits de gestion courante	48 650,00	47 828,27	0,00	0,00	821,73
752	Revenus des immeubles	48 600,00	47 827,20	0,00	0,00	772,80
7588	Autres produits div. de gestion courante	50,00	1,07	0,00	0,00	48,93
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		4 599 610,71	1 792 206,36	1 125 259,13	0,00	1 682 145,22
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	5 457,32	0,00	0,00	-3 457,32
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	5 157,32	0,00	0,00	-3 157,32
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		4 601 610,71	1 797 663,68	1 125 259,13	0,00	1 678 687,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 601 610,71	1 797 663,68	1 125 259,13	0,00	1 678 687,90
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 111 588,62				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Opération d'équipement n° 11 (2)	215 000,00	135 582,76	79 367,54	49,70
16	Opération d'équipement n° 16 (2)	31 000,00	17 502,65	12 025,75	1 471,60
19	Opération d'équipement n° 19 (2)	3 000,00	515,40	2 400,00	84,60
20	Opération d'équipement n° 20 (2)	15 500,00	4 916,58	10 500,00	83,42
21	Opération d'équipement n° 21 (2)	163 342,05	98 947,26	59 480,40	4 914,39
23	Opération d'équipement n° 23 (2)	136 134,33	4 985,81	131 148,52	0,00
24	Opération d'équipement n° 24 (2)	10 896,00	1 572,00	9 324,00	0,00
25	Opération d'équipement n° 25 (2)	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00
26	Opération d'équipement n° 26 (2)	211 810,00	51 708,00	160 102,00	0,00
27	Opération d'équipement n° 27 (2)	52 800,00	0,00	52 800,00	0,00
29	Opération d'équipement n° 29 (2)	17 416,80	0,00	17 416,80	0,00
30	Opération d'équipement n° 30 (2)	17 400,00	0,00	17 400,00	0,00
31	Opération d'équipement n° 31 (2)	110 400,00	0,00	109 200,00	1 200,00
Total des dépenses d'équipement		1 002 699,18	315 730,46	679 165,01	7 803,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 000,00	29 742,83	0,00	1 257,17
1641	Emprunts en euros	31 000,00	29 742,83	0,00	1 257,17
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
261	Titres de participation	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 646,38	1 782,95	6 863,43	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	8 646,38	1 782,95	6 863,43	0,00
020	Dépenses imprévues	13 931,68			
Total des dépenses financières		54 578,06	31 525,78	7 863,43	15 188,85
4581396	Réhab ANC (3)	42 000,00	17 668,01	0,00	24 331,99
4581425	Réhab ANC (3)	69 000,00	42 000,00	27 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		111 000,00	59 668,01	27 000,00	24 331,99
TOTAL DEPENSES REELLES		1 168 277,24	406 924,25	714 028,44	47 324,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 168 277,24	406 924,25	714 028,44	47 324,55
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	818 455,45	214 633,51	652 516,26	-48 694,32
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	96 809,50	72 188,40	50 809,50	-26 188,40
1322	Subv. non transf. Régions	418 088,57	85 945,71	346 149,38	-14 006,52
1323	Subv. non transf. Départements	24 125,00	3 000,00	21 125,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	60 543,75	42 477,40	38 043,75	-19 977,40
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	55 603,75	11 022,00	33 103,75	11 478,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	99 105,70	0,00	99 105,70	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	64 179,18	0,00	64 179,18	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		818 455,45	214 633,51	652 516,26	-48 694,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 724,21	24 871,85	0,00	-147,64
10222	FCTVA	24 724,21	24 871,85	0,00	-147,64
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	27 293,38	6 114,00	21 179,38	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	27 293,38	6 114,00	21 179,38	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00		5 700,00	
Total des recettes financières		58 017,59	30 985,85	26 879,38	152,36
4582396	Réhab ANC (2)	42 000,00	17 668,01	0,00	24 331,99
4582425	Réhab ANC (2)	69 000,00	42 000,00	27 000,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		111 000,00	59 668,01	27 000,00	24 331,99
TOTAL DES RECETTES REELLES		987 473,04	305 287,37	706 395,64	-24 209,97
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	258 866,80	259 166,80		-300,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	300,00		-300,00
28031	Frais d'études	1 048,80	1 048,80		0,00
28051	Concessions et droits similaires	87 120,67	87 120,67		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 521,84	2 521,84		0,00
28182	Matériel de transport	44 136,90	44 136,90		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	15 365,67	15 365,67		0,00
28184	Mobilier	4 007,41	4 007,41		0,00
28188	Autres immo. corporelles	104 665,51	104 665,51		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		258 866,80	259 166,80		-300,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		258 866,80	259 166,80		-300,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 246 339,84	564 454,17	706 395,64	-24 509,97
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		521 937,40			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : Matériel et outillage

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		215 000,00	A 135 582,76	79 367,54	49,70	B 1 475 040,33
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	215 000,00	135 582,76	79 367,54	49,70	1 475 040,33
2182	Matériel de transport	80 000,00	77 966,73	0,00	2 033,27	770 967,40
2188	Autres immobilisations corporelles	135 000,00	57 616,03	79 367,54	-1 983,57	704 072,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	107 700,12	C 19 684,26	102 022,38	-14 006,52	D 51 700,52
13 Subventions d'investissement	107 700,12	19 684,26	102 022,38	-14 006,52	51 700,52
1322 Subv. non transf. Régions	60 625,12	19 684,26	54 947,38	-14 006,52	49 100,52
13248 Subv. non transf. Autres communes	16 043,75	0,00	16 043,75	0,00	2 600,00
1326 Subv. non transf. Autres E.P.L.	10 343,75	0,00	10 343,75	0,00	0,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	20 687,50	0,00	20 687,50	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-115 898,50	D - B	-1 423 339,81

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16 (1)
LIBELLE : Informatique et bureautique

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		31 000,00	A	17 502,65	12 025,75	1 471,60	B	290 097,42
20	Immobilisations incorporelles	17 000,00		11 528,40	4 000,00	1 471,60		26 605,14
2051	Concessions, droits similaires	17 000,00		11 528,40	4 000,00	1 471,60		26 605,14
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	14 000,00		5 974,25	8 025,75	0,00		263 492,28
2183	Matériel de bureau et informatique	14 000,00		5 974,25	8 025,75	0,00		263 492,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-17 502,65	D - B	-290 097,42

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)
LIBELLE : Aménagement des locaux

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		3 000,00	A	515,40	2 400,00	84,60	B	37 437,65
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00		515,40	2 400,00	84,60		37 437,65
2184	Mobilier	3 000,00		515,40	2 400,00	84,60		37 437,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-515,40	D - B	-37 437,65

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 (1)
LIBELLE : Acquisition et rénovation siège social

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		15 500,00	A 4 916,58	10 500,00	83,42	B 2 143 551,43
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 500,00	4 916,58	10 500,00	83,42	2 143 551,43
21318	Autres bâtiments publics	8 000,00	4 916,58	3 000,00	83,42	2 091 757,98
2135	Installations générales, agencements	7 500,00	0,00	7 500,00	0,00	51 793,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-4 916,58	D - B	-2 143 551,43

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)
LIBELLE : Outils numériques

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		163 342,05	A 98 947,26	59 480,40	4 914,39	B 99 589,95
20	Immobilisations incorporelles	68 614,05	26 199,66	37 500,00	4 914,39	85 117,95
2051	Concessions, droits similaires	68 614,05	26 199,66	37 500,00	4 914,39	85 117,95
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	94 728,00	72 747,60	21 980,40	0,00	14 472,00
2188	Autres immobilisations corporelles	94 728,00	72 747,60	21 980,40	0,00	14 472,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	154 500,00	C 53 499,40	109 500,00	-8 499,40	D 38 500,00	
13	Subventions d'investissement	154 500,00	53 499,40	109 500,00	-8 499,40	38 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	71 500,00	0,00	71 500,00	0,00	38 500,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	41 500,00	42 477,40	19 000,00	-19 977,40	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	41 500,00	11 022,00	19 000,00	11 478,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-45 447,86	D - B	-61 089,95

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22 (1)
LIBELLE : Activités pleine nature Patrimoines Paysages

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	35 781,45	C	35 781,45	0,00	0,00	D	41 781,45
13	Subventions d'investissement	35 781,45	35 781,45	0,00	0,00		41 781,45
1322	Subv. non transf. Régions	35 781,45	35 781,45	0,00	0,00		41 781,45
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	35 781,45	D - B	41 781,45

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23 (1)
LIBELLE : Autopartage

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		136 134,33	A 4 985,81	131 148,52	0,00	B 31 589,81
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	136 134,33	4 985,81	131 148,52	0,00	31 589,81
2188	Autres immobilisations corporelles	136 134,33	4 985,81	131 148,52	0,00	31 589,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		147 708,38	C 0,00	147 708,38	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	147 708,38	0,00	147 708,38	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	67 347,00	0,00	67 347,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	50 869,70	0,00	50 869,70	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	29 491,68	0,00	29 491,68	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-4 985,81	D - B	-31 589,81

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 (1)
LIBELLE : Forêts et filière bois

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		10 896,00	A	1 572,00	9 324,00	0,00	B	5 316,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	10 896,00		1 572,00	9 324,00	0,00		5 316,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 896,00		1 572,00	9 324,00	0,00		5 316,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	9 515,00	C	0,00	9 515,00	0,00	D	1 935,00
13	Subventions d'investissement	9 515,00		9 515,00	0,00		1 935,00
1322	Subv. non transf. Régions	9 515,00		9 515,00	0,00		1 935,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 572,00	D - B	-3 381,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25 (1)
LIBELLE : Covoiturage

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		18 000,00	A	0,00	18 000,00	0,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	18 000,00		0,00	18 000,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 000,00		0,00	18 000,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		16 000,00	C	0,00	16 000,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	16 000,00		0,00	16 000,00	0,00		0,00
1322	Subv. non transf. Régions	15 240,00		0,00	15 240,00	0,00		0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	760,00		0,00	760,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26 (1)
LIBELLE : Itinérance Gorges et vallée du Tarn

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		211 810,00	A 51 708,00	160 102,00	0,00	B 125 114,00
20	Immobilisations incorporelles	187 810,00	51 708,00	136 102,00	0,00	125 114,00
2051	Concessions, droits similaires	187 810,00	51 708,00	136 102,00	0,00	125 114,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 000,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	24 000,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECTES AFFECTEES	183 170,50	C 3 000,00	180 170,50	0,00	D 18 689,10	
13	Subventions d'investissement	183 170,50	3 000,00	180 170,50	0,00	18 689,10
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	50 809,50	0,00	50 809,50	0,00	12 689,10
1322	Subv. non transf. Régions	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	24 125,00	3 000,00	21 125,00	0,00	6 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	48 236,00	0,00	48 236,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-48 708,00	D - B	-106 424,90

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 (1)
LIBELLE : Abris de troupeau

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		52 800,00	A 0,00	52 800,00	0,00	B 68 952,10
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	5 244,00
2031	Frais d'études	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	5 244,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 800,00	0,00	46 800,00	0,00	63 708,10
2188	Autres immobilisations corporelles	46 800,00	0,00	46 800,00	0,00	63 708,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		71 000,00	C 27 000,00	44 000,00	0,00	D 54 708,32
13	Subventions d'investissement	71 000,00	27 000,00	44 000,00	0,00	54 708,32
1322	Subv. non transf. Régions	57 000,00	27 000,00	30 000,00	0,00	27 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	27 708,32
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	27 000,00	D - B	-14 243,78

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28 (1)
LIBELLE : PN Parcours Gravel

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	3 480,00	C	3 480,00	0,00	0,00	D	3 480,00
13	Subventions d'investissement	3 480,00	3 480,00	0,00	0,00		3 480,00
1322	Subv. non transf. Régions	3 480,00	3 480,00	0,00	0,00		3 480,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	3 480,00	D - B	3 480,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 29 (1)
LIBELLE : Mares et Lavognes

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		17 416,80	A	0,00	17 416,80	0,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	17 416,80	0,00	17 416,80	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 416,80	0,00	17 416,80	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30 (1)
LIBELLE : Filière Pierre

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		17 400,00	A	0,00	17 400,00	0,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 200,00		0,00	7 200,00	0,00		0,00
2032	Frais de recherche et de développement	7 200,00		0,00	7 200,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	10 200,00		0,00	10 200,00	0,00		0,00
21748	Sol autrui - Autres construct* (mise à d	10 200,00		0,00	10 200,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
TOTAL RECETTES AFFECTEES	16 000,00	C	0,00	16 000,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	16 000,00		0,00	16 000,00	0,00		0,00
1322	Subv. non transf. Régions	10 000,00		0,00	10 000,00	0,00		0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00		0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 31 (1)
LIBELLE : Avenir Montagne Mobilités

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		110 400,00	A 0,00	109 200,00	1 200,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	110 400,00	0,00	109 200,00	1 200,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	91 200,00	0,00	91 200,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	73 600,00	C 72 188,40	27 600,00	-26 188,40	D 72 188,40	
13	Subventions d'investissement	73 600,00	72 188,40	27 600,00	-26 188,40	72 188,40
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	46 000,00	72 188,40	0,00	-26 188,40	72 188,40
1322	Subv. non transf. Régions	27 600,00	0,00	27 600,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	72 188,40	D - B	72 188,40

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV									
	A1									

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
01	0	133 632	0	0	5 700	0	0	0	0	120 854	146 738	406 924
02	0	103 889	0	0	5 700	0	0	0	0	61 186	144 955	315 730
03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
42	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
43	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
64	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
69	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
71	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
79	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
80	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
81	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
83	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
88	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
89	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
91	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
92	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
93	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
94	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
96	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
97	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
106	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
107	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
109	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
113	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
116	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
118	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
119	0	0	0	0								

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLEIV
A1

01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
Opérations non ventilables	Services généraux administratifs* publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	TOTAL
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 120 953
Total dépenses d'investissement	163 658	0	0	65 180	0	0	0	0	580 611	311 504	1 120 953
Dépenses réelles	163 658	0	0	65 180	0	0	0	0	580 611	311 504	1 120 953
Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	29 743	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 743
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1641	Emprunts en euros	29 743	0	0	0	0	0	0	0	0	29 743
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	1 000
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	1 000
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	2 200	6 446	8 646
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	2 200	6 446	8 646
Opérations d'équipement	133 915	0	0	65 180	0	0	0	0	490 743	305 057	994 895
11	Matériel et outillage	88 444	0	0	0	0	0	0	126 506	0	214 950
16	Informatique et bureautique	27 139	0	0	0	0	0	0	2 390	0	29 528
19	Aménagement des locaux	2 915	0	0	0	0	0	0	0	0	2 915
20	Acquisition et rénovation siège social	15 417	0	0	0	0	0	0	0	0	15 417
21	Outils numériques	0	0	65 180	0	0	0	0	0	93 247	158 428
23	Autopartage	0	0	0	0	0	0	0	136 134	0	136 134
24	Forêts et filière bois	0	0	0	0	0	0	0	10 896	0	10 896
25	Covoiturage	0	0	0	0	0	0	0	18 000	0	18 000
26	Itinérance Gorges et vallée du Tam	0	0	0	0	0	0	0	0	211 810	211 810
27	Abris de troupeau	0	0	0	0	0	0	0	52 800	0	52 800
29	Mares et Lavognes	0	0	0	0	0	0	0	17 417	0	17 417

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Filière Pierre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 400	0	17 400
	Avenir Montagne Mobilités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 200	0	109 200
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 668	0	86 668
	Réhab ANC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 668	0	17 668
	Réhab ANC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 000	0	69 000
	Charges d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

RECETTES													
Total recettes d'investissement	0	825 418	0	0	0	78 000	0	0	0	0	564 045	325 325	1 792 787
Recettes réelles	0	44 313	0	0	0	78 000	0	0	0	0	564 045	325 325	1 011 683
10 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	24 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 872
10222 FCTVA	0	24 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 872
13 Subventions d'investissement	0	13 742	0	0	0	78 000	0	0	0	0	467 977	307 431	867 150
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 188	50 810	122 998
1322 Subv. non transf. Régions	0	13 742	0	0	0	40 000	0	0	0	0	247 592	130 761	432 095
1323 Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 125	24 125
13248 Subv. non transf. Autres communes	0	0	0	0	0	19 000	0	0	0	0	19 044	42 477	80 521
1326 Subv. non transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	19 000	0	0	0	0	14 104	11 022	44 126
1327 Subv. non transf. Budget communautaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 870	48 236	99 106
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 179	0	64 179
16 Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204 Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 400	17 893	27 293

Accusé de réception en préfecture
 012-251201349-20220310-20230310_020 BF
 Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2784	Créances sur personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 400	17 893	27 293
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 668	0	86 668
2336	Réhab ANC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 668	0	17 668
2425	Réhab ANC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 000	0	69 000
	Opérations d'ordre	0	259 167	0	0	0	0	0	0	0	0	0	259 167
	Opérat* ordre transfert entre sections	0	259 167	0	0	0	0	0	0	0	0	0	259 167
	Plus ou moins-values sur cession immo.	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300
2331	Frais d'études	0	1 049	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 049
2051	Concessions et droits similaires	0	87 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87 121
28181	Installations générales, aménagt divers	0	2 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 522
28182	Matériel de transport	0	44 137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 137
28183	Matériel de bureau et informatique	0	15 366	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 366
28184	Mobilier	0	4 007	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 007
28188	Autres immo. corporelles	0	104 666	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 666
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	521 937	0	0	0	0	0	0	0	0	0	521 937

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	0	1 332 409	0	0	0	28 693	0	0	0	0	1 128 052	541 999	3 031 152
Dépenses réelles	0	1 073 242	0	0	0	28 693	0	0	0	0	1 128 052	541 999	2 771 986
011 Charges à caractère général	0	299 954	0	0	0	25 144	0	0	0	0	321 462	78 750	725 309
60611 Eau et assainissement	0	370	0	0	0	0	0	0	0	0	88	0	458
60612 Energie - Electricité	0	3 688	0	0	0	0	0	0	0	0	875	0	4 563
60621 Combustibles	0	2 932	0	0	0	0	0	0	0	0	696	0	3 628
60622 Carburants	0	21 779	0	0	0	0	0	0	0	0	6 196	0	27 974
60623 Alimentation	0	900	0	0	0	0	0	0	0	0	578	0	1 478
60632 Fournitures de petit équipement	0	13 480	0	0	0	0	0	0	0	0	11 578	1 644	26 703
60636 Vêtements de travail	0	2 986	0	0	0	0	0	0	0	0	551	0	3 537
6064 Fournitures administratives	0	3 074	0	0	0	0	0	0	0	0	498	0	3 572
6068 Autres matières et fournitures	0	1 709	0	0	0	0	0	0	0	0	4 821	0	6 531
611 Contrats de prestations de services	0	7 308	0	0	0	12 000	0	0	0	0	7 405	9 332	36 045
6122 Crédit-bail mobilier	0	6 649	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 649
6132 Locations immobilières	0	1 786	0	0	0	0	0	0	0	0	31	0	1 816
6135 Locations mobilières	0	8 350	0	0	0	0	0	0	0	0	4 321	0	12 672

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	1 620	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 620
6231	Entretien matériel roulant	0	11 351	0	0	0	0	0	0	0	567	0	11 918
6236	Maintenance	0	26 652	0	0	0	0	0	0	0	9 762	480	36 894
6237	Multirisques	0	15 875	0	0	0	0	0	0	0	4 956	0	20 831
6238	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 638	0	68 638
6239	Documentation générale et technique	0	1 422	0	0	0	0	0	0	0	624	0	2 046
6240	Frais de colloques et de séminaires	0	504	0	0	0	0	0	0	0	575	0	1 079
6241	Honoraires	0	3 036	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 036
6242	Divers	0	23 120	0	0	7 444	0	0	0	0	136 270	28 340	195 174
6243	Announces et insertions	0	85	0	0	0	0	0	0	0	13 727	469	14 281
6244	Fêtes et cérémonies	0	160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160
6245	Publications	0	8 037	0	0	5 700	0	0	0	0	10 101	37 566	61 404
6246	Divers	0	110	0	0	0	0	0	0	0	132	0	242
6251	Voyages et déplacements	0	2 227	0	0	0	0	0	0	0	1 095	0	3 322
6256	Missions	0	4 467	0	0	0	0	0	0	0	185	0	4 652
6257	Réceptions	0	4 332	0	0	0	0	0	0	0	5 521	241	10 094
6261	Frais d'affranchissement	0	4 211	0	0	0	0	0	0	0	6 816	15	11 042
6262	Frais de télécommunications	0	23 430	0	0	0	0	0	0	0	10 431	663	34 524
6281	Concours divers (cotisations)	0	14 364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 364
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	21 218	0	0	0	0	0	0	0	4 105	0	25 323
6288	Autres services extérieurs	0	57 857	0	0	0	0	0	0	0	10 248	0	68 105
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	563
6358	Autres droits	0	300	0	0	0	0	0	0	0	71	0	371
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	681 296	0	0	3 549	0	0	0	0	721 438	427 197	1 833 483
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	0	3 549	0	0	0	0	52 463	0	56 012
6331	Versement mobilité	0	2 130	0	0	0	0	0	0	0	2 360	1 338	5 829
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	365	0	0	0	0	0	0	0	428	243	1 036
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	6 497	0	0	0	0	0	0	0	7 870	4 501	18 868
64111	Rémunération principale titulaires	0	312 998	0	0	0	0	0	0	0	281 019	255 622	849 639
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	6 362	0	0	0	0	0	0	0	4 121	10 100	20 583
64118	Autres indemnités titulaires	0	7 942	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 942
64131	Rémunérations non tit.	0	104 522	0	0	0	0	0	0	0	181 303	43 340	329 165
64138	Autres indemnités non tit.	0	162	0	0	0	0	0	0	0	7	0	169
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	80 501	0	0	0	0	0	0	0	95 196	42 308	218 005
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	84 939	0	0	0	0	0	0	0	84 694	67 852	237 485
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0	4 249	0	0	0	0	0	0	0	7 502	1 893	13 643
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	1 945	0	0	0	0	0	0	0	306	0	2 251
6478	Autres charges sociales diverses	0	68 687	0	0	0	0	0	0	0	4 169	0	72 856
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Accusé de réception en préfecture
012 251201349 20230310 20230310 020 BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Autres charges de gestion courante	0	74 616	0	0	0	0	0	0	0	85 151	36 052	195 819
	Autres	0	69	0	0	0	0	0	0	0	7 789	350	8 208
	Indemnités	0	51 743	0	0	0	0	0	0	0	4 295	0	56 038
	Frais de mission	0	1 533	0	0	0	0	0	0	0	51	0	1 583
	Colisations de retraite	0	4 956	0	0	0	0	0	0	0	301	0	5 257
	Autres contributions obligatoires	0	15 138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 138
	Subv. fonct. Autres communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 551	0	52 551
	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 017	2 605	5 622
	Aides	0	1 176	0	0	0	0	0	0	0	17 147	33 098	51 421
	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Charges financières	0	17 374	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 374
	Intérêts réglés à l'échéance	0	17 374	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 374
	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	259 167	0	0	0	0	0	0	0	0	0	259 167
	Opérat* ordre transfert entre sections	0	259 167	0	0	0	0	0	0	0	0	0	259 167
	Différences sur réalisations (positives)	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300
	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	258 867	0	0	0	0	0	0	0	0	0	258 867
	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	002 Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	0	2 805 422	0	0	44 622	0	0	0	0	686 975	497 493	4 034 511
	Recettes réelles	0	1 693 833	0	0	44 622	0	0	0	0	686 975	497 493	2 922 923
	013 Atténuations de charges	0	18 702	0	0	0	0	0	0	0	450	200	19 352
	6419 Remboursements rémunérations personnel	0	17 652	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 652
	6459 Rembourst charges SS et prévoyance	0	1 050	0	0	0	0	0	0	0	450	200	1 700
	70 Produits des services, du domaine, vente	0	442 210	0	0	0	0	0	0	0	43 335	0	491 545
	Autres prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 110	0	2 110

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7438	Autres marchandises	0	2 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 437
7439	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	103 364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 364
7440	Mise à dispo personnel communes	0	54 327	0	0	0	0	0	0	0	31 611	0	85 938
7441	du GFP	0											
7448	Mise à dispo personnel autres organismes	0	205 288	0	0	0	0	0	0	0	15 613	0	220 901
7472	Remb. frais B.A. et régies municipales	0	76 290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 290
7478	Remb. frais par d'autres redevables	0	505	0	0	0	0	0	0	0	0	0	505
	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dotations et participations	0	1 179 636	0	0	44 622	0	0	0	0	637 190	497 293	2 358 740
74718	Autres participations Etat	0	147 967	0	0	0	0	0	0	0	68 953	175 789	392 709
7472	Participat° Régions	0	435 523	0	0	26 483	0	0	0	0	251 758	26 700	740 464
7473	Participat° Départements	0	347 455	0	0	0	0	0	0	0	0	0	347 455
74741	Participat° Communes du GFP	0	164 659	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 659
74748	Participat° Autres communes	0	449	0	0	0	0	0	0	0	14 343	0	14 792
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0	31 537	0	0	18 139	0	0	0	0	-6 202	268 704	312 178
7478	Participat° Autres organismes	0	49 001	0	0	0	0	0	0	0	213 449	21 000	283 450
7488	Autres attributions et participations	0	3 045	0	0	0	0	0	0	0	94 889	5 100	103 033
75	Autres produits de gestion courante	0	47 828	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 828
752	Revenus des immeubles	0	47 827	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 827
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	5 457	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 457
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300
7788	Produits exceptionnels divers	0	5 157	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 157
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	002 Excédent de fonctionnement reporté	0	1 111 589	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 111 589

Accusé de réception en préfecture
012 251201349 20230310 20230810 020 BF
Reçu le 14/03/2023

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat* décentralisée, act* européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES							
	Réalisations	0,00	1 332 408,91	0,00	0,00	0,00	1 332 408,91
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 332 408,91	0,00	0,00	0,00	1 332 408,91
	Charges à caractère général	0,00	299 953,54	0,00	0,00	0,00	299 953,54
60611	Eau et assainissement	0,00	370,14	0,00	0,00	0,00	370,14
60612	Energie - Electricité	0,00	3 688,15	0,00	0,00	0,00	3 688,15
60621	Combustibles	0,00	2 932,18	0,00	0,00	0,00	2 932,18
60622	Carburants	0,00	21 778,59	0,00	0,00	0,00	21 778,59
60623	Alimentation	0,00	900,08	0,00	0,00	0,00	900,08
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	13 480,45	0,00	0,00	0,00	13 480,45
60636	Vêtements de travail	0,00	2 986,10	0,00	0,00	0,00	2 986,10
6064	Fournitures administratives	0,00	3 074,35	0,00	0,00	0,00	3 074,35
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 709,43	0,00	0,00	0,00	1 709,43
611	Contrats de prestations de services	0,00	7 308,00	0,00	0,00	0,00	7 308,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	6 648,93	0,00	0,00	0,00	6 648,93
6132	Locations immobilières	0,00	1 785,60	0,00	0,00	0,00	1 785,60
6135	Locations mobilières	0,00	8 350,36	0,00	0,00	0,00	8 350,36
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 620,00	0,00	0,00	0,00	1 620,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	11 351,46	0,00	0,00	0,00	11 351,46
6156	Maintenance	0,00	26 652,05	0,00	0,00	0,00	26 652,05
6161	Multirisques	0,00	15 875,34	0,00	0,00	0,00	15 875,34
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 422,00	0,00	0,00	0,00	1 422,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	504,00	0,00	0,00	0,00	504,00
6226	Honoraires	0,00	3 036,00	0,00	0,00	0,00	3 036,00
6228	Divers	0,00	23 120,07	0,00	0,00	0,00	23 120,07
6231	Annonces et insertions	0,00	84,55	0,00	0,00	0,00	84,55
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	160,00	0,00	0,00	0,00	160,00
6237	Publications	0,00	8 036,60	0,00	0,00	0,00	8 036,60
6248	Divers	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	110,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 227,49	0,00	0,00	0,00	2 227,49
6256	Missions	0,00	4 467,12	0,00	0,00	0,00	4 467,12
6257	Réceptions	0,00	4 332,29	0,00	0,00	0,00	4 332,29
6261	Frais d'affranchissement	0,00	4 211,40	0,00	0,00	0,00	4 211,40
6262	Frais de télécommunications	0,00	23 429,67	0,00	0,00	0,00	23 429,67
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	14 364,00	0,00	0,00	0,00	14 364,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	21 217,69	0,00	0,00	0,00	21 217,69
6288	Autres services extérieurs	0,00	57 856,56	0,00	0,00	0,00	57 856,56
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	563,03	0,00	0,00	0,00	563,03

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6568	Autres droits	0,00	299,86	0,00	0,00	0,00	299,86
6569	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	681 298,39	0,00	0,00	0,00	681 298,39
6570	Versement mobilité	0,00	2 130,14	0,00	0,00	0,00	2 130,14
6571	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	364,65	0,00	0,00	0,00	364,65
6572	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	6 497,38	0,00	0,00	0,00	6 497,38
6573	Rémunération principale titulaires	0,00	312 997,88	0,00	0,00	0,00	312 997,88
6574	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	6 361,74	0,00	0,00	0,00	6 361,74
6575	Autres indemnités titulaires	0,00	7 942,44	0,00	0,00	0,00	7 942,44
6576	Rémunérations non tit.	0,00	104 522,05	0,00	0,00	0,00	104 522,05
6577	Autres indemnités non tit.	0,00	162,00	0,00	0,00	0,00	162,00
6578	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	80 500,81	0,00	0,00	0,00	80 500,81
6579	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	84 938,69	0,00	0,00	0,00	84 938,69
6580	Cotisations aux A.S.S.E.I.C.	0,00	4 248,72	0,00	0,00	0,00	4 248,72
6581	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 944,80	0,00	0,00	0,00	1 944,80
6582	Autres charges sociales diverses	0,00	68 687,09	0,00	0,00	0,00	68 687,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	259 166,80	0,00	0,00	0,00	259 166,80
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	258 866,80	0,00	0,00	0,00	258 866,80
743	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	74 615,85	0,00	0,00	0,00	74 615,85
6518	Autres	0,00	68,87	0,00	0,00	0,00	68,87
6531	Indemnités	0,00	51 742,87	0,00	0,00	0,00	51 742,87
6532	Frais de mission	0,00	1 532,54	0,00	0,00	0,00	1 532,54
6533	Cotisations de retraite	0,00	4 955,68	0,00	0,00	0,00	4 955,68
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	15 138,00	0,00	0,00	0,00	15 138,00
658822	Aides	0,00	1 175,71	0,00	0,00	0,00	1 175,71
65888	Autres	0,00	2,18	0,00	0,00	0,00	2,18
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	17 374,33	0,00	0,00	0,00	17 374,33
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	17 374,33	0,00	0,00	0,00	17 374,33
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	2 805 421,91	0,00	0,00	0,00	2 805 421,91
	Réalisations	0,00	2 805 421,91	0,00	0,00	0,00	2 805 421,91
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 111 588,62	0,00	0,00	0,00	1 111 588,62
013	Atténuations de charges	0,00	18 701,82	0,00	0,00	0,00	18 701,82
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	17 651,82	0,00	0,00	0,00	17 651,82
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	442 210,31	0,00	0,00	0,00	442 210,31
7078	Autres marchandises	0,00	2 437,30	0,00	0,00	0,00	2 437,30
70841	Mise à dispo personnel B.A., régies	0,00	103 363,66	0,00	0,00	0,00	103 363,66

Accusé de réception en préfecture
012 251 201 349 20230310 20230310
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6015	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	54 327,00	0,00	0,00	0,00	54 327,00
6018	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	205 287,50	0,00	0,00	0,00	205 287,50
7072	Remb. frais B.A. et régions municipales	0,00	76 290,35	0,00	0,00	0,00	76 290,35
7078	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	504,50	0,00	0,00	0,00	504,50
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	1 179 635,57	0,00	0,00	0,00	1 179 635,57
6018	Autres participations Etat	0,00	147 966,54	0,00	0,00	0,00	147 966,54
6022	Participat° Régions	0,00	435 523,00	0,00	0,00	0,00	435 523,00
6023	Participat° Départements	0,00	347 455,00	0,00	0,00	0,00	347 455,00
6041	Participat° Communes du GFP	0,00	164 659,30	0,00	0,00	0,00	164 659,30
6048	Participat° Autres communes	0,00	448,75	0,00	0,00	0,00	448,75
6049	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	31 537,00	0,00	0,00	0,00	31 537,00
6053	Participat° Autres organismes	0,00	49 001,25	0,00	0,00	0,00	49 001,25
6063	Autres attributions et participations	0,00	3 044,73	0,00	0,00	0,00	3 044,73
	Autres produits de gestion courante	0,00	47 828,27	0,00	0,00	0,00	47 828,27
6052	Revenus des immeubles	0,00	47 827,20	0,00	0,00	0,00	47 827,20
6058	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,07	0,00	0,00	0,00	1,07
6076	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6077	Produits exceptionnels	0,00	5 457,32	0,00	0,00	0,00	5 457,32
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	5 157,32	0,00	0,00	0,00	5 157,32
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	1 473 013,00	0,00	0,00	0,00	1 473 013,00

Reçu le 14/03/2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisées
	DEPENSES	1 332 408,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	1 332 408,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	299 953,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	370,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	3 688,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	2 932,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	21 778,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	900,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 480,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	2 966,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 074,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 709,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
6358	Contrats de prestations de services	7 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6359	Crédit-bail mobilier	6 648,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6360	Locations immobilières	1 785,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6361	Locations mobilières	8 350,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6362	Entretien, réparations	1 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6363	bâtiments publics	11 351,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6364	Entretien matériel roulant	26 652,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6365	Maintenance	15 875,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6366	Multirisques	1 422,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6367	Documentation générale et technique	504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6368	Frais de colloques et de séminaires	3 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6369	Honoraires	23 120,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6370	Divers	84,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6371	Annonces et insertions	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6372	Fêtes et cérémonies	8 036,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6373	Publications	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6374	Divers	2 227,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6375	Voyages et déplacements	4 467,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6376	Missions	4 332,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6377	Réceptions	4 211,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Frais d'affranchissement	23 429,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6379	Frais de télécommunications	14 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6380	Concours divers (cotisations)	21 217,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6381	Frais de nettoyage des locaux	57 856,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6382	Autres services extérieurs	563,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6383	Taxes et impôts sur les véhicules	298,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6384	Autres droits	681 298,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6385	Charges de personnel, frais assimilés										
6331	Versement mobilité	2 130,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	364,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 497,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	312 997,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 361,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	7 942,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	104 522,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	162,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	80 500,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220310-20230310-020-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisés	
	Coitations aux caisses de retraites	84 938,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Coitations aux A.S.S.E.D.J.C.	4 248,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Médecine du travail, pharmacie	1 944,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres charges sociales diverses	68 687,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérat° ordre transfert entre sections	259 166,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Différences sur réalisations (positives)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	258 866,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
045	Autres charges de gestion courante	74 615,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6518	Autres	68,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6531	Indemnités	51 742,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6532	Frais de mission	1 532,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6533	Coitations de retraite	4 955,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6558	Autres contributions obligatoires	15 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658822	Aides	1 175,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888	Autres	2,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	17 374,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 374,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	2 805 421,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	2 805 421,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 111 588,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	18 701,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements	17 651,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	rémunérations personnel										
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220310-20230310_020-BF

Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	442 210,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres marchandises	2 437,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mise à dispo personnel B.A., règles	103 363,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mise à dispo personnel communes du GFP	54 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mise à dispo personnel autres organismes	205 287,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Remb. frais B.A. et règles municipales	76 290,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Remb. frais par d'autres redevables	504,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	1 179 635,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres participations Etat	147 966,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° Régions	435 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° Départements	347 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° Communes du GFP	164 659,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° Autres communes	448,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° Budget communautaire et FS	31 537,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° Autres organismes	49 001,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres attributions et participations	3 044,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	47 828,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Revenus des immeubles	47 827,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits div. de gestion courante	1,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	5 457,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessations d'immobilisations	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels divers	5 157,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	1 473 043,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251101349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20230310-20230310_020-BF

Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction.11			
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours civils
					114 Autres services de protection civils

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES					
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES					
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

Libellé	20	21	22	23	24	25	26	Total
	Services communs	Enseignement du premier degré	Enseignement du deuxième degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Services annexes de l'enseignement	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES								
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES								
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire		
	DEPENSES									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Opérai° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-4 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires. Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent en colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	28 692,66	0,00	28 692,66
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	28 692,66	0,00	28 692,66
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	25 143,60	0,00	25 143,60
	Divers	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
	Publications	0,00	0,00	0,00	7 443,60	0,00	7 443,60
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	5 700,00	0,00	5 700,00
	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	3 549,06	0,00	3 549,06
	Atteintes de produits	0,00	0,00	0,00	3 549,06	0,00	3 549,06
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	44 621,98	0,00	44 621,98
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	44 621,98	0,00	44 621,98
	Atteintes de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	44 621,98	0,00	44 621,98
	Participat* Régions	0,00	0,00	0,00	26 483,26	0,00	26 483,26
	Participat* Budget communal et FS	0,00	0,00	0,00	18 138,72	0,00	18 138,72
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

(2)	Libellé	30 Services communs		31 Expression artistique		32 Conservation et diffusion des patrimoines		33 Action culturelle		34 Plan de relance (crise sanitaire)		Total					
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 929,32	0,00	0,00	0,00	15 929,32					
(2)	Libellé	Sous-fonction 31															
		311 Expression musicale, lyrique et choré.		312 Arts plastiques, activités artistiques		313 Théâtres		314 Cinémas et autres salles de spectacles		321 Bibliothèques et médiathèques		322 Musées		323 Archives		324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)								

La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R. 5211-44 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires. Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent en colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-020-B
Reçu le 14/03/2023

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETES				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en	524 Autres services

							handicapés	difficulté
DEPENSES								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETES								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-25120134920230310-20230310-020-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		
A1.1		

FONCTION 6 – Famille

Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES							
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES							
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)							
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-4 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent en bonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
05/02/201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 7 – Logement

Libellé	70	71	72	73	74	Total
	Services communs	Parc privé de la ville	Aidé au secteur locatif	Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES						
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES						
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-020B

Reçu le 14/03/2023

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engagés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent de la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (prise sanitaire)	Total
	DEPENSES					
	Réalisations	0,00	605 210,19	522 841,53	0,00	1 128 051,72
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	605 210,19	522 841,53	0,00	1 128 051,72
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	14,63	73,17	0,00	87,80
60612	Energie - Electricité	0,00	145,82	729,12	0,00	874,94
60621	Combustibles	0,00	115,93	579,67	0,00	695,60
60622	Carburants	0,00	419,43	5 776,42	0,00	6 195,85
60623	Alimentation	0,00	423,09	155,00	0,00	578,09
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 306,04	10 272,23	0,00	11 578,27
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	550,72	0,00	550,72
6064	Fournitures administratives	0,00	498,07	0,00	0,00	498,07
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 463,19	2 358,11	0,00	4 821,30
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 347,20	1 057,92	0,00	7 405,12
6132	Locations immobilières	0,00	30,50	0,00	0,00	30,50
6135	Locations mobilières	0,00	37,95	4 283,34	0,00	4 321,29
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	566,52	0,00	566,52
6156	Maintenance	0,00	2 004,83	7 757,05	0,00	9 761,88
6161	Multirisques	0,00	197,77	4 756,22	0,00	4 953,99
617	Etudes et recherches	0,00	17 384,22	51 253,98	0,00	68 638,20
6182	Documentation générale et technique	0,00	585,00	39,00	0,00	624,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	48,00	527,00	0,00	575,00
6228	Divers	0,00	67 391,38	68 879,04	0,00	136 270,42
6231	Annonces et insertions	0,00	13 710,34	16,71	0,00	13 727,05
6237	Publications	0,00	-455,98	10 556,82	0,00	10 100,84
6248	Divers	0,00	0,00	132,00	0,00	132,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	817,00	277,60	0,00	1 094,60
6256	Missions	0,00	21,50	163,84	0,00	185,34
6257	Réceptions	0,00	4 576,52	944,79	0,00	5 521,31
6261	Frais d'affranchissement	0,00	589,37	6 226,21	0,00	6 815,58
6262	Frais de télécommunications	0,00	2 602,11	7 828,80	0,00	10 430,91
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	684,23	3 421,17	0,00	4 105,40
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 697,72	8 550,76	0,00	10 248,48
6358	Autres droits	0,00	11,86	59,28	0,00	71,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	464 528,39	256 909,71	0,00	721 438,10
6218	Autre personnel extérieur	0,00	48 058,78	4 404,41	0,00	52 463,19
6331	Versement mobilité	0,00	1 575,61	784,77	0,00	2 360,38
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	286,02	142,27	0,00	428,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	5 276,18	2 593,43	0,00	7 869,61

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	114 868,45	166 150,27	0,00	281 018,72
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	1 054,92	3 086,12	0,00	4 121,04
64113	Rémunérations non tit.	0,00	167 913,09	13 390,34	0,00	181 303,43
64118	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	6,72	0,00	6,72
64143	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	70 721,21	24 474,35	0,00	95 195,56
64144	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	43 606,61	41 087,75	0,00	84 694,36
64145	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	6 947,89	554,28	0,00	7 502,17
64146	Médecine du travail, pharmacie	0,00	51,00	255,00	0,00	306,00
64147	Autres charges sociales diverses	0,00	4 168,63	0,00	0,00	4 168,63
65	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Autres charges de gestion courante	0,00	17 014,08	68 137,33	0,00	85 151,41
6531	Autres	0,00	7 775,37	13,61	0,00	7 788,98
6532	Indemnités	0,00	1 790,82	2 504,10	0,00	4 294,92
6533	Frais de mission	0,00	50,59	0,00	0,00	50,59
6534	Cotisations de retraite	0,00	167,96	133,32	0,00	301,28
6535	Subv. fonct. Autres communes	0,00	4 212,00	48 339,16	0,00	52 551,16
6536	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	3 017,34	0,00	0,00	3 017,34
6537	Aides	0,00	0,00	17 147,14	0,00	17 147,14
66	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES					
002	Réalisations	0,00	430 451,58	256 523,33	0,00	686 974,91
013	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	430 451,58	256 523,33	0,00	686 974,91
6459	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64591	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	300,00	150,00	0,00	450,00
64592	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	300,00	150,00	0,00	450,00
642	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
643	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	17 510,00	31 824,69	0,00	49 334,69
70688	Autres prestations de services	0,00	2 110,00	0,00	0,00	2 110,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	13 300,00	18 311,24	0,00	31 611,24
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	2 100,00	13 513,45	0,00	15 613,45
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	412 641,58	224 548,64	0,00	637 190,22
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	68 953,38	0,00	68 953,38
7472	Participat* Régions	0,00	214 039,37	37 718,73	0,00	251 758,10
74748	Participat* Autres communes	0,00	8 481,32	5 861,46	0,00	14 342,78
7477	Participat* Budget communautaire et FS	0,00	-20 928,88	14 727,21	0,00	-6 201,67
7478	Participat* Autres organismes	0,00	145 010,11	68 438,86	0,00	213 448,97
7488	Autres attributions et participations	0,00	66 039,66	28 849,00	0,00	94 888,66
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-174 758,61	-266 318,20	0,00	-441 076,81

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

Libellé	Sous-fonction.81						Total
	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES							
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00611 Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00612 Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00621 Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00622 Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00623 Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632 Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636 Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064 Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068 Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611 Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132 Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135 Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551 Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156 Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161 Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617 Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182 Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185 Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228 Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231 Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237 Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248 Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251 Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256 Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257 Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261 Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262 Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283 Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288 Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358 Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rémunérations non lit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres indemnités non lit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658822	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81																		
		810	811	812	813	814	815	816	817	818	819									
	Reboursi charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* Budget communautaire et FS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82										Sous fonction 83									
		820	821	822	823	824	830	831	832	833	834	835	836	837							
	DEPENSES																				
	Réalisations	605 210,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 841,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	605 210,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 841,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	123 667,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 794,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	14,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	145,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	729,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	115,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-020-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
012	Charges de personnel, frais assimilés	464 526,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6218	Autre personnel extérieur	48 058,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	1 575,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	286,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 276,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	114 868,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 054,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	167 913,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 721,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	43 606,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	6 947,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	4 168,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	464 526,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6218	Autre personnel extérieur	48 058,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	1 575,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	286,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 276,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	114 868,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 054,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	167 913,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 721,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	43 606,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	6 947,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	4 168,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-020-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
	Autres charges de gestion courante	17 014,08	0,00	0,00	0,00	0,00	68 137,33	0,00	0,00	0,00	
	Autres	7 775,37	0,00	0,00	0,00	0,00	13,61	0,00	0,00	0,00	
	Indemnités	1 790,82	0,00	0,00	0,00	0,00	2 504,10	0,00	0,00	0,00	
	Frais de mission	50,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Cotisations de retraite	167,96	0,00	0,00	0,00	0,00	133,32	0,00	0,00	0,00	
	Subv. fonct. Autres communes	4 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 339,16	0,00	0,00	0,00	
	Subv. fonct. Autres organismes publics	3 017,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 147,14	0,00	0,00	0,00	
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	430 451,58	0,00	0,00	0,00	0,00	256 523,33	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	430 451,58	0,00	0,00	0,00	0,00	256 523,33	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	17 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 824,69	0,00	0,00	0,00	
70688	Autres prestations de services	2 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	13 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 311,24	0,00	0,00	0,00	
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 513,45	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	412 641,58	0,00	0,00	0,00	0,00	224 548,64	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 953,38	0,00	0,00	0,00	
7472	Participat° Régions	214 039,37	0,00	0,00	0,00	0,00	37 718,73	0,00	0,00	0,00	
74748	Participat° Autres communes	8 481,32	0,00	0,00	0,00	0,00	5 861,46	0,00	0,00	0,00	
7477	Participat° Budget communautaire et FS	-20 928,88	0,00	0,00	0,00	0,00	14 727,21	0,00	0,00	0,00	
7478	Participat° Autres organismes	145 010,11	0,00	0,00	0,00	0,00	68 438,86	0,00	0,00	0,00	
7488	Autres attributions et participations	66 039,66	0,00	0,00	0,00	0,00	28 849,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	Services communs		Equipements de voirie	Voie communale et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	Aménagement des eaux	Act' spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
	SOLDE (3)	-174 758.61	0,00	0,00	0,00	0,00	-266 318.20	0,00	0,00	0,00

La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-44 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires. Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent en colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 9 – Action économique

Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES	117 728,63	0,00	0,00	0,00	0,00	84 990,89	339 279,52	0,00	541 999,04
Réalisations	117 728,63	0,00	0,00	0,00	0,00	84 990,89	339 279,52	0,00	541 999,04
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à caractère général	50 149,47	0,00	0,00	0,00	0,00	28 600,17	0,00	0,00	78 749,64
0632 Fournitures de petit équipement	83,88	0,00	0,00	0,00	0,00	1 560,00	0,00	0,00	1 643,88
8111 Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 331,60	0,00	0,00	9 331,60
6156 Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480,00	0,00	0,00	480,00
6228 Divers	26 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	0,00	0,00	28 340,00
6231 Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469,13	0,00	0,00	469,13
6237 Publications	23 086,80	0,00	0,00	0,00	0,00	14 479,44	0,00	0,00	37 566,24
6257 Réceptions	240,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,69
6261 Frais d'affranchissement	14,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,80
6262 Frais de télécommunications	663,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	663,30
012 Charges de personnel, frais assimilés	33 001,94	0,00	0,00	0,00	0,00	54 915,72	339 279,52	0,00	427 197,18
6331 Versement mobilité	130,14	0,00	0,00	0,00	0,00	161,40	1 046,59	0,00	1 338,13
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.	23,67	0,00	0,00	0,00	0,00	29,34	190,18	0,00	243,19
6336 Cotisations CNFPT et CDGFPT	437,77	0,00	0,00	0,00	0,00	542,94	3 520,11	0,00	4 500,82
64111 Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 237,18	216 384,88	0,00	255 622,06
64112 NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008,60	9 091,57	0,00	10 100,17
64131 Rémunérations non tit.	23 210,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 129,04	0,00	43 339,57
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 285,49	0,00	0,00	0,00	0,00	4 528,98	30 493,81	0,00	42 308,28
6453 Cotisations aux caisses de retraites	956,05	0,00	0,00	0,00	0,00	9 407,28	57 489,11	0,00	67 852,44
6454 Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	958,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	934,23	0,00	1 892,52
014 Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	34 577,22	0,00	0,00	0,00	0,00	1 475,00	0,00	0,00	36 052,22
	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	350,00
	Subv. fonct. Autres organismes publics	1 479,52	0,00	0,00	0,00	0,00	1 125,00	0,00	0,00	2 604,52
	Aides	33 097,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 097,70
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	268 900,13	0,00	0,00	0,00	0,00	228 492,50	100,00	0,00	497 492,63
002	Réalisations	268 900,13	0,00	0,00	0,00	0,00	228 492,50	100,00	0,00	497 492,63
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	200,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	268 800,13	0,00	0,00	0,00	0,00	228 492,50	0,00	0,00	497 292,63
74718	Autres participations Etat	175 788,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 788,79
7472	Participat° Régions	4 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	26 700,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	88 311,34	0,00	0,00	0,00	0,00	180 392,50	0,00	0,00	268 703,84
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00	5 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-020-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	151.171,50	0,00	0,00	0,00	0,00	143.501,61	-339.179,52	0,00	-44.506,41

La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-4 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires. Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent comme 01-Non ventilables.

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat* décentralisée, act* européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
01	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
02	Frais d'études	0,00	1 048,80	0,00	0,00	0,00	1 048,80
03	Concessions et droits similaires	0,00	87 120,67	0,00	0,00	0,00	87 120,67
04	Installations générales, aménagt divers	0,00	2 521,84	0,00	0,00	0,00	2 521,84
05	Matériel de transport	0,00	44 136,90	0,00	0,00	0,00	44 136,90
06	Matériel de bureau et informatique	0,00	15 365,67	0,00	0,00	0,00	15 365,67
07	Mobilier	0,00	4 007,41	0,00	0,00	0,00	4 007,41
08	Autres immo. corporelles	0,00	104 665,51	0,00	0,00	0,00	104 665,51
09	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	24 871,85	0,00	0,00	0,00	24 871,85
11	FCTVA	0,00	24 871,85	0,00	0,00	0,00	24 871,85
12	Subventions d'investissement	0,00	13 741,50	0,00	0,00	0,00	13 741,50
13	Subv. non transf. Régions	0,00	13 741,50	0,00	0,00	0,00	13 741,50
14	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Restes à réaliser au 31/12	0,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
25	SOLDE (2)	0,00	661 759,71	0,00	0,00	0,00	661 759,71

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220310-20230310-020-BF
Reçu le 14/03/2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act* de coopérat* décentralisée	
	DEPENSES (2)	163 657,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	133 632,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02										Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée			
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	29 742,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts en euros	29 742,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	103 889,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Matériel et outillage	83 344,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Informatique et bureautique	15 112,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Aménagement des locaux	515,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Acquisition et rénovation siège social	4 916,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	30 025,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	825 417,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	819 717,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	521 937,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	259 166,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ⁿ générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act ^s de coopérat ⁿ décentralisée
	Plus ou moins-values sur cession immo.	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais d'études	1 048,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Concessions et droits similaires	87 120,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Installations générales, aménagement divers	2 521,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel de transport	44 136,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel de bureau et informatique	15 365,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mobilier	4 007,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immo. corporelles	104 665,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	24 871,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FCTVA	24 871,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	13 741,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	13 741,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectatⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		661 759,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-020-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reportis (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 correspondent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
00	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
03	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-2023-01-020-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

Libellé	20	21	22	23	24	25	26	Total
	Services communs	Enseignement du premier degré	Enseignement du deuxième degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Services annexes de l'enseignement	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Soide d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-25120134-9-20230310-20230310-020-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220310-20230319-020-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 correspondent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	65 180,40	0,00	65 180,40
	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	5 700,00	0,00	5 700,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	5 700,00	0,00	5 700,00
21	Outils numériques	0,00	0,00	0,00	5 700,00	0,00	5 700,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	59 480,40	0,00	59 480,40
	RECETTES (2)						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	78 000,00	0,00	78 000,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	78 000,00	0,00	78 000,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	12 819,60	0,00	12 819,60

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32				324 Entretien du patrimoine culturel	
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives				
	DEPENSES (2)											
	Réalisations											
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Outils numériques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-010-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde d'exécution sect ^r d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^r (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^r et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect ^r d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
012-2511207349-20220310-20230310-020-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
00	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	51		52		53		Total
		Services communs	Santé	Interventions sociales	Plan de relance (crise sanitaire)	Act* pour l'enfance et l'adolescence	Services à caractère social handicapés	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)		0,00		0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00		0,00	0,00
30	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00		0,00	0,00
31	Immobilisations corporelles		0,00		0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées		0,00		0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00		0,00		0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers		0,00		0,00		0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12		0,00		0,00		0,00	0,00
	SOLDE (2)		0,00		0,00		0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								

Accusé de réception en préfecture
012-251201849-20230310-20230310_020-BE
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Soide d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-25120149-20230310-2023-020-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 6 – Famille

Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)							
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)							
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
00	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
39	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220310-20250310-2020-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 7 – Logement

Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
000 Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prévisions pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	416 635,44	163 975,37	0,00	580 610,81
	Réalisations	0,00	28 525,28	92 328,67	0,00	120 853,95
	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0241	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	28 525,28	32 660,66	0,00	61 185,94
11	Matériel et outillage	0,00	21 149,77	31 088,66	0,00	52 238,43
16	Informatique et bureautique	0,00	2 389,70	0,00	0,00	2 389,70
23	Autopartage	0,00	4 985,81	0,00	0,00	4 985,81
24	Forêts et filière bois	0,00	0,00	1 572,00	0,00	1 572,00
25	Covoiturage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Abris de troupeau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Mares et Lavognes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Filière Pierre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Avenir Montagne Mobilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	59 668,01	0,00	59 668,01
4581396	Réhab ANC	0,00	0,00	17 668,01	0,00	17 668,01

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
4581425	Réhab ANC	0,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	388 110,16	71 646,70	0,00	459 756,86
	RECETTES (2)	0,00	413 531,78	150 513,15	0,00	564 044,93
	Réalisations	0,00	99 188,40	65 610,77	0,00	164 799,17
	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	99 188,40	5 942,76	0,00	105 131,16
	Subv. non transf. Etat, nationaux	0,00	72 188,40	0,00	0,00	72 188,40
	Subv. non transf. Régions	0,00	27 000,00	5 942,76	0,00	32 942,76
	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	59 668,01	0,00	59 668,01
4582396	Réhab ANC	0,00	0,00	17 688,01	0,00	17 688,01
4582425	Réhab ANC	0,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	314 343,38	84 902,38	0,00	399 245,76
	SOLDE (2)	0,00	-3 103,66	-13 462,22	0,00	-16 565,88

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-020B-F6
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Informatique et bureautique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Autopartage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Forêts et filière bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Covoiturage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Abris de troupeau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Mares et Lavognes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Filière Pierre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Avenir Montagne Mobilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220310-20230310-020-BF

Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Réhab ANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Réhab ANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13248	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
01-2-251201349-20230310-20230310-020-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réhab ANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réhab ANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82							Sous fonction 83		
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
	DEPENSES (2)	416 635,44	0,00	0,00	0,00	0,00	163 975,37	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	28 525,28	0,00	0,00	0,00	0,00	92 328,67	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	28 525,28	0,00	0,00	0,00	0,00	32 660,66	0,00	0,00	0,00	
	Matériel et outillage	21 149,77	0,00	0,00	0,00	0,00	31 088,66	0,00	0,00	0,00	
	Informatique et bureautique	2 389,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autopartage	4 985,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Forêts et filière bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 572,00	0,00	0,00	0,00	
	Covoiturage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Abris de troupeau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Mares et Lavognes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Filière Pierre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Avenir Montagne Mobilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 668,01	0,00	0,00	0,00	
	Réhab ANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 668,01	0,00	0,00	0,00	
	Réhab ANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	388 110,16	0,00	0,00	0,00	0,00	71 645,70	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	413 531,78	0,00	0,00	0,00	0,00	150 513,15	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	99 188,40	0,00	0,00	0,00	0,00	65 610,77	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	99 188,40	0,00	0,00	0,00	0,00	5 942,76	0,00	0,00	0,00	
1321	Subv. non transf. Etat, étab. nationaux	72 188,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1322	Subv. non transf. Régions	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 942,76	0,00	0,00	0,00	
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réhab ANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réhab ANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	314 343,38	0,00	0,00	0,00	0,00	84 902,38	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-3 103,66	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 462,22	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 9 – Action économique

Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)	1 782,95	0,00	0,00	0,00	0,00	309 720,69	0,00	0,00	311 503,64
Réalisations	1 782,95	0,00	0,00	0,00	0,00	144 955,26	0,00	0,00	146 738,21
Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	1 782,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 782,95

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Créances sur personnes de droit privé	1 782,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 782,95
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 955,26	0,00	0,00	144 955,26
	Outils numériques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 247,26	0,00	0,00	93 247,26
	Itinérance Gorges et vallée du Tarn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 708,00	0,00	0,00	51 708,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 765,43	0,00	0,00	164 765,43
	RECETTES (2)	1 782,95	0,00	0,00	0,00	0,00	323 541,78	0,00	0,00	323 541,78
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 874,85	0,00	0,00	101 874,85
	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 760,85	0,00	0,00	95 760,85
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 261,45	0,00	0,00	39 261,45
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 477,40	0,00	0,00	42 477,40
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 022,00	0,00	0,00	11 022,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220310-20230310-020-HE
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
1	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 114,00	0,00	0,00	6 114,00
6	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 114,00	0,00	0,00	6 114,00
7	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Restes à réaliser au 31/12	1 782,95	0,00	0,00	0,00	0,00	221 666,93	0,00	0,00	223 449,88
9	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 821,09	0,00	0,00	13 821,09

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-020-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		44 931,68	29 742,83
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		31 000,00	29 742,83
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	31 000,00	29 742,83
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		13 931,68	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	13 931,68	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	29 742,83	714 028,44	0,00	743 771,27

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		316 884,39	289 852,65
Ressources propres externes de l'année (a)		52 017,59	30 985,85
10222	FCTVA	24 724,21	24 871,85
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur personnes de droit privé	27 293,38	6 114,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		264 866,80	258 866,80
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	1 048,80	1 048,80
28051	Concessions et droits similaires	87 120,67	87 120,67
28181	Installations générales, aménagt divers	2 521,84	2 521,84
28182	Matériel de transport	44 136,90	44 136,90
28183	Matériel de bureau et informatique	15 365,67	15 365,67
28184	Mobilier	4 007,41	4 007,41
28188	Autres immo. corporelles	104 665,51	104 665,51
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	289 852,65	706 395,64	521 937,40	0,00	1 518 185,69

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 743 771,27
Ressources propres disponibles	IV 1 518 185,69
Solde	V = IV – II (3) 774 414,42

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le détail de la répartition.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
09/12/2021	BALADE NUMERIQUE DE PEYRELEAU - 1ER ACPT	780,00	0,00	0
09/12/2021	BALADE NUMERIQUE DE PEYRELEAU - 1ER ACPT	5 092,47	0,00	0
09/12/2021	BALADE NUMERIQUE DE PEYRELEAU - 1ER ACPT	4 364,98	0,00	0
09/12/2021	BALADE NUMERIQUE DE PEYRELEAU - 1ER ACPT	2 202,89	0,00	0
13/01/2022	BALADE NUMERIQUE DU VIALA DU TARN - 1ER	3 000,00	0,00	0
13/01/2022	BALADE NUMERIQUE DU VIALA DU TARN - 1ER	10 759,32	0,00	0
07/02/2022	PEUGEOT E-208 BLANCHE GD-054-ST	24 984,00	0,00	0
28/02/2022	CREATION D'UNE BANQUE D'IMAGES PHOTOS	300,00	0,00	0
28/02/2022	CREATION D'UNE BANQUE D'IMAGES PHOTOS	300,00	0,00	0
28/02/2022	CREATION D'UNE BANQUE D'IMAGES PHOTOS	300,00	0,00	0
28/02/2022	CREATION D'UNE BANQUE D'IMAGES PHOTOS	300,00	0,00	0
28/02/2022	CREATION D'UNE BANQUE D'IMAGES PHOTOS	300,00	0,00	0
28/02/2022	CREATION D'UNE BANQUE D'IMAGES PHOTOS	300,00	0,00	0
28/02/2022	CREATION D'UNE BANQUE D'IMAGES PHOTOS	300,00	0,00	0
28/02/2022	CREATION D'UNE BANQUE D'IMAGES PHOTOS	300,00	0,00	0
28/02/2022	CREATION D'UNE BANQUE D'IMAGES PHOTOS	300,00	0,00	0
28/02/2022	ACHAT DE MARQUE POUR ITINERANCE TARN	840,00	0,00	0
28/02/2022	4 DISPOSITIFS COMPLETS DE PIEGES PHOTO	1 416,00	0,00	0
07/04/2022	VALORISATION NUMERIQUE DU TARN VALLEY TR	24 000,00	0,00	0
07/04/2022	COMPLEMENT POUR FIXATION TOTEM AUTOPARTA	168,00	0,00	0
20/04/2022	REFECTION ETANCHEITE TOITURE SUR ESCALE	4 916,58	0,00	0
20/04/2022	LOT D'HORLOGES ASTRONOMIQUES	7 668,00	0,00	0
11/05/2022	LOGICIELS INTERCO WEB + INSTAL + REPRISE	11 007,60	0,00	0
11/05/2022	ORDINATEUR PORTABLE LD	1 194,85	0,00	0
11/05/2022	ORDINATEUR PORTABLE SF	1 194,85	0,00	0
11/05/2022	ORDINATEUR PORTABLE STAG 1	1 194,85	0,00	0
11/05/2022	ORDINATEUR PORTABLE STAG 2	1 194,85	0,00	0
11/05/2022	ORDINATEUR PORTABLE STAG 3	1 194,85	0,00	0
11/05/2022	BOITIER ACCES AU VEHICULE TRAFFIC 9 PLAC	3 600,00	0,00	0
11/05/2022	MATERIEL DE SIGNALISATION "EXTINCTION NO	946,56	0,00	0
11/05/2022	DISPOSITIF POUR SIGNALISATION LUMINEUSE	5 088,00	0,00	0
24/05/2022	DEBROUSS STIHL FS461CEM N°25	1 010,00	0,00	0
24/05/2022	DEBROUSS STIHL FS461CEM N°33	1 010,00	0,00	0
24/05/2022	DEBROUSS STIHL FS461C N°34	1 079,30	0,00	0
24/05/2022	DEBROUSS STIHL FS461C N°35	1 079,31	0,00	0
24/05/2022	CONCEPTION PANNEAUX INTERP COMBRET	2 640,00	0,00	0
24/05/2022	LOT DE 3 TOTEMS "AUTOPARTAGE" SUR CCLV	1 008,00	0,00	0
15/06/2022	FAUTEUIL HAUT DOSSIER BLANC BUREAU RB	515,40	0,00	0
15/06/2022	CONCEPTION TABLE INTERP ST SERVIN	660,00	0,00	0
07/07/2022	CONCEPTION PANNEAUX INTERP PEYRELEAU	180,00	0,00	0
07/07/2022	CONCEPTION PANNEAUX INTERP ST AFFRIQUE	1 440,00	0,00	0
26/07/2022	DEPLOIEMENT AMENAGT GR "ITINERANCE TARN"	5 400,00	0,00	0
26/07/2022	DEPLOIEMENT AMENAGT GR "ITINERANCE TARN"	12 600,00	0,00	0
26/07/2022	LOT DE BATTERIES ET CHARGEURS POUR TRACA	2 316,00	0,00	0
26/07/2022	PANNEAUX D'INTERPRETATION - CCMRR	11 874,00	0,00	0
26/07/2022	PANNEAUX INFO AUTOPARTAGE A CAMPAGNAC	209,81	0,00	0
26/07/2022	CONCEPTION PUPITRE MARES ET LAVOGNES	156,00	0,00	0
18/08/2022	BANQUE DE DONNEES SUR GR736	5 268,00	0,00	0
18/08/2022	PANNEAUX INTERP BELVEDERE ST SERVIN	8 610,00	0,00	0
18/08/2022	PANNEAUX INTERP COMBRET	22 228,80	0,00	0
30/08/2022	TOYOTA CH-R FJ-319-JH	16 681,24	0,00	0
05/10/2022	FOURNITURES POUR SOURCE DU LIAS	481,68	0,00	0
05/10/2022	FOURNITURES POUR SOURCE DU LIAS	566,88	0,00	0
05/10/2022	MANOMETRE DIFFERENTIEL DIGITRON	449,17	0,00	0
05/10/2022	LOT DE 5 PRELEVEURS PORTABLES SIGMA ASS5	15 914,90	0,00	0
05/10/2022	BALADE NUMERIQUE DE PEYRELEAU	1 908,00	0,00	0
05/10/2022	BALADE NUMERIQUE DE PEYRELEAU	17 506,80	0,00	0

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230240-020-BF
Reçu le 14/03/2023

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
08/11/2022	TOYOTA COROLLA FK-373-TW	16 424,75	0,00	0
08/11/2022	BATTERIE POUR DEBROUSS ELECTRIQUE 535 R	1 198,99	0,00	0
08/11/2022	CONCEPTION PANNEAUX INTERP NANT	3 720,00	0,00	0
18/11/2022	LOGICIEL RH BILAN SOCIAL INTERCO WEB	520,80	0,00	0
18/11/2022	LOT DE 2 CAMERAS THERMIQUES FLIR C5	1 653,60	0,00	0
18/11/2022	1 CAMERA THERMIQUE FLIR E6XT	2 482,81	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		278 602,89	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	300,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,70	1,47	10,17	6,90	3,27	10,17
Adjoint administratif territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	0,57	2,57	2,00	0,57	2,57
Attaché	A	2,70	0,00	2,70	0,00	2,70	2,70
Rédacteur	B	1,75	0,00	1,75	1,75	0,00	1,75
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	0,00	0,90	0,90	0,90	0,00	0,90
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	0,25	0,00	0,25	0,25	0,00	0,25
FILIERE TECHNIQUE (c)		19,70	0,00	19,70	10,48	9,22	19,70
Adjoint technique territorial	C	3,17	0,00	3,17	1,00	2,17	3,17
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	0,50	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2,50	0,00	2,50	1,50	1,00	2,50
Ingénieur	A	11,53	0,00	11,53	6,48	5,05	11,53
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,86	0,00	0,86	0,86	0,00	0,86
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	0,86	0,00	0,86	0,86	0,00	0,86
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		29,26	1,47	30,73	18,24	12,49	30,73

Accusé de réception
012-251201349-20230310-20230310
Reçu le 14/03/2023

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CA - 2022

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

Exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé de réception en préfecture
012-51201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
A-joint administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	486	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
A-joint administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	486	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
A-joint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
A-joint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
A-joint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
A-joint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
A-joint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
A-joint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
A-joint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	473	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

Accusé
012-251

Reçu le 14/03/2023

Arecognition
201349Arecognition
20230310-20230310Arecognition
020-BF

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif,
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
S : Social,
MS : Médico-social,
MT : Médico-technique,
SP : Sportif,
CULT : Culturel
ANIM : Animation,
PM : Police,
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984, modifiée) :
- 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-3 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-4 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).

Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

Indiquer si l'agent est recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

Indiquer si l'agent est recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

Indiquer si l'agent est recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



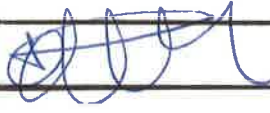



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 46
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 33
 VOTES :
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstentions : 0





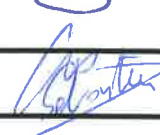



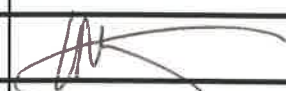
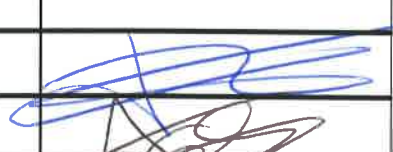
Date de convocation : 24/02/2023

Présenté par (1) .
 A Millau, le 10/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A Millau, le 10/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),












001. 1 REGION OCCITANIE : GAZEL Emmanuelle , Titulaire, Vice-Présidente	Pouvoir à St Peyretout	
002. 1 REGION OCCITANIE : BASTIDE Bernard , Suppléant		
003. 2 REGION OCCITANIE : CARLES Clément , Titulaire		
004. 2 REGION OCCITANIE : SOLIMAN Sandrine , Suppléant		
005. 3 REGION OCCITANIE : MAILLOLS Aurélie , Titulaire		
006. 3 REGION OCCITANIE : SAHUET Christine , Suppléant		
007. 4 REGION OCCITANIE : BENAMMAR KOLY Fadilha , Titulaire		
008. 4 REGION OCCITANIE : GENOLHER Aurélie , Suppléant		
009. 5 REGION OCCITANIE : LACAZE Marie , Titulaire		
010. 5 REGION OCCITANIE : BERNOT Christine , Suppléant		
011. 6 REGION OCCITANIE : MAZET Pascal , Titulaire		
012. 6 REGION OCCITANIE : ROUQUETTE Géraldine , Suppléant		
013. 1 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : LABORIE Christop , Titulaire, Vice-Président		
014. 1 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : NAUDAN Christian , Suppléant		
015. 2 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : GRAL Emilie , Titulaire		
016. 2 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : SADOUL Jean-Phil , Suppléant		
017. 3 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : VIALA Arnaud , Titulaire	Pouvoir Rodriguez	
018. 3 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : ABADIE-ROQUES Va , Suppléant		
019. 4 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : FRAYSSE Nadine , Titulaire		
020. 4 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : ABINAL Jean-Phil , Suppléant		
021. 5 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : ALIES Monique , Titulaire	Pouvoir Cyril Touzet	

Accusé de réception en préfecture
 012-251201349-20230310-20230310_020-BF
 Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
022. 5 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : RIVIERE Hélène , Suppléant		
023. 6 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : ASSIER Claude , Titulaire	Pouvoir à Ch. Laborie	
024. 6 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : TIEULIE Christia , Suppléant		
025. 1 CMNE URBAINE MILLAU : PEREZ-LAFONT Thierry , Titulaire	Pouvoir à A. Fiol	
026. 1 CMNE URBAINE MILLAU : WOHREL Nicolas , Suppléant		
027. 2 CMNE URBAINE MILLAU : DURAND Michel , Titulaire		
028. 2 CMNE URBAINE MILLAU : DOULS Yannick , Suppléant		
029. 3 CMNE URBAINE MILLAU : JOUVE Catherine , Titulaire		Jouve
030. 3 CMNE URBAINE MILLAU : PANIS Marie-Eve , Suppléant		
031. 4 CMNE URBAINE MILLAU : RAMONDENC Philippe , Titulaire		
032. 4 CMNE URBAINE MILLAU : ----- , Suppléant		
033. CMNE URBAINE SAINT-AFFRIQUE : RENAUD Céline , Titulaire		
034. CMNE URBAINE SAINT-AFFRIQUE : CAMBON Geneviève , Suppléant		
035. CMNE URBAINE SEVERAC : GROS Edmond , Titulaire		
036. CMNE URBAINE SEVERAC : FABRE Emilie , Suppléant		
037. CC CAUSSES à l'AUBRAC : CROS Sébastien , Titulaire		
038. CC CAUSSES à l'AUBRAC : COSTES Philippe , Suppléant		
039. CC LARZAC et VALLEES : FIOL Richard , Président		
040. CC LARZAC et VALLEES : ROUX Maryse , Suppléant		
041. 1 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : ESPINASSE Joël , Titulaire		
042. 1 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : MAURY Bernard , Suppléant		
043. 2 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : LAMBRECHT Mathieu , Titulaire		
044. 2 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : SAINT-PIERRE Christop , Suppléant		
045. 3 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : BOUDES Christian , Titulaire		
046. 3 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : HERAN Vincent , Suppléant		
047. 4 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : LEPETIT Philippe , Titulaire		
048. 4 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : MEDEIROS Charlie , Suppléant		
049. 5 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : PEYRETOU Séverine , Titulaire, membre BS		
050. 5 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : ESON Aurélie , Suppléant		

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_020-BF
Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

051. 6 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : EL MEROUANI Bouchra , Titulaire	
052. 6 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : ARTAL Valentin , Suppléant	
053. CC MONTS RANCE et ROUGIERS : TOUZET Cyril , Titulaire, membre BS	
054. CC MONTS RANCE et ROUGIERS : ARNOULD Bernard , Suppléant	
055. CC MUSE et RASPES du TARN : HENRY Mathieu , Titulaire	
056. CC MUSE et RASPES du TARN : DAMERVAL Georget , Suppléant	
057. 1 CC SAR7V : DAVID Sébastien , Titulaire	
058. 1 CC SAR7V : ARNAL Thierry , Suppléant	
059. 2 CC SAR7V : SIRGUE Bernard , Titulaire, Vice-Président	
060. 2 CC SAR7V : ARTIS Frédéric , Suppléant	
061. 3 CC SAR7V : CAILHOL Gérard , Titulaire	
062. 3 CC SAR7V : SAHNOUN Myriam , Suppléant	
063. CMNE RUR TERROIR SEVERAGAIS : LADET Jean-Michel , Titulaire	
064. CMNE RUR TERROIR SEVERAGAIS : DODINET Elisabeth , Suppléant	
065. CMNE RUR.TER C.NOIR, G.DOUBIE JONTE: DUMAS Jean-F , Titulaire, Vice-Président Fouquier J. Arle	
066. CMNE RUR.TER C.NOIR, G.DOUBIE JONTE: CARRAT Chris , Suppléant	
067. 1 CMNE RURALE TERROIR LARZAC : RODRIGUEZ François , Titulaire	
068. 1 CMNE RURALE TERROIR LARZAC : GENIEZ Victorien , Suppléant	
069. 2 CMNE RURALE TERROIR LARZAC : PINAULT Jean-Michel , Titulaire	
070. 2 CMNE RURALE TERROIR LARZAC : ----- , Suppléant	
071. 1 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : SIMONIN Mic , Titulaire	
072. 1 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : MEJANE Phil , Suppléant	
073. 2 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : COSTES Jona , Titulaire	
074. 2 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : PRIVAT Gaët , Suppléant	
075. 3 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS :ROUSSET Jean , Titulaire	
076. 3 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : HURALT Chr , Suppléant	
077. 4 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : BODT Jean-M , Titulaire	
078. 4 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : CROS Anne , Suppléant	
079. 5 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : GIACOBBI Ba , Titulaire	

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20230310-20230310_020-BF

Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

080. 5 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : ALBET Eloi , Suppléant	
081. 6 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : LEBLOND Mic , Titulaire	
082. 6 CMNE RURALE TER.ROQUEFORT, ST AFF, ROUGIERS : -- , Suppléant	
083. 1 CMNE RURALE TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : , Titulaire	
084. 1 CMNE RURALE TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : PALMIER , Suppléant	Pouvoir à S. COM
085. 2 CMNE RUR TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : ARLES Jacqu , Titulaire, membre BS	
086. 2 CMNE RUR TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : BEA J-Marc , Suppléant	
087. 3 CMNE RUR TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : CRASSOUS J- , Titulaire	Pouvoir à E. GROS
088. 3 CMNE RUR TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : PLET Gilles , Suppléant	
089. 1 CMNE RURALE TERROIR MILLAVOIS : PAILHAS Bernadet , Titulaire	
090. 1 CMNE RURALE TERROIR MILLAVOIS : TREMOLET Claudé , Suppléant	
091. 2 CMNE RURALE TERROIR MILLAVOIS : ALMERAS Loïc , Titulaire	
092. 2 CMNE RURALE TERROIR MILLAVOIS : CARRIERE Philipp , Suppléant	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Millau, le 10 mars 2023

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

Ch. LABORIE
Président de séance



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 Boulevard de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU Cedex
Tél. 05 65 61 35 50 - info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N° 2023 - 021 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 mars 2023

Approbation du compte de gestion par Madame Isabelle BESSARD-LURBE,
Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Affrique,
du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. Richard FIOL ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.










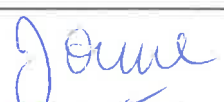
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

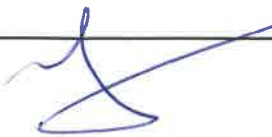



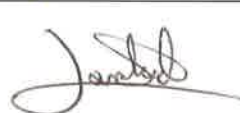


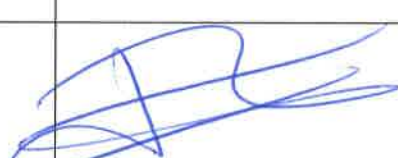
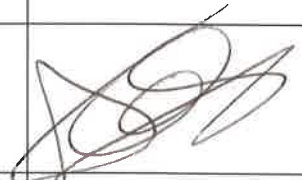

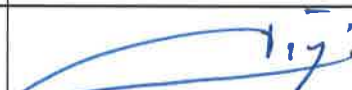
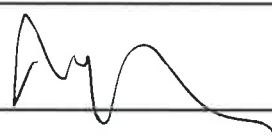
Fait et délibéré à Millau

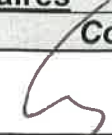




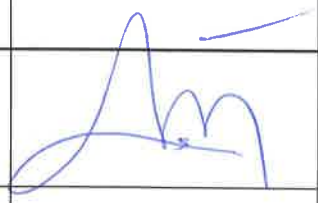


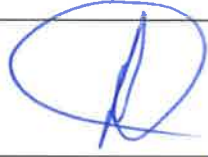
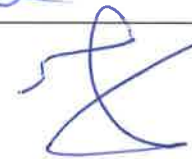
le 10 mars 2023


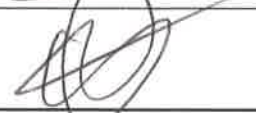


Ont signé cette délibération :
Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Région Occitanie			
Emmanuelle GAZEL <i>Région Occitanie</i> <i>Toujours S. FEYRETOU</i>		Bernard BASTIDE <i>Région Occitanie</i>	
Clément CARLES <i>Région Occitanie</i>		Sandrine SOLIMAN <i>Région Occitanie</i>	
Aurélie MAILLOLS <i>Région Occitanie</i>		Christine SAHUET <i>Région Occitanie</i>	
Fadilha BENAMMAR KOLY <i>Région Occitanie</i>		Aurélie GENOLHER <i>Région Occitanie</i>	
Marie LACAZE <i>Région Occitanie</i>		Christine BERNOT <i>Région Occitanie</i>	
Pascal MAZET <i>Région Occitanie</i>		Géraldine ROUQUETTE <i>Région Occitanie</i>	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Christophe LABORIE <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Christian NAUDAN <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Emilie GRAL <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Jean-Philippe SADOUL <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Arnaud VIALA <i>Conseil départemental Aveyron</i> <i>Toujours F. Rodriguez</i>		Valérie ABADIE ROQUES <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Nadine FRAYSSE <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Jean-Philippe ABINAL <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Monique ALIES <i>Conseil départemental Aveyron</i> <i>Toujours C. TOUZET</i>		Hélène RIVIERE <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Claude ASSIER <i>Conseil départemental Aveyron</i> <i>Toujours C. LABORIE</i>		Christian TIEULIE <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Communes urbaines			
Thierry PEREZ-LAFONT <i>Commune urbaine Millau</i> <i>Toujours R. FIOU</i>		Nicolas WOHREL <i>Commune urbaine Millau</i>	
Michel DURAND <i>Commune urbaine Millau</i>		Yannick DOULS <i>Commune urbaine Millau</i>	
Catherine JOUVE <i>Commune urbaine Millau</i>		Marie-Eve PANIS <i>Commune urbaine Millau</i>	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communes urbaines			
Philippe RAMONDENC <i>Commune urbaine Millau</i>		Claude ASSIER <i>Commune urbaine Millau</i>	
Céline RENAUD <i>Commune urbaine St-Affrique</i>		Geneviève CAMBON <i>Commune urbaine St-Affrique</i>	
Edmond GROS <i>Commune urbaine Sévérac d'Aveyron</i>		Emilie FABRE <i>Commune urbaine Sévérac d'Aveyron</i>	
Communautés de Communes			
Sébastien CROS <i>C de C Causses à l'Aubrac</i>		Philippe COSTES <i>C de C Causses à l'Aubrac</i>	
Richard FIOL <i>C de C Larzac et Vallées</i>		Maryse ROUX <i>C de C Larzac et Vallées</i>	
Joël ESPINASSE <i>C de C Millau Grands Causses</i>		Bernard MAURY <i>C de C Millau Grands Causses</i>	
Mathieu LAMBRECHT <i>C de C Millau Grands Causses</i>		Christophe SAINT-PIERRE <i>C de C Millau Grands Causses</i>	
Christian BOUDES <i>C de C Millau Grands Causses</i>		Vincent HERAN <i>C de C Millau Grands Causses</i>	
Philippe LEPETIT <i>C de C Millau Grands Causses</i>		Charlie MEDEIROS <i>C de C Millau Grands Causses</i>	
Séverine PEYRETOUT <i>C de C Millau Grands Causses</i>		Aurélien ESON <i>C de C Millau Grands Causses</i>	
Bouchra EL MEROUANI <i>C de C Millau Grands Causses</i>		Valentin ARTAL <i>C de C Millau Grands Causses</i>	
Cyril TOUZET <i>C de C Monts, Rance et Rougiers</i>		Bernard ARNOULD <i>C de C Monts, Rance et Rougiers</i>	
Mathieu HENRY <i>C de C Muse et Raspes Tarn</i>		Georget DAMERVAL <i>C de C Muse et Raspes Tarn</i>	
Sébastien DAVID <i>C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>		Thierry ARNAL <i>C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>	
Bernard SIRGUE <i>C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>		Frédéric ARTIS <i>C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>	
Gérard CAILHOL <i>C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>		Myriam SAHNOUN <i>C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communes Rurales			
Jean-Michel LADET C R "Terroir Le Séveragais"		Elisabeth DODINET C R "Terroir le Séveragais"	
Jean-François DUMAS Pouvoir J ARLES C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"		Christophe CARRAT C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
François RODRIGUEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Victorien GENIEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Jean-Michel PINAULT C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		----- C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Philippe MEJANE C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Jonathan COSTES C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Gaëtan PRIVAT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Jean-François ROUSSET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Christophe HURALT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Jean-Marie BODT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Anne CROS C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Bastien GIACOBBI C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Eloi ALBET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		----- C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
----- C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Nathalie PALMIER C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou" Pouvoir S CROS	
Jacques ARLES C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Jean-Marc BEA C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou"	
Jean-Luc CRASSOUS Pouvoir E. CROS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Gilles PLET C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou"	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communes Rurales			
Bernadette PAILHAS C R Terroir "Le Millavois"		Claude TREMOLET C R Terroir "Le Millavois"	
Loïc ALMERAS C R Terroir "Le Millavois"		Philippe CARRIERE C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte du
Parc naturel régional des Grands Causses

Pour expédition conforme
Le Président



**Syndicat mixte du Parc naturel
régional des Grands Causses**
71 Boulevard de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU Cedex
Tél. 05 65 61 25 50 - info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr



SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Isabelle BESSARD-LURBE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 02/03/2023

012038 SGC SAINT-AFFRIQUE

Population 80665
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 32</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	41
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 42</u>
<u>2 Substitution des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 66</u>
4EME PARTIE : <u>Page des signatures</u>	<u>67</u>

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20230310-20230310_021-BF

Reçu le 14/03/2023

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	148,08	Dotations	161,23
Terrains	6,79	Fonds Globalisés	388,36
Constructions	2 143,55	Réserves	2 008,37
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	-1 496,86
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	1 111,59
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	97,24	Résultat de l'exercice	-108,23
Autres immobilisations corporelles	531,54	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 779,12	Subventions non transférables	1 839,87
Immobilisations financières	61,82	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 989,02	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	3 904,32
Créances	1 405,41	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	767,53
Disponibilités	543,28	Fournisseurs ⁽²⁾	59,89
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	205,93
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 948,69	Total dettes à court terme	265,82
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1 033,35
		Comptes de régularisations	0,04
TOTAL ACTIF	4 937,71	TOTAL PASSIF	4 937,71

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BILAN (en Euros)

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	400 708,75	252 625,16	148 083,59	146 817,00
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	6 792,67		6 792,67	6 792,67
	Constructions en toute propriété	2 143 551,43		2 143 551,43	2 138 634,85
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	1 277 184,08	745 646,35	531 537,73	481 510,50
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	97 242,90		97 242,90	97 242,90
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	3 925 479,83	998 271,51	2 927 208,32	2 870 997,92	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BILAN (en Euros)

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	3 925 479,83	998 271,51	2 927 208,32	2 870 997,92
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	47 500,00		47 500,00	47 500,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances	14 315,95		14 315,95	18 647,00	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		3 987 295,78	998 271,51	2 989 024,27	2 937 144,92

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BILAN (en Euros)

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	9 950,00		9 950,00	8 110,00
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 307 240,09		1 307 240,09	1 166 179,34
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers	98 668,01		98 668,01	39 000,00
	Autres créances	-10 446,22		-10 446,22	2 106,50
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	543 275,22		543 275,22	693 008,23
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		1 948 687,10		1 948 687,10	1 908 404,07

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BILAN (en Euros)

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 935 982,88	998 271,51	4 937 711,37	4 845 548,99

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BILAN (en Euros)

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	161 233,06	161 233,06
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	2 008 365,18	2 008 365,18
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	1 111 588,62	1 097 211,58
	Résultat de l'exercice	-108 229,52	14 377,04
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	-1 496 863,94	-1 496 510,68
	Fonds globalisés	388 357,70	363 485,85
	Subventions non transférables	1 839 871,50	1 625 237,99
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	3 904 322,60	3 773 400,02	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BILAN (en Euros)

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BILAN (en Euros)

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	767 528,09	797 270,92
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	59 891,29	138 310,31
	Dettes fiscales et sociales	655,13	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	106 324,64	81 293,46
	Opérations pour le compte de tiers	98 668,01	39 000,00
	Autres dettes	282,00	199,00
	Fournisseurs d'immobilisations		7 389,48
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	1 033 349,16	1 063 463,17	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BILAN (en Euros)

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	39,61	8 685,80
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	39,61	8 685,80
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 937 711,37	4 845 548,99

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	2 358,74	2 290,57
Produits des services	491,55	508,05
Autres produits	47,83	45,47
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 898,11	2 844,09
Traitements, salaires, charges sociales	1 732,39	1 549,65
Achats et charges externes	780,39	923,18
Participations et interventions	73,31	14,73
Dotations aux amortissements et provisions	258,87	221,02
Autres charges	149,18	108,03
Charges courantes non financières	2 994,13	2 816,61
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-96,01	27,49
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	17,37	18,02
RESULTAT COURANT FINANCIER	-17,37	-18,02
RESULTAT COURANT	-113,39	9,46
Produits exceptionnels	5,46	14,44
Charges exceptionnelles	0,30	9,52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5,16	4,91
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-108,23	14,38

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	491 545,00	508 053,98
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	47 828,27	45 465,86
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	2 255 707,01	2 271 507,28
Autres attributions (péréquat, compensa)	103 033,39	19 067,00
TOTAL I	2 898 113,67	2 844 094,12
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 189 846,00	1 034 754,10
Charges sociales	542 540,07	514 896,32
Achats et charges externes	780 387,21	923 175,40
Impôts et taxes	26 666,62	23 588,76
Dotations amortissements des immob	258 866,80	221 022,80
Dot amort sur charges à répartir		

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges	122 508,46	84 438,43
Contingents et participations	15 138,00	14 732,00
Subventions	58 173,02	
TOTAL II	2 994 126,18	2 816 607,81
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-96 012,51	27 486,31
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	17 374,33	18 022,66
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	17 374,33	18 022,66

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-17 374,33	-18 022,66
A + B - RESULTAT COURANT	-113 386,84	9 463,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		3 434,57
Produits des cessions d'immobilisations	300,00	9 400,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	5 157,32	1 601,82
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	5 457,32	14 436,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		123,00
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist	300,00	9 400,00
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	300,00	9 523,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	5 157,32	4 913,39
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 903 570,99	2 858 530,51
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 011 800,51	2 844 153,47
RESULTAT DE L'EXERCICE	-108 229,52	14 377,04

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Opérations Compte de Tiers

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-396	39 000,00		17 668,01		56 668,01	
4582-396		39 000,00		17 668,01		56 668,01
4581-425			42 000,00		42 000,00	
4582-425				42 000,00		42 000,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Opérations Compte de Tiers

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Résultats budgétaires de l'exercice

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 768 277,24	5 713 499,33	7 481 776,57
Titres de recette émis (b)	564 454,17	3 961 452,42	4 525 906,59
Réductions de titres (c)		1 038 529,61	1 038 529,61
Recettes nettes (d = b - c)	564 454,17	2 922 922,81	3 487 376,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 168 277,24	5 713 499,33	6 881 776,57
Mandats émis (f)	406 924,25	3 137 867,07	3 544 791,32
Annulations de mandats (g)		106 714,74	106 714,74
Depenses nettes (h = f - g)	406 924,25	3 031 152,33	3 438 076,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	157 529,92		49 300,40
(h - d) Déficit		108 229,52	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	521 937,40		157 529,92		679 467,32
Fonctionnement	1 111 588,62		-108 229,52		1 003 359,10
TOTAL I	1 633 526,02		49 300,40		1 682 826,42
II - Budgets des services à caractère administratif 84102-SCOT SM PARC GRANDS CAUSSES					
Investissement	64 229,51		7 386,15		71 615,66
Fonctionnement	17 063,95		-958,24		16 105,71
Sous-Total	81 293,46		6 427,91		87 721,37
TOTAL II	81 293,46		6 427,91		87 721,37
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 84101-SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES					
Investissement	2 088,00				2 088,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	139 680,52		-7 267,52		132 413,00
Sous-Total	141 768,52		-7 267,52		134 501,00
TOTAL III	141 768,52		-7 267,52		134 501,00
TOTAL I + II + III	1 856 588,00		48 460,79		1 905 048,79

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	31 000,00		31 000,00	29 742,83		29 742,83	1 257,17
26	Participations et créances rattachées à des participations	1 000,00		1 000,00				1 000,00
27	Autres immobilisations financières	8 646,38		8 646,38	1 782,95		1 782,95	6 863,43
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	85 231,68	-71 300,00	13 931,68				13 931,68
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	125 878,06	-71 300,00	54 578,06	31 525,78		31 525,78	23 052,28
Opération n° 11	Opération d'équipement n° 11	185 000,00	30 000,00	215 000,00	135 582,76		135 582,76	79 417,24
Opération n° 16	Opération d'équipement n° 16	31 000,00		31 000,00	17 502,65		17 502,65	13 497,35
Opération n° 19	Opération d'équipement n° 19	3 000,00		3 000,00	515,40		515,40	2 484,60
Opération n° 20	Opération d'équipement n° 20	11 000,00	4 500,00	15 500,00	4 916,58		4 916,58	10 583,42
Opération n° 21	Opération d'équipement n° 21	163 342,05		163 342,05	98 947,26		98 947,26	64 394,79
Opération n° 23	Opération d'équipement n° 23	136 134,33		136 134,33	4 985,81		4 985,81	131 148,52
Opération n° 24	Opération d'équipement n° 24	10 896,00		10 896,00	1 572,00		1 572,00	9 324,00
Opération n° 25	Opération d'équipement n° 25	18 000,00		18 000,00				18 000,00
Opération n° 26	Opération d'équipement n° 26	211 810,00		211 810,00	51 708,00		51 708,00	160 102,00
Opération n° 27	Opération d'équipement n° 27	52 800,00		52 800,00				52 800,00
Opération n° 29	Opération d'équipement n° 29	17 416,80		17 416,80				17 416,80
Opération n° 30	Opération d'équipement n° 30	17 400,00		17 400,00				17 400,00
Opération n° 31	Opération d'équipement n° 31		110 400,00	110 400,00				110 400,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	857 799,18	144 900,00	1 002 699,18	315 730,46		315 730,46	686 968,72
4581396	Opération pour compte tiers n° 4581396	42 000,00		42 000,00	17 668,01		17 668,01	24 331,99

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
4581425	Opération pour compte tiers n° 4581425	69 000,00		69 000,00	42 000,00		42 000,00	27 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	111 000,00		111 000,00	59 668,01		59 668,01	51 331,99
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 094 677,24	73 600,00	1 168 277,24	406 924,25		406 924,25	761 352,99
TOTAL GENERAL		1 094 677,24	73 600,00	1 168 277,24	406 924,25		406 924,25	761 352,99

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	24 724,21		24 724,21	24 871,85		24 871,85	-147,64
13	Subventions d'investissement	744 855,45	73 600,00	818 455,45	214 633,51		214 633,51	603 821,94
27	Autres immobilisations financières	27 293,38		27 293,38	6 114,00		6 114,00	21 179,38
024	Produits de cessions (recettes)	6 000,00	-300,00	5 700,00				5 700,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	802 873,04	73 300,00	876 173,04	245 619,36		245 619,36	630 553,68
4582396	Opération pour compte tiers n° 4582396	42 000,00		42 000,00	17 668,01		17 668,01	24 331,99
4582425	Opération pour compte tiers n° 4582425	69 000,00		69 000,00	42 000,00		42 000,00	27 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	111 000,00		111 000,00	59 668,01		59 668,01	51 331,99
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	913 873,04	73 300,00	987 173,04	305 287,37		305 287,37	681 885,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	258 866,80	300,00	259 166,80	259 166,80		259 166,80	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	258 866,80	300,00	259 166,80	259 166,80		259 166,80	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	521 937,40		521 937,40				521 937,40
TOTAL GENERAL		1 694 677,24	73 600,00	1 768 277,24	564 454,17		564 454,17	1 203 823,07

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	1 659 850,00	103 740,00	1 763 590,00	832 023,73	106 714,74	725 308,99	1 038 281,01
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 891 200,00		1 891 200,00	1 833 482,73		1 833 482,73	57 717,27
65	Autres charges de gestion courante	852 717,03		852 717,03	195 819,48		195 819,48	656 897,55
66	Charges financières	26 000,00		26 000,00	17 374,33		17 374,33	8 625,67
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00				1 000,00
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	750 000,00		750 000,00				750 000,00
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	140 015,50	29 810,00	169 825,50				169 825,50
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 320 782,53	133 550,00	5 454 332,53	2 878 700,27	106 714,74	2 771 985,53	2 682 347,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	258 866,80	300,00	259 166,80	259 166,80		259 166,80	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	258 866,80	300,00	259 166,80	259 166,80		259 166,80	
TOTAL GENERAL		5 579 649,33	133 850,00	5 713 499,33	3 137 867,07	106 714,74	3 031 152,33	2 682 347,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	12 500,00		12 500,00	19 351,82		19 351,82	-6 851,82
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	523 933,70		523 933,70	494 345,00	2 800,00	491 545,00	32 388,70
74	Dotations et participations	3 880 977,01	133 550,00	4 014 527,01	3 394 470,01	1 035 729,61	2 358 740,40	1 655 786,61
75	Autres produits de gestion courante	48 650,00		48 650,00	47 828,27		47 828,27	821,73
77	Produits exceptionnels	2 000,00	300,00	2 300,00	5 457,32		5 457,32	-3 157,32
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 468 060,71	133 850,00	4 601 910,71	3 961 452,42	1 038 529,61	2 922 922,81	1 678 987,90
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 111 588,62		1 111 588,62				1 111 588,62
TOTAL GENERAL		5 579 649,33	133 850,00	5 713 499,33	3 961 452,42	1 038 529,61	2 922 922,81	2 790 576,52

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	29 742,83		29 742,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	29 742,83		29 742,83
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	1 782,95		1 782,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	1 782,95		1 782,95
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	31 525,78		31 525,78
Opération n° 218211	Matériel de transport	77 966,73		77 966,73
Opération n° 218811	Autres immobilisations corporelles	57 616,03		57 616,03
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11	Opération d'équipement n° 11	135 582,76		135 582,76
Opération n° 205116	Concessions et droits similaires	11 528,40		11 528,40
Opération n° 218316	Matériel de bureau et matériel informatique	5 974,25		5 974,25
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16	Opération d'équipement n° 16	17 502,65		17 502,65
Opération n° 218419	Mobilier	515,40		515,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19	Opération d'équipement n° 19	515,40		515,40
Opération n° 2131820	Autres bâtiments publics	4 916,58		4 916,58
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20	Opération d'équipement n° 20	4 916,58		4 916,58
Opération n° 205121	Concessions et droits similaires	26 199,66		26 199,66
Opération n° 218821	Autres immobilisations corporelles	72 747,60		72 747,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 21	Opération d'équipement n° 21	98 947,26		98 947,26
Opération n° 218823	Autres immobilisations corporelles	4 985,81		4 985,81
SOUS-TOTAL OPERATION n° 23	Opération d'équipement n° 23	4 985,81		4 985,81
Opération n° 218824	Autres immobilisations corporelles	1 572,00		1 572,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 24	Opération d'équipement n° 24	1 572,00		1 572,00
Opération n° 205126	Concessions et droits similaires	51 708,00		51 708,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 26	Opération d'équipement n° 26	51 708,00		51 708,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	315 730,46		315 730,46
4581	Opération pour compte de tiers n ° 4581	59 668,01		59 668,01
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	59 668,01		59 668,01
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	406 924,25		406 924,25
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	406 924,25		406 924,25

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	24 871,85		24 871,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	24 871,85		24 871,85
1321	Etat et Etablissements Nationaux	72 188,40		72 188,40
1322	Région	85 945,71		85 945,71
1323	Département	3 000,00		3 000,00
13248	Autres Communes	42 477,40		42 477,40
1326	Autres Etablissements Publics Locaux	11 022,00		11 022,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	214 633,51		214 633,51
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	6 114,00		6 114,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	6 114,00		6 114,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	245 619,36		245 619,36
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	59 668,01		59 668,01
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	59 668,01		59 668,01
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	305 287,37		305 287,37
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	300,00		300,00
28031	Amortissements frais d'études	1 048,80		1 048,80
28051	Concessions et droits similaires	87 120,67		87 120,67
28181	Installations générales agencements et aménagements divers	2 521,84		2 521,84
28182	Matériel de transport	44 136,90		44 136,90
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 365,67		15 365,67
28184	Mobilier	4 007,41		4 007,41
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	104 665,51		104 665,51
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	259 166,80		259 166,80
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	259 166,80		259 166,80

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	564 454,17		564 454,17

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	457,94		457,94
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	4 563,09		4 563,09
60621	Achats non stockés de combustibles	3 627,78		3 627,78
60622	Achats non stockés de carburants	29 093,70	1 119,26	27 974,44
60623	Achats non stockés d'alimentation	1 581,56	103,39	1 478,17
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	29 788,64	3 086,04	26 702,60
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	3 684,71	147,89	3 536,82
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	3 572,42		3 572,42
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	6 618,92	88,19	6 530,73
611	Contrats prestations de services	51 573,12	15 528,40	36 044,72
6122	Services extérieurs - redevance de crédit-bail mobilier	6 648,93		6 648,93
6132	Services extérieurs - locations immobilières	1 816,10		1 816,10
6135	Services extérieurs - locations mobilières	12 671,65		12 671,65
615221	Bâtiments publics	1 620,00		1 620,00
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	11 917,98		11 917,98
6156	Services extérieurs - maintenance	41 453,93	4 560,00	36 893,93
6161	Multirisques	20 831,33		20 831,33
617	Services extérieurs - études et recherches	90 294,22	21 656,02	68 638,20
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	2 046,00		2 046,00
6185	Services extérieurs - divers - frais de colloques et séminaires	1 079,00		1 079,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	3 036,00		3 036,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	240 752,69	45 578,60	195 174,09
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et publications	14 280,73		14 280,73
6231	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	160,00		160,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6237	Publicité publications relations publiques - publications	75 015,95	13 612,27	61 403,68
6248	Transports - divers	242,00		242,00
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	3 322,09		3 322,09
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	4 919,16	266,70	4 652,46
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	10 594,29	500,00	10 094,29
6261	Frais d'affranchissement	11 041,78		11 041,78
6262	Frais de télécommunications	34 550,86	26,98	34 523,88
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	14 364,00		14 364,00
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	25 764,09	441,00	25 323,09
6288	Autres services extérieurs	68 105,04		68 105,04
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	563,03		563,03
6358	Autres droits administration des impôts	371,00		371,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	832 023,73	106 714,74	725 308,99
6218	Autre personnel extérieur au service	56 012,25		56 012,25
6331	Versement mobilité	5 828,65		5 828,65
6332	Cotisations versées au FNAL	1 036,13		1 036,13
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	18 867,81		18 867,81
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	849 638,66		849 638,66
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	20 582,95		20 582,95
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	7 942,44		7 942,44
64131	Personnel non titulaire - rémunération	329 165,05		329 165,05
64138	Autres indemnités	168,72		168,72
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	218 004,65		218 004,65
6453	Cotisations aux caisses de retraites	237 485,49		237 485,49

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	13 643,41		13 643,41
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	2 250,80		2 250,80
6478	Autres charges sociales diverses	72 855,72		72 855,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 833 482,73		1 833 482,73
6518	Autres	8 207,85		8 207,85
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	56 037,79		56 037,79
6532	Frais de mission des maires adjoints et conseillers	1 583,13		1 583,13
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	5 256,96		5 256,96
6558	Contingents et participations obligatoires - autres contributions obligatoires	15 138,00		15 138,00
657348	Subventions fonctionnement aux organismes publics - autres Communes	52 551,16		52 551,16
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - autres organismes publics	5 621,86		5 621,86
658822	Aides	51 420,55		51 420,55
65888	Autres	2,18		2,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	195 819,48		195 819,48
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 374,33		17 374,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	17 374,33		17 374,33
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 878 700,27	106 714,74	2 771 985,53
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	300,00		300,00
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	258 866,80		258 866,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	259 166,80		259 166,80
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	259 166,80		259 166,80
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 137 867,07	106 714,74	3 031 152,33

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	17 651,82		17 651,82
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 700,00		1 700,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	19 351,82		19 351,82
70688	Prestations de services autres prestations de service	2 110,00		2 110,00
7078	Ventes d'autres marchandises	2 437,30		2 437,30
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes régies municipales CCAS et caisse des écoles	103 363,66		103 363,66
70845	Mise à disposition de personnel facturée aux Communes membres du GFP	88 738,24	2 800,00	85 938,24
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	220 900,95		220 900,95
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies municipales	76 290,35		76 290,35
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	504,50		504,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	494 345,00	2 800,00	491 545,00
74718	Autres participations de l'Etat	526 725,14	134 016,43	392 708,71
7472	Participations - Régions	943 258,66	202 794,30	740 464,36
7473	Participations - Départements	357 455,00	10 000,00	347 455,00
74741	Participations des Communes membres du GFP	164 659,30		164 659,30
74748	Participations des autres Communes	14 791,53		14 791,53
7477	Participations - budget communautaire et fonds structurels	850 909,07	538 731,18	312 177,89
7478	Participations - autres organismes	433 637,92	150 187,70	283 450,22
7488	Autres attributions et participations	103 033,39		103 033,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	3 394 470,01	1 035 729,61	2 358 740,40
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	47 827,20		47 827,20
7588	Autres produits divers de gestion courante	1,07		1,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	47 828,27		47 828,27
012-251201349-202303 Reçu le 14/03/2023	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	300,00		300,00

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7788	Produits exceptionnels divers	5 157,32		5 157,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	5 457,32		5 457,32
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 961 452,42	1 038 529,61	2 922 922,81
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 961 452,42	1 038 529,61	2 922 922,81

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		161 233,06						161 233,06		161 233,06
10222	FCTVA		363 485,85				24 871,85		388 357,70		388 357,70
1022	Sous Total compte 1022		363 485,85				24 871,85		388 357,70		388 357,70
102	Sous Total compte 102		524 718,91				24 871,85		549 590,76		549 590,76
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		2 008 365,18						2 008 365,18		2 008 365,18
106	Sous Total compte 106		2 008 365,18						2 008 365,18		2 008 365,18
10	Sous Total compte 10		2 533 084,09				24 871,85		2 557 955,94		2 557 955,94
110	Report à nouveau solde créditeur		1 097 211,58		14 377,04				1 111 588,62		1 111 588,62
11	Sous Total compte 11		1 097 211,58		14 377,04				1 111 588,62		1 111 588,62
12	Résultat exercice excéd déficit		14 377,04	14 377,04				14 377,04	14 377,04		0,00
12	Sous Total compte 12		14 377,04	14 377,04				14 377,04	14 377,04		0,00
1321	Etat et EPN		380 710,38				72 188,40		452 898,78		452 898,78
1322	Région		718 701,83				85 945,71		804 647,54		804 647,54

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1323	Dépt		106 069,51				3 000,00		109 069,51		109 069,51
13241	Communes membres du GFP		53 600,00						53 600,00		53 600,00
13248	Autres communes		2 600,00				42 477,40		45 077,40		45 077,40
1324	Sous Total compte 1324		56 200,00				42 477,40		98 677,40		98 677,40
13251	GFP de rattachement		55 940,00						55 940,00		55 940,00
1325	Sous Total compte 1325		55 940,00						55 940,00		55 940,00
1326	Autres EPL						11 022,00		11 022,00		11 022,00
1327	Budget communautaire fonds structurels		93 831,92						93 831,92		93 831,92
1328	Autres		213 784,35						213 784,35		213 784,35
132	Sous Total compte 132		1 625 237,99				214 633,51		1 839 871,50		1 839 871,50
13	Sous Total compte 13		1 625 237,99				214 633,51		1 839 871,50		1 839 871,50
1641	Emprunts en euros		797 270,92			29 742,83		29 742,83	797 270,92		767 528,09
164	Sous Total compte 164		797 270,92			29 742,83		29 742,83	797 270,92		767 528,09

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16	Sous Total compte 16		797 270,92			29 742,83		29 742,83	797 270,92		767 528,09
192	Plus ou moins-values cessions immo	1 197 339,89					300,00	1 197 339,89	300,00	1 197 039,89	
193	Autres neutralisations et régularisation	299 170,79		653,26				299 824,05		299 824,05	
19	Sous Total compte 19	1 496 510,68		653,26			300,00	1 497 163,94	300,00	1 496 863,94	
	Total classe 1	1 496 510,68	6 067 181,62	15 030,30	14 377,04	29 742,83	239 805,36	1 541 283,81	6 321 364,02	1 496 863,94	6 276 944,15
2031	Frais d'études	5 244,00						5 244,00		5 244,00	
203	Sous Total compte 203	5 244,00						5 244,00		5 244,00	
2051	Concessions et droits similaires	313 910,58			7 881,89	89 436,06		403 346,64	7 881,89	395 464,75	
205	Sous Total compte 205	313 910,58			7 881,89	89 436,06		403 346,64	7 881,89	395 464,75	
20	Sous Total compte 20	319 154,58			7 881,89	89 436,06		408 590,64	7 881,89	400 708,75	
2111	Terrains nus	6 792,67						6 792,67		6 792,67	
211	Sous Total compte 211	6 792,67						6 792,67		6 792,67	
21318	Autres batiments publics	2 086 841,40				4 916,58		2 091 757,98		2 091 757,98	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2131	Sous Total compte 2131	2 086 841,40				4 916,58		2 091 757,98		2 091 757,98	
2135	Instal gales agencé amégts const	51 793,45						51 793,45		51 793,45	
213	Sous Total compte 213	2 138 634,85				4 916,58		2 143 551,43		2 143 551,43	
2181	Instal gales agencé amngts divers	37 827,54						37 827,54		37 827,54	
2182	Mat de transport	351 578,90			34 020,00	77 966,73		429 545,63	34 020,00	395 525,63	
2183	Mat bureau mat informatique	160 690,75			56 570,83	5 974,25		166 665,00	56 570,83	110 094,17	
2184	Mobilier	40 074,14			1 862,17	515,40		40 589,54	1 862,17	38 727,37	
2188	Autres immobilisations corporelles	632 022,51			73 934,58	136 921,44		768 943,95	73 934,58	695 009,37	
218	Sous Total compte 218	1 222 193,84			166 387,58	221 377,82		1 443 571,66	166 387,58	1 277 184,08	
21	Sous Total compte 21	3 367 621,36			166 387,58	226 294,40		3 593 915,76	166 387,58	3 427 528,18	
248	Autres immobilisat mises en affectation	97 242,90						97 242,90		97 242,90	
24	Sous Total compte 24	97 242,90						97 242,90		97 242,90	
261	Titres de participation	47 500,00						47 500,00		47 500,00	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
26	Sous Total compte 26	47 500,00						47 500,00		47 500,00	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	18 647,00				1 782,95	6 114,00	20 429,95	6 114,00	14 315,95	
276	Sous Total compte 276	18 647,00				1 782,95	6 114,00	20 429,95	6 114,00	14 315,95	
27	Sous Total compte 27	18 647,00				1 782,95	6 114,00	20 429,95	6 114,00	14 315,95	
28031	Amort frais études		688,80				1 048,80		1 737,60		1 737,60
2803	Sous Total compte 2803		688,80				1 048,80		1 737,60		1 737,60
28051	Concessions et droits similaires		171 648,78	7 881,89			87 120,67	7 881,89	258 769,45		250 887,56
2805	Sous Total compte 2805		171 648,78	7 881,89			87 120,67	7 881,89	258 769,45		250 887,56
280	Sous Total compte 280		172 337,58	7 881,89			88 169,47	7 881,89	260 507,05		252 625,16
28181	Instal gales agenc t amngts divers		8 592,27				2 521,84		11 114,11		11 114,11
28182	Mat de transport		241 578,10	34 020,00			44 136,90	34 020,00	285 715,00		251 695,00
28183	Mat bureau mat informatique		127 362,13	56 570,83			15 365,67	56 570,83	142 727,80		86 156,97
28184	Mobilier		11 765,14	1 208,91			4 007,41	1 208,91	15 772,55		14 563,64

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28188	Amort autres immobilisations corporelles		351 385,70	73 934,58			104 665,51	73 934,58	456 051,21		382 116,63
2818	Sous Total compte 2818		740 683,34	165 734,32			170 697,33	165 734,32	911 380,67		745 646,35
281	Sous Total compte 281		740 683,34	165 734,32			170 697,33	165 734,32	911 380,67		745 646,35
28	Sous Total compte 28		913 020,92	173 616,21			258 866,80	173 616,21	1 171 887,72		998 271,51
	Total classe 2	3 850 165,84	913 020,92	173 616,21	174 269,47	317 513,41	264 980,80	4 341 295,46	1 352 271,19	3 987 295,78	998 271,51
4011	Fournisseurs		32 999,51	798 243,36	796 278,54			798 243,36	829 278,05		31 034,69
401	Sous Total compte 401		32 999,51	798 243,36	796 278,54			798 243,36	829 278,05		31 034,69
4041	Fournis immob		7 389,48	382 787,95	375 398,47			382 787,95	382 787,95		0,00
404	Sous Total compte 404		7 389,48	382 787,95	375 398,47			382 787,95	382 787,95		0,00
408	Fournis factures non parvenues		105 310,80	105 310,80	28 856,60			105 310,80	134 167,40		28 856,60
40	Sous Total compte 40		145 699,79	1 286 342,11	1 200 533,61			1 286 342,11	1 346 233,40		59 891,29
4111	Redevables - amiable	8 110,00		160 143,45	167 903,45			168 253,45	167 903,45	350,00	
4116	Redevables - contentieux			17 399,97	17 399,97			17 399,97	17 399,97		0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Sous Total compte 411	8 110,00		177 543,42	185 303,42			185 653,42	185 303,42	350,00	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable			47 827,20	38 227,20			47 827,20	38 227,20	9 600,00	
414	Sous Total compte 414			47 827,20	38 227,20			47 827,20	38 227,20	9 600,00	
41	Sous Total compte 41	8 110,00		225 370,62	223 530,62			233 480,62	223 530,62	9 950,00	
421	Personnel - rémunérations dues			939 366,29	939 366,29			939 366,29	939 366,29		0,00
42	Sous Total compte 42			939 366,29	939 366,29			939 366,29	939 366,29		0,00
431	Sécurité sociale			388 929,11	389 584,24			388 929,11	389 584,24		655,13
437	Autres organismes sociaux			302 994,07	302 994,07			302 994,07	302 994,07		0,00
43	Sous Total compte 43			691 923,18	692 578,31			691 923,18	692 578,31		655,13
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	24,00		680 973,23	680 997,23			680 997,23	680 997,23		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	394,79		31 339,03	31 700,93			31 733,82	31 700,93	32,89	
441	Sous Total compte 441	418,79		712 312,26	712 698,16			712 731,05	712 698,16	32,89	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			44 133,07	44 133,07			44 133,07	44 133,07		0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
442	Sous Total compte 442			44 133,07	44 133,07			44 133,07	44 133,07		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			3 549,06	3 549,06			3 549,06	3 549,06		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	280,00		925,00	1 205,00			1 205,00	1 205,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431	280,00		4 474,06	4 754,06			4 754,06	4 754,06		0,00
44322	Opér particul Région recettes amiable			1 050,00				1 050,00		1 050,00	
4432	Sous Total compte 4432			1 050,00				1 050,00		1 050,00	
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable			1 050,00	700,00			1 050,00	700,00	350,00	
4433	Sous Total compte 4433			1 050,00	700,00			1 050,00	700,00	350,00	
44341	Opér part av Etat communes dépenses			55 972,81	55 972,81			55 972,81	55 972,81		0,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	28 256,20		155 253,24	143 801,94			183 509,44	143 801,94	39 707,50	
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux			16 962,40	15 912,40			16 962,40	15 912,40	1 050,00	
4434	Sous Total compte 4434	28 256,20		228 188,45	215 687,15			256 444,65	215 687,15	40 757,50	
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	5 915,00			5 915,00			5 915,00	5 915,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4435	Sous Total compte 4435	5 915,00			5 915,00			5 915,00	5 915,00		0,00
44362	Opér part Etat ce recettes amiable	52 578,97		10 593,43	62 159,27			63 172,40	62 159,27	1 013,13	
4436	Sous Total compte 4436	52 578,97		10 593,43	62 159,27			63 172,40	62 159,27	1 013,13	
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable			14 236,39	8 164,33			14 236,39	8 164,33	6 072,06	
4437	Sous Total compte 4437			14 236,39	8 164,33			14 236,39	8 164,33	6 072,06	
44381	Aut serv organ pub - dépenses			47 920,38	47 920,38			47 920,38	47 920,38		0,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	40 200,77		186 390,69	93 886,08			226 591,46	93 886,08	132 705,38	
4438	Sous Total compte 4438	40 200,77		234 311,07	141 806,46			274 511,84	141 806,46	132 705,38	
443	Sous Total compte 443	127 230,94		493 903,40	439 186,27			621 134,34	439 186,27	181 948,07	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			114 566,71	114 566,71			114 566,71	114 566,71		0,00
4487	Produits à recevoir	1 038 529,61		1 125 259,13	1 038 529,61			2 163 788,74	1 038 529,61	1 125 259,13	
448	Sous Total compte 448	1 038 529,61		1 125 259,13	1 038 529,61			2 163 788,74	1 038 529,61	1 125 259,13	
44	Sous Total compte 44	1 166 179,34		2 490 174,57	2 349 113,82			3 656 353,91	2 349 113,82	1 307 240,09	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4512	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		81 293,46	102 683,79	127 714,97			102 683,79	209 008,43		106 324,64
451	Sous Total compte 451		81 293,46	102 683,79	127 714,97			102 683,79	209 008,43		106 324,64
4581396	Dépenses (à subdiviser par mandat)	39 000,00				17 668,01		56 668,01		56 668,01	
4581425	Dépenses (à subdiviser par mandat)					42 000,00		42 000,00		42 000,00	
4581	Sous Total compte 4581	39 000,00				59 668,01		98 668,01		98 668,01	
4582396	Recettes (à subdiviser par mandat)		39 000,00				17 668,01		56 668,01		56 668,01
4582425	Recettes (à subdiviser par mandat)						42 000,00		42 000,00		42 000,00
4582	Sous Total compte 4582		39 000,00				59 668,01		98 668,01		98 668,01
458	Sous Total compte 458	39 000,00	39 000,00			59 668,01	59 668,01	98 668,01	98 668,01		0,00
45	Sous Total compte 45	39 000,00	120 293,46	102 683,79	127 714,97	59 668,01	59 668,01	201 351,80	307 676,44		106 324,64
4621	Créances cess immob - amiable			300,00	300,00			300,00	300,00		0,00
462	Sous Total compte 462			300,00	300,00			300,00	300,00		0,00
466	Excédtt de verSEment		199,00						199,00		199,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs			129 773,38	129 856,38			129 773,38	129 856,38		83,00
4671	Sous Total compte 4671			129 773,38	129 856,38			129 773,38	129 856,38		83,00
46721	Débiteurs divers - amiable	2 106,50		29 836,26	42 388,98			31 942,76	42 388,98		10 446,22
4672	Sous Total compte 4672	2 106,50		29 836,26	42 388,98			31 942,76	42 388,98		10 446,22
467	Sous Total compte 467	2 106,50		159 609,64	172 245,36			161 716,14	172 245,36		10 529,22
46	Sous Total compte 46	2 106,50	199,00	159 909,64	172 545,36			162 016,14	172 744,36		10 728,22
47134	Raet : subv		8 685,80	196 836,44	188 150,64			196 836,44	196 836,44		0,00
47138	Raet : autres			1 707 591,18	1 707 591,18			1 707 591,18	1 707 591,18		0,00
4713	Sous Total compte 4713		8 685,80	1 904 427,62	1 895 741,82			1 904 427,62	1 904 427,62		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			1 066,80	1 106,41			1 066,80	1 106,41		39,61
471	Sous Total compte 471		8 685,80	1 905 494,42	1 896 848,23			1 905 494,42	1 905 534,03		39,61
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			35 337,87	35 337,87			35 337,87	35 337,87		0,00
47218	Autres dépenses			9 359,93	9 359,93			9 359,93	9 359,93		0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	Sous Total compte 4721			44 697,80	44 697,80			44 697,80	44 697,80		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			2,80	2,80			2,80	2,80		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			43 034,04	43 034,04			43 034,04	43 034,04		0,00
472	Sous Total compte 472			87 734,64	87 734,64			87 734,64	87 734,64		0,00
47	Sous Total compte 47		8 685,80	1 993 229,06	1 984 582,87			1 993 229,06	1 993 268,67		39,61
	Total classe 4	1 215 395,84	274 878,05	7 888 999,26	7 689 965,85	59 668,01	59 668,01	9 164 063,11	8 024 511,91	1 415 858,10	276 306,90
515	Compte au trésor	692 245,98		3 169 889,57	3 319 622,58			3 862 135,55	3 319 622,58	542 512,97	
51	Sous Total compte 51	692 245,98		3 169 889,57	3 319 622,58			3 862 135,55	3 319 622,58	542 512,97	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	762,25		671,54	671,54			1 433,79	671,54	762,25	
541	Sous Total compte 541	762,25		671,54	671,54			1 433,79	671,54	762,25	
54	Sous Total compte 54	762,25		671,54	671,54			1 433,79	671,54	762,25	
580	Opérations d'ordre budgétaires			259 166,80	259 166,80			259 166,80	259 166,80		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			4 638,50	4 638,50			4 638,50	4 638,50		0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			76 492,38	76 492,38			76 492,38	76 492,38		0,00
58	Sous Total compte 58			340 297,68	340 297,68			340 297,68	340 297,68		0,00
	Total classe 5	693 008,23		3 510 858,79	3 660 591,80			4 203 867,02	3 660 591,80	543 275,22	
60611	Achts non stkés fourniture eau-assainissement					457,94		457,94		457,94	
60612	Achts non stkés fourniture énergie électrique					4 563,09		4 563,09		4 563,09	
6061	Sous Total compte 6061					5 021,03		5 021,03		5 021,03	
60621	Achts non stkés combustibles					3 627,78		3 627,78		3 627,78	
60622	Achts non stkés carburants					29 093,70	1 119,26	29 093,70	1 119,26	27 974,44	
60623	Achts non stkés d'alimentation					1 581,56	103,39	1 581,56	103,39	1 478,17	
6062	Sous Total compte 6062					34 303,04	1 222,65	34 303,04	1 222,65	33 080,39	
60632	Achts non stkés fourniture petit équipement					29 788,64	3 086,04	29 788,64	3 086,04	26 702,60	
60636	Achts non stkés vêtements travail					3 684,71	147,89	3 684,71	147,89	3 536,82	
6063	Sous Total compte 6063					33 473,35	3 233,93	33 473,35	3 233,93	30 239,42	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Achts non stkés fournit admin					3 572,42		3 572,42		3 572,42	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					6 618,92	88,19	6 618,92	88,19	6 530,73	
606	Sous Total compte 606					82 988,76	4 544,77	82 988,76	4 544,77	78 443,99	
60	Sous Total compte 60					82 988,76	4 544,77	82 988,76	4 544,77	78 443,99	
611	Contrats prestations de services					51 573,12	15 528,40	51 573,12	15 528,40	36 044,72	
6122	Redevance de crédit-bail mobilier					6 648,93		6 648,93		6 648,93	
612	Sous Total compte 612					6 648,93		6 648,93		6 648,93	
6132	Locations immobilières					1 816,10		1 816,10		1 816,10	
6135	Locations mobilières					12 671,65		12 671,65		12 671,65	
613	Sous Total compte 613					14 487,75		14 487,75		14 487,75	
615221	Bâtiments publics					1 620,00		1 620,00		1 620,00	
61522	Sous Total compte 61522					1 620,00		1 620,00		1 620,00	
6152	Sous Total compte 6152					1 620,00		1 620,00		1 620,00	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61551	Entretien réparations matériel roulant					11 917,98		11 917,98		11 917,98	
6155	Sous Total compte 6155					11 917,98		11 917,98		11 917,98	
6156	Maintenance					41 453,93	4 560,00	41 453,93	4 560,00	36 893,93	
615	Sous Total compte 615					54 991,91	4 560,00	54 991,91	4 560,00	50 431,91	
6161	Multirisques					20 831,33		20 831,33		20 831,33	
616	Sous Total compte 616					20 831,33		20 831,33		20 831,33	
617	Etudes et recherches					90 294,22	21 656,02	90 294,22	21 656,02	68 638,20	
6182	Divers doc générale et technique					2 046,00		2 046,00		2 046,00	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					1 079,00		1 079,00		1 079,00	
618	Sous Total compte 618					3 125,00		3 125,00		3 125,00	
61	Sous Total compte 61					241 952,26	41 744,42	241 952,26	41 744,42	200 207,84	
6218	Autre personnel extérieur au service					56 012,25		56 012,25		56 012,25	
621	Sous Total compte 621					56 012,25		56 012,25		56 012,25	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6226	Rému intermédi honoraires					3 036,00		3 036,00		3 036,00	
6228	Rému intermédi honoraires divers					240 752,69	45 578,60	240 752,69	45 578,60	195 174,09	
622	Sous Total compte 622					243 788,69	45 578,60	243 788,69	45 578,60	198 210,09	
6231	Pub public relat publ annonces insert					14 280,73		14 280,73		14 280,73	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					160,00		160,00		160,00	
6237	Pub public relat publ publications					75 015,95	13 612,27	75 015,95	13 612,27	61 403,68	
623	Sous Total compte 623					89 456,68	13 612,27	89 456,68	13 612,27	75 844,41	
6248	Transports- divers					242,00		242,00		242,00	
624	Sous Total compte 624					242,00		242,00		242,00	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					3 322,09		3 322,09		3 322,09	
6256	Déplacts missions récep - missions					4 919,16	266,70	4 919,16	266,70	4 652,46	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					10 594,29	500,00	10 594,29	500,00	10 094,29	
625	Sous Total compte 625					18 835,54	766,70	18 835,54	766,70	18 068,84	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6261	Frais d'affranchissement					11 041,78		11 041,78		11 041,78	
6262	Frais de télécommunication					34 550,86	26,98	34 550,86	26,98	34 523,88	
626	Sous Total compte 626					45 592,64	26,98	45 592,64	26,98	45 565,66	
6281	Aut serv extér concours divers					14 364,00		14 364,00		14 364,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					25 764,09	441,00	25 764,09	441,00	25 323,09	
6288	Autres serv extér					68 105,04		68 105,04		68 105,04	
628	Sous Total compte 628					108 233,13	441,00	108 233,13	441,00	107 792,13	
62	Sous Total compte 62					562 160,93	60 425,55	562 160,93	60 425,55	501 735,38	
6331	Versement mobilité					5 828,65		5 828,65		5 828,65	
6332	Cotisations versées au FNAL					1 036,13		1 036,13		1 036,13	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					18 867,81		18 867,81		18 867,81	
633	Sous Total compte 633					25 732,59		25 732,59		25 732,59	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					563,03		563,03		563,03	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6358	Autres droits administration des impôts					371,00		371,00		371,00	
635	Sous Total compte 635					934,03		934,03		934,03	
63	Sous Total compte 63					26 666,62		26 666,62		26 666,62	
64111	Persl titulaire_rémun principale					849 638,66		849 638,66		849 638,66	
64112	Persl titulai_NBI supplt fami indem rés					20 582,95		20 582,95		20 582,95	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					7 942,44		7 942,44		7 942,44	
6411	Sous Total compte 6411					878 164,05		878 164,05		878 164,05	
64131	Persel non titulaire - rémunération					329 165,05		329 165,05		329 165,05	
64138	Autres indemnités					168,72		168,72		168,72	
6413	Sous Total compte 6413					329 333,77		329 333,77		329 333,77	
6419	Rembst rémunérations du persel						17 651,82		17 651,82		17 651,82
641	Sous Total compte 641					1 207 497,82	17 651,82	1 207 497,82	17 651,82	1 189 846,00	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					218 004,65		218 004,65		218 004,65	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6453	Cotisations aux caisses de retraites					237 485,49		237 485,49		237 485,49	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					13 643,41		13 643,41		13 643,41	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						1 700,00		1 700,00		1 700,00
645	Sous Total compte 645					469 133,55	1 700,00	469 133,55	1 700,00	467 433,55	
6475	Autres charges sociales médecine travail					2 250,80		2 250,80		2 250,80	
6478	Autres charges sociales diverses					72 855,72		72 855,72		72 855,72	
647	Sous Total compte 647					75 106,52		75 106,52		75 106,52	
64	Sous Total compte 64					1 751 737,89	19 351,82	1 751 737,89	19 351,82	1 732 386,07	
6518	Autres					8 207,85		8 207,85		8 207,85	
651	Sous Total compte 651					8 207,85		8 207,85		8 207,85	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					56 037,79		56 037,79		56 037,79	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					1 583,13		1 583,13		1 583,13	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					5 256,96		5 256,96		5 256,96	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
653	Sous Total compte 653					62 877,88		62 877,88		62 877,88	
6558	Autres contributions obligatoires					15 138,00		15 138,00		15 138,00	
655	Sous Total compte 655					15 138,00		15 138,00		15 138,00	
657348	Subv fonct aux orga pub autres Cnes					52 551,16		52 551,16		52 551,16	
65734	Sous Total compte 65734					52 551,16		52 551,16		52 551,16	
65738	Subv fonct autres orga publics					5 621,86		5 621,86		5 621,86	
6573	Sous Total compte 6573					58 173,02		58 173,02		58 173,02	
657	Sous Total compte 657					58 173,02		58 173,02		58 173,02	
658822	Aides					51 420,55		51 420,55		51 420,55	
65882	Sous Total compte 65882					51 420,55		51 420,55		51 420,55	
65888	Autres					2,18		2,18		2,18	
6588	Sous Total compte 6588					51 422,73		51 422,73		51 422,73	
658	Sous Total compte 658					51 422,73		51 422,73		51 422,73	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65					195 819,48		195 819,48		195 819,48	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					17 374,33		17 374,33		17 374,33	
6611	Sous Total compte 6611					17 374,33		17 374,33		17 374,33	
661	Sous Total compte 661					17 374,33		17 374,33		17 374,33	
66	Sous Total compte 66					17 374,33		17 374,33		17 374,33	
6761	Différences sur réalisations (positives)					300,00		300,00		300,00	
676	Sous Total compte 676					300,00		300,00		300,00	
67	Sous Total compte 67					300,00		300,00		300,00	
6811	DA - immob					258 866,80		258 866,80		258 866,80	
681	Sous Total compte 681					258 866,80		258 866,80		258 866,80	
68	Sous Total compte 68					258 866,80		258 866,80		258 866,80	
	Total classe 6					3 137 867,07	126 066,56	3 137 867,07	126 066,56	3 031 152,33	19 351,82
70688	Prest serv autres prestat service						2 110,00		2 110,00		2 110,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7068	Sous Total compte 7068						2 110,00		2 110,00		2 110,00
706	Sous Total compte 706						2 110,00		2 110,00		2 110,00
7078	Ventes d'autres marchandises						2 437,30		2 437,30		2 437,30
707	Sous Total compte 707						2 437,30		2 437,30		2 437,30
70841	Mise à dispo persel aux BA						103 363,66		103 363,66		103 363,66
70845	Mise à dispo persel aux Ches membres GFP					2 800,00	88 738,24	2 800,00	88 738,24		85 938,24
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						220 900,95		220 900,95		220 900,95
7084	Sous Total compte 7084					2 800,00	413 002,85	2 800,00	413 002,85		410 202,85
70872	Rembst frais par bud annex régies munic						76 290,35		76 290,35		76 290,35
70878	Autres produits - remboursement de frais						504,50		504,50		504,50
7087	Sous Total compte 7087						76 794,85		76 794,85		76 794,85
708	Sous Total compte 708					2 800,00	489 797,70	2 800,00	489 797,70		486 997,70
70	Sous Total compte 70					2 800,00	494 345,00	2 800,00	494 345,00		491 545,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74718	Autres participations Etat					134 016,43	526 725,14	134 016,43	526 725,14		392 708,71
7471	Sous Total compte 7471					134 016,43	526 725,14	134 016,43	526 725,14		392 708,71
7472	Participations - Région					202 794,30	943 258,66	202 794,30	943 258,66		740 464,36
7473	Participations - Dépt					10 000,00	357 455,00	10 000,00	357 455,00		347 455,00
74741	Participations Cnes membres GFP						164 659,30		164 659,30		164 659,30
74748	Participations des autres Cnes						14 791,53		14 791,53		14 791,53
7474	Sous Total compte 7474						179 450,83		179 450,83		179 450,83
7477	Participations - budget com fonds struct					538 731,18	850 909,07	538 731,18	850 909,07		312 177,89
7478	Participations - autres organismes					150 187,70	433 637,92	150 187,70	433 637,92		283 450,22
747	Sous Total compte 747					1 035 729,61	3 291 436,62	1 035 729,61	3 291 436,62		2 255 707,01
7488	Autres attributions - participations						103 033,39		103 033,39		103 033,39
748	Sous Total compte 748						103 033,39		103 033,39		103 033,39
74	Sous Total compte 74					1 035 729,61	3 394 470,01	1 035 729,61	3 394 470,01		2 358 740,40

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
752	Revenus des immeubles						47 827,20		47 827,20		47 827,20
7588	Autres produits divers de gestion couran						1,07		1,07		1,07
758	Sous Total compte 758						1,07		1,07		1,07
75	Sous Total compte 75						47 828,27		47 828,27		47 828,27
775	Produits des cessions d'immobilisatio						300,00		300,00		300,00
7788	Produits exceptionnels divers						5 157,32		5 157,32		5 157,32
778	Sous Total compte 778						5 157,32		5 157,32		5 157,32
77	Sous Total compte 77						5 457,32		5 457,32		5 457,32
	Total classe 7						1 038 529,61	3 942 100,60	1 038 529,61	3 942 100,60	2 903 570,99
	Total général	7 255 080,59	7 255 080,59	11 588 504,56	11 539 204,16	4 583 320,93	4 632 621,33	23 426 906,08	23 426 906,08	10 474 445,37	10 474 445,37

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Page des signatures

84100 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_021-BF
Reçu le 14/03/2023

Département : AVEYRON	DELIBERATION N°2023 - 022	Nombre de membres en exercice : 46
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022	Nombre de membres présents :
	Séance du 10 mars 2023	Nombre de suffrages exprimés :

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de *Christophe LABORIE*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Richard FIOL, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2021		521 937,40		1 111 588,62		1 633 526,02
Transfert à la sect° d'investisst	-	-	-	-	-	-
Résultats cumulés reportés 2021		521 937,40	-	1 111 588,62		1 633 526,02
Opérations de l'exercice 2022	406 924,25	564 454,17	3 031 152,33	2 922 922,81	3 438 076,58	3 487 376,98
Résultats de l'exercice 2022		157 529,92	108 229,52			49 300,40
RESULTATS DE CLOTURE en €		679 467,32		1 003 359,10		1 682 826,42

ETAT DES RESTES A REALISER	INVESTISSEMENTS	
Dépenses reportées	714 028,44	
Recettes reportées		706 395,64
Déficit de financement	7 632,80	

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2022 en €	1 003 359,10
Affectation du résultat prévu au BP 2023 :	
- En section de fonctionnement - article 002 "Excédents antérieurs reportés" - report à nouveau en €	1 003 359,10
- En section d'investissement - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00


Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2022 en €	671 834,52
Affectation du résultat prévu au BP 2023 :	
- En section d'investissement : article 001 "Excédents d'investissement antérieurs reportés" en €	671 834,52



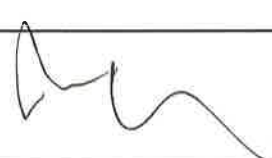







2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes




3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Région Occitanie			
Emmanuelle GAZEL <i>Région Occitanie</i> <i>Pouvoir S. PEYRETOU</i>		Bernard BASTIDE <i>Région Occitanie</i>	
Clément CARLES <i>Région Occitanie</i>		Sandrine SOLIMAN <i>Région Occitanie</i>	
Aurélie MAILLOLS <i>Région Occitanie</i>		Christine SAHUET <i>Région Occitanie</i>	
Fadilha BENAMMAR KOLY <i>Région Occitanie</i>		Aurélie GENOLHER <i>Région Occitanie</i>	
Marie LACAZE <i>Région Occitanie</i>		Christine BERNOT <i>Région Occitanie</i>	
Pascal MAZET <i>Région Occitanie</i>		Géraldine ROUQUETTE <i>Région Occitanie</i>	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Christophe LABORIE <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Christian NAUDAN <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Emilie GRAL <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Jean-Paul SADOUL <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Arnaud VIALA <i>Conseil départemental Aveyron</i> <i>Pouvoir F Rodriguez</i>		Valérie ABADIE ROQUES <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Nadine FRAYSSE <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Jean-Philippe ABINAL <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Monique ALIES <i>Conseil départemental Aveyron</i> <i>Pouvoir C. TOUZET</i>		Hélène RIVIERE <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Claude ASSIER <i>Conseil départemental Aveyron</i> <i>Pouvoir C. LABORIE</i>		Christian TIEULIE <i>Conseil départemental Aveyron</i>	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communes urbaines			
Thierry PEREZ-LAFONT <i>Commune urbaine Millau</i>		Nicolas WOHREL <i>Commune urbaine Millau</i>	
Michel DURAND <i>Commune urbaine Millau</i>		Yannick DOULS <i>Commune urbaine Millau</i>	
Catherine JOUVE <i>Commune urbaine Millau</i>		Marie-Eve PANIS <i>Commune urbaine Millau</i>	
Philippe RAMONDENC <i>Commune urbaine Millau</i>		Claude ASSIER <i>Commune urbaine Millau</i>	
Céline RENAUD <i>Commune urbaine St-Affrique</i>		Geneviève CAMBON <i>Commune urbaine St-Affrique</i>	
Edmond GROS <i>Commune urbaine Sévérac d'Aveyron</i>		Emilie FABRE <i>Commune urbaine Sévérac d'Aveyron</i>	
Communautés de communes			
Sébastien CROS <i>C de C Causses à l'Aubrac</i>		Philippe COSTES <i>C de C Causses à l'Aubrac</i>	
Richard FIOL <i>C de C Larzac et Vallées</i>		Maryse ROUX <i>C de C Larzac et Vallées</i>	
Joël ESPINASSE <i>C de C Millau Grands Causses</i>		Bernard MAURY <i>C de C Millau Grands Causses</i>	
Mathieu LAMBRECHT <i>C de C Millau Grands Causses</i>		Christophe SAINT-PIERRE <i>C de C Millau Grands Causses</i>	
Christian BOUDES <i>C de C Millau Grands Causses</i>		Vincent HERAN <i>C de C Millau Grands Causses</i>	
Philippe LEPETIT <i>C de C Millau Grands Causses</i>		Charlie MEDEIROS <i>C de C Millau Grands Causses</i>	
Séverine PEYRETOU <i>C de C Millau Grands Causses</i>		Aurélie ESON <i>C de C Millau Grands Causses</i>	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communautés de communes			
Bouchra EL MEROUANI C de C Millau Grands Causses		Valentin ARTAL C de C Millau Grands Causses	
Cyril TOUZET C de C Monts, Rance et Rougiers		Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers	
Mathieu HENRY C de C Muse et Raspes du Tarn		Georget DAMERVAL C de C Muse et Raspes du Tarn	
Sébastien DAVID C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Thierry ARNAL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Bernard SIRGUE C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Frédéric ARTIS C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Gérard CAILHOL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Myriam SAHNOUN C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Communes rurales			
Jean-Michel LADET C R "Terroir Le Séveragais"		Elisabeth DODINET C R "Terroir le Séveragais"	
Jean-François DUMAS C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	 POUVOIR J ARLES	Christophe CARRAT C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
François RODRIGUEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Victorien GENIEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Jean-Michel PINAULT C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		----- C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St Affricain, Rougiers" Accusé de réception en préfecture		Philippe MEJANE C R Terroir "Pays de Roquefort, St Affricain, Rougiers"	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communes rurales			
Jonathan COSTES C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Gaëtan PRIVAT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Jean-François ROUSSET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Christophe HURALT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Jean-Marie BODT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Anne CROS C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Bastien GIACOBBI C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Eloi ALBET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		----- C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
----- C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Nathalie PALMIER C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou" Pouvoir S. CROS	
Jacques ARLES C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Jean-Marc BEA C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Jean-Luc CRASSOUS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou" Pouvoir E GROS		Gilles PLET C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Bernadette PAILHAS C R Terroir "Le Millavois"		Claude TREMOLET C R Terroir "Le Millavois"	
Loïc ALMERAS C R Terroir "Le Millavois"		Philippe CARRIERE C R Terroir "Le Millavois"	



Syndicat mixte du Parc naturel
régional des Grands Causses

71 Boulevard de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU Cedex

Sceau du syndicat mixte
du Parc naturel régional des Grands Causses

05 65 61 35 50 - info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr
012-251201349-20230310-20230310_022-BF
Reçu le 14/03/2023


Pour expédition conforme
Le Président de séance

Délibération PNRGC n° 2023-023 du Comité syndical du 10 mars 2023

Tarification des mises à disposition des services du Syndicat

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadilha BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

En application de l'article L5721-9 du Code Général des Collectivités Locales, le Syndicat mixte peut mettre à disposition de ses membres tout ou partie de ses services et de son patrimoine pour réaliser des opérations spécifiques relevant de compétences partagées.

Cette mise à disposition s'inscrit dans le dispositif du « in house » qui est exclu du champ concurrentiel. Le remboursement des frais engagés sur ces missions ponctuelles et spécifiques doit se faire sur la base des coûts supportés par le Syndicat mixte.

Tel que délibéré dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 le 3 février 2023, il convient d'ajuster le tarif des mises à disposition de services et de personnel, inchangé depuis 2015, pour les aligner sur le coût marginal réel, soit :

- 300 € / journée de travail pour les interventions des AEER
- 370 € / journée de travail pour les missions d'ingénierie

Il est proposé au Comité syndical de valider ces montants moyens afin de fixer les modalités de remboursement pour les conventions de mises à disposition futures.

VOTE : Pour : **33** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Le Comité syndical autorise le Président à conclure des conventions de mise à disposition sur cette base et à rendre compte régulièrement auprès du Comité syndical.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_023-DE
Reçu le 14/03/2023

Délibération **PNRGC n° 2023-024** du Comité syndical du 10 mars 2023

Tarification de mise à disposition de la tente

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadhila BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

Depuis sa création, le Syndicat mixte du Parc, par le biais de convention, met à disposition une tente (9m x 5m) auprès des organisateurs de manifestations qui se déroulent sur son territoire.

Depuis 2019, la participation des bénéficiaires n'a pas évolué. Elle correspond à la mise à disposition d'un agent pour une ½ journée pour le montage et une ½ journée pour le démontage

Conformément à la délibération présentée à ce Comité syndical du 10 mars 2023 où il est proposé d'ajuster le coût journalier d'un agent à 300 euros, la participation de mise à disposition de la tente sera ajustée en conséquence à 300 euros.

La fiche de gestion qui fixe les modalités de la mise à disposition de la tente sera modifiée en ce sens.

VOTE : Pour : **33** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2023 -025 du Comité syndical du 10 mars 2023

Vote du Budget Primitif 2023 – Compétence Générale

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadilha BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

Le Débat d'Orientation budgétaire a été adopté par délibération n°2023-002 du comité syndical du 3 février 2023. A partir de ces orientations et des besoins recensés, le budget primitif 2023 a été élaboré. Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés à ce budget primitif 2023, dont les montants consignés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 662 476,89 euros	4 934 374,19 euros
Opérations d'ordre	275 256,40 euros	
Résultat reporté		1 003 359,10 euros
TOTAL	5 937 733,29 euros	5 937 733,29 euros
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles (RAR et propositions)	881 883,97 euros	824 793,05 euros
Opérations d'ordre		275 256,40 euros
Résultat reporté		671 834,52 euros
TOTAL	881 883,97 euros	1 771 883,97 euros
CUMUL des deux SECTIONS		
TOTAL	6 819 617,26 euros	7 709 617,26 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2023 relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte - Budget principal (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25120134900015

POSTE COMPTABLE : SGC DE SAINT AFFRIQUE

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCL, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	36
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	40
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	61
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	92
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	93
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	95

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	97
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	101

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20230310-20230310_025-BF

Reçu le 14/03/2023

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	Budget principal PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	BP 2023
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 937 733,29	4 934 374,19
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 003 359,10
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 937 733,29	5 937 733,29

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	167 855,53	393 653,81
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	714 028,44	706 395,64
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 671 834,52
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		881 883,97	1 771 883,97

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 819 617,26	7 709 617,26
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 659 850,00	0,00	1 837 200,00	1 837 200,00	1 837 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 891 200,00	0,00	1 984 500,00	1 984 500,00	1 984 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	852 717,03	0,00	1 326 400,00	1 326 400,00	1 326 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 403 767,03	0,00	5 148 100,00	5 148 100,00	5 148 100,00
66	Charges financières	26 000,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	750 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
022	Dépenses imprévues	140 015,50		41 876,89	41 876,89	41 876,89
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 320 782,53	0,00	5 662 476,89	5 662 476,89	5 662 476,89
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	258 866,80		275 256,40	275 256,40	275 256,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		258 866,80		275 256,40	275 256,40	275 256,40
TOTAL		5 579 649,33	0,00	5 937 733,29	5 937 733,29	5 937 733,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 937 733,29
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	12 500,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	523 933,70	0,00	548 050,00	548 050,00	548 050,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 880 977,01	0,00	4 336 374,19	4 336 374,19	4 336 374,19
75	Autres produits de gestion courante	48 650,00	0,00	32 950,00	32 950,00	32 950,00
Total des recettes de gestion courante		4 466 060,71	0,00	4 932 374,19	4 932 374,19	4 932 374,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 468 060,71	0,00	4 934 374,19	4 934 374,19	4 934 374,19
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 468 060,71	0,00	4 934 374,19	4 934 374,19	4 934 374,19

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 003 359,10
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 937 733,29
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	275 256,40
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20230310-20230310_025-BF

Reçu le 14/03/2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	270 419,52	679 165,01	113 951,78	113 951,78	793 116,79
	Total des dépenses d'équipement	270 419,52	679 165,01	113 951,78	113 951,78	793 116,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	6 446,38	6 863,43	13 029,03	13 029,03	19 892,46
020	Dépenses imprévues	85 231,68		9 874,72	9 874,72	9 874,72
	Total des dépenses financières	122 678,06	7 863,43	53 903,75	53 903,75	61 767,18
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	69 000,00	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	462 097,58	714 028,44	167 855,53	167 855,53	881 883,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	462 097,58	714 028,44	167 855,53	167 855,53	881 883,97

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	881 883,97
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	212 835,33	652 516,26	-8 390,15	-8 390,15	644 126,11
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	212 835,33	652 516,26	71 609,85	71 609,85	724 126,11
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	24 724,21	0,00	26 958,53	26 958,53	26 958,53
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 446,38	21 179,38	13 029,03	13 029,03	34 208,41
024	Produits des cessions d'immobilisations	400,00	5 700,00	6 800,00	6 800,00	12 500,00
	Total des recettes financières	31 570,59	26 879,38	46 787,56	46 787,56	73 666,94
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	69 000,00	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	313 405,92	706 395,64	118 397,41	118 397,41	824 793,05
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	258 866,80		275 256,40	275 256,40	275 256,40
041	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_025-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	258 866,80		275 256,40	275 256,40	275 256,40
	TOTAL	572 272,72	706 395,64	393 653,81	393 653,81	1 100 049,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					671 834,52
--	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 771 883,97
---	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	275 256,40
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 837 200,00		1 837 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 984 500,00		1 984 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 326 400,00		1 326 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	21 500,00	0,00	21 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	450 000,00	275 256,40	725 256,40
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	41 876,89		41 876,89
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 662 476,89	275 256,40	5 937 733,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 937 733,29
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	31 000,00	0,00	31 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	793 116,79		793 116,79
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000,00	0,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	19 892,46	0,00	19 892,46
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	27 000,00	0,00	27 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	9 874,72		9 874,72
Dépenses d'investissement – Total		881 883,97	0,00	881 883,97

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	881 883,97
---	-------------------

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_025-BF
Reçu le 14/03/2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	548 050,00		548 050,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	4 336 374,19		4 336 374,19
75	Autres produits de gestion courante	32 950,00	0,00	32 950,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	4 934 374,19	0,00	4 934 374,19

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 003 359,10
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 937 733,29
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 958,53	0,00	26 958,53
13	Subventions d'investissement	644 126,11	0,00	644 126,11
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	80 000,00	0,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	34 208,41	0,00	34 208,41
28	Amortissement des immobilisations		275 256,40	275 256,40
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	27 000,00	0,00	27 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	12 500,00		12 500,00
	Recettes d'investissement – Total	824 793,05	275 256,40	1 100 049,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	671 834,52
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 771 883,97
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 659 850,00	1 837 200,00	1 837 200,00
60611	Eau et assainissement	1 100,00	1 100,00	1 100,00
60612	Energie - Electricité	4 500,00	9 000,00	9 000,00
60621	Combustibles	4 200,00	4 200,00	4 200,00
60622	Carburants	22 500,00	35 000,00	35 000,00
60623	Alimentation	1 250,00	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	125 000,00	114 000,00	114 000,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00	7 500,00	7 500,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	6 500,00	6 500,00
6068	Autres matières et fournitures	4 600,00	4 000,00	4 000,00
611	Contrats de prestations de services	130 000,00	40 000,00	40 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	11 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6135	Locations mobilières	17 500,00	25 000,00	25 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	50 000,00	42 000,00	42 000,00
6161	Multirisques	21 500,00	23 500,00	23 500,00
617	Etudes et recherches	534 000,00	568 500,00	568 500,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 100,00	2 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	1 700,00	1 700,00
6226	Honoraires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	343 000,00	560 500,00	560 500,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	500,00	500,00
6237	Publications	168 000,00	150 000,00	150 000,00
6248	Divers	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	3 000,00	3 000,00
6256	Missions	5 000,00	14 000,00	14 000,00
6257	Réceptions	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6261	Frais d'affranchissement	8 500,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	43 000,00	43 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 000,00	15 000,00	15 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 600,00	28 000,00	28 000,00
6288	Autres services extérieurs	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	1 000,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 891 200,00	1 984 500,00	1 984 500,00
6218	Autre personnel extérieur	67 500,00	58 000,00	58 000,00
6331	Versement mobilité	7 000,00	6 400,00	6 400,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 300,00	1 250,00	1 250,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 000,00	20 700,00	20 700,00
64111	Rémunération principale titulaires	840 000,00	855 000,00	855 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	22 000,00	22 500,00	22 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	15 000,00	9 000,00	9 000,00
64131	Rémunérations non tit.	375 000,00	425 000,00	425 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	400,00	300,00	300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	223 000,00	229 850,00	229 850,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	230 000,00	255 000,00	255 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 500,00	15 000,00	15 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	73 500,00	83 500,00	83 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	852 717,03	1 326 400,00	1 326 400,00
6518	Autres	150,00	8 300,00	8 300,00
6531	Indemnités	56 000,00	60 000,00	60 000,00
6532	Frais de mission	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	15 200,00	15 500,00	15 500,00
65733	Subv. fonct. Départements	0,00	40 000,00	40 000,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	132 589,96	623 000,00	623 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	104 312,80	104 350,00	104 350,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	354 811,59	411 650,00	411 650,00
658822	Autres	173 102,68	46 000,00	46 000,00
65888	Autres	8 050,00	8 100,00	8 100,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_025-BF

Reçu le 14/03/2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 403 767,03	5 148 100,00	5 148 100,00
66	Charges financières (b)	26 000,00	21 500,00	21 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6688	Autres	6 000,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	750 000,00	450 000,00	450 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	750 000,00	450 000,00	450 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	140 015,50	41 876,89	41 876,89
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		5 320 782,53	5 662 476,89	5 662 476,89
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	258 866,80	275 256,40	275 256,40
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	258 866,80	275 256,40	275 256,40
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		258 866,80	275 256,40	275 256,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		258 866,80	275 256,40	275 256,40
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 579 649,33	5 937 733,29	5 937 733,29

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 937 733,29
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	12 500,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	12 500,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	523 933,70	548 050,00	548 050,00
70688	Autres prestations de services	2 450,00	3 500,00	3 500,00
7078	Autres marchandises	3 000,00	21 500,00	21 500,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	117 800,00	121 800,00	121 800,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	73 030,84	42 000,00	42 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	249 002,86	265 000,00	265 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	78 550,00	78 000,00	78 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	100,00	16 250,00	16 250,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 880 977,01	4 336 374,19	4 336 374,19
74718	Autres participations Etat	687 205,56	472 085,92	472 085,92
7472	Participat° Régions	978 749,31	1 088 255,42	1 088 255,42
7473	Participat° Départements	347 455,00	347 455,00	347 455,00
74741	Participat° Communes du GFP	164 659,30	164 019,90	164 019,90
74748	Participat° Autres communes	83 036,53	90 600,00	90 600,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	637 532,68	413 591,65	413 591,65
7478	Participat° Autres organismes	448 997,13	571 799,28	571 799,28
7488	Autres attributions et participations	533 341,50	1 188 567,02	1 188 567,02
75	Autres produits de gestion courante	48 650,00	32 950,00	32 950,00
752	Revenus des immeubles	48 600,00	32 900,00	32 900,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	50,00	50,00	50,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 466 060,71	4 932 374,19	4 932 374,19
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 468 060,71	4 934 374,19	4 934 374,19
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 468 060,71	4 934 374,19	4 934 374,19

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 003 359,10
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 937 733,29
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre des opérations d'ordre de réconciliation des opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrit au 2^{ème} degré de la nomenclature des opérations d'ordre du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_025-BF

Reçu le 14/03/2023

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	138 830,05	15 632,46	15 632,46
16	Opération d'équipement n° 16 (5)	-6 446,82	4 974,25	4 974,25
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	572,26	0,00	0,00
20	Opération d'équipement n° 20 (5)	-12 200,49	2 000,00	2 000,00
21	Opération d'équipement n° 21 (5)	75 000,00	24 119,60	24 119,60
23	Opération d'équipement n° 23 (5)	-12 952,28	-7 772,65	-7 772,65
24	Opération d'équipement n° 24 (5)	0,00	0,00	0,00
25	Opération d'équipement n° 25 (5)	0,00	0,00	0,00
26	Opération d'équipement n° 26 (5)	0,00	-4 350,00	-4 350,00
27	Opération d'équipement n° 27 (5)	52 800,00	0,00	0,00
29	Opération d'équipement n° 29 (5)	17 416,80	0,00	0,00
30	Opération d'équipement n° 30 (5)	17 400,00	79 342,97	79 342,97
31	Opération d'équipement n° 31 (5)	0,00	5,15	5,15
Total des dépenses d'équipement		270 419,52	113 951,78	113 951,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 000,00	31 000,00	31 000,00
1641	Emprunts en euros	31 000,00	31 000,00	31 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 446,38	13 029,03	13 029,03
2764	Créances sur personnes de droit privé	6 446,38	13 029,03	13 029,03
020	Dépenses imprévues	85 231,68	9 874,72	9 874,72
Total des dépenses financières		122 678,06	53 903,75	53 903,75
4581425	Réhab ANC (6)	69 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		69 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		462 097,58	167 855,53	167 855,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		462 097,58	167 855,53	167 855,53
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)			714 028,44	
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00	
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			881 883,97	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions en annexe I 042.

(8) Les communes de 2013 à 2020 et les établissements publics de coopération intercommunale de 2013 à 2020 appliquent le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
 012-251201349-20230310-20230310_025-BF

Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	212 835,33	-8 390,15	-8 390,15
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	-21 201,60	-21 201,60
1322	Subv. non transf. Régions	111 279,51	7 080,20	7 080,20
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	35 193,75	8 908,33	8 908,33
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	29 493,75	-16 677,08	-16 677,08
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	40 460,70	13 500,00	13 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	-3 592,38	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	80 000,00	80 000,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	80 000,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		212 835,33	71 609,85	71 609,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 724,21	26 958,53	26 958,53
10222	FCTVA	24 724,21	26 958,53	26 958,53
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 446,38	13 029,03	13 029,03
2764	Créances sur personnes de droit privé	6 446,38	13 029,03	13 029,03
024	Produits des cessions d'immobilisations	400,00	6 800,00	6 800,00
Total des recettes financières		31 570,59	46 787,56	46 787,56
4582425	Réhab ANC (5)	69 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		69 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		313 405,92	118 397,41	118 397,41
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	258 866,80	275 256,40	275 256,40
28031	Frais d'études	1 048,80	1 048,80	1 048,80
28051	Concessions et droits similaires	87 120,67	99 859,17	99 859,17
28181	Installations générales, aménagt divers	2 521,84	2 521,84	2 521,84
28182	Matériel de transport	44 136,90	53 790,25	53 790,25
28183	Matériel de bureau et informatique	15 365,67	13 556,58	13 556,58
28184	Mobilier	4 007,41	4 058,95	4 058,95
28188	Autres immo. corporelles	104 665,51	100 420,81	100 420,81
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		258 866,80	275 256,40	275 256,40
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		258 866,80	275 256,40	275 256,40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		572 272,72	393 653,81	393 653,81
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)			706 395,64	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			671 834,52	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 771 883,97	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe de répartition des crédits par chapitre et par section.

(6) Cf. définition des opérations d'ordre en annexe 2.

Accusé de réception en préfecture

012-51201349-20230310-20230310_025-BF

Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : Matériel et outillage

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		756 311,36	a 79 367,54	15 632,46	b 15 632,46	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	756 311,36	79 367,54	15 632,46	15 632,46	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	756 311,36	79 367,54	15 632,46	15 632,46	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 102 022,38	d -2 488,55
13	Subventions d'investissement	102 022,38	-2 488,55
1322	Subv. non transf. Régions	54 947,38	5 280,20
13248	Subv. non transf. Autres communes	16 043,75	2 575,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	10 343,75	-10 343,75
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 687,50	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	4 533,83
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16 (1)
LIBELLE : Informatique et bureautique

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		292 487,12	a 12 025,75	4 974,25	b 4 974,25	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	26 605,14	4 000,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	26 605,14	4 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	265 881,98	8 025,75	4 974,25	4 974,25	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	265 881,98	8 025,75	4 974,25	4 974,25	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-17 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)
LIBELLE : Aménagement des locaux

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		37 437,65	a 2 400,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	37 437,65	2 400,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	37 437,65	2 400,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-2 400,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 (1)
LIBELLE : Acquisition et rénovation siège social

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 143 551,43	a 10 500,00	2 000,00	b 2 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 143 551,43	10 500,00	2 000,00	2 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 091 757,98	3 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	51 793,45	7 500,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-12 500,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)
LIBELLE : Outils numériques

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		192 837,21	a 59 480,40	24 119,60	b 24 119,60	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	111 317,61	37 500,00	-37 500,00	-37 500,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	111 317,61	37 500,00	-37 500,00	-37 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	81 519,60	21 980,40	61 619,60	61 619,60	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	81 519,60	21 980,40	61 619,60	61 619,60	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 109 500,00	d 13 500,00
13	Subventions d'investissement	109 500,00	13 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	71 500,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	19 000,00	6 333,33
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	19 000,00	-6 333,33
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	13 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	39 400,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22 (1)
LIBELLE : Activités pleine nature Patrimoines Paysages

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23 (1)
LIBELLE : Autopartage

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		31 589,81	a 131 148,52	-7 772,65	b -7 772,65	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 589,81	131 148,52	-7 772,65	-7 772,65	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	31 589,81	131 148,52	-7 772,65	-7 772,65	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 147 708,38	d 0,00
13	Subventions d'investissement	147 708,38	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	67 347,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	50 869,70	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	29 491,68	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	24 332,51
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 (1)
LIBELLE : Forêts et filière bois

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 316,00	a 9 324,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 316,00	9 324,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 316,00	9 324,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 9 515,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	9 515,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	9 515,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	191,00
---	---------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25 (1)
LIBELLE : Covoiturage

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 18 000,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 16 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	16 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	15 240,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	760,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26 (1)
LIBELLE : Itinérance Gorges et vallée du Tarn

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		125 114,00	a 160 102,00	-4 350,00	b -4 350,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	125 114,00	136 102,00	-4 350,00	-4 350,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	125 114,00	136 102,00	-4 350,00	-4 350,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 180 170,50	d -21 201,60
13	Subventions d'investissement	180 170,50	-21 201,60
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	50 809,50	-21 201,60
1322	Subv. non transf. Régions	60 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	21 125,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	48 236,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	3 216,90
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 (1)
LIBELLE : Abris de troupeau

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		68 952,10	a 52 800,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 244,00	6 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 244,00	6 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	63 708,10	46 800,00	-4 000,00	-4 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	63 708,10	46 800,00	-4 000,00	-4 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 44 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	44 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	30 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	14 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-8 800,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 29 (1)
LIBELLE : Mares et Lavognes

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 17 416,80	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	17 416,80	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	17 416,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-17 416,80
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30 (1)
LIBELLE : Filière Pierre

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 17 400,00	79 342,97	b 79 342,97	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	7 200,00	-657,03	-657,03	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	7 200,00	-657,03	-657,03	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 200,00	80 000,00	80 000,00	0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
21748	Sol autrui - Autres construct° (mise à d	0,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 16 000,00	d 80 000,00
13	Subventions d'investissement	16 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	10 000,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	3 000,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	3 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	80 000,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-742,97
---	----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 31 (1)
LIBELLE : Avenir Montagne Mobilités

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 109 200,00	5,15	b 5,15	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	109 200,00	5,15	5,15	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00	18 000,00	5,15	5,15	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	91 200,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 27 600,00	d 1 800,00
13	Subventions d'investissement	27 600,00	1 800,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	27 600,00	1 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-79 805,15
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV
										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
01 Dépenses réelles	0	50 527	0	0	24 120	0	0	0	0	94 258	-1 049	167 856
Equipements municipaux (2)		9 652	0	0	24 120	0	0	0	0	84 530	-4 350	113 952
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	50 527	0	0	24 120	0	0	0	0	94 258	-1 049	167 856
RAR N-1 et reports	0	30 026	0	0	59 480	0	0	0	0	459 757	164 765	714 028
Total cumulé dépenses d'investissement	0	80 553	0	0	83 600	0	0	0	0	554 015	163 716	881 884
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	309 015	0	0	0	0	0	0	0	89 040	-4 401	393 654
RAR N-1 et reports	0	677 535	0	0	78 000	0	0	0	0	399 246	223 450	1 378 230
Total cumulé recettes d'investissement	0	986 549	0	0	78 000	0	0	0	0	488 285	219 049	1 771 884

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	2 012 581	0	0	69 007	0	0	0	0	2 883 964	972 181	5 937 733
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	2 012 581	0	0	69 007	0	0	0	0	2 883 964	972 181	5 937 733
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	1 646 637	0	0	78 500	0	0	0	0	2 654 860	554 377	4 934 374
RAR N-1 et reports	0	1 003 359	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 003 359
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	2 649 997	0	0	78 500	0	0	0	0	2 654 860	554 377	5 937 733

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
425	Réhab ANC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 000	0	27 000
	Depenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes investissement	0	314 715	0	0	78 000	0	0	0	0	488 285	219 049	1 100 049
	Recettes réelles	0	39 459	0	0	78 000	0	0	0	0	488 285	219 049	824 793
	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Produits des cessions d'immobilisations	0	12 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 500
	Dotations, fonds divers et réserves	0	26 959	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 959
	Subventions d'investissement	0	0	0	0	78 000	0	0	0	0	362 157	203 969	644 126
	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000	0	80 000
	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 128	15 080	34 208
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 000	0	27 000
	Réhab ANC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 000	0	27 000
	Recettes d'ordre	0	275 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	275 256
	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérat° ordre transfert entre sections	0	275 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	275 256
	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	0	2 012 581	0	0	69 007	0	0	0	0	2 883 964	972 181	5 937 733
	Dépenses réelles	0	1 737 325	0	0	69 007	0	0	0	0	2 883 964	972 181	5 662 477
	Charges à caractère général	0	391 990	0	0	65 307	0	0	0	0	1 159 189	220 714	1 837 200

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
011	Charges de personnel, frais assimilés	0	742 400	0	0	3 700	0	0	0	0	761 850	476 550	1 984 500
012	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	41 877	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 877
021	Autres charges de gestion courante	0	88 558	0	0	0	0	0	0	0	962 925	274 917	1 326 400
022	Frais fonctionnement des groupes délégués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	Charges financières	0	21 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 500
024	Charges exceptionnelles	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
025	Dot. aux amortissements et provisions	0	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	450 000
026	Dépenses d'ordre	0	275 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	275 256
027	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	275 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	275 256
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-025-BF
Reçu le 14/03/2023

RECETTES													
		0	1 646 637	0	0	78 500	0	0	0	0	2 654 860	554 377	4 934 374
Total recettes de fonctionnement													
Recettes réelles													
013	Atténuations de charges	0	1 646 637	0	0	78 500	0	0	0	0	2 654 860	554 377	4 934 374
70	Produits des services, du domaine, vente	0	414 322	0	0	0	0	0	0	0	114 428	19 300	548 050
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	1 182 366	0	0	78 500	0	0	0	0	2 540 432	535 077	4 336 374
75	Autres produits de gestion courante	0	32 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 950
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre													
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	2 012 581,23	0,00	0,00	2 012 581,23
	Charges à caractère général	0,00	2 012 581,23	0,00	0,00	2 012 581,23
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	391 989,83	0,00	0,00	391 989,83
	Atténuations de produits	0,00	742 400,00	0,00	0,00	742 400,00
	Dépenses imprévues	0,00	41 876,89	0,00	0,00	41 876,89
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	275 256,40	0,00	0,00	275 256,40
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	88 558,11	0,00	0,00	88 558,11
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	21 500,00	0,00	0,00	21 500,00
	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	2 649 996,53	0,00	0,00	2 649 996,53
	Atténuations de charges	0,00	1 646 637,43	0,00	0,00	1 646 637,43
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	414 321,53	0,00	0,00	414 321,53
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	1 182 365,90	0,00	0,00	1 182 365,90
	Autres produits de gestion courante	0,00	32 950,00	0,00	0,00	32 950,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	1 003 359,10	0,00	0,00	1 003 359,10
	SOLDE (2)	0,00	637 415,30	0,00	0,00	637 415,30

(1)	Libellé	Sous-fonction 02				Sous-fonction 04			
		020 Administration générale	021 Assemblée locale	022 Administration départementale	023 Information, communication	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (sans utilitaires)	026 Cimetières et pompes funéraires	041 Subvention globale

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 correspondent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_025-BF
Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11			
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours 114 Autres services de protection civile

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civ./l/p
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opéraf* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opéraf* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opéraf* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opéraf* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201849-20230310-20230310-025-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
		Services communs	Enseignement du premier degré	Enseignement du deuxième degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Services annexes de l'enseignement	
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25			255
		211	212	213	251	252	253	254	
		Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes	Hébergement et	Transports	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de

	scolaire				services			
DEPENSES (2)								
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)								
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)								
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-100230310-20230310-024-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	69 007,34	69 007,34
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	69 007,34	69 007,34
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	65 307,34	65 307,34
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	3 700,00	3 700,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	78 500,00	78 500,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	78 500,00	78 500,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	9 492,66	9 492,66

(1)	Libellé	Sous-fonction 31		Sous-fonction 32		Sous-fonction 33		Sous-fonction 34	
		311	312	313	314	321	322	323	324
		Expression musicale,	Arts plastiques,	Théâtres	Cinémas et	Bibliothèques et	Musées	Archives	Entretien du

	artistiques	spectacles						
DEPENSES (2)								
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai ^o ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)								
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai ^o ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)								
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-10230310-25-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en	524 Autres services

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-015
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-025-B
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	2 333 567,15	0,00	0,00	0,00	0,00	550 396,53	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	2 333 567,15	0,00	0,00	0,00	0,00	550 396,53	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	893 492,15	0,00	0,00	0,00	0,00	265 696,53	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	488 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 100,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	951 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00	0,00	0,00	0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	2 286 304,65	0,00	0,00	0,00	0,00	368 555,36	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	2 286 304,65	0,00	0,00	0,00	0,00	368 555,36	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	82 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 828,47	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	2 203 704,65	0,00	0,00	0,00	0,00	336 726,89	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-47 262,50	0,00	0,00	0,00	0,00	-181 841,17	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230316-20230310_025-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_025-BF
Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Faires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	317 385,29	0,00	0,00	0,00	0,00	292 395,75	362 400,00	972 181,04
	Charges à caractère général	317 385,29	0,00	0,00	0,00	0,00	292 395,75	362 400,00	972 181,04
	Charges de personnel, frais assimilés	205 985,29	0,00	0,00	0,00	0,00	14 728,86	0,00	220 714,15
	Atténuations de produits	56 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 750,00	362 400,00	478 550,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 916,89	0,00	274 916,89
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	229 344,75	0,00	0,00	0,00	0,00	325 032,00	0,00	554 376,75
	Atténuations de charges	229 344,75	0,00	0,00	0,00	0,00	325 032,00	0,00	554 376,75
	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 300,00	0,00	19 300,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	229 344,75	0,00	0,00	0,00	0,00	305 732,00	0,00	535 076,75
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-88 040,54	0,00	0,00	0,00	0,00	32 636,25	-362 400,00	-417 804,29

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-025
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002

apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_025-BF
Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	80 552,53	0,00	0,00	80 552,53
	Stocks	0,00	50 526,78	0,00	0,00	50 526,78
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	9 874,72	0,00	0,00	9 874,72
	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	31 000,00	0,00	0,00	31 000,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	9 652,06	0,00	0,00	9 652,06
	Matériel et outillage	0,00	2 677,81	0,00	0,00	2 677,81
	Informatique et bureautique	0,00	4 974,25	0,00	0,00	4 974,25
	Aménagement des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Acquisition et rénovation siège social	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	30 025,75	0,00	0,00	30 025,75
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	986 549,45	0,00	0,00	986 549,45
	Stocks	0,00	309 014,93	0,00	0,00	309 014,93
	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	6 800,00	0,00	0,00	6 800,00
	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	275 256,40	0,00	0,00	275 256,40

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	26 958,53	0,00	0,00	26 958,53
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports	0,00	677 534,52	0,00	0,00	677 534,52
	SOLDE (2)	0,00	905 996,92	0,00	0,00	905 996,92

(1)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	DEPENSES (2)	80 552,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	50 526,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	9 874,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	9 652,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel et outillage	2 677,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Informatique et bureautique	4 974,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Aménagement des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Acquisition et rénovation siège social	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	30 025,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	986 549,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	309 014,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	275 256,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 958,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-25120149-20230310-26230310-025 BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	677 534,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	905 996,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-025-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
041	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
021	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
03	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
18	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
20	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
204	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
26	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
27	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00
010	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
021	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
024	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
041	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
10	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
200	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	DEPENSES de l'exercice					
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virament de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230303-BF0-2023-0025-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
		Services communs	Enseignement du premier degré	Enseignement du deuxième degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Services annexes de l'enseignement	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sec° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - BP - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25					255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Depenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-025-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	83 600,00	83 600,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	24 119,60	24 119,60
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	24 119,60	24 119,60
21	Outils numériques	0,00	0,00	0,00	24 119,60	24 119,60
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	59 480,40	59 480,40
	RECETTES (2)				78 000,00	78 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-5 600,00	-5 600,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	Outils numériques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230110-015-BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs		41 Sports	42 Jeunesse		Total		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives		421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42						
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances				
	DEPENSES (2)												
	Dépenses de l'exercice												
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
17	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
18	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
19	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
24	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
25	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-251204349-20230310-20230310-02548
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Provisions pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
612-151261349-20230310_025 BF
Reçu le 14/03/2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	Recettes de l'exercice				
	Stocks	0,00	74 031,25	15 008,31	89 039,56
	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	-5 968,75	5 280,20	-688,55
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	9 728,11	9 728,11
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
4582425	Réhab ANC	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	314 343,38	84 902,38	399 245,76
	SOLDE (2)	0,00	-71 311,00	5 581,23	-65 729,77

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
012-254201344-20230316-20230810-025-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Aménagement des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Autopartage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Forêts et filière bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Covoiturage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Abris de troupeau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Mares et Lavognes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Filière Pierre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Avenir Montagne Mobilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581425	Réhab ANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
01-25-201349-20230310-20230310-025-BF
Reçu le 14/03/2023

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous-fonction 83			
		820	821	822	823	824	830	831	832	833	
		Services communs	Equipements de voirie	Voie communale et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	Aménagement des eaux	Act* spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel	
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 728,11	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	71 575,47	0,00	0,00	0,00	0,00	12 954,65	0,00	0,00	0,00	
	Matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 954,65	0,00	0,00	0,00	
	Aménagement des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autopartage	-7 772,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Forêts et filière bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Covoiturage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Abris de troupeau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Mares et Lavognes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Filière Pierre	79 342,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Avenir Montagne Mobilités	5,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réhab ANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	388 110,16	0,00	0,00	0,00	0,00	71 646,70	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	388 374,63	0,00	0,00	0,00	0,00	99 910,69	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	74 031,25	0,00	0,00	0,00	0,00	15 008,31	0,00	0,00	0,00	
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Subventions d'investissement	-5 968,75	0,00	0,00	0,00	0,00	5 280,20	0,00	0,00	0,00	
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		40 874,72	I 40 874,72
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		31 000,00	31 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	31 000,00	31 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		9 874,72	9 874,72
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	9 874,72	9 874,72

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	40 874,72	714 028,44	0,00	754 903,16

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		322 043,96	322 043,96
Ressources propres externes de l'année (a)		39 987,56	39 987,56
10222	FCTVA	26 958,53	26 958,53
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur personnes de droit privé	13 029,03	13 029,03
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		282 056,40	282 056,40
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	1 048,80	1 048,80
28051	Concessions et droits similaires	99 859,17	99 859,17
28181	Installations générales, aménagt divers	2 521,84	2 521,84
28182	Matériel de transport	53 790,25	53 790,25
28183	Matériel de bureau et informatique	13 556,58	13 556,58
28184	Mobilier	4 058,95	4 058,95
28188	Autres immo. corporelles	100 420,81	100 420,81
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 800,00	6 800,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	322 043,96	706 395,64	671 834,52	0,00	1 700 274,12

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	754 903,16
Ressources propres disponibles	IV	1 700 274,12
Solde	V = IV – II (6)	945 370,96

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 28, 29, 40 et 59 sont présentés sur l'ensemble de la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire le montant des crédits budgétaires et des provisions de reports autorisées des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310-025-BF
Reçu le 14/03/2023

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 358		Intitulé de l'opération : Réh ANC Réhab ANC 2019		Date de la délibération : 01/01/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Opérations pour compte de tiers (5)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 396		Intitulé de l'opération : Réhab ANC		Date de la délibération : 01/01/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	152 668,01	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Opérations pour compte de tiers (5)	152 668,01	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	152 668,01	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	152 668,01	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	152 668,01	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	152 668,01	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 425	Intitulé de l'opération : Réhab ANC	Date de la délibération : 01/01/2023			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
	Opérations pour compte de tiers (5)	42 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00
	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	42 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00
RECETTES (b)					
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	42 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00
	Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	42 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	2,00	10,00	6,80	2,57	9,37
Adjoint administratif territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,57	2,57
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	0,00	1,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		21,00	0,00	21,00	10,00	11,00	21,00
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	13,00	0,00	13,00	6,00	7,00	13,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		30,00	2,00	32,00	17,80	13,57	31,37

Accusé de réception
012-251201349-20230310-20230310
Reçu le 14/03/2023

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

Budget principal - PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES - BP - 2023

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé de réception en préfecture
012-51201349-20230310-20230310_025-BF
Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agent administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	486	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Agent technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agent technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agent technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	473	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique,
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
 S : Social,
 MS : Médico-social,
 MT : Médico-technique,
 SP : Sportif,
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation,
 PM : Police,
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meffir du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements communaux composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements communaux composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 1-10 : article 1-10 collaborateurs de groupes de cabinets.
 1-10-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats alicés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_025-BF
Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/02/2023

Présenté par (1),

A Millau, le 10/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Millau, le 10/03/2023


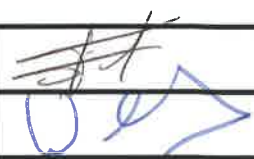
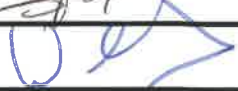
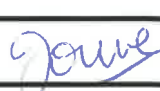





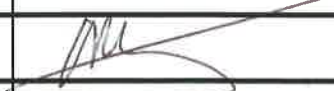


Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. 1 REGION OCCITANIE : GAZEL Emmanuelle , Titulaire, Vice-Présidente	Pouvoir S. PEYRETOU	
002. 1 REGION OCCITANIE : BASTIDE Bernard , Suppléant		
003. 2 REGION OCCITANIE : CARLES Clément , Titulaire		
004. 2 REGION OCCITANIE : SOLIMAN Sandrine , Suppléant		
005. 3 REGION OCCITANIE : MAILLOLS Aurélie , Titulaire		
006. 3 REGION OCCITANIE : SAHUET Christine , Suppléant		
007. 4 REGION OCCITANIE : BENAMMAR KOLY Fadilha , Titulaire		
008. 4 REGION OCCITANIE : GENOLHER Aurélie , Suppléant		
009. 5 REGION OCCITANIE : LACAZE Marie , Titulaire		
010. 5 REGION OCCITANIE : BERNOT Christine , Suppléant		
011. 6 REGION OCCITANIE : MAZET Pascal , Titulaire		
012. 6 REGION OCCITANIE : ROUQUETTE Géraldine , Suppléant		
013. 1 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : LABORIE Christop , Titulaire, Vice-Président		
014. 1 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : NAUDAN Christian , Suppléant		
015. 2 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : GRAL Emilie , Titulaire		
016. 2 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : SADOUL Jean-Phil , Suppléant		
017. 3 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : VIALA Arnaud , Titulaire	Pouvoir F. Rodriguez	
018. 3 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : ABADIE-ROQUES Va , Suppléant		
019. 4 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : FRAYSSE Nadine , Titulaire		
020. 4 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : ABINAL Jean-Phil , Suppléant		
021. 5 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : ALIES Monique , Titulaire	Pouvoir C TOUZET	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_025-BF

Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

022. 5 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : RIVIERE Hélène , Suppléant	
023. 6 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : ASSIER Claude , Titulaire	<i>Pouvoir Ch. LABOARIE</i> 
024. 6 CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON : TIEULIE Christia , Suppléant	
025. 1 CMNE URBAINE MILLAU : PEREZ-LAFONT Thierry , Titulaire	<i>Pouvoir R FIOL</i> 
026. 1 CMNE URBAINE MILLAU : WOHREL Nicolas , Suppléant	
027. 2 CMNE URBAINE MILLAU : DURAND Michel , Titulaire	
028. 2 CMNE URBAINE MILLAU : DOULS Yannick , Suppléant	
029. 3 CMNE URBAINE MILLAU : JOUVE Catherine , Titulaire	<i>Jouve</i> 
030. 3 CMNE URBAINE MILLAU : PANIS Marie-Eve , Suppléant	
031. 4 CMNE URBAINE MILLAU : RAMONDENC Philippe , Titulaire	
032. 4 CMNE URBAINE MILLAU : ----- , Suppléant	
033. CMNE URBAINE SAINT-AFFRIQUE : RENAUD Céline , Titulaire	
034. CMNE URBAINE SAINT-AFFRIQUE : CAMBON Geneviève , Suppléant	
035. CMNE URBAINE SEVERAC : GROS Edmond , Titulaire	
036. CMNE URBAINE SEVERAC : FABRE Emilie , Suppléant	
037. CC CAUSSES à l'AUBRAC : CROS Sébastien , Titulaire	<i>Cros</i> 
038. CC CAUSSES à l'AUBRAC : COSTES Philippe , Suppléant	
039. CC LARZAC et VALLEES : FIOL Richard , Président	
040. CC LARZAC et VALLEES : ROUX Maryse , Suppléant	
041. 1 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : ESPINASSE Joël , Titulaire	
042. 1 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : MAURY Bernard , Suppléant	
043. 2 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : LAMBRECHT Mathieu , Titulaire	<i>Lambrecht</i> 
044. 2 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : SAINT-PIERRE Christop , Suppléant	
045. 3 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : BOUDES Christian , Titulaire	
046. 3 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : HERAN Vincent , Suppléant	
047. 4 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : LEPETIT Philippe , Titulaire	
048. 4 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : MEDEIROS Charlie , Suppléant	
049. 5 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : PEYRETOUT Séverine , Titulaire, membre BS	
050. 5 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : ESON Aurélie , Suppléant	











Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20230310-20230310_025-BF

Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

051. 6 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : EL MEROUANI Bouchra , Titulaire	
052. 6 CC MILLAU GRANDS CAUSSES : ARTAL Valentin , Suppléant	
053. CC MONTS RANCE et ROUGIERS : TOUZET Cyril , Titulaire, membre BS	
054. CC MONTS RANCE et ROUGIERS : ARNOULD Bernard , Suppléant	
055. CC MUSE et RASPES du TARN : HENRY Mathieu , Titulaire	
056. CC MUSE et RASPES du TARN : DAMERVAL Georget , Suppléant	
057. 1 CC SAR7V : DAVID Sébastien , Titulaire	
058. 1 CC SAR7V : ARNAL Thierry , Suppléant	
059. 2 CC SAR7V : SIRGUE Bernard , Titulaire, Vice-Président	
060. 2 CC SAR7V : ARTIS Frédéric , Suppléant	
061. 3 CC SAR7V : CAILHOL Gérard , Titulaire	
062. 3 CC SAR7V : SAHNOUN Myriam , Suppléant	
063. CMNE RUR TERROIR SEVERAGAIS : LADET Jean-Michel , Titulaire	
064. CMNE RUR TERROIR SEVERAGAIS : DODINET Elisabeth , Suppléant	
065. CMNE RUR.TER C.NOIR, G.DOUBIE JONTE: DUMAS Jean-F , Titulaire, Vice-Président DUMAS JARLES	
066. CMNE RUR.TER C.NOIR, G.DOUBIE JONTE: CARRAT Chris , Suppléant	
067. 1 CMNE RURALE TERROIR LARZAC : RODRIGUEZ François , Titulaire	
068. 1 CMNE RURALE TERROIR LARZAC : GENIEZ Victorien , Suppléant	
069. 2 CMNE RURALE TERROIR LARZAC : PINAULT Jean-Michel , Titulaire	
070. 2 CMNE RURALE TERROIR LARZAC : ----- , Suppléant	
071. 1 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : SIMONIN Mic , Titulaire	
072. 1 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : MEJANE Phil , Suppléant	
073. 2 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : COSTES Jona , Titulaire	
074. 2 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : PRIVAT Gaët , Suppléant	
075. 3 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS :ROUSSET Jean , Titulaire	
076. 3 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : HURAUULT Chr , Suppléant	
077. 4 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : BODT Jean-M , Titulaire	
078. 4 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : CROS Anne , Suppléant	
079. 5 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : GIACOBBI Ba , Titulaire	

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20230310-20230310_025-BF

Reçu le 14/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

080. 5 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : ALBET Eloi , Suppléant	
081. 6 CMNE RUR TER.ROQ, ST AFF, ROUGIERS : LEBLOND Mic , Titulaire	
082. 6 CMNE RURALE TER.ROQUEFORT, ST AFF, ROUGIERS : -- , Suppléant	
083. 1 CMNE RURALE TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : , Titulaire	
084. 1 CMNE RURALE TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : PALMIER , Suppléant	Pouvoir S GRAS
085. 2 CMNE RUR TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : ARLES Jacqu , Titulaire, membre BS	
086. 2 CMNE RUR TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : BEA J-Marc , Suppléant	
087. 3 CMNE RUR TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : CRASSOUS J- , Titulaire	Pouvoir E GRAS
088. 3 CMNE RUR TER.RASPES TARN M.LEVEZOU : PLET Gilles , Suppléant	
089. 1 CMNE RURALE TERROIR MILLAVOIS : PAILHAS Bernadet , Titulaire	
090. 1 CMNE RURALE TERROIR MILLAVOIS : TREMOLET Claude , Suppléant	
091. 2 CMNE RURALE TERROIR MILLAVOIS : ALMERAS Loïc , Titulaire	
092. 2 CMNE RURALE TERROIR MILLAVOIS : CARRIERE Philipp , Suppléant	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Millau, le 10 mars 2023

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 Boulevard de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU Cedex
Tél. 05 65 61 35 50 - info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr

[Signature]

Délibération **PNRGC n°2023 -026** du Comité syndical du 10 mars 2023

Proposition de refacturation entre le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2023

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadilha BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOL Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

Dans le cadre de la gestion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Grands Causses, les dépenses se répartissent en fonction des compétences entre le budget principal, le budget annexe SCoT et le budget SPANC.

L'optimisation de la gestion impose une mutualisation d'un maximum de dépenses entre ces trois budgets afin d'en limiter les coûts.

Dans ce cadre des dépenses prises en charge par le budget général donnent lieu à une refacturation auprès des autres budgets.

Certaines de ces dépenses sont facilement identifiables et détachables (type : ordinateur, logiciel...), elles donnent lieu soit à une refacturation immédiate à l'euro près, soit une facturation étalée sur la durée d'amortissement du bien.

Les dépenses, dites de structures, sont identifiées sur le budget principal par un code analytique et refacturées à l'euro près, d'autres nécessitent la mise en place d'une clé de répartition traduisant le plus fidèlement possible la réalité de mobilisation des dépenses par le budget annexe (personnel, achats partagés, etc...).

Pour 2023, il est proposé au Comité syndical de délibérer les clés suivantes :

SPANC - Proposition de refacturation du budget principal au budget SPANC

- Montant réel de l'amortissement annuel du matériel informatique et de bureautique mis à disposition
- 30 % du coût salarial du responsable du pôle ressources naturelles et biodiversité
- 15 % des coûts salariaux pour les prestations comptables et de ressources humaines (sur 2 postes)
- 50% des coûts salariaux pour le secrétariat sur le poste d'une secrétaire
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures... selon la dépense engagée suivie par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible, de maintenance, ... au prorata de répartition des effectifs

- Contribution sur la partie occupée, forfait location de 7 400€
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT- Proposition de refacturation du budget principal au budget SCOT

- Montant réel de l'amortissement annuel du matériel informatique et de bureautique mis à disposition
- 3 % du coût salarial du DGS
- 3 % du coût salarial du DGA, responsable du pôle secrétariat général et logistique pour les prestations comptables et de ressources humaines
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures...selon la dépense engagée suivi par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible, de maintenance, ... au prorata de répartition des effectifs
- Contribution sur la partie occupée, forfait location de 2 500€
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT- Proposition de refacturation du budget SCOT au budget principal

- 50 % du coût salarial du chef de projet SCOT qui assure également l'encadrement du pôle aménagement, paysage et évaluation du syndicat mixte du Parc.

VOTE :	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2023-027** du Comité syndical du 10 mars 2023

Contrat Local de santé

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadilha BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a validé par délibération en date du 25 février 2022 la mise en place d'un Contrat Local de Santé qui a pour objectifs de participer à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé, en permettant de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables. Cela passe par le développement d'actions de promotion de la santé, de prévention...

Dans ce cadre, le Parc naturel régional des Grands Causses, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les Communautés de communes du territoire, a créé une mission de coordination du CLS sur le territoire au 1^{er} avril 2022 pour, dans un premier temps, réaliser un diagnostic partagé du Contrat Local de Santé sur le territoire du PNRGC. Ce diagnostic a été réalisé de façon concertée auprès des élus, des citoyens, des professionnels de santé et des acteurs sociaux du territoire. La synthèse de cette concertation a permis de dégager 20 problématiques principales autour des thématiques d'accès aux soins, du bien-vieillir, de la santé mentale, de la santé et l'environnement et de la prévention.

Cette réflexion a également fait émerger le projet de gouvernance et la proposition de travail sur le programme d'action s'enclenche dès la mi-mars. Les autres projets d'actions identifiées sont portés dans le cadre de la mission de coordination. Le programme d'actions sera finalisé en juin 2023 pour proposer une signature du Contrat Local de Santé à validation du Comité syndical du PNRGC en juillet 2023.

Le Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses est invité à valider le document de diagnostic territorial de santé, les propositions de gouvernance et de travail sur le programme d'actions.

VOTE :	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_027-DE
Reçu le 14/03/2023

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le diagnostic territorial

Janvier 2023



SOMMAIRE

Introduction : Définition, démarche et contexte	P2
I/ Le territoire et la population	P7
- Descriptif et localisation	P7
- Des nuances à l'échelle du territoire	P10
- Un vieillissement de la population marqué	P11
II/Profil de santé de la population	P12
- Déterminants sociaux de santé	P12
- Déterminants environnementaux de santé	P18
- Etat de santé et problèmes de santé	P19
- Santé des enfants et des jeunes	P23
- Accès à la prévention et aux soins :	P25
- Personnes en situation de handicap et de dépendance	P27
III/Offre du système de soin et parcours santé	P29
- Santé de ville	P29
- Santé hospitalière	P30
- Santé des personnes âgées	P39
IV/ Les projets du territoire liés à la thématique santé	P41
- Le Projet Alimentaire Territorial	P41
- La mobilité	P41
- Le Pôle pleine nature	P42
- La randonnée toujours plus présente	P42
- L'énergie et le climat	P42
- Millau, Ville PNNS	P42
V/ Les problématiques identifiées	P43
- Elus, professionnels et partenaires	P43
- La consultation citoyenne	P46
Annexe : Liste des partenaires	P51

INTRODUCTION

Définition

Le Contrat Local de Santé (CLS) est (1):

- une démarche « contractuelle, partenariale et intersectorielle » associant : des partenaires signataires (à minima Collectivité territoriale, ARS) ; des acteurs du champ sanitaire et des autres politiques publiques impactant favorablement la santé (éducation, logement, habitat...) ; des habitants
- une démarche « territoriale » mise en œuvre sur un territoire de proximité
- une « démarche-projet » structurée autour d'un diagnostic local de santé partagé, de l'élaboration d'un plan d'action et de modalités de suivi et d'évaluation
- une approche « globale » de la santé: portant sur la prévention, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants sociaux de la santé

(1) Extrait du référentiel ARS Ile-de-France Janvier 2016

Le Contrat Local de Santé aborde la santé au sens de la définition de l'OMS, à savoir : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Démarche méthodologique(1)

La mise en œuvre d'une politique de santé territorialisée nécessite une connaissance des besoins objectifs de santé sur ce territoire ainsi que celle des attentes de ses acteurs et de sa population.

Ces éléments peuvent s'obtenir généralement via les étapes suivantes :

Etape 1 : Recherche documentaire. Cette étape permet de collecter des informations¹ :

- ✓ d'ordre général permettant, d'éclairer l'histoire locale, les principales caractéristiques du territoire et de sa population,
- ✓ sur les structures, associations, instances et autres ressources implantées dans le territoire, leurs missions, leurs activités,
- ✓ sur les projets participant à la promotion de la santé déjà mis en oeuvre localement,
- ✓ sur d'éventuelles conclusions ou propositions issues de diagnostics précédemment réalisés, au titre de projets de développement des territoires

Etape 2 : L'approche dites socio-sanitaire réalisée à partir des données quantitatives disponibles sur le territoire en question. Cette étape est en Occitanie confiée au CREAI-ORS qui réalise le portrait socio-sanitaire du territoire à partir d'une étude standardisée des indicateurs classiques issus des registres sanitaires, démographiques, socio-économiques, économiques et financiers notamment. L'analyse tend à souligner les écarts constatés entre le territoire étudié et d'autres unités de référence (déterminants sociaux, état de santé, situation de précarité, recours aux soins et à la prévention, déterminants environnementaux de santé, offre de soins et de services).

Etape 3 : Le diagnostic partagé : L'approche dite de diagnostic qualitatif mobilise des données qui par définition ne sont pas déjà disponibles et qu'il faut donc collecter et construire.

Le diagnostic qualitatif va donc permettre:

¹ Guide à destination des opérateurs d'un diagnostic local de santé, FNORS, Mai 2012

- D'appréhender les « ressentis » des habitants, des acteurs du territoire et les institutions sur les problématiques de santé
- D'identifier les enjeux de proximité de santé et les inégalités de santé (sociales et territoriales)
- De confronter ces appréciations de terrain aux données statistiques relevés par le diagnostic quantitatif en permettant notamment de nuancer le poids des chiffres et des ratios observés à l'échelle de réalités locales, d'identifier des problématiques non quantifiables en prenant en compte les aspects sociaux et humains des questions de santé.

La capitalisation des données quantitatives (étape 2) a pu être réalisée via les travaux du CREAI-ORS, synthétisés dans le « Profil Santé » du territoire. Réalisé en 2019 (sur des données 2015/2017), il compile les principales données quantitatives disponibles qui permettent de dégager certaines caractéristiques sociales et sanitaires, ainsi que celles de l'offre de soins et de services de ce territoire.

Il permet ainsi de dégager des axes de travail prioritaires qu'il convient d'intégrer dans les phases suivantes.

La réalisation d'un diagnostic partagé permet de s'engager dans une phase confirmatoire, qui va conduire à la collecte directe d'informations auprès de la population et/ou des acteurs professionnels d'un territoire, réalisée grâce à l'utilisation d'une ou plusieurs techniques d'enquête :

- Enquête / questionnaire
- Entretiens individuels d'acteurs
- Entretiens collectifs / Focus group / Ateliers

La combinaison de ces trois méthodes permet idéalement une approche qualitative plus complète.

Le diagnostic qualitatif vient donc interroger les hypothèses qui découlent de la phase quantitative, en affinant les questionnements et les points de vue des acteurs : habitants, élus, institutions, professionnels de santé, professionnels des secteurs sanitaires et sociaux, bénévoles, ... et proposer des axes de travail prenant de considération les particularités locales en vue d'enrichir les réflexions des instances de gouvernance du futur CLS.

Les enjeux d'un diagnostic partagé dans le cadre de l'élaboration d'un CLS :

- Identifier les axes stratégiques et définir des priorités d'actions en lien avec le PRS 2018-2022 (les projets structurants), le PRSE3 et la Stratégie Nationale de Santé tout en se laissant la possibilité d'intégrer des projets innovants.
- Impulser une dynamique territoriale qui participe non seulement à la mise en place du CLS mais aussi à son déploiement pour en assurer la pérennité.

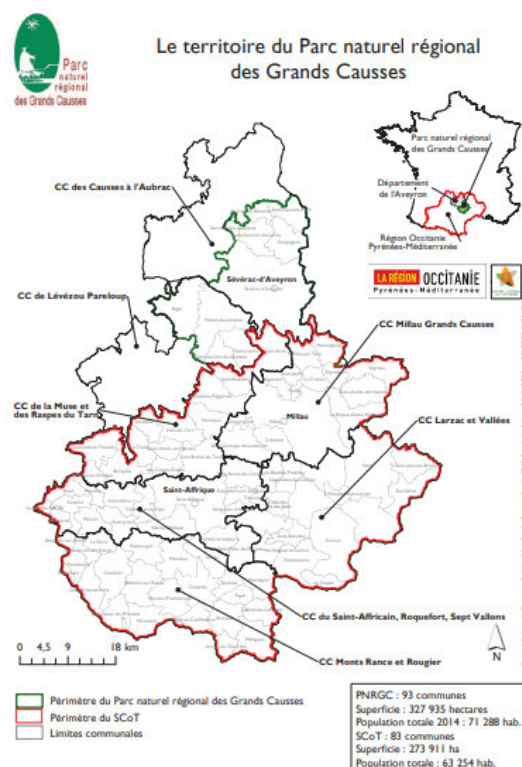
Contexte du Contrat Local de Santé du Parc naturel régional des Grands Causses

- Historique :

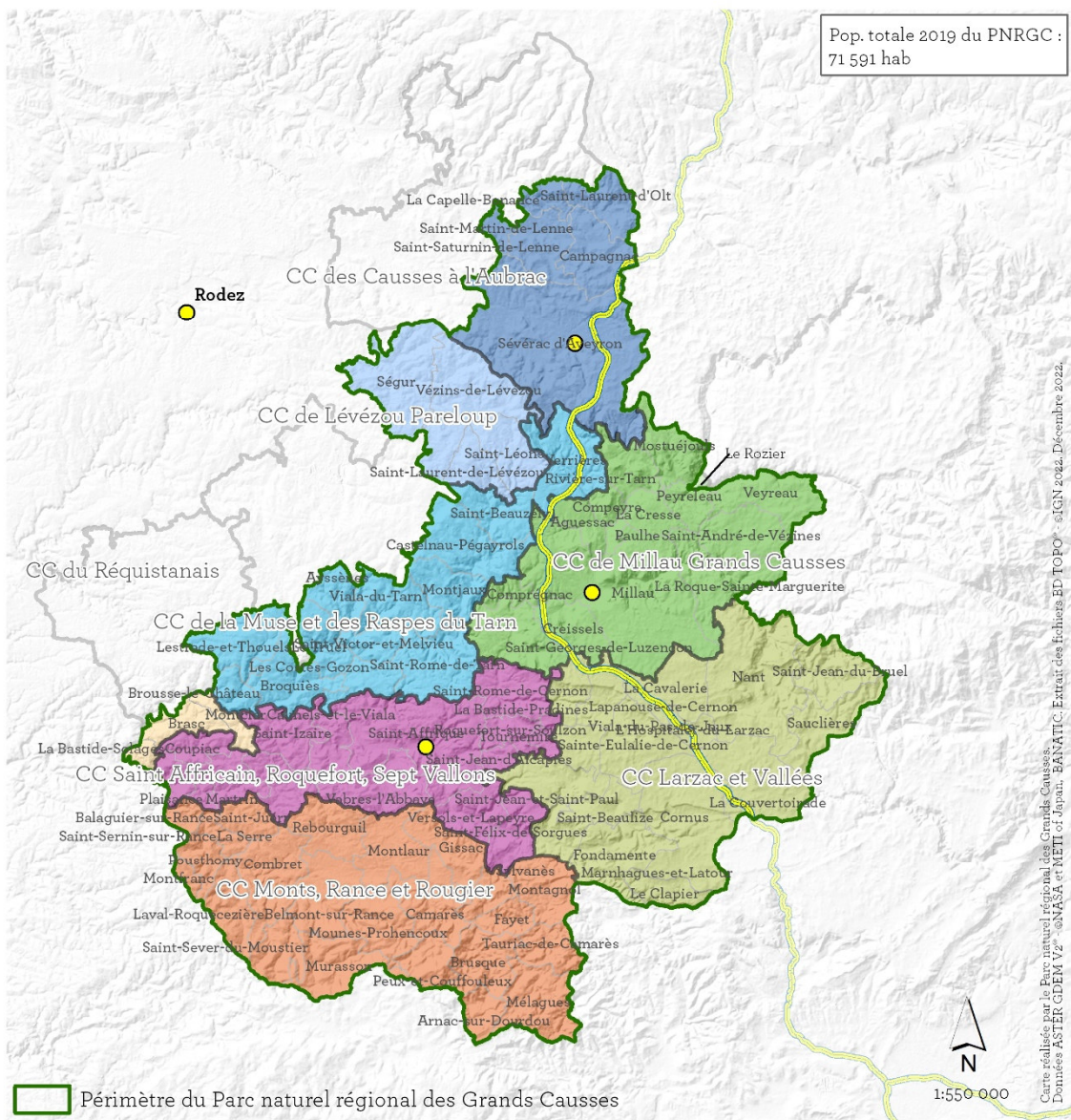
Le CLS du Parc a été initié en 2021 avec la volonté de mettre en place un dispositif structurant sur la thématique de la santé en lien notamment avec l'environnement, mission première du Parc Naturel Régional des Grands Causses. Après plusieurs rencontres avec les services de l'ARS, une réunion a eu lieu en octobre 2021 avec l'ensemble des membres du bureau syndical du Parc. Celle-ci a abouti à la décision de la signature du contrat de préfiguration et du recrutement d'une coordinatrice de santé qui a pris ses fonctions en avril 2022.

L'objectif est d'élaborer le Contrat Local de Santé avec une première phase de diagnostic puis la réalisation du programme d'actions pour une signature dans le premier semestre 2023.

- Localisation :



L'intercommunalité sur le territoire du Parc naturel régional
des Grands Causses
- Communautés de communes -
situation au 01-01-2022



Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Communautés de communes :

- | | |
|---------------------------|--|
| CC des Causses à l'Aubrac | CC Larzac et Vallées |
| CC Lézou Pareloup | CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons |
| CC Pays de Salars | CC Monts Rance et Rougier |
| CC Muse et Rases du Tarn | CC Réquistanais |
| CC Millau Grands Causses | |

- Politique :

L'urgence environnementale est plus pressante que jamais. Le changement climatique et la crise sanitaire de la Covid-19 accélèrent la prise de conscience des enjeux. De plus en plus de citoyens aspirent à un quotidien plus sobre, respectueux de l'écologie, et attendent des territoires qu'ils organisent à leur échelle un modèle de société durable. Ces attentes portent précisément sur tous les domaines d'intervention des parcs naturels régionaux. La protection de la ressource en eau et la mise en œuvre de la transition écologique, la préservation de nos paysages et la maîtrise de l'urbanisation, l'alimentation saine et l'économie circulaire, les circuits courts et la gestion durable des forêts, la dynamisation culturelle et le tourisme durable, le maintien des milieux naturels et la lutte contre l'érosion de la biodiversité, l'attractivité et la solidarité territoriale... Ces enjeux sont aujourd'hui d'une nécessité impérieuse et, plus encore, apparaissent organiquement liés entre eux, maillons indissociables dans la construction d'un projet de territoire paisible. C'est dire combien le parc naturel régional, structure difficilement identifiée il y a encore quinze ans, apparaît aujourd'hui comme un échelon territorial pertinent pour l'orchestration et la mise en cohérence des politiques publiques. De par son histoire, liée à la défense de la terre et des paysages, le Parc naturel régional des Grands Causses est tout spécialement investi d'une vocation d'innovation territoriale. La protection de la nature, décloisonnée, transversale, intègre et irrigue toutes les politiques publiques, de l'aménagement à l'agriculture, du développement territorial au tourisme.

Dans un monde de plus en plus insaisissable, aux évolutions brusques, le Parc naturel régional des Grands Causses est de nature à proposer des solutions à la fois inventives et harmonieuses, car envisagées à l'échelle du territoire et en prise avec ses réalités. Le projet de Charte, par son ambition et ses enjeux, ne saurait mobiliser les seules compétences du Syndicat mixte du Parc naturel régional. Il appartient à celui-ci d'animer et de déployer toutes les énergies locales pour que se construise le territoire souhaité de demain, au service de tous ses habitants.

La mise en place d'un Contrat Local de Santé s'intègre ainsi logiquement dans le projet du Parc.

C'est dans ce contexte, au regard de ces recommandations méthodologiques et du cadre réglementaire, qu'a été réalisé le diagnostic du Parc naturel régional des Grands Causses.



I/ Le territoire et la population : éléments issus du Portrait de territoire du CREI-ORS de 2019 et de la Charte du PNRGC

Descriptif :

Troisième parc Naturel le plus grand de France, le Parc naturel régional (PNR) des Grands Causses est bordé à l'Est par les Cévennes, au Nord par la Vallée du Lot et au Sud par les plaines du bas Languedoc, il s'étend sur 3 279 km², soit sur plus d'un tiers (38 %) du département. Il accueille près de 68 850 habitants, soit un quart de la population de l'Aveyron au 1^{er} janvier 2015. La densité de population y est très faible, de seulement 21 habitants au km². Avec 22 234 habitants, Millau est la seule commune du territoire qui dépasse les 10 000 habitants. Ensuite, Saint-Affrique (8 236 habitants) et Séverac d'Aveyron (4 116 habitants) sont les deux plus importantes communes du territoire. Ainsi, ces trois communes accueillent la moitié des habitants du Parc naturel régional des Grands Causses. Au 1^{er} janvier 2015, près des trois quarts des communes du territoire comptent moins de 500 habitants.

Le territoire est identifié à travers le plus emblématique de ses paysages : les Grands Causses, vastes plateaux calcaires formés par l'érosion karstique et façonnés – plus spécialement les steppes du Larzac - par une tradition d'agropastoralisme bel et bien vivante. Bordé à l'ouest par les monts de Lacaune, au sud par les monts d'Orb, frôlant à l'est le massif des Cévennes, le territoire déploie une palette de paysages et milieux naturels qui favorisent l'épanouissement de la biodiversité. Les valeurs portées par le territoire, qui sont au socle de la création du Parc naturel régional des Grands Causses en 1995, sont en concordance avec les nouvelles attentes sociétales :

- la préservation des paysages, au diapason des aspirations à un cadre de vie apaisant
- la protection de la faune et de la flore, face à l'érosion planétaire de la biodiversité
- la relation harmonieuse entre l'homme et son environnement, qui passe aujourd'hui par l'engagement de la transition écologique
- la défense d'une agriculture qualitative (AOP Roquefort, circuits courts, bio), en phase avec l'exigence d'une alimentation saine
- la valorisation des ressources locales, par la structuration de filières territorialisées et porteuses d'emploi (économie circulaire)
- la valorisation de l'identité culturelle et patrimoniale du territoire, pour une meilleure compréhension de ses spécificités.

Bassin de vie de moyenne montagne, soumis à un relatif enclavement jusqu'à la construction de l'A75 et du Viaduc de Millau, le territoire apparaît aujourd'hui comme un possible laboratoire d'innovations en milieu rural.

Un faible accroissement démographique du a un solde migratoire positif

INDICATEURS	PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES			AVEYRON		OCCITANIE		FRANCE METROP.	
	Effectif	Taux	Évol*	Taux	Évol*	Taux	Évol*	Taux	Évol*
Population									
1- Population	68 847	-	↗	-	↗	-	↗	-	↗
2- Densité	-	21,1	=	32,0	↗	79,4	↗	118,2	↗
3- Accroissement annuel	97	0,1	-	0,2	-	0,9	-	0,5	-
4- Naissances	549	8,0	↘	8,5	↘	10,7	↘	11,9	↘
5- Décès	830	12,1	=	12,6	↗	9,9	↗	9,0	↗
6- Population de nationalité étrangère	2 148	3,1	nd	3,2	nd	5,5	nd	6,5	nd
Profil d'âge									
7- Indice de vieillissement	-	127,0	↗	125,0	↗	93,1	↗	77,4	↗
8- Moins de 15 ans	10 680	15,5	=	15,7	=	16,9	=	18,2	=
9- 15 à 29 ans	8 932	13,0	↘	13,4	↘	17,0	↘	17,8	↘
10- 65-74 ans	8 387	12,2	↗	12,0	↗	10,6	↗	9,4	↗
11- 75 ans ou plus	9 637	14,0	↗	14,0	↗	10,7	↗	9,3	↗

* Évolution observée sur cinq ans.

DÉFINITIONS DES INDICATEURS

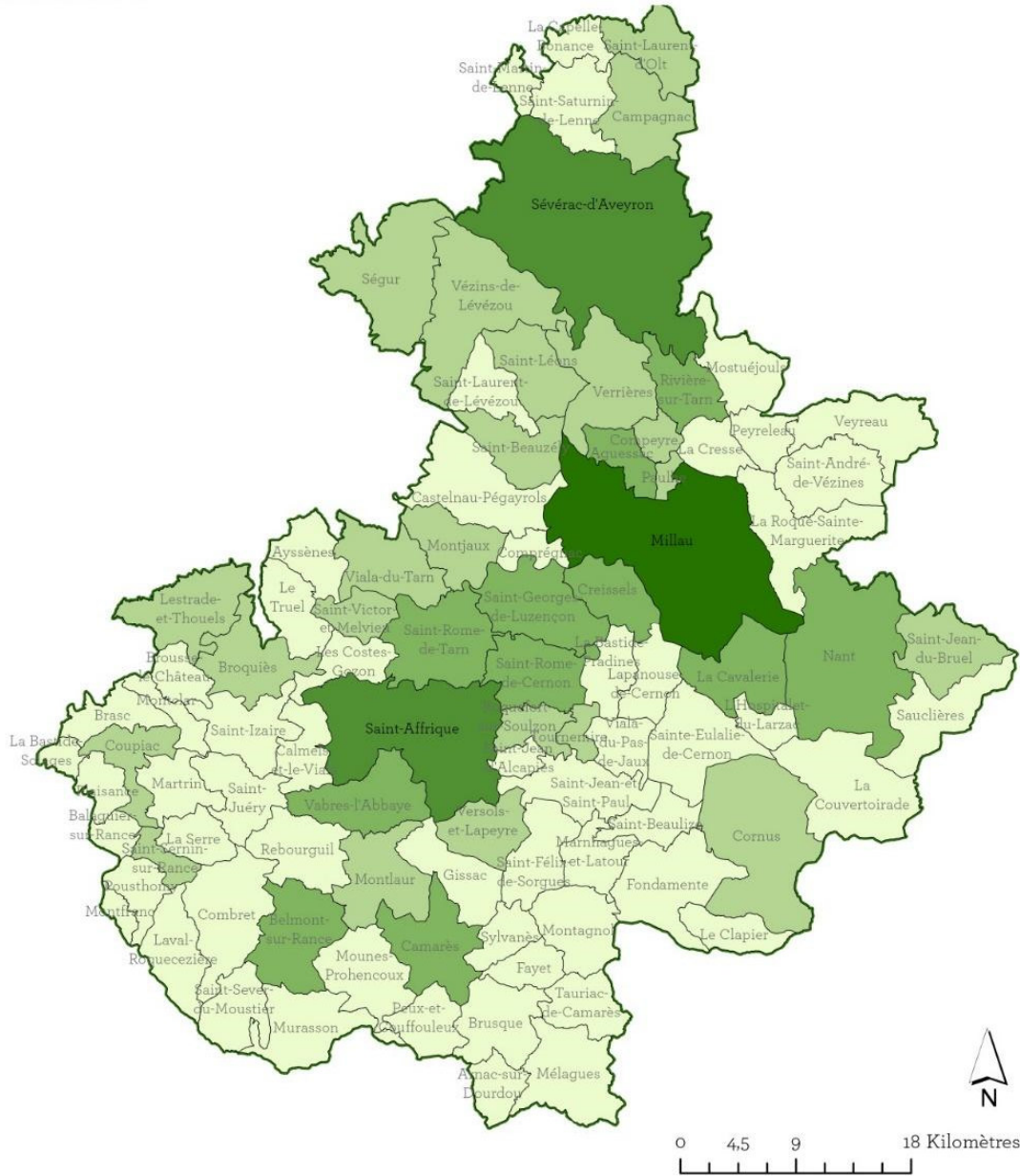
1- Population totale (Insee RP2015) | **2-** Densité de population (Insee RP2015) | **3-** Nombre d'habitants supplémentaires et taux d'accroissement annuel (%) moyen entre 2010 et 2015 (Insee RP2010 RP2015) | **4-** Nombre de naissances et taux de natalité pour 1 000 habitants (Insee, État civil 2015, RP2015) | **5-** Nombre de décès et taux brut de mortalité pour 1 000 habitants (Insee, État civil 2015, RP2015) | **6-** Nombre et % de personnes de nationalité étrangère (Insee RP2015) | **7-** Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Insee RP2015) | **8-** Nombre et % des jeunes de moins de 15 ans dans la population (Insee RP2015) | **9-** Nombre et % des habitants âgés de 15-29 ans dans la population (Insee RP2015) | **10-** Nombre et % des habitants âgés de 65-74 ans dans la population (Insee RP2015) | **11-** Nombre et % des habitants âgés de 75 ans ou plus dans la population (Insee RP2015)

Entre 2010 et 2015, la population du Parc naturel régional des Grands Causses est restée relativement stable avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,1 % de la population. Le nombre de naissances étant moins important que celui des décès, seule l'arrivée d'un nombre important de nouveaux habitants a permis à la population de croître. Ainsi, avec 2 149 en nombre d'habitants, le solde migratoire sur 2007-2016 est bien le vecteur du regain démographique sur le territoire du Parc des Grands Causses, dont le solde naturel pour la même période est de - 1807

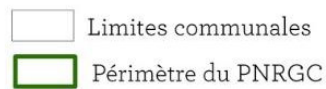
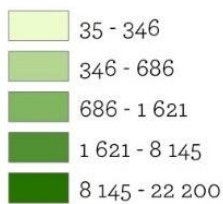


Population municipale en 2016, des communes du Parc naturel régional des Grands Causses

Révision 2022-2037



Population municipale 2016 (en habitants)



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Données INSEE 2019. Extrait des fichiers BD TOPO®. ©IGN 2019. Janvier 2019.

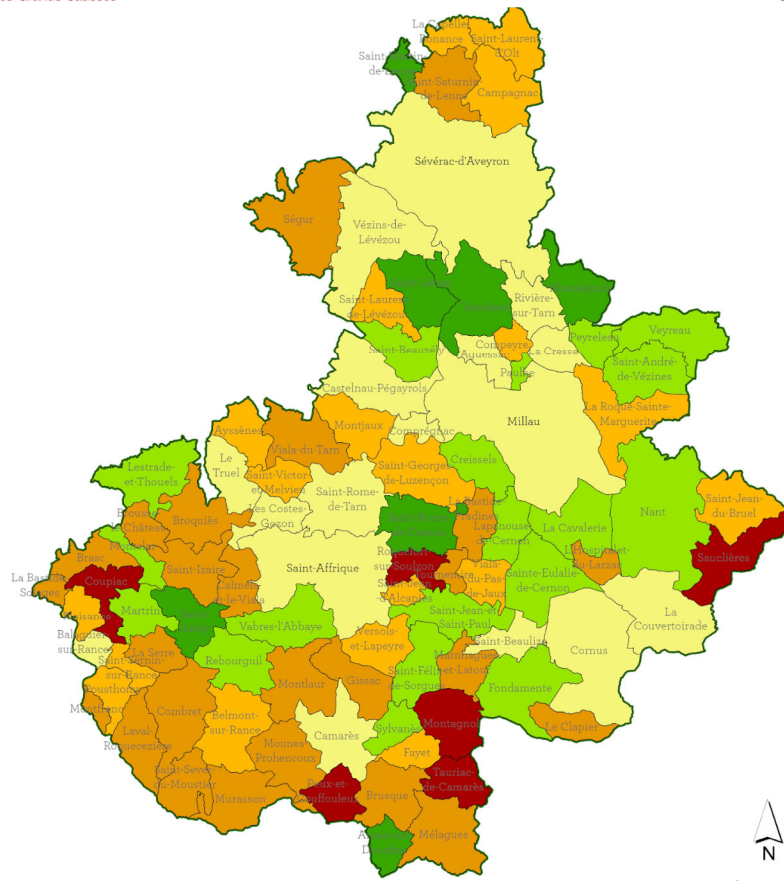
Des nuances à l'échelle du territoire

L'évolution démographique du territoire se traduit par des disparités géographiques, avec une stabilité dans les pôles principaux, une perte de population au sud-ouest et une augmentation au sud en raison de l'attraction de l'aire urbaine de Montpellier.

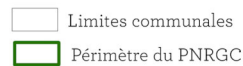
L'armature territoriale est mise en évidence sur la carte ci-dessous, avec un rayonnement démographique autour des pôles de Millau, Saint-Affrique et Sévérac d'Aveyron, qui concentrent une part très importante de la population.



Evolution de la population entre 2007 et 2016, des communes du Parc naturel régional des Grands Causses
Révision 2022-2037



Evolution de la population entre 2007 et 2016 (en %)



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Données INSEE 2016. Extrait des fichiers BD TOPO® - ©IGN 2018, Janvier 2019.

La population augmente autour des pôles urbains et le long des principaux axes routiers (A75, D999).

Elle diminue de façon notable à Roquefort-sur-Soulzon et dans plusieurs communes limitrophes du territoire, notamment côté sud-ouest.

Un vieillissement de la population marqué

Le territoire se caractérise en outre par un vieillissement de la population : la tranche d'âge des +60 ans augmente de 25%, celle des -20 ans diminue de 6%.

En 2015, près de 10 700 habitants du Parc naturel régional des Grands Causses ont moins de 15 ans et plus de 8 900 sont âgés de 15 à 29 ans ; ainsi, les moins de 30 ans représentent 28,5 % de la population, comme au niveau départemental (29 %), mais nettement moins que dans la population régionale (34 %) ou nationale (36 %). On constate une population plus jeune sur le territoire de Millau Grands Causses (projet de territoire d'action sociale)

Les 9 637 personnes âgées de 75 ans ou plus du territoire représentent 14 % de la population, comme sur l'ensemble du département. Cette part est plus élevée que celle observée dans la région (11 %) et nettement plus élevée que celle de la métropole (9 %). À l'intérieur du territoire, elle varie fortement d'une commune à l'autre (de 4,6 % dans la petite commune de Paulhe, à 23,2 % dans la petite commune de Brusque) ; elle est toutefois supérieure à 14 % dans près de la moitié des communes (44 sur 93) Entre 2010 et 2015, dans le Parc naturel régional des Grands Causses, comme dans les territoires de comparaison, la population a vieilli : l'indice de vieillissement est passé de 118 à 127 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Cet indice de vieillissement, proche de celui de la population du département (125), est nettement plus élevé que celui de la région (93) et de la France métropolitaine (77).

Des besoins de santé différents selon « les âges de la vie »

La connaissance de la répartition et de la part relative de certaines tranches d'âge permet d'orienter les politiques de santé.

On peut distinguer notamment :

- la période de l'enfance et l'adolescence dans laquelle est intégrée la période péri et post natale : les moins de 15 ans,
- les jeunes de 15 à 29 ans dont on connaît, malgré le manque d'indicateurs à des échelles locales, les besoins de prévention et de promotion de la santé au regard des comportements à risques,
- la part des 65 ans et plus qui permet de repérer l'importance du vieillissement démographique et des éventuels besoins en termes de prévention de la perte d'autonomie mais aussi de prise en charge.

II/Profil de santé de la population (Diagnostic de CREI-ORS)

Déterminants sociaux de santé

INDICATEURS	PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES			Aveyron		OCCITANIE		FRANCE METROP.	
	Effectif	Taux	Évol*	Taux	Évol*	Taux	Évol*	Taux	Évol*
Niveau d'études									
1- 15 ans ou plus peu ou pas diplômés	17 255	32,0	↘	32,2	↘	29,7	↘	30,1	↘
2- 25-34 ans sans diplôme	741	12,2	=	11,2	↗	14,0	↘	13,9	↘
Catégories sociales									
3- Personnes actives de 15-64 ans	29 862	74,4	↗	75,1	↗	72,5	↗	73,8	↗
4- Agriculteurs	2 504	9,4	↘	8,7	↘	2,7	↘	1,6	=
5- Artisans- commerçants	2 480	9,3	↘	9,4	↗	8,5	↗	6,5	↗
6- Cadres	2 209	8,3	=	9,1	↗	16,5	↗	17,8	↗
7- Professions intermédiaires	6 254	23,5	↗	23,3	↗	26,3	↗	25,9	↗
8- Employés	7 245	27,3	=	27,3	↘	28,3	↘	27,8	↘
9- Ouvriers	5 884	22,1	↘	22,2	↘	17,8	↘	20,4	↘
10- Chômeurs de 15-64 ans	3 696	12,4	↗	10,1	↗	15,5	↗	13,7	↗
11- Chômeurs de 15-24 ans	714	27,0	↗	22,9	↗	32,9	↗	29,2	↗
12- Emplois précaires	6 826	33,2	↗	31,1	↗	30,2	↗	27,6	↗
Revenus									
13- Revenu annuel moyen par FF*	21 684	-	↗	23 298	↗	23 809	↗	26 774	↗
14- Foyers fiscaux non imposés	26 781	65,8	nd	62,5	nd	60,7	nd	55,7	nd
Situations de précarité financière									
15- Personnes couvertes par le RSA	2 249	4,4	↗	3,8	↗	8,1	↗	6,5	↗
16- Allocataires dépendants à 100% des prestations sociales	1 358	12,8	↘	12,2	↘	19,1	↘	17,0	↘
17- Bénéficiaires de la CMUc	3 408	5,0	nd	4,5	nd	8,8	nd	nd	nd
Modes de vie et situations à risque de fragilité ou d'isolement									
18- PA 75+ à domicile	8 377	86,9	↘	86,0	↘	90,5	↘	90,2	↘
19- PA 75+ seules à domicile	3 312	39,5	↗	38,5	↗	39,4	↗	42,6	=
20- Familles avec enfant(s)	8 326	42,6	↘	42,2	=	48,5	↘	51,2	↘
21- Familles monoparentales	1 676	20,1	↗	18,9	↗	25,9	↗	23,7	↗

DÉFINITIONS DES INDICATEURS

1- Nombre de personnes âgées de 15 ans ou +, hors système scolaire, sans diplôme ou au plus le brevet des collèges et % parmi les 15 ans ou plus hors système scolaire (Insee RP2015) | 2- Nombre de personnes âgées de 25-34 ans, non étudiants, sans diplôme ou au plus le brevet des collèges et % parmi les 25-34 ans non étudiants (Insee RP2015) | 3- Nombre de personnes actives (ayant un emploi ou au chômage) âgées de 15-64 ans et % parmi les 15-64 ans (Insee RP2015) | 4- Nombre et part des agriculteurs exploitants dans la population active ayant un emploi (Insee RP2015) | 5- Nombre et part des artisans, commerçants... dans la population active ayant un emploi (Insee RP2015) | 6- Nombre et part des cadres dans la population active ayant un emploi (Insee RP2015) | 7- Nombre et part des professions intermédiaires dans la population active ayant un emploi (Insee RP2015) | 8- Nombre et part des employés dans la population active ayant un emploi (Insee RP2015) | 9- Nombre et part des ouvriers dans la population active ayant un emploi (Insee RP2015) | 10- Nombre de chômeurs âgés de 15-64 ans et % ans la population active des 15-64 ans (Insee RP2015) | 11- Nombre de chômeurs (au sens du recensement) âgés de 15-24 ans et % dans la population active des 15-24 ans (Insee RP2015) | 12- Nombre et part des 15 ans ou plus salariés, autre que CDI à temps plein, parmi les 15 ans ou + salariés (Insee, RP2015) | 13- Revenu annuel moyen par foyer fiscal en euros (Insee, DGFIP 2015) | 14- Nombre et % de foyers fiscaux non imposés (Insee, DGFIP 2015) | 15- Nombre de personnes couvertes par le RSA total (allocataires et ayants droit) et % parmi la population des moins de 65 ans (Cnaf- CCMSA 2016, Insee RP2015) | 16- Nombre et part des allocataires dépendant à 100% des prestations sociales parmi les allocataires dont les revenus sont connus (Cnaf- CCMSA 2016) | 17- Nombre et part des bénéficiaires de la CMUc (assurés et ayants droit) dans la population totale (CPAM, MSA, RSI 2016, Insee RP 2015) | 18- Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus à domicile et % parmi les 75 ans ou plus (Insee RP2015) | 19- Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus seules à domicile et % parmi les 75 ans ou plus vivant à domicile (Insee RP2015) | 20- Nombre de familles avec enfant(s) et % parmi les familles (Insee RP2015) | 21- Nombre de familles monoparentales et % parmi les familles avec enfant(s) (Insee RP2015)

Un niveau d'études relativement élevé

En 2015, plus de 17 250 habitants âgés de 15 ans ou plus et sortis du système scolaire sont sans diplôme ou ont, au plus, le brevet des collèges, soit 32,0 % d'entre eux. Cette part est proche de celle observée dans le département et légèrement plus élevée que celle observée dans la région ou en France métropolitaine (30 %). À l'inverse, parmi les 25-34 ans, la part des jeunes peu ou pas diplômés (12,2 %) est légèrement plus faible que celle observée au niveau régional ou national (14 %). En cinq ans, dans la population du Parc naturel régional des Grands Causses comme dans les territoires de comparaison, la part des personnes peu ou pas diplômées a baissé parmi les 15 ans ou plus. Pour les 25-34 ans du territoire, la part des personnes peu ou pas diplômées, déjà faible en 2010, est restée stable en 2015 alors qu'elle a baissé dans la région comme en métropole.

Plus d'agriculteurs et moins de cadres

Parmi les habitants du territoire en âge de travailler (les 15-64 ans), 74,4 % sont en activité ou en recherche d'emploi en 2015. Cette part est proche celles observées dans les territoires de comparaison. Dans le Parc naturel régional des Grands Causses, la répartition des catégories sociales des actifs ayant un emploi se caractérise par une surreprésentation des agriculteurs (9,4 % vs 2,6 % en Occitanie et 1,6 % en France) et une sous-représentation des cadres (8,3 % vs 16,5 % dans la région et 17,8 % en France). En cinq ans, la part des agriculteurs parmi les actifs ayant un emploi a moins baissé dans le Parc naturel régional des Grands Causses (-5 %) que dans le département (-8 %) ou en région (-12 %). En revanche, si la part des artisans commerçants a baissé sur le territoire et que celle des cadres y est restée stable, la part de ces deux catégories sociales a augmenté dans les territoires de comparaison.



La situation sociale

à travers 4 indicateurs qui sont des déterminants sociaux de santé :

- **Les bénéficiaires de la CMUc**

Cet indicateur traduit à la fois l'importance relative des situations de précarité financière mais aussi l'importance des personnes en difficulté d'accès à la santé* : plus souvent atteintes par des affections de longue durée (ALD), en particulier par le diabète, ayant plus souvent un moins bon suivi médical du diabète, un moindre recours aux dépistages, des problèmes dentaires plus fréquents, un mal-être plus marqué...

- **Les personnes de 15 ans et plus non scolarisées et sans diplôme**

Le niveau de formation scolaire oriente vers une profession, un niveau de revenus et donc une catégorie sociale. Il contribue à la constitution de l'état de santé notamment par la formation des normes en santé et le développement d'une plus ou moins grande réception aux messages de prévention à tous les âges de la vie.

- **Les familles monoparentales**

Certaines de ces familles sont à « risque de fragilité ». Elles peuvent cumuler les vulnérabilités** : jeunesse du parent, faible niveau de formation et de qualification, faible revenu, mauvaises conditions de logement, forte exposition au chômage. Ces facteurs influent sur leurs problèmes de santé et sur leur accès à la santé.

- **Les personnes âgées de plus de 75 ans qui vivent seules à domicile**

Ces situations à « risque d'isolement » sont particulièrement fréquentes en milieu urbain. Certaines personnes âgées cumulent les risques d'isolement social, d'isolement lié aux déplacements, de faible niveau de revenus, et de fragilité de santé.

*Caractéristiques et recours des populations bénéficiaires de la CMUc : plus jeune, plutôt féminine et en moins bonne santé. ARS Midi Pyrénées-INSEE, janvier 2014.

**Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger. O. Chardon et col. INSEE Première n°1195, juin 2008

Un taux de chômage moins élevé

En 2015, près de 3 700 habitants du Parc naturel régional des Grands Causses, âgés de 15-64 ans, déclarent être au chômage lors du recensement de population ; leur part dans la population active est de 12,4 %, moins élevée qu'en métropole (14 %) et qu'en Occitanie (16 %). Quel que soit le territoire, les jeunes sont nettement plus touchés par le chômage. Dans le Parc naturel régional des Grands Causses, 27 % des actifs de 15-24 ans sont au chômage, taux plus élevé que dans le département (23 %) mais moins élevé que dans la région (33 %) et dans une moindre mesure, qu'en France métropolitaine (29 %). En cinq ans, le taux de chômage a augmenté dans le Parc naturel régional des Grands Causses comme dans le département, la région et la métropole, mais de façon toutefois moins marquée pour les jeunes du territoire (+5 %) que pour les 15-24 ans de la région ou

de la métropole (+18 %). Par ailleurs, plus de 6 800 emplois sont des emplois dits « précaires » (autres qu'en CDI à temps plein), soit un tiers des emplois. Ils sont plus fréquents sur le territoire que sur les territoires de comparaison et en augmentation depuis 2010

Un revenu moyen peu élevé

En 2015, le revenu annuel moyen par foyer fiscal est de 21 684 €, plus faible que celui du département (23 298 €) et plus faible également que le revenu annuel moyen observé au niveau régional (23 809 €) ou national (26 774 €). Par ailleurs, près de 26 800 foyers fiscaux du Parc naturel régional des Grands Causses ne sont pas imposés en 2015, soit 65,8 %, part qui n'est que de 56 % en France métropolitaine.

Des situations de précarité financière variables selon les populations et les territoires

En 2016, près de 2 450 personnes sont couvertes par le RSA, soit 4,4 % des habitants du Parc naturel régional des Grands Causses âgés de moins de 65 ans. Parmi les habitants allocataires de prestations sociales, plus de 1 350 ne déclarent aucun revenu, soit 5 %. Par ailleurs, on compte plus de 3 400 bénéficiaires de la CMUc en 2016, soit 5 % de la population. Qu'il s'agisse des personnes couvertes par le RSA, des allocataires dépendants à 100 % des prestations sociales ou des bénéficiaires de la CMUc, les parts de personnes concernées, parmi les habitants du territoire, sont proches de celles observées au niveau du département, et nettement plus faibles que celles observées dans la région comme en France métropolitaine. À l'intérieur du territoire, près de la moitié des bénéficiaires de la CMUc (47 %) se concentrent dans la commune de Millau qui accueille 32 % de la population. Selon les communes, la part des bénéficiaires de la CMUc dans la population varie de 0 % à 13,7 % ; elle est supérieure à 5 % dans 20 des 93 communes du Parc naturel régional des Grands Causses.

En cinq ans, on observe une augmentation de la part des bénéficiaires du RSA et une baisse de la part des allocataires dépendant à 100 % des prestations sociales, dans le Parc naturel régional des Grands Causses comme dans les territoires de comparaison.

La part de bénéficiaires du RSA par rapport à la population active de 15-64 ans en 2018 sur le Territoire d'action sociale (4,5%) est supérieure au niveau départemental (3,1%). Sur le territoire d'action sociale, les bénéficiaires du RSA ont été orientés de la manière suivante en 2018 :

- 54% orientation emploi
- 32% orientation sociale (dont 27% pour des problématiques de santé)
- 14% orientation socio-professionnelle

Les enjeux identifiés par le projet de territoire d'action sociale sont :

- Une proportion élevée de jeunes ni étudiants ni en emploi ;
- Des revenus précaires et une part élevée des bénéficiaires du RSA sur le Sud Aveyron ;
- Des bénéficiaires RSA confrontés à de réelles difficultés de mobilité dans leur parcours d'insertion ;
- Des problématiques de santé prégnantes chez les bénéficiaires RSA

Les situations à risque d'isolement ou de fragilité

En 2015, plus de 3 300 personnes âgées du Parc naturel régional des Grands Causses vivent seules chez elles, soit 39,5 % des personnes âgées de 75 ans ou plus qui vivent à domicile ; cette part est plus faible que celle observée en France métropolitaine (43 %). En cinq ans, si la part des personnes âgées vivant à leur domicile a légèrement baissé, celle des personnes âgées vivant seules chez elles a augmenté sur le territoire comme dans le département et la région.

Il est à noter que 12,6% des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent avec un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté en Aveyron pour un taux national de 7,4% en 2018 (projet de territoire d'action sociale).

Dans le Parc naturel régional des Grands Causses, la part des familles avec enfant(s) (42,6 %) est, comme dans le département, plus faible qu'au niveau régional (48,5) et qu'au niveau national (51 %). Parmi ces familles, la situation de monoparentalité est moins fréquente dans le Parc naturel régional des Grands Causses que dans les territoires de comparaison : elle concerne 1 676 familles, soit 20,1 % des familles avec enfant(s) contre 26 % des familles avec enfant(s) de la région et 24 % des familles avec enfant(s) de la métropole. Depuis 2010, la part des familles monoparentales augmente dans le territoire comme dans les territoires de comparaison. La part de famille monoparentale et de personnes seules est concentrée sur Millau Grands causses et le Saint Affricain.

A l'échelle du département, 1,9% des jeunes de moins de 20 ans ont fait l'objet d'une information préoccupante en 2017, 2, 58% sur le territoire d'action sociale du Sud Aveyron. 36,4% des informations préoccupantes font l'objet d'un signalement aux autorités judiciaires, en 2017, en hausse depuis 2014 (29,3%)

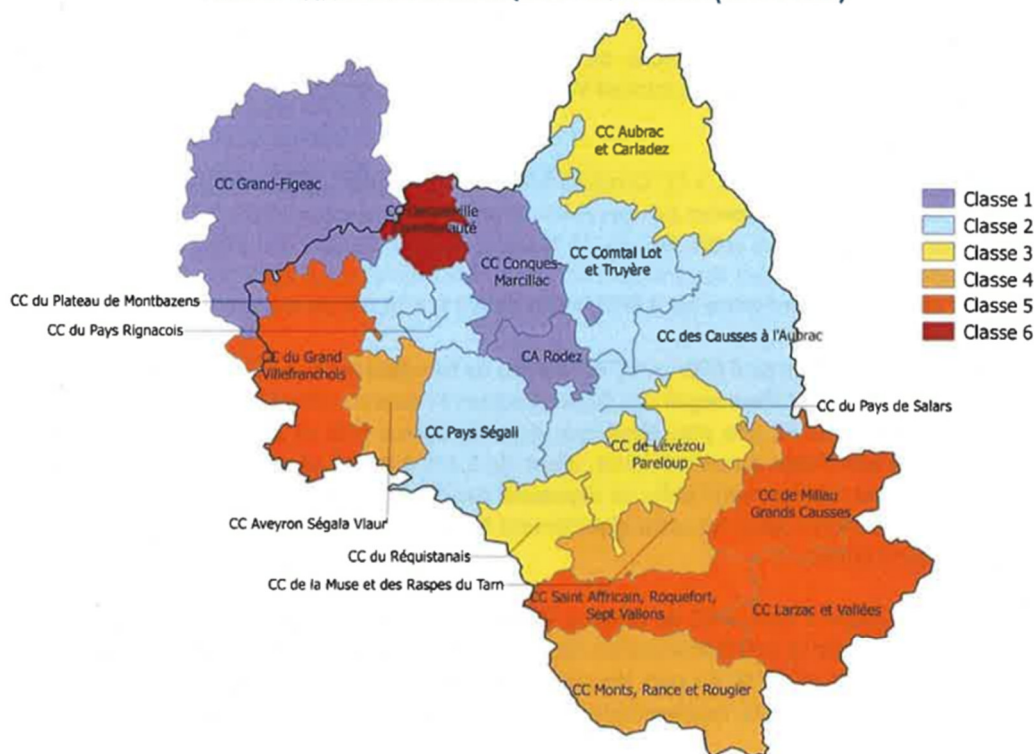
	Difficultés repérées/ nombre d'enfants vus (2014) (%)	Difficultés repérées/ nombre d'enfants vus (2016) (%)
TAS Millau Saint-Affrique	34,0	27,1
Aveyron	17,9	14,4

*Difficultés repérées chez les enfants de 3-4 ans par rapport au nombre d'enfants vus (DEF 2014 2016)

TAS MILLAU SAINT AFFRIQUE	19,4%
AVEYRON	21,8%
France METROPOLITAINE	24,3%

*Part de la population de moins de 20 ans par rapport à la population totale- INSEE 2014

CARTE 3 : APPROCHE SYNTHETIQUE DE LA PRECARITE (INSEE 2014)



- Classe 1 :** Revenus élevés et forte part des cadres et des anciens cadres.
- Classe 2 :** Taux de chômage faible, revenus assez élevés et homogènes, faible part des prestations sociales.
- Classe 3 :** Taux de chômage faible, revenus assez faibles, forte représentation des retraités et population âgée.
- Classe 4 :** Taux de chômage moyen, revenus faibles et hétérogènes, surreprésentation des inactifs parmi les non retraités.
- Classe 5 :** Taux de chômage élevé, part très importante d'ouvriers et d'employés, forte part des prestations sociales et revenus proches de la moyenne.
- Classe 6 :** Taux de chômage élevé, part très importante d'ouvriers et d'employés, forte part des prestations sociales, revenus assez faibles et homogènes.

On retrouve ainsi en classe 4 les communautés de communes « Monts Rance et Rougier » et « Muse et Rase du Tarn ». Les revenus y sont plus faibles que dans les autres EPCI et la dispersion y est forte. Le taux de chômage est dans la moyenne. La part des inactifs y est plus élevée qu'en moyenne. C'est également le cas de la part des retraités. L'indice de vieillissement y est plus élevé qu'en moyenne. Les prestations sociales représentent 5% du revenu disponible, soit plus qu'en moyenne.

La classe 5 est composée de 4 EPCI sur le département dont trois sur le territoire du Parc des Grands Causses : CC Larzac et Vallées, CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons et CC Millau Grands Causses. Celles-ci sont caractérisées par un taux de chômage relativement élevé. La part d'ouvriers et employés parmi les actifs est importante (autour de 59%). Les revenus y sont hétérogènes. Les prestations sociales représentent plus de 5% du revenu disponible, soit davantage

que dans les autres EPCI du département. Le taux d'activité des femmes y est plus faible que dans les autres intercommunalités.

(Données issues du projet de territoire d'action sociale Millau/Saint Affrique 2019-2021)

Déterminants environnementaux de santé

Un tiers des logements sont anciens et potentiellement dégradés

L'ensemble des indicateurs permettant d'appréhender l'habitat dégradé dans le Parc naturel régional des Grands Causses traduisent une situation relativement peu favorable au regard des valeurs nationales, régionales et départementales. En 2015, 32,5 % des logements sont « anciens » (construits avant 1946), part nettement plus élevée que celle observée dans la région (21 %) ou en France métropolitaine (24 %) et plus élevée également que celle observée dans le département (29 %). Près de 2 500 logements du parc privé sont considérés comme potentiellement indignes, soit 8,2 % du parc des logements privés, comme en Occitanie (8 %) mais légèrement plus que dans le département (6,5 %). On note que 6,9 % des résidences principales sont des logements sociaux. Soulignons toutefois qu'aucune commune du territoire n'est soumise à l'obligation de production de logements sociaux prévue par la réglementation (Loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » de décembre 2000)

Par ailleurs en 2015, 229 logements (soit 0,7 % des résidences principales), sont considérés comme étant « sans confort » car ne possédant ni de baignoire ni de douche à l'intérieur du logement. Cette part est légèrement plus élevée que celle observée dans les territoires de comparaison.

Qualité de l'eau

C'est un paramètre essentiel pour la bonne santé des habitants. On peut distinguer la qualité bactériologique, les concentrations en nitrates et les concentrations en pesticides.

Le territoire du Parc présente encore en 2020 quelques réseaux de distribution qui présentent une contamination bactériologique chronique (2), fréquente (10) ou périodique (7). Il s'agit en général de petites unités de distribution communale gérées par la collectivité et sans fermier.

L'origine de ces contaminations est souvent liée à la vétusté de l'ouvrage de captation et sa mauvaise gestion. Les traitements sont souvent non fonctionnels et la professionnalisation des employés demeurent faible.

Concernant les concentrations en nitrates, il n'y a pas de dépassement de la norme des 50 mg/l mais quelques communes (Versols-et-Lapeyre, Saint-Rome-de-Tarn) ont des ressources captées dont les teneurs sont comprises entre 40 et 50 mg/l donc en limite de qualité. Dans ce cadre des analyses plus régulières sont réalisées par les services de l'ARS.

Concernant les concentrations en pesticides, le territoire délivre une eau conforme sans dépassements de la norme de 0.1 µg/l.

Qualité de l'air :

C'est un paramètre qui est surveillé depuis quelques années. En région Occitanie, c'est l'association Atmo Occitanie qui effectue des relevés réguliers sur plusieurs paramètres et notamment l'ozone, le dioxyde d'azote, les particules en suspension, les particules fines, les composés organiques volatils, les gaz à effet de serre, les phytosanitaires et autres polluants.

En 2021, l'ensemble des seuils réglementaires est respecté à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, comme sur la majeure partie de la région Occitanie. Le bilan de la qualité de l'air réalisé par Atmo Occitanie indique que le département a connu un épisode de pollution durant trois journées en raison de concentrations importantes de particules en suspension liées à un apport naturel de poussières désertiques.

Etat de santé et problèmes de santé

Une situation sanitaire plutôt favorable

INDICATEURS	PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES			AVEYRON		OCCITANIE		FRANCE METROP.	
	Effectif	TxStd	Évol*	TxStd	Évol*	TxStd	Évol*	TxStd	Évol*
État général de santé									
1- Mortalité générale	821	<u>709,8</u>	↘	<u>718,9</u>	↘	<u>713,1</u>	↘	738,6	↘
2- Mortalité prématurée	106	169,4	=	164,6	=	176,6	↘	182,6	↘
3- Admissions en ALD	1983	2272,4	↗	2256,4	↗	2226,4	↗	2241,9	↗
Cancers									
4- Ensemble des cancers : Mortalité	201	<u>188,5</u>	=	<u>194,9</u>	↘	<u>211,8</u>	↘	225,7	↘
5- Admissions en ALD	389	<u>442,7</u>	=	<u>431,7</u>	↗	<u>492,8</u>	↗	499,4	↗
6- Cancer du poumon : mortalité	32	<u>32,4</u>	=	<u>30,4</u>	=	43,6	=	44,0	↘
7- Admissions en ALD	30	<u>35,0</u>	=	<u>31,1</u>	=	44,9	↘	43,1	↗
8- Cancer du Colon : mortalité	25	22,5	=	23,3	=	<u>22,4</u>	↘	23,4	↘
9- Admissions en ALD	50	51,9	=	<u>47,7</u>	=	52,4	↗	51,8	↗
10- Cancer du sein : mortalité	16	28,8	=	27,0	=	<u>26,6</u>	↘	29,2	↘
11- Admissions en ALD	69	161,8	=	<u>159,9</u>	=	<u>178,3</u>	↗	176,0	↗
Maladies Cardio-Vasculaires									
12- Ensemble des maladies cardio-vasculaires : mortalité	213	170,0	↘	182,2	↘	<u>175,1</u>	↘	178,8	↘
13- Admissions en ALD	620	<u>642,3</u>	↗	<u>688,1</u>	↗	<u>604,8</u>	↗	609,7	↗
Diabète									
14- Patients diabétiques traités	2 834	4,7	nd	4,6	nd	4,5	nd	nd	nd
15- Admissions en ALD	252	<u>292,2</u>	↗	<u>274,2</u>	↗	<u>332,4</u>	↗	363,2	↗
Santé mentale									
16- Admissions en ALD pour affection psychiatrique	199	<u>305,2</u>	↗	<u>293,8</u>	↗	<u>249,6</u>	↗	206,4	↗
17- Consommation de psychotropes	7 517	11,0	nd	12,3	nd	11,1	nd	nd	nd
18- Mortalité par suicide	16	<u>21,2</u>	=	15,9	=	<u>13,3</u>	↘	14,5	↘
Conséquences sanitaires des comportements à risque									
19- Accidents de la circulation	6	<u>9,1</u>	=	<u>8,1</u>	=	<u>6,4</u>	↘	4,9	↘
20- Alcool	16	<u>16,1</u>	↘	<u>18,2</u>	↘	<u>20,0</u>	↘	26,4	↘
21- Tabac	97	<u>85,9</u>	↘	<u>86,7</u>	↘	<u>98,0</u>	↘	100,2	↘

Note : les taux standardisés (TxStd) soulignés diffèrent significativement du taux de la France métropolitaine
* Évolution observée sur cinq ans (en moyennes triennales). Seules les évolutions significatives sont représentées par des flèches

INDICATEURS

Mortalité : Nbre annuel moyen de décès et taux standardisé de mortalité sur la période 2011-2015. Le TSM est le taux de mortalité que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP de 2006 (Insee) ; **1-** et **2-** mortalité tous âges et avant 65 ans toutes causes confondues ; **4-** mortalité par cancer toutes localisations confondues, CIM10 C00-C97 ; **6-** mortalité par cancer du poumon, CIM10 C33-C34 ; **8-** mortalité par cancer colorectal, CIM10 C18-C21 ; **10-** mortalité par cancer du sein, CIM10 C50 ; **12-** mortalité par maladies cardiovasculaires, CIM10 I00-I99 ; **18-** mortalité par suicide, CIM10 X60-X084 Y87 ; **19-** mortalité par accident de la circulation, CIM10 V01-V99 ; **20-** mortalité par psychose alcoolique et alcoolisme, CIM10 F10, par cirrhose, K70 K746 et par cancer des voies aéro-digestives supérieures, CIM10 C00-C34 C15 C32 ; **21-** mortalité par cancer du poumon CIM10 C33-C34, par bronchite chronique et obstructive CIM10 J40-44, J47, J961) et par cardiopathie ischémique CIM10 I20-I25.

Morbidity : Nbre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD et taux standardisé d'incidence des ALD sur la période 2011-2015. Le TSI est le taux d'incidence des ALD que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP de 2006 (INAMTS, MSA, RSI, Insee) ; **3-** Ensemble des ALD tous âges ; **5-** ALD n°30 pour cancer ; **7-** ALD n°30 pour cancer du poumon, CIM10 C33-C34 ; **9-** ALD n°30 pour cancer colorectal, CIM10 C18-C21 ; **11-** ALD n°30 pour cancer du sein, CIM10 C50 ; **13-** ALD pour maladies cardiovasculaires, ALD n°1, 3, 5 13 ; **14-** Nbre de bénéficiaires d'un des trois principaux régimes de l'assurance maladie (AM) ayant eu une délivrance de médicament pour le traitement du diabète (type I ou type II) à au moins 3 dates différentes en 2016 et part pour 100 bénéficiaires (DCIR - RG hors SLIM, MSA, RSI - 2016-2017) ; **15-** ALD pour diabète, ALD n°8 ; **16-** ALD pour affections psychiatriques tous âges, ALD n°23 ; **17-** Nbre de bénéficiaires d'un des régimes de l'assurance maladie (AM) ayant eu au moins 3 délivrances de médicaments psychotropes en 2016 et part pour 100 bénéficiaires de l'AM (DCIR - Ensemble des régimes de l'AM ; Insee RP2014).

Avec 821 décès en moyenne chaque année sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, la mortalité est significativement plus faible de celle observée en France métropolitaine, à structure d'âge comparable. Deux causes représentent 50 % des décès : les maladies cardiovasculaires (26 %) et les tumeurs (24 %). Parmi ces décès, 106 ont concerné des habitants de moins de 65 ans, soit 13 % des décès. Cette mortalité dite « prématurée » est significativement plus faible dans le Parc naturel régional des Grands Causses qu'au niveau national, à structure d'âge identique. En cinq ans, le niveau de la mortalité a baissé, dans le territoire comme dans les territoires de

comparaison. Près de 1 200 admissions en affections de longue durée (ALD) sont enregistrées en moyenne chaque année pour les habitants du territoire. Rapportées à la population et à structure par âge comparable, ces admissions représentent une incidence qui ne diffère pas de façon significative de celle observée au niveau national, comme c'est également le cas dans le département.

Une sous-mortalité significative par cancer

Deuxième cause d'admission en ALD et deuxième cause de mortalité, les cancers sont à l'origine de 389 nouvelles admissions en ALD et de 201 décès d'habitants du Parc naturel régional des Grands Causses en moyenne chaque année. À structure d'âge comparable, la mortalité par cancer des habitants du territoire ainsi que l'incidence des ALD pour cancer, sont significativement plus faibles que celles de l'ensemble des métropolitains, comme c'est aussi le cas dans le département et la région. Pour les habitants du Parc naturel régional des Grands Causses, seules la mortalité et l'incidence des ALD pour cancer du poumon sont significativement plus faibles que les valeurs nationales, à structure d'âge comparable. À l'inverse, pour les cancers du côlon et du sein, on n'observe pas de différence significative avec les valeurs nationales. En cinq ans, la mortalité par cancer est restée stable pour les habitants du territoire, pour l'ensemble des cancers et pour chaque localisation cancéreuse présentée. Il en va de même pour l'incidence des ALD pour cancers qui est restée stable.

Une mortalité par maladies cardiovasculaires proche de la mortalité nationale

Première cause d'admission en ALD et première cause de décès, les maladies cardiovasculaires sont à l'origine de près de 620 nouvelles admissions en ALD et de 213 décès en moyenne chaque année pour les habitants du Parc naturel régional des Grands Causses. Concernant la mortalité par maladies cardiovasculaires la situation des habitants du territoire est proche de celle de l'ensemble des Français. On note, à l'inverse, une sur-incidence des ALD pour maladies cardio-vasculaires, comparée à l'incidence observée au niveau national. En cinq ans, la mortalité par maladies cardiovasculaires a plus fortement baissé dans le territoire (-24 %) que dans les territoires de comparaison (de -17 % à -20 %) et l'incidence des ALD a augmenté dans des proportions identiques à celles des territoires de comparaison.



Les décès prématurés : un enjeu important en termes de prévention

Un décès est considéré comme prématuré, d'un point de vue de santé publique, lorsqu'il survient avant 65 ans.

Cet indicateur est utile pour orienter les politiques de prévention car une part importante de ces décès est considérée comme évitable, que ce soit du fait de comportements à risques (accidents, consommation d'alcool ou de tabac par exemple), soit en lien avec le système de soins (au travers de l'accès au dépistage et de l'accès aux soins par exemple).

En Occitanie, 16,5% des décès sont considérés comme prématurés alors que cette proportion est de 18,6% au niveau de la France métropolitaine.

Les décès par cancer représentent à eux seuls deux décès évitables sur cinq, les cancers de la trachée, des bronches et des poumons étant à l'origine de plus d'un décès prématuré sur dix en Occitanie. Les causes externes de mortalité représentent 16% des décès prématurés avec, principalement, les suicides (6%) et les accidents de la circulation (3%). En prenant en compte les 12% de décès prématurés liés à des maladies de l'appareil circulatoire, on observe que tumeurs, causes externes de mortalité et maladies cardiovasculaires représentent les deux tiers des décès prématurés.

Près d'un habitant sur vingt touché par le diabète

En 2016, plus de 2 800 personnes ont été traitées pour un diabète sur le territoire, soit 4,7 % de la population, part relativement proche de celle observée dans le département ou la région (5 %). Chaque année, une moyenne de 252 habitants du Parc naturel régional des Grands Causses est admise en ALD en raison d'un diabète. Le taux d'incidence de ces ALD est significativement plus faible que le taux d'incidence observé en France métropolitaine, à structure par âge comparable, comme c'est également le cas dans le département et la région. En cinq ans, l'incidence des ALD pour diabète a augmenté de façon significative sur le territoire comme dans les territoires de comparaison.

La santé mentale : un champ difficile à explorer

La santé mentale couvre un domaine très large qui va de la santé mentale positive se rapprochant de la notion de bien être mental et social de l'OMS aux maladies psychiatriques. Ce champ est très vaste mais très peu de données statistiques sont disponibles Chaque année en moyenne, près de

200 habitants du Parc naturel régional des Grand Causses sont admis en ALD pour une affection psychiatrique. Le taux d'incidence des ALD psychiatriques y est, comme dans le département et la région, significativement plus important qu'en métropole. Plus de 7 500 habitants du territoire ont eu au moins trois délivrances de psychotropes au cours de l'année 2016, soit 11,0 % des habitants couverts par l'assurance maladie ; cette part est identique à celle de la région et proche de celle observée dans le département (12 %).

Avec 16 décès en moyenne par an sur le territoire entre 2011 et 2015, la mortalité par suicide est significativement plus élevée que celle observée en France métropolitaine, à structure d'âge comparable ; alors qu'en Occitanie, on note une sous-mortalité significative par suicide. Par rapport à la période quinquennale précédente, la mortalité par suicide est restée stable dans le Parc naturel régional des Grands Causses comme dans le département, alors qu'elle a baissé de façon significative dans la région et au niveau national.

Les personnes décédées par suicide sont majoritairement des hommes et essentiellement de plus de 60 ans, comme sur le territoire national. On ne dispose pas d'information concernant la catégorie socio-professionnelle.

Une surmortalité significative par accident de la circulation

Sur la période 2011-2015, six habitants du territoire sont décédés en moyenne chaque année par accident de la circulation. À structure par âge comparable, la mortalité par accident de la circulation est significativement plus élevée que celle observée au niveau national ; c'est également le cas dans le département et la région. En cinq ans, la mortalité par accident de la circulation est restée stable pour les habitants du Parc naturel régional des Grands Causses (comme pour les habitants du département) alors qu'elle a baissé de façon significative pour les habitants de la région et de la métropole. Avec 97 décès en moyenne chaque année, suite à des pathologies pour lesquelles la consommation de tabac est un facteur de risque et 16 décès par pathologies pour lesquelles la consommation d'alcool est un facteur de risque, le territoire est en sous-mortalités significatives comparées aux mortalités nationales ; c'est aussi le cas pour le département et la région. En cinq ans, la mortalité par pathologies pour lesquelles la consommation d'alcool est un facteur de risque, comme la mortalité par pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque, ont baissé de façon significative dans le territoire comme dans les territoires de comparaison.

Une analyse plus ciblée a été réalisée par les services de l'Observatoire départemental de la sécurité routière. Il en ressort sur une période 5 ans (2017-2021) que 271 accidents corporels ont été enregistrés, faisant 396 victimes (dont 19 tués).

Le Parc naturel regroupe $\frac{1}{4}$ de la population du département. L'accidentalité routière observée représente 30 % sur cette période. Toutefois le nombre de tués y est plus faible (19%).

Trois modes de déplacement sont sur-représentés : il s'agit des cyclistes (34 % des cyclistes victimes du département), les véhicules utilitaires (44 %) et les poids lourds (47 %).

A noter que les cyclistes tués sur le périmètre du Parc sont au nombre de 3 sur un total de 6 pour l'ensemble du département.

En 2022, 8 tués sont à déplorer sur le périmètre du Parc (3 motards et 5 usagers de VL) sur un total de 36 tués (dont 8 motards et 20 usagers de VL).

En une année, le nombre de motards tués sur le périmètre du Parc a presque atteint le nombre de tués de ce type sur 5 ans.

Santé des enfants et des jeunes

De la période périconceptionnelle jusqu'à la fin de l'adolescence, se construit, pour une large part, la santé des individus.

Parmi les enjeux majeurs de santé pour cette classe d'âge, on retiendra notamment :

- la santé buccodentaire ;
- les problèmes de surpoids et d'obésité ;
- les troubles mentaux et du comportement ;
- les conséquences des accidents.

Plusieurs indicateurs de l'état de santé des enfants font l'objet d'un suivi à l'échelle nationale et, dans certains cas, régionale concernant la prévalence de maladies ou de facteurs de risque connus liés au mode de vie, souvent marqueurs des inégalités sociales de santé dès l'enfance. Ces indicateurs ne sont pas disponibles à l'échelle des territoires.

En Occitanie, le recueil et l'analyse de certains indicateurs à 5-6 ans et en 6^e, ont été mis en place à partir des bilans infirmiers réalisés dans l'académie de Toulouse (dispositif Infiscol). Une enquête réalisée dans les collèges de cette académie (HBSC) permet par ailleurs de dégager les spécificités régionales sur les comportements et habitudes de vie des adolescents. Ces données ne sont pas disponibles pour les élèves de l'académie de Montpellier.

Pour en savoir plus :

- La santé des élèves en Midi-Pyrénées. Le dispositif Infiscol. Résultats 2016/2017. ORSMIP, 2017/12, 47 p. www.orsmip.org
- La santé des collégiens en Midi-Pyrénées en 2014. Données régionales de l'enquête internationale HBSC (Health Behaviour in School Aged Children). ORSMIP, Rectorat de Toulouse. Service médical, Inserm 1027, ARS Occitanie. www.orsmip.org

Des indicateurs de comportement à suivre

INDICATEURS	GRANDE SECTION DE MATERNELLE (n=239)	SIXIÈME (n=206)
Prise du petit-déjeuner (le matin de l'examen)		
- Non	4,2	7,6
- Oui	95,8	92,5
Sommeil		
- Durée moyenne de repos nocturne (la veille de l'examen)	10,9	10,0
- Durée de repos nocturne <10h	1,8	37,9
- Troubles du sommeil	4,1	7,8
- Somnolence ou endormissement diurne	0,8	3,3
Durée moyenne du trajet pour se rendre à l'école (min)	10,7	19,9
Moyen(s) de transport utilisé(s)*		
- Voiture	73,9	36,4
- Bus	12,0	61,0
- Vélo	3,6	0,4
- À pied	43,3	16,8
Télévision, jeux vidéo, portable		
- Téléviseur dans la chambre	12,9	21,7
- Ordinateur dans la chambre	2,6	18,2
- Possède une console de jeu portable	46,0	56,0
- Possède un téléphone portable	2,2	42,0
Activités extrascolaires		
- Sportive	40,3	64,3
- Artistique	10,5	10,9

* Plusieurs réponses possibles
Source : Enquête Infiscol 2016-2017 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

En 2016-2017, les résultats issus de l'analyse des bilans infirmiers ont concerné 239 des 518 enfants de 5-6 ans et 206 des 442 élèves de 6^e, soit 46% des enfants de grande section maternelle et 47 % des élèves de 6^e du Parc naturel régional des Grands Causses. Ces bilans montrent que plus de 9 enfants sur dix ont pris un petit déjeuner le matin de l'examen, à 5-6 ans comme en 6^e. Peu d'enfants de 5-6 ans présentent ou déclarent des troubles du sommeil (4,1 %) ; tout en restant relativement faible, cette part est deux fois plus importante pour les élèves de 6^e (7,8 %). Plus de 4 enfants sur dix à 5-6 ans (43,3 %) vont à pied à l'école, contre seulement 16,8 % en 6^e. À 5-6 ans plus d'un enfant sur dix a un téléviseur dans sa chambre, part qui est de plus de deux sur dix en 6^e ; près d'un enfant sur deux en 6^e possède un téléphone portable. 40 % des enfants de grande section maternelle et 64 % des élèves de 6^e du territoire pratiquent une activité physique extrascolaire.

Une surcharge pondérale relativement stable sur quatre ans

Près de 12 % des enfants de 5-6 ans sont en surcharge pondérale, sans différence significative avec la part observée sur l'académie de Toulouse (9 %). Cette part passe à près de 13 % en 6^e et ne diffère pas de façon significative de celle évaluée pour l'ensemble des élèves de l'académie de Toulouse (16 %). Après une baisse significative observée entre 2013-2014 et 2015-2016, la part des enfants de GSM en surcharge pondérale revient, en 2016-2017, au niveau observé en 2013-2014. Pour les enfants de 6^e, on n'observe pas de variation significative de la prévalence de la surcharge pondérale au cours des quatre dernières années.

Neuf enfants sur dix vaccinés contre la rougeole

En 2016-2017, le taux de couverture vaccinale contre la rougeole est de 86 % à l'âge de 5-6 ans et de 93,7 % pour les élèves de 6^e ; ces proportions d'enfants vaccinés contre la rougeole ne diffèrent pas significativement de celles observées sur l'académie de Toulouse. Au cours des quatre dernières années scolaires, on n'observe pas d'évolution significative de la couverture vaccinale, ni pour les enfants de grande section maternelle, ni pour les élèves de 6^e du Parc naturel régional des Grands Causses.

Des problèmes dentaires relativement peu fréquents

En 2016-2017, en grande section de maternelle comme en sixième, 7 % des enfants ont au moins une dent cariée non traitée ; ces parts sont proches de celles évaluées sur l'ensemble l'académie de Toulouse (respectivement, 8,7 % et 7,2 %). Au cours des quatre dernières années, la part des enfants de grande section maternelle avec au moins une carie non traitée est restée relativement stable, en grande section maternelle comme en 6^e.

Des comportements à risque chez les jeunes d'Occitanie

Les niveaux d'usage de substances psychoactives à 17 ans en Occitanie et comparaisons aux niveaux Français

INDICATEURS 2017	Occitanie	France métropolitaine	Comparaison à la France	
			Ecart en points	Ecart en %
Alcool				
Expérimentation	89,5	85,7	+4	+4
Consommation régulière* d'alcool à 17 ans	9	8,4	ns	ns
Épisodes d'ivresses répétées** (> 3)	18,7	16,4	+2	+14
Tabac				
Expérimentation	61,6	59,0	+3	+4
Usage quotidien de tabac	26,5	25,1	ns	ns
Cannabis				
Expérimentation	43,5	39,1	+4	+11
Usage régulier***	8,6	7,2	+1	+19

* Au moins 10 usages dans les 30 jours précédant l'enquête
 ** 5 verres en une même occasion au moins 3 fois dans le mois à 17 ans
 *** Usage régulier de cannabis dans le mois à 10 usages
 Source : Enquête ESCAPAD 2017

A 17 ans, les jeunes d'Occitanie consomment plus que leurs homologues métropolitains.

Quel que soit le produit consommé, les expérimentations sont plus fréquentes en Occitanie qu'en métropole.

L'usage quotidien de tabac comme l'usage régulier de boissons alcoolisées des jeunes Occitans est identique à celui de l'ensemble des jeunes de métropole.

Les niveaux de consommation de cannabis en Occitanie sont supérieurs à ceux de la métropole.

Accès à la prévention et aux soins

INDICATEURS	PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES		AVEYRON	OCCITANIE
	Effectif	Taux	Taux	Taux
Recours à la prévention				
1- Vaccination antigrippale remboursée	8 148	46,7	44,8	46,2
2- Dépistage organisé du cancer du sein	4 561	39,9	39,8	42,7
3- Dépistage individuel du cancer du sein	1 066	9,3	9,9	12,9
4- Dépistage du cancer du col de l'utérus	3 929	22,5	22,4	24,1
5- Bilan bucco-dentaire 5-19 ans	1 411	13,0	13,2	10,6
Suivi médical du diabète :				
6- Dosage de l'hémoglobine glyquée	1 457	51,4	50,6	50,2
7- Dosage de microalbuminurie	771	27,2	26,1	26,2
8- Dosage de créatininémie	2 483	87,6	87,6	87,5
Recours à l'IVG				
9- IVG des 15-49 ans	129	10,5	11,2	13,1
10- dont IVG médicamenteuses	108	83,7	80,5	62,3
11- IVG des 15-24 ans	42	15,0	16,9	17,8

DÉFINITIONS DES INDICATEURS

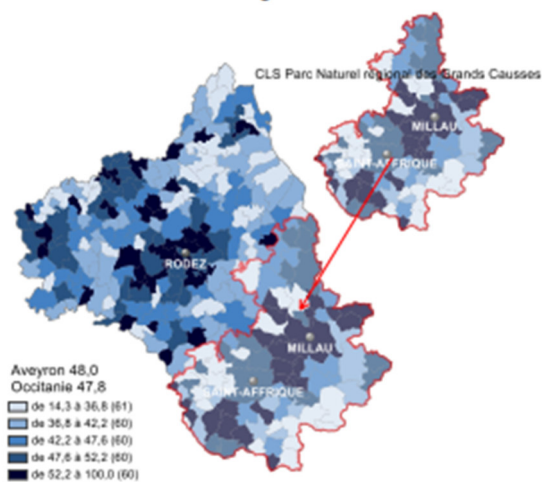
1- Nombre et pourcentage de personnes âgées de 65 ans ou plus bénéficiaires d'une vaccination antigrippale en 2016 (DCIR, ensemble des régimes de l'AM - Insee RP2014) ; 2- Nombre et pourcentage de femmes âgées de 50-74 ans bénéficiaires d'un dépistage organisé du cancer du sein en 2015-2016 (DCIR, ensemble des régimes de l'AM - Insee RP2014) ; 3- Nombre et pourcentage de femmes âgées de 50 à 74 ans bénéficiaires d'un dépistage individuel (hors dépistage organisé) du cancer du sein en 2015-2016 (DCIR, ensemble des régimes de l'AM - Insee RP2014) ; 4- Nombre et pourcentage de femmes âgées de 25 à 64 ans bénéficiaires d'un dépistage du cancer du col de l'utérus en 2016 (DCIR, ensemble des régimes de l'AM - Insee RP2014) ; 5- Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 19 ans bénéficiaires d'un examen bucco-dentaire en 2016 (DCIR, ensemble des régimes de l'AM - Insee RP2014) ; 6- Nombre et pourcentage d'assurés traités pour le diabète ayant eu au moins un dosage de l'hémoglobine glyquée (HbA1C) en 2016 (DCIR, RG hors SLM, MSA, RSJ) ; 7- Nombre et pourcentage d'assurés traités pour le diabète ayant eu au moins un dosage de microalbuminurie en 2016 (DCIR, RG hors SLM, MSA, RSJ) ; 8- Nombre et pourcentage d'assurés traités pour le diabète ayant eu au moins un dosage de créatininémie en 2016 (DCIR, RG hors SLM, MSA, RSJ) ; 9- Nombre annuel moyen d'IVG hospitalières réalisées sur des femmes âgées de 15-49 ans en 2015-2017 et taux pour 1 000 femmes âgées de 15-49 ans (ATIH-PMSI, Insee RP2015) ; 10- Nombre annuel moyen d'IVG médicamenteuses réalisées en 2015-2017 et pourcentage sur l'ensemble des IVG hospitalières (ATIH-PMSI) ; 11- Nombre annuel moyen d'IVG hospitalières réalisées sur des femmes âgées de 15-24 ans en 2016-2018 et taux pour 1 000 femmes âgées de 15-24 ans (ATIH-PMSI, Insee RP2015).

Un recours à la prévention légèrement plus faible

En 2016, 46,7 % des personnes âgées du Parc naturel régional des Grands Causses ont bénéficié de la vaccination antigrippale, pratique légèrement plus fréquente que dans le département (45 %) et la région (46 %). En 2015-2016, 4 561 habitantes ont effectué une mammographie dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein, soit 39,9 % des femmes âgées de 50-74 ans, taux identique à celui calculé pour les femmes du département, mais plus faible que celui calculé pour les femmes de la région (43 %). Sur la même période, près de 1 070 femmes ont effectué un dépistage individuel du cancer du sein, soit 9,3 % des femmes de 50-74 ans. Ainsi, les deux types de dépistage du cancer du sein ont concerné 5 627 femmes, ce qui représente un taux de couverture de 49,2 % des habitantes du territoire, âgées de 50 à 74 ans. Ce taux de couverture est proche de celui observé pour l'ensemble des femmes du département (50 %) mais plus faible que celui observé pour les femmes de la région (56 %) ; ces taux restent toutefois encore loin de l'objectif des 80 % de femmes dépistées.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus repose sur la réalisation d'un frottis tous les trois ans entre 25 et 64 ans. En 2016, plus de 3 900 femmes âgées de 25 à 64 ans ont bénéficié de ce dépistage, soit 22,5 % de la population cible. Ce recours à la prévention est aussi fréquent pour les femmes du territoire que pour celles du département (22 %) et légèrement moins que pour les femmes de la région (24 %). Sur le territoire, 13,0 % des jeunes de 5-19 ans ont bénéficié d'un bilan bucco-dentaire en 2016 ; cette part est proche de celle observée pour les enfants de l'Aveyron et légèrement plus importante que celle des enfants d'Occitanie (11 %). Le suivi du diabète est évalué à travers trois dosages : le dosage de l'hémoglobine glyquée, celui de la microalbuminurie et celui de la créatininémie. Pour chacun des trois dosages, la part des habitants diabétiques suivis (respectivement, 51,4 %, 27,2 % et 87,6 %) est proche de celle des diabétiques suivis dans le département et la région.

Taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein 2015-2016 dans les communes du Parc naturel régional des Grands Causses



Un recours à l'IVG relativement limité

En 2016-2018, 129 IVG ont concerné des femmes habitant le PNR des Grands Causses, en moyenne, chaque année ; rapporté à la population des femmes de 15-49 ans, cela correspond à un taux de recours de 10,5 IVG pour 1 000 femmes ; ce taux d'IVG est moins élevé que celui des femmes de l'Aveyron (11 ‰) et que celui des femmes de la région (13 ‰).

Parmi ces IVG, 108 (soit 84 %) ont été réalisées par prise de médicament, pratique plus fréquente parmi les femmes du Parc naturel régional des Grands Causses que dans le département (81 %) et surtout que dans la région (62 %). Chaque année en moyenne 42 IVG ont concerné des femmes

âgées de 15-24 ans, soit un taux de 15,0 IVG pour 1 000 femmes de 15-24 ans. Ce taux de recours à l'IVG des jeunes habitantes du PNR des Grands Causses est moins élevé que celui observé chez les jeunes femmes de l'Aveyron (17 %) dans l'ensemble de l'Occitanie (18 %).

Un taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein relativement élevé

En 2015-2016, 10 889 habitantes du Parc naturel régional des Grands Causses et âgées de 50 à 74 ans, ont été invitées au dépistage organisé du cancer du sein. Parmi elles, 5 620 ont participé à ce dépistage, soit un taux de 51,6 %. Ce taux de participation est plus élevé que celui observé dans le département ou la région (48 %). À l'intérieur du territoire, le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein varie fortement selon les communes (de 14 % à 100 %) ; ces valeurs extrêmes sont souvent dues au nombre limité de femmes ciblées par le dépistage au niveau de chaque commune. Dans plus des deux tiers des communes (68 %), le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein est inférieur au taux observé sur l'ensemble du Parc naturel régional des Grands Causses (51,6 %)

Personnes en situation de handicap et de dépendance

INDICATEURS	PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES			AVEYRON		OCCITANIE		FRANCE METROP.	
	Effectif	Taux	Évol*	Taux	Évol*	Taux	Évol*	Taux	Évol*
1- Enfants bénéficiaires de l'AEEH	196	1,3	↗	1,5	↗	2,2	↗	1,7	↗
2- Adultes allocataires de l'AAH	1 105	3,5	↗	3,6	=	3,7	↗	2,9	↗
3- Personnes âgées à domicile bénéficiaires de l'APA	1 055	12,6	nd	17,2	nd	nd	nd	nd	nd

* Évolution observée sur cinq ans.

DÉFINITIONS DES INDICATEURS

1- Nombre d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et taux pour 100 enfants de moins de 20 ans (CNAF, CCMSA 2017) | 2- Nombre d'adultes allocataires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) et taux pour 100 adultes de 20 à 59 ans (CNAF, CCMSA 2017) | 3- Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile et taux pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus vivant à domicile (Conseils départementaux, 2018- Insee, RP2015).

Un taux d'enfants bénéficiaires de l'AEEH en progression

En 2017, près de 200 enfants habitants du Parc naturel régional des Grands causses bénéficient de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Rapporté à la population des moins de 20 ans, cela correspond à un taux de 1,3 % d'enfants bénéficiaires de l'AEEH, taux proche de celui qui est observé au niveau du département (1,5 %), mais plus faible que celui de la région (2,2 %) et de la France métropolitaine (1,7 %). En cinq ans, le taux d'enfants bénéficiaires de l'AEEH a progressé sur le territoire comme dans les territoires de comparaison, mais reste encore inférieur à deux enfants bénéficiaires sur cent dans le Parc naturel régional des Grands Causses.

Moins de 4 % des adultes de 20 à 59 ans perçoivent l'AAH Plus de 1 100 habitants du Parc naturel régional des Grands Causses, âgés de 20 à 59 ans perçoivent l'Allocation adulte handicapé (AAH) en 2017. Cela correspond à un taux d'allocataires de 3,5 pour 100 adultes de même âge. Ce taux est proche des taux observés dans les territoires de comparaison. Alors qu'il est resté stable sur l'ensemble du département, ce taux a augmenté sur le territoire entre 2012 et 2017, comme au niveau régional et métropolitain. Moins de deux personnes âgées sur dix à domicile bénéficient de l'APA En 2018, parmi les personnes âgées de 75 ans ou plus qui vivent à domicile, 1 055 sont bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit une part de 12,6 % des personnes âgées de 75 ans ou plus du Parc naturel régional des Grands Causses ; cette part est plus faible que celle

observée dans le département (17,2 %). Les personnes âgées isolées et précaires sont notamment repérées sur les secteurs de Monts Rance et Rougiers et Millau Grands Causses et le nombre de bénéficiaire de l'allocation adultes handicapés plus importants sur ces mêmes secteur (projet de territoire d'action sociale)

Des besoins d'accompagnement et de prise en charge particuliers

Les personnes en situation de handicap nécessitent une prise en compte particulière dans le développement des politiques de santé. En effet, dans un certain nombre de cas, leur situation de handicap résulte d'une pathologie pouvant nécessiter un accompagnement de santé spécifique. Au-delà des soins spécifiques qui peuvent être nécessaires, ces pathologies peuvent les rendre plus vulnérables au développement d'autres pathologies et nécessitent alors des actions de prévention adaptées.

III/Offre du système de soin et parcours santé

Santé de ville : Offre de soins de premier recours

Nombre de professionnels de premiers recours et part des professionnels âgés de 60 ans ou plus en 2018

INDICATEURS	PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES		Aveyron	OCCITANIE
	Effectif	% 60 ans +	% 60 ans +	% 60 ans +
Offre de soins de premier recours				
Médecin généraliste libéral ⁽¹⁾	58	25,9	33,6	34,5
Chirurgien- dentiste libéral ⁽¹⁾	38	34,2	22,5	21,2
Infirmier libéral ⁽²⁾	213	13,6	12,2	12,1
Masseur-kinésithérapeute libéral ^{(2)*}	82	17,1	13,4	10,0

(1) Professionnels en activité libérale et mixte
 (2) Professionnels en activité libérale - *données au 1^{er} janvier 2016 pour les masseurs-kinésithérapeutes
 Sources : RPPS, ADELI (hors remplaçants et en activité non médicale), données au 3er janvier 2018 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Évolution en % des densités de différents professionnels, entre 2013 et 2018

INDICATEURS	PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES	Aveyron	OCCITANIE	FRANCE METROP.
Médecins généralistes libéraux ⁽¹⁾	-6,9	-5,2	-2,8	-4,2
dont âgés de 60 ans ou plus	-40,3	-14,1	17,3	17,7
Dentistes libéraux ⁽¹⁾	2,2	-5,5	1,4	-1,1
Infirmiers libéraux ⁽²⁾	19,8	19,8	19,6	23,0
Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux ^{(2)*}	13,3	9,2	13,3	11,0

(1) Professionnels en activité libérale et mixte
 (2) Professionnels en activité libérale - * évolution 2013-2016 pour les masseurs-kinésithérapeutes
 Sources : RPPS, ADELI (hors remplaçants et en activité non médicale), données au 3er janvier 2018 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Un généraliste sur quatre et un dentiste sur trois âgés de 60 ans ou plus

En 2018, 58 médecins généralistes libéraux, 38 chirurgiens-dentistes libéraux, 213 infirmiers libéraux et 82 masseurs-kinésithérapeutes sont installés sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. La part des médecins généralistes libéraux âgés de 60 ans ou plus est plus faible sur le territoire (25,9 %) que dans le département (34%) ou la région (35 %). La part des chirurgiens-dentistes proches de l'âge de la retraite (34,2 %) y est plus élevée que dans le département (23 %) ou la région (21 %). Pour les autres professionnels de santé, la part des praticiens âgés de 60 ans ou plus ne dépasse pas deux sur dix. Entre 2013 et 2018, seule la densité des médecins généralistes a baissé sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses (-7 %) et surtout celle des généralistes âgés de 60 ans ou plus (-40 %). À l'inverse, la densité des infirmiers libéraux comme celle des masseurs kinésithérapeutes, ont augmenté sur le territoire, comme dans les territoires de comparaison.

Sur le territoire du Parc on dénombre 6 maisons de santé pluriprofessionnelles :

- La MSP des Ondes à Millau
- La MSP de La Capelle à Millau
- La MSP de Aguessac
- La MSP de La Cavalerie, Nant, Cornus

- La MSP de Saint George
- La MSP du Rougier (Réseau de santé sur trois sites : Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint Sernin-sur-Rance)

Il est à noter que sur l'âge moyen des médecins en Aveyron est le plus bas d'Occitanie et que le département de l'Aveyron garde 9% des internes pour une moyenne dans les autres départements ruraux de 1%

Une Accessibilité Potentielle Localisée plus faible

Indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL)

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. L'indicateur est calculé en nombre de consultations ou visites accessibles par habitant standardisé sur l'âge, rendant comparable l'accessibilité de communes ayant des populations d'âges très différents.

En 2017 et compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants du Parc naturel régional des Grands Causses ont accès en moyenne à 3,3 consultations ou visites de médecins généralistes. Pour les habitants du territoire, cet accès est proche de celui de l'ensemble des Aveyronnais (3,4) mais légèrement plus faible que celui de l'ensemble des Occitans (4,0)

Santé hospitalière :

Un projet : l'hôpital commun

SYNTHESE DU PROJET MEDICAL SUD AVEYRON (PMSA)

Le projet d'hôpital commun du Sud-Aveyron est porté par le Centre Hospitalier de Millau et le Centre Hospitalier Emile Borel de Saint-Affrique. Les Centres Hospitaliers de Millau et de Saint-Affrique desservent ensemble un bassin de population de 75.000 habitants.

Ces deux CH aux profils similaires font partie du Groupement Hospitalier de Territoire Est-Hérault et Sud-Aveyron, composé de 10 établissements dont l'établissement support est le CHU de Montpellier.

L'ambition du projet d'hôpital commun, à 6 ans, est de réunir l'offre de soins des deux hôpitaux pour atteindre une taille critique et proposer des conditions de travail rénovées permettant de favoriser son attractivité. A court et moyen terme, l'objectif est de développer l'activité afin de répondre aux besoins de la population ainsi que la mutualisation et les échanges médicaux sur le territoire dans le cadre d'équipe territoriale

Capacitaire

Le CH de Millau dispose, en 2019, d'une capacité de 235 lits et places dont 94 pour les activités MCO, 50 pour l'USLD, 40 pour les SSR et 51 sur la psychiatrie (22 lits en HC, 29 places dont 6 dédiés à l'offre de pédopsychiatrie).

De son côté, le CH de Saint-Affrique regroupe sur un site unique 130 lits et places soit 30 lits de SSR, 40 lits USLD et 60 lits pour les activités de MCO, 52 lits d'hospitalisations complète et 6 places. Le CH Emile Borel dispose également d'un EHPAD de 130 lits.

Réunis, les deux établissements disposent d'une capacité autorisée de 357 lits et places comme suit :

- 120 lits et 30 places MCO
- 70 lits de SSR : 40 lits sur le CH de Millau et 30 sur le CH de St-Affrique
- 90 lits d'USLD : 50 lits sur le CH de Millau et 40 sur le CH de St-Affrique
- 130 lits d'EHPAD exclusivement à St Affrique

Le Projet Médical du Sud-Aveyron met en lumière la volonté des professionnels de santé de s'inscrire dans une mutualisation des ressources humaines et techniques, des compétences médicales, des espaces et des locaux, dans l'objectif de répondre efficacement aux besoins de santé et aux attentes de la population, de développer les synergies via notamment les coopérations inter-établissements et avec la ville pour une prise en charge des patients dans le cadre de filières de soins structurées, de moderniser les plateaux techniques et d'augmenter entre autres l'attractivité de l'établissement, le tout dans un souci de rationalité économique tenant compte des exigences que cela entraîne en termes de création d'activités.

Le PMSA établit, sur le nouvel hôpital, à terme, un accroissement prévisionnel de l'activité de 3 600 séjours et 1 600 séances dont 1 400 séances de chimiothérapies. Pour autant, l'objectif est de développer l'activité progressivement sur les années à venir.

A terme, l'hôpital commun regrouperait le MCO et les plateaux techniques sur un site unique. Les sites existants de Millau et Saint-Affrique conserveront un centre de prélèvement, des consultations spécialisées n'ayant pas besoin de plateaux techniques et des services aux personnes : USLD et EHPAD (Saint-Affrique) mais aussi la totalité des lits de SSR actuellement implantés sur les 2 établissements.

Le site de Vergonhac dépendant de la commune de Saint-Georges de Luzençon, barycentre populationnel du bassin sud-aveyronnais, rassemblait donc le plus de critères de faisabilité et de rapidité d'exécution du projet. Il rassemblait l'intégralité de ces critères, contrairement aux autres sites envisagés, et a donc été choisi face aux sites du plateau de Luzençon et de Beaumesure.

En effet, compte-tenu de l'état de vétusté des hôpitaux actuels et du nécessaire regroupement des équipes médicales et soignantes lié à la pénurie de professionnels de santé, le délai de construction est un critère majeur.

L'adaptation d'une offre de soins aux besoins de la population

Le projet hôpital médian s'appuie sur la stratégie de développement et de structuration de l'activité notamment autour des 4 filières principales de prises en charge :

- Les urgences dont le SMUR

- La Médecine et médecine ambulatoire (médecine polyvalente, gériatrique, USC, HDJ notamment en chimiothérapie, cardiologie, neurologie, pneumologie/fibroscopies, HGE, endoscopies, rhumatologie, médecine interne, infectiologie, dermatologie, endocrinologie)
- La chirurgie et chirurgie ambulatoire (orthopédie, urologie, ORL, stomatologie, chirurgie viscérale et vasculaire, ophtalmologie, oncologie)
- La Gynécologie – obstétrique et pédiatrie (maternité niveau 1, gynécologie chirurgicale, IVG)

Les plateaux techniques et médicotechnique (bloc opératoire, imagerie avec scanner, IRM, échographie, mammographie, radiologie conventionnelle, consultations, PUI, laboratoire) viennent en support de ces filières.

La filière de médecine propose de répondre aux besoins de la population et en particulier la population vieillissante en convertissant des lits de médecine en Court Séjour Gériatrique et avec la mise en place d'une unité péri-opératoire gériatrique. Elle répond également aux besoins en développement l'HJ de médecine sur la réalisation des chimiothérapies (cancers digestifs et gynécologiques principalement) mais également en développant des prises en charge de pathologies chroniques comme le diabète, l'HTA, les BPCO...

La filière urgence n'est pas finalisée à ce jour car elle dépendra du PRS en cours de révision. En effet, le maintien d'une ligne SMUR (partielle ou complète) sur Saint-Affrique changera la prise en charge. La mise en place d'un Centre d'accueil non programmée avec de plus, la création d'infrastructure au sein de l'hôpital médian comme à terme, l'héliport, serait un moyen de mettre au service du patient ce projet d'investissement.

L'ensemble des prises en charge a pour objectif de contribuer à l'optimisation et la sécurisation du parcours du patient en développant la gradation des soins en partenariat avec le CHU de Montpellier, établissement support du GHT. Cette nécessaire coopération entre le centre hospitalier commun et le CHUM, permet d'étoffer l'offre de soins du bassin de santé tout en en développant de nouvelles pratiques.

Le Centre Hospitalier de Millau a aussi intégré dans son projet hospitalier un volet développement durable pour permettre l'insertion environnementale de l'établissement. Ainsi, la création de nouvelles infrastructures de l'hôpital médian répond totalement aux objectifs d'améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ou de prévenir, réduire, trier et valoriser les déchets par exemple. L'hôpital commun permettrait de continuer à intégrer le développement durable dans les projets majeurs de la structure et offrirait un cadre propice à la mise en œuvre de ces mesures durables

CAPACITAIRE E L'HÔPITAL MEDIAN/COMMUN - ETAT DES LIEUX ET OBJECTIFS

En intégrant l'évolution démographique du territoire, par classe d'âges (projection OMPHALE de l'INSEE), l'évolution du taux de recours aux soins hospitaliers et en prenant les meilleurs parts de marché par discipline de chaque établissement du benchmark, le cabinet CMI a projeté une évolution d'activité de 3600 séjours et 1600 séances.

Un nouveau capacitaire a alors été établi sur la base d'un taux d'occupation de 95 % pour la médecine, 85 % pour la chirurgie et la maternité, un taux de rotation en HJ de médecine de 100 % et 130 % en chirurgie ambulatoire. L'IPDMS des établissements a été conservé car déjà très performante.

	Site du Puits de Calès (MCO)	CH E.Borel (MCO)	Futur CH
HC	68	52	125
médecine polyvalente	17	22	32
médecine gériatrique	13	13	38
chirurgie	20	5	28
UHCD	3	2	7
USC	5	4	9
gynéco-obstétrique	10	6	11
HDJ	22	8	36
médecine	6	1	17
chirurgie	14	5	17
gynéco-obstétrique	2	2	2
TOTAL	90	60	
	150		161 (+11 lits) hors SSR

Ce nouveau capacitaire intègre une augmentation de 5 lits et 6 places.

La création d'un hôpital commun répond à un triple objectif : répondre aux besoins du bassin de santé Sud-Aveyron, maintenir les sites existants en activité et faire de ce site un outil d'attractivité médicale pour le territoire

Durant la phase de construction, la continuité de l'offre sur le territoire du Sud-Aveyron ne sera pas impacté puisque ce projet de construction va se dérouler sur un site distinct des 2 établissements actuels.

A l'ouverture de l'hôpital neuf, le patrimoine hospitalier existant participera au maintien des offres de soins de proximité sur les communes de Millau et Saint Affrique.

EVOLUTION DE L'OFFRE DE SOINS

Le projet hôpital commun Sud-Aveyron s'inscrit dans les objectifs d'évolution de l'offre de soins décrits aux SROS-PRS par l'ARS Occitanie.

Diversification des soins et parcours dédiés (« Parcours vieillissement, Parcours cancer »)

Le projet hôpital médian s'inscrit dans l'augmentation de l'offre en cancérologie et en lits en gériatrie conformément aux attendus du « *Parcours vieillissement* » et « *parcours cancer* » du Projet Régional de Santé.

En effet, le Projet Médical du Sud-Aveyron souhaite développer la réalisation de chimiothérapies en partenariat avec le CHU, hôpital support d GHT Ouest-Hérault-Sud-Aveyron en tant que site associé.

L'objectif est de développer une filière complète sur le digestif dans le cadre du Pôle Inter-Etablissement (PIE) digestif mis en place avec le CHU. Cette filière intégrera le diagnostic de cancer par la réalisation d'endoscopies digestives, la chirurgie carcinologique digestive (le CH de Millau dispose de l'autorisation pour les cancers digestifs et a réalisé en 2021 34 interventions) et à la réalisation des chimiothérapies.

Ainsi, le centre hospitalier commun entend offrir une meilleure prévention et un meilleur suivi des cancers, actuellement surreprésentés dans les activités concernées par un taux de fuite élevé des patients

Afin de répondre au vieillissement de la population, le PMSA propose plusieurs actions :

- Augmentation des lits de médecine + 5 lits avec une transformation d'une partie des lits de médecine existants en lits de courts séjours gériatriques
- Création d'une unité péri-opératoire gériatrique afin de proposer un accompagnement aux personnes âgées ciblées comme fragiles afin de limiter les impacts de l'intervention et permettre une récupération optimum.

Cette évolution s'accompagne aussi d'une évolution des pratiques par le développement d'une offre de soins spécifique à la prise en charge des maladies chroniques dont souffrent les personnes âgées et des actions de prévention associées (notamment sur la dépendance à l'alcool) dans une démarche de concertation interdisciplinaire avec les équipes de soins primaires

Par ailleurs, la PMSA souhaite le développement des activités en hôpital de jour sur la filière SSR pour prendre en charge des patients souffrant de pathologies de type Parkinson afin de limiter la progression de la maladie mais également sur des patients chuteurs. L'ouverture d'une Unité Cognitivo-Comportementale de 10 lits est également envisagé sur le Centre Hospitalier de Fenaille.

Un accès aux soins garanti en « zone fragilisée »

L'ARS, consciente des disparités de la région Occitanie, propose de « *favoriser l'accès aux soins primaires dans les zones fragilisées, par un soutien à l'installation et à l'activité des professionnels* » avec l'importance de rendre le territoire attractif, notamment pour les jeunes médecins.

Grâce à des infrastructures neuves et une offre de soin renouvelée, l'hôpital commun sera en capacité de répondre à cet enjeu en attirant et en fidélisant de nouveaux praticiens, libéraux et hospitaliers.

De plus, l'ARS met en avant la problématique de l'accessibilité de l'offre de soin, notamment dans les milieux ruraux, que ce soit pour les étudiants en stage ou pour les usagers.

L'hôpital commun se situera à 10 minutes en voiture de Millau et à 20 mn de Saint-Affrique. Il est desservi en transports en commun

Le projet régional de santé évoque aussi l'importance de la coordination dans le parcours de soin pour l'attractivité des territoires. Or, les perspectives développées dans le cadre de l'hôpital commun de Millau et Saint-Affrique permettent de limiter les inégalités territoriales. En effet, le site commun vient consolider les compétences de cette zone géographique tout en conservant un suivi pertinent dans les deux villes avec la présence de l'offre de soins destinés aux personnes âgées.

L'offre de soins en psychiatrie :

Le secteur de psychiatrie (ou sectorisation) correspond à une aire géographique bien délimitée, d'environ 70 000 habitants, desservie par un service de psychiatrie, la même équipe soignante assurant les soins intra et extrahospitaliers. Le secteur de psychiatrie est instauré le 15 mars 1960. Il y est défini comme une aire géographique desservie par un service en hôpital psychiatrique préexistant. Ainsi, à chaque secteur correspond un service déterminé et réciproquement. Ce service hospitalier est tenu de fonctionner en étroite liaison avec les structures extra-hospitalières.

L'arrêté du 14 mars 1986 définit les équipements et services de lutte contre les maladies mentales qui sont :

- *Les centres médico-psychologiques*
- *Les centres d'accueil permanents* et les centres de crise habilités à répondre à l'urgence psychiatrique 24h/24.
- *Les hôpitaux* de jour et de nuit.
- *Les ateliers thérapeutiques* réalisant des groupes d'ergothérapie.
- *Les services d'hospitalisation à domicile* et de placement familial thérapeutique.
- *Les centres de postcure* (les ex-foyers de postcure) et les appartements thérapeutiques (unités de soins mises pour une durée limitée à disposition de quelques patients).
- *Les unités d'hospitalisation à temps complet.*

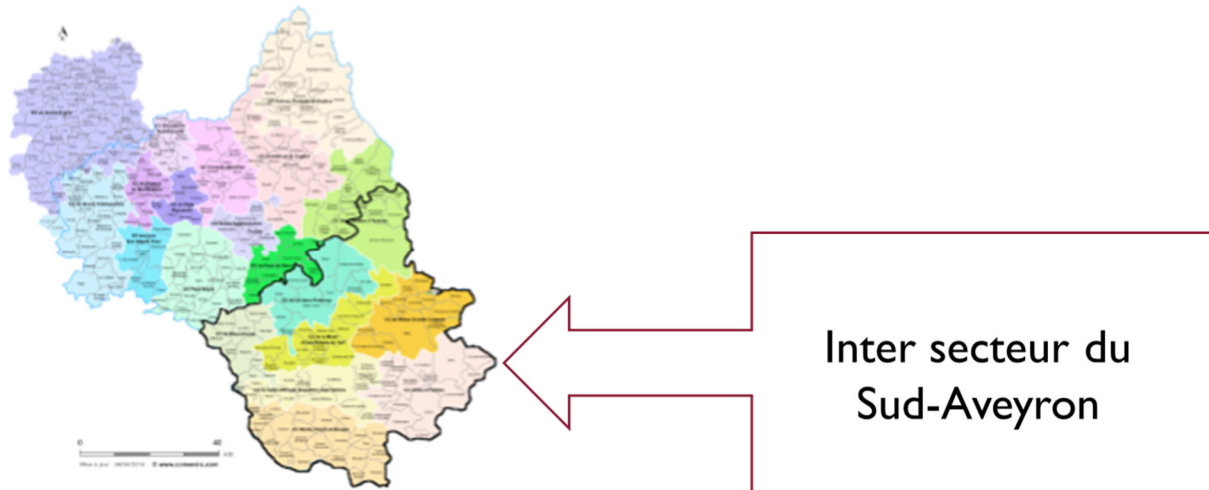
Le 5^{ème} secteur de psychiatrie de l'Aveyron, qui recouvre le Sud Aveyron, est délimité comme suit :



La sectorisation en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent :

C'est 1972 que la sectorisation des services de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (anciennement infanto-juvénile) est organisée. Elle définit qu'à trois secteurs de psychiatrie d'adultes correspond un intersecteur infanto-juvénile. Cet intersecteur correspond à une aire géographique de 200 000 habitants et concerne les mineurs âgés de moins de 18 ans (16 ans jusqu'en janvier 2023).

L'inter secteur du Sud Aveyron est découpé comme suit :



- 14 unités de soins

Unité Centre Médico Psychologique de Millau : Le CMP de Millau est situé au centre de santé mentale de Millau, dans un environnement à la fois paisible avec une proximité quasi immédiate du centre-ville. Le CMP a pour mission des actions de prévention, de diagnostic et de soins ambulatoires. Celles-ci sont mises en œuvre par une équipe pluridisciplinaire. L'accueil se fait au niveau du secrétariat et les indications sont médicales pour l'ensemble des prises en charges. Le CMP est une unité pivot des soins psychiatriques, pour cela ils assurent des actions de soins de suivi, coordination et concertation entre les services et partenaires, il permet un accueil en milieu ouvert et des interventions aux domiciles ou sur les structures d'hébergement.

L'équipe du CMP de Millau assure également une activité de liaison sur le CH Millau qui consiste à assurer des suivi et interventions sur les services de soins somatiques ainsi qu'une activité de psycho-oncologie.

Unité Centre Médico Psychologique de Saint-Affrique : Le CMP de Saint Affrique est situé en centre-ville et dispose d'une équipe pluridisciplinaire. Les soins infirmiers ont pour objectifs : d'assurer une permanence tout au long de la journée, d'accueillir le patient et sa famille, d'effectuer des visites infirmières à domicile, de fournir une aide à l'observance des traitements médicamenteux. L'assistante sociale a pour mission de réaliser des entretiens, permettant d'élaborer un accompagnement social. Le CMP a pour mission l'organisation des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile. Le CMP est un lieu d'accueil du patient et de sa famille. L'équipe du CMP de St Affrique assure également une activité de liaison sur le CH St Affrique qui consiste à assurer des suivi et interventions sur les services de soins somatiques et sur le service des urgences.

L'unité Hospitalisation intra : Le service d'hospitalisation (Intra) est installé rue du Printemps à Millau dans une structure récente (Emménagement en 2012). L'Intra a une capacité d'accueil de

22 patients. L'ensemble des patients hospitalisés sont en hospitalisation libre (HL). Ce service n'a pas d'autorisation d'hospitalisation sous contrainte, il existe une convention avec l'association Sainte Marie (CHS Rodez) permettant ce type d'hospitalisation. Cependant l'hospitalisation en secteur fermé peut être nécessaire en attente de transfert ou en cas de mise en sécurité d'un patient présentant une dangerosité pour lui-même (risque suicidaire). Pour assurer ce type de surveillance aigue l'unité dispose d'un centre de soins attentifs (CSA). L'hospitalisation est une étape dans un parcours de soins parmi d'autres types de prises en charge. L'objectif des soins est de mettre en œuvre avec le patient une ou des stratégies thérapeutiques permettant de retrouver confiance, équilibre et autonomie. La finalité essentielle est un retour à la vie normale

Unité Hôpital De Jour Millau : L'HDJ permet l'hospitalisation à temps partiel de malades souffrant de troubles mentaux. Il offre des possibilités de soins et de réadaptation à des patients capables de vivre dans la communauté et d'y conserver un hébergement de nuit : au sein de leur famille, dans un foyer, un appartement thérapeutique, voire, pour certains, dans un logement individuel autonome. Les soins prodigués en hôpital de jour sont polyvalents et intensifs. Les actions mises en place sont fonction du projet thérapeutique du patient, qui se doit : individuel, contractuel et révisable. Les objectifs fixés par une telle structure sont cependant les mêmes pour chacune des personnes accueillies : prévenir l'hospitalisation ou diminuer la durée de séjour d'hospitalisation, maintenir la personne dans son milieu naturel, diminuer l'intensité des symptômes, favoriser la résolution de la crise, faire participer activement l'usager et ses proches dans son plan de traitement (il faut en effet que le patient soit ici acteur de sa thérapie), assurer des activités thérapeutiques adaptées . La présence du patient à l'hôpital de jour (nombre de jour, horaires, repas) est fixée par le médecin et les activités de médiation sont diverses (d'expression, plastiques, musicales, théâtrales...).

L'unité Hôpital de Jour de Saint Affrique : L'hôpital de jour est un lieu d'accueil et de soins pour la souffrance psychique. Au sein d'un planning individualisé, des activités et des temps de rencontre sont proposés. Les activités utilisent des supports divers et complémentaires axés sur : l'expression verbale (écriture, parole...), l'expression créative (arts plastiques, collage, dessin...), l'expression corporelle (piscine, gym, marche...), la relaxation et les soins du corps. D'autres temps forts tels que les repas thérapeutiques, les sorties d'une journée ou séjours à thèmes sont programmés annuellement. La mission de l'équipe soignante est d'assurer des prises en charge Hôpital de jour « classiques » parallèlement à des prises en charge en lien avec les ateliers polyvalents dont l'objectif est la réinsertion sociale

Unité psychodrame : L'unité fonctionnelle de Psychodrame est située dans les locaux du Centre de Santé mentale, L'UF de Psychodrame dispose d'un bureau ainsi que d'une salle d'activité. Mission : Le psychodrame est une forme de thérapie utilisant la théâtralisation dramatique au moyen de scénarios improvisés, et permettant la mise en scène de sa problématique intérieure. Le psychodrame est utilisé en thérapie de groupe, en thérapie familiale ou en thérapie individuelle.

Unité appartement associatif Les appartements associatifs réunissent une équipe de trois professionnels sous la responsabilité d'un médecin. Ils s'adressent souvent à des malades psychiatriques lourds. La présence soignante importante est alors nécessaire permettant ainsi de limiter les hospitalisations et permet aux patients de se maintenir dans son logement. L'équipe va aider le patient à cheminer vers une émancipation sociale qui lui permettra de s'insérer ou de se réinsérer dans un dehors parfois angoissant. Les professionnels impliqués quotidiennement au sein de cette structure sont les infirmiers, moniteur éducateur, psychologue, la secrétaire de l'ASSUD, une assistante sociale et un médecin référent. L'admission est réalisée après prescription médicale à partir du projet de soin individualisé du patient et accord de la

commission d'admission (composée de la trésorière de l'ASSUD, la cadre du service, la psychologue, l'assistante sociale et d'un représentant de l'équipe soignante).

Cette structure est en lien avec le dispositif de l'Unité de Réhabilitation Psycho sociale en tant que fonction support sur l'axe du « logement ». Cette unité a pour objectif de proposer un parcours intégratif pour l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle de l'utilisateur. L'inclusion dans ce dispositif est soumise à évaluation de chaque projet individuel et à l'engagement de la personne. Cette unité est transversale entre appartements et ateliers polyvalents pour l'axe « réinsertion professionnelle »

Unité atelier polyvalent : Les ateliers polyvalents « la chrysalide » centrent leur action sur la réadaptation socio professionnelle des patients. Véritable lieu de travail pour les patients, différents axes sont développés : Atelier tapisserie (restauration de fauteuil) encadré par un moniteur éducateur, Atelier Carton (création de meuble) animé par une éducatrice, Atelier musique « Solenka » conduit par une animatrice peut intervenir lors d'événements spécifiques : Carnaval, animation dans les maisons de retraite L'objectif du projet de soin individuel est de réinsérer le patient dans la société, lui apprendre à respecter certaines règles, lui apprendre à mieux communiquer avec les autres et savoir se situer dans un groupe.

Unité de Centre d'Accueil Thérapeutique à temps partiel : Le CATTP vise à maintenir ou à favoriser une existence autonome par des activités thérapeutiques, il se situe en principe en aval de l'hôpital de jour, s'adressant à des patients plus stabilisés sur le plan symptomatique et orientant plus largement leur activité vers la reconstruction de l'autonomie et la réadaptation sociale. Le CATTP s'adresse à une population de personnes souffrant de troubles psychiques et psychologiques nécessitant des soins d'intensité variable après une hospitalisation ou en prévention des risques de rechute pouvant mener à l'hospitalisation complète. L'objectif à un long terme est que le CATTP ne soit plus son environnement, mais qu'il fasse parti de son environnement. Six professionnels infirmiers, éducateur et ASH sont investis dans cette mission : aider le patient à intégrer l'environnement immédiat. L'équipe soignante travaille au maintien du lien avec l'extérieur.

Unité CMPEA (enfants adolescents) : Le service de pédopsychiatrie est rattaché au Centre Hospitalier de Millau et couvre le territoire de santé du Sud-Aveyron. Il dispose donc d'une antenne CMPEA et équipe mobile pour adolescent à Saint Affrique pour plus de proximité. Le CMP de Millau est localisé dans un bâtiment 14 rue Mathieu Prévôt au premier et second étage. Ses missions sont l'activité ambulatoire : l'équipe pluridisciplinaire assure la prévention, le dépistage et les soins des troubles psychologiques des enfants et adolescents âgés de 0 à 18 ans .

Unité équipe mobile pour adolescent (RASTA) et CATTPAdos: Les médecins reçoivent les patients en consultation dans les locaux des CMP (Millau). Les professionnels assurent des prises en charge individuelles ou de groupe du lundi au vendredi. Ils sont mobiles et disponibles pour intervenir dans les 24 heures auprès d'adolescents présentant des troubles psychiques aigües et assurent un suivi de certains adolescents vulnérables. La plupart des premières consultations sont réalisées par un médecin pédopsychiatre. Sur prescription, l'enfant ou l'adolescent peut être vu en première intention par un professionnel de l'équipe mobile pour adolescents (RASTA), un psychologue ou un professionnel du service. La réunion de synthèse clinique a lieu chaque semaine le mardi (14h /18h). Les soignants interviennent sur indication médicale auprès d'adolescents âgés de 10 à 18 ans, avec une moyenne d'âge comprise entre 11 et 16 ans. La mission est d' « aller vers » le lieu de vie, les structures scolaires, les structures médicosociales, les associations.

L'unité hôpital de jour en pédopsychiatrie (3-11ans) : L'hôpital de jour de pédopsychiatrie est une structure qui permet la réalisation d'évaluations approfondies, de soins soutenus et la construction de projets personnalisés. Pour ce faire, il réunit une équipe pluri-professionnelle. L'hôpital de jour développe une collaboration avec les partenaires du sanitaire public ou libéral, les CAMPS (Centre d'Action Médico-sociale Précoce), les CMPP et tous les établissements médico-sociaux, les professionnels de l'éducation nationale et l'ensemble des professionnels du champ de l'enfance. Ceci permet une gradation des interventions intra et extra- institutionnelles s'inscrivant dans le parcours de soins global et le parcours de vie de l'enfant.

L'unité d'équipe mobile de petite enfance et périnatalité :

L'EMPEP est composé de professionnels éducatifs, soignant et de rééducation spécialisés dans la prise en charge du jeune enfant soit 0-6 ans, de ses parents en pré et post natalité.

Ses missions sont donc l'intervention sur le jeune enfant et sa famille dans sa trajectoire en amont et dès les premiers jours de la naissance, d'assurer un dépistage le plus précocement possible, d'assurer un soutien technique aux équipes de première ligne et de favoriser l'accès aux soins sur le territoire et, au besoin, leur continuité dans l'enfance en renforçant la capacité et les modalités de prise en charge sur le CMPEA.

Toute évaluation ou prise en soins se fait sur prescription d'un pédopsychiatre du secteur.

Les objectifs de l'EMPEP sont une évaluation rapide des troubles de l'enfant (troubles de l'attachement, troubles psychomoteurs, troubles du sommeil, troubles de l'alimentation, troubles de la communication et du lien social, troubles de l'apprentissage, troubles du spectre autistique), de renforcer le suivi et la prise en charge à domicile et sur les lieux de vie des enfants et des familles ainsi que d'assurer des guidances parentales (sur site et au domicile en périnatalité et petite enfance).

De plus l'équipe peut aider les professionnels de première ligne à analyser les situations des enfants et à envisager des actions de soins et d'éducation et coordonne les interventions et les suivis proposés pour fluidifier les parcours de soins et éviter les ruptures.

Santé des personnes âgées :

Près de 1 170 places en EHPAD sur le territoire

En 2017, le territoire dispose de 19 Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) offrant 1 169 places ; rapportées à la population des personnes âgées, cela correspond à un taux d'équipement de 121 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, taux moins élevé que celui de l'ensemble du département (130 places pour 1 000) mais plus élevé que celui de la région (95 places pour 1 000). Sept services de soins infirmiers à domicile En 2017, sept Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) répondent aux besoins de la population âgée du territoire. Il dispose de 183 places. Rapportées à la population des personnes âgées de 75 ans et plus, cela correspond à un taux d'équipement de 19 places pour 1 000 habitants de cet âge. Ce taux d'équipement est plus faible que celui observé sur l'ensemble du département de l'Aveyron (23 %) et proche de celui de l'Occitanie (20 %)

Deux projets de MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées) en réflexion sur le territoire, une à Cornus et une à Saint Rome de Cernon.

Le label Marpa est attribué par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Une Marpa est une structure qui accueille les seniors autonomes à partir de 60 ans dans une ambiance familiale. Elle est

constituée de 20 à 25 logements, studios et T2, proposés en location et où l'on vit comme à la maison, en toute indépendance avec possibilité de recevoir sa famille et ses amis. L'ensemble est complété de locaux collectifs, salle à manger, salon de détente et d'un personnel compétent qui assure le bien-être et la surveillance des locataires 24 h/24. Ceux-ci continuent par ailleurs de bénéficier des services existants, à savoir infirmières, assistants de vie ainsi que l'aide au logement. En bref, un trait d'union avant la maison de retraite médicalisée.

Sur la ville de Millau, deux projets de résidences seniors sont en cours de réalisation, un sur l'ancien site dit de l'Hôtel Dieu, porté par l'Union des Mutuelles Millavoises, et une résidence services seniors appelée Cosy Diem, qui prévoit 103 appartements en 2025.

Points Infos Seniors :

Mis en place par le département de l'Aveyron, le point info senior est un guichet unique de proximité dédié aux personnes âgées. Ce sont des lieux d'accueil, d'information, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement pour la personne âgée ou son entourage particulièrement pour faire face aux besoins liés au soutien à domicile. Les Points Info Seniors proposent également des actions de prévention et d'animation sur leur territoire. 6 Points Infos Seniors couvrent le territoire du PNRGC :

- Millau
- Ségala, Vallée du Tarn et Viaur
- Lévézou Pareloup
- Pays d'Olt
- Saint Affricain
- Monts Rance et Rougier

IV/ Des projets du territoire liés à la thématique santé

Le Projet Alimentaire territorial :

Depuis 2009 et son action « circuits courts alimentaires », le Parc naturel régional des Grands Causses agit pour une alimentation locale et durable.

Labélisée « Projet Alimentaire de Territoire », la stratégie alimentaire élaborée sur le territoire Grands Causses Lévézou, sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le collectif des Loco Motivés, l'APABA les bios de l'Aveyron, est riche en initiatives. Elle permet de venir en soutien aux producteurs, commerçants et artisans, en facilitant la mise en relation avec les consommateurs et professionnels proche de chez eux, en accompagnant les porteurs de projets, en apportant des solutions de distribution des produits ou encore en valorisant leurs activités. Des actions portées par une dizaine de partenaires, pour celles et ceux qui se mobilisent chaque jour pour une alimentation de qualité et de proximité

La mobilité :

Contexte : Sur le territoire du Parc, les transports constituent plus de 40% de la consommation totale d'énergie (contre 35 % en moyenne en France). Ceci s'explique par la faible densité de population entraînant une forte motorisation des habitants, des trajets plus longs et des offres de transport en commun insuffisantes. La mobilité rurale, qui se caractérise par une forte dépendance à la voiture individuelle, constitue un enjeu d'attractivité, pour permettre un maintien des jeunes et apporter une réponse aux besoins d'une population vieillissante. La conjoncture actuelle fait de la mobilité un enjeu plus que jamais social, puisqu'elle représente une part du budget des ménages croissante (jusqu'à 40% du budget contre 14.5% en moyenne nationale). La précarité énergétique exerce une pression supplémentaire sur des personnes déjà en situation de vulnérabilité.

Stratégie : Déclinée dans l'ensemble des documents de planification (Charte, SCoT, et PCAET), la stratégie de mobilité durable du Parc vise à une réduction de l'autosolisme, soit de l'utilisation individuelle de la voiture. Cette stratégie se décline en 3 volets. Un premier volet d'aménagement du territoire qui vise à assurer le confort, la sécurité, et l'accessibilité des modes alternatifs à la voiture individuelle (aires de covoiturage, pôles d'échanges multimodaux, itinéraires cyclables, etc.). Le second volet consiste au déploiement d'un bouquet de solutions de mobilité durables, actives, et partagées (autopartage, covoiturage, autostop organisé, location longue durée de vélos à assistance électrique, etc.). Enfin, le troisième volet est celui de l'accompagnement au changement de comportement, qui prend la forme d'actions de sensibilisation ou de formation, aussi bien à destination des habitants que des agents des collectivités (formations à l'écoconduite, Semaines de la mobilité, film documentaire "Virage vers le Future", etc.).

Le Pôle de Pleine Nature

Après l'obtention de l'appel à projets Pôle de pleine nature Massif central fin 2016, le territoire Grands Causses Lévézou a déjà engagé 950 000€ : un tiers des dépenses d'investissement prévues. Sur 44 projets ainsi, 12 ont d'ores et déjà commencé.

Le volet « Trail et VTT » est très logiquement dans la course, avec six projets. Quatre projets ont été développés pour le volet « Nautisme ».

La randonnée toujours plus présente

Un projet de véritable mise en réseau grande nature de l'offre de randonnée est en cours sur quatre Communautés de communes des Grands Causses. L'objectif est d'ouvrir des liaisons entre les sentiers existants pour créer des boucles de rando itinérante, multi pratiques et non motorisées.

Toutes les boucles de rando itinérante du Parc des Grands Causses seront destinées aux randonneurs pédestres, équestres, vététistes et trailers.

Energie et Climat :

Depuis 2009, le Parc naturel régional des Grands Causses est engagé dans la mise en œuvre d'une politique énergétique locale avec en ligne de mire l'objectif de l'équilibre énergétique en 2030 (production locale équivalente à la consommation globale du territoire).

Dans le cadre de son programme d'actions du PCET et de sa Charte, le Parc naturel régional des Grands Causses mène de nombreuses actions en lien avec la transition énergétique et écologique. En juin 2015, le syndicat mixte a signé une première Convention d'appui financier avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, convention ayant fait l'objet d'un avenant le 11 octobre 2016.

En 2017, le Parc rejoint le réseau des Territoires à énergie Positive (TEPOS) du CLER.

La transition énergétique ne passera pas par une croissance accrue des énergies renouvelables, mais par un développement raisonné des énergies renouvelables combiné à une diminution importante des consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique.

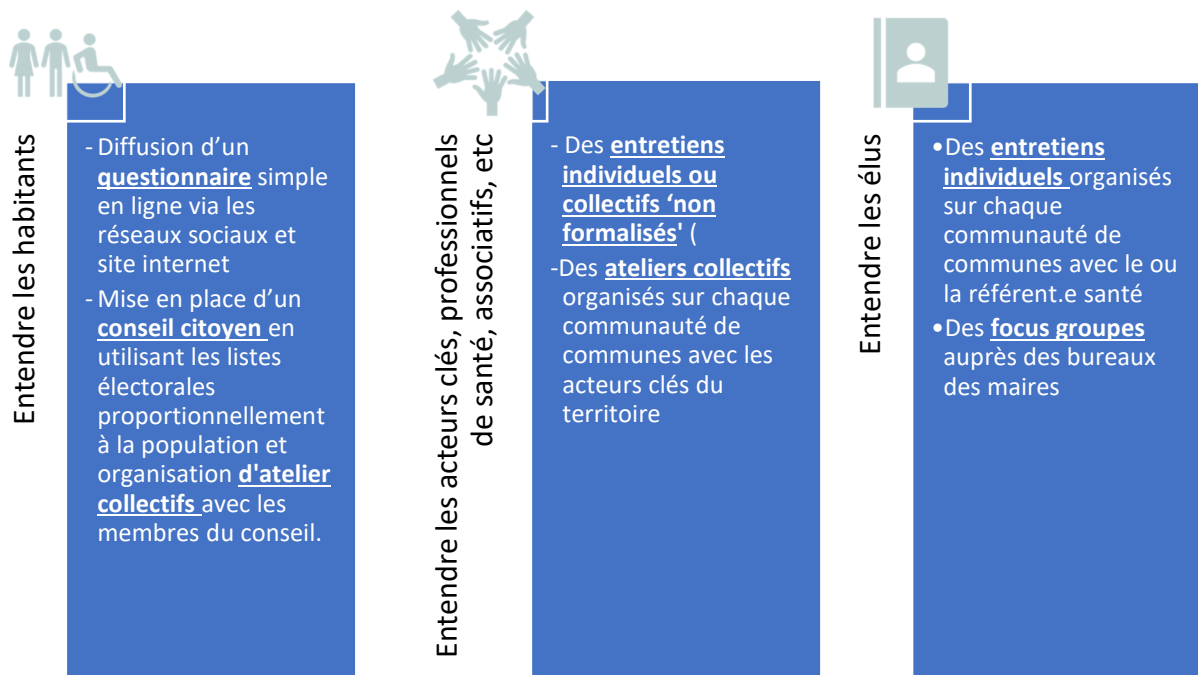
Millau, ville PNNS

La ville de Millau a souhaité mettre en place des actions de prévention en nutrition à la suite du constat scientifique de l'augmentation de la sédentarité et de la progression du surpoids et de l'obésité chez les enfants.

En plus d'être signataire de la charte du PNNS, la ville est labellisée « Ville Vivez Bougez ». Ce label a pour objectif général d'impulser et d'accompagner des actions sport et santé auprès de publics cibles résidant sur le territoire d'une commune.



V/ Problématiques identifiées



Au total 10 entretiens individuels ont été réalisés auprès des élus (Présidents des communautés de communes élus référents santé), et deux focus groupe (Bureaux des Maires).

En parallèle les six réunions partenariales (une par communauté de commune) ont rassemblé 107 acteurs et professionnels.

Les problématiques identifiées par les élus, acteurs, professionnels de santé, associatifs, institutionnels etc. ont été synthétisées en 20 problématiques essentielles.

Quatre problématiques transversales ont été repérées :

- Le manque de professionnels : Il remonte très fortement les difficultés liées au manque de professionnels sur le territoire, essentiellement de professionnels de santé (Médecins généralistes et spécialistes) et paramédicaux, mais aussi des acteurs sociaux (aides à domicile).
- La mobilité : L'éloignement géographique, le manque de transport en commun, de prise en charge de VSL, de valorisation financière du déplacement des professionnels au domicile, de proximité des professionnels de la santé et de la prévention sont autant de freins identifiés comme prioritaires à la fois dans l'accès aux soins, le bien vieillir, la santé mentale et la prévention.
- L'isolement social : L'isolement, la solitude, le délitement du lien social créent à la fois un éloignement du maintien de la santé des personnes, en particulier des populations âgées et instaurent aussi un mal être, en lien avec l'état de santé mentale des personnes isolées.
- Lisibilité et identification des ressources existantes: Il est constaté qu'il existe de nombreux services, dispositifs, ressources et associations qui peuvent être en mesure de faciliter la coordination des interventions ainsi que d'accompagner les patients en difficultés. Pourtant, professionnels et acteurs du territoire regrettent le manque de

lisibilité de ces ressources et ne savent pas toujours vers qui se tourner ou vers qui orienter les personnes.

Par thématiques, les problématiques qui ressortent sont :

L'accès aux soins :

- La fracture numérique : La plupart des prises de rendez-vous se font désormais en ligne, ainsi que le suivi administratif des soins, or tout le monde n'a pas la même faculté à utiliser l'outil numérique.
- Les lieux et moyens en matière de soins d'urgence et de premier recours : Si les centres de secours sont vus comme d'une importance capitale dans les territoires les plus ruraux, il est identifié que des lieux de permanence de soins non programmés qui seraient mis en œuvre sur le territoire répondraient à des besoins prégnants, notamment sur les territoires éloignés des services d'urgence des hôpitaux.
- Le coût de la santé : Les inégalités d'accès aux soins liés aux coûts qui peuvent être engagés sont très souvent soulignés. Entre en ligne à la fois les inégalités de remboursement liées aux mutuelles (en particulier pour les soins bucco-dentaires et ophtalmologiques), mais aussi les frais à engager pour l'accompagnement en santé mentale (non remboursement des psychologues non conventionnés) et pour avoir accès à certains spécialistes paramédicaux (psychomotriciens et ergothérapeutes).

Bien vieillir :

- L'accompagnement des aidants : Les aidants dits naturels ou informels sont les personnes non professionnelles qui viennent en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage pour les activités de la vie quotidienne. Il remonte des échanges que les aidants souffrent à la fois d'épuisement, de solitude et de l'isolement, qu'ils manquent de répit et qu'ils sont parfois en difficulté pour accompagner la personne vers prise en charge car ressentent un frein psychologique, la peur « d'abandonner » leur proche. Ils deviennent presque des « soignants » de la personne qu'ils accompagnent sans avoir de formation.
- Le manque de logements « intermédiaires » entre le domicile et l'EHPAD : Si le maintien au domicile est un sujet important qui revient régulièrement dans les échanges, le passage en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est souvent accompagné d'une perte d'autonomie plus marquée. Les résidences de seniors autonomes qui proposent des services d'accompagnement mutualisés et des activités apparaissent comme une réponse adaptée à cette difficulté. Mais ces résidences sont considérées comme trop peu nombreuses sur le territoire.
- Le repérage des personnes vulnérables : Les personnes âgées les plus vulnérables sont parfois isolées et il est difficile de pouvoir repérer et identifier le glissement de celles-ci vers une perte d'autonomie avant qu'elle ne devienne de la dépendance. Ce repérage est pourtant essentiel au maintien au domicile de la personne qui est considéré comme un facteur favorisant la préservation des capacités de la personne âgée.

Santé mentale :

Au-delà des problématiques repérées, il convient de faire remarquer que les acteurs soulignent le mal être induit par la situation générale et les conséquences de la crise du covid auprès de la population, tout âge et catégorie sociale confondus.

- Manque d'information sur la santé mentale et sur l'organisation de la psychiatrie pour les professionnels et les élus : les élus, comme les professionnels de santé, se sentent parfois démunis face à des situations d'urgence psychiatrique ou des problématiques de santé mentale ancrées chez leurs administrés ou patients. Ils manquent de repères pour savoir vers qui se tourner, sur qui s'appuyer pour accompagner les personnes qui ont des problématiques de santé mentale.
- Manque de formation en santé mentale : Le descriptif du champ de la santé mentale et celui de la psychiatrie sont parfois confondus. Professionnels, élus et citoyens ressentent que la santé mentale et le bien être ont une place essentielle dans la santé globale de l'individu. Il est néanmoins difficile d'appréhender les problèmes qui sont clairement identifiés comme liés à la santé mentale et les mesures qui peuvent être prises pour y remédier. Un socle de savoir commun serait bénéfique.

Santé environnement :

- L'alimentation : C'est la thématique qui revient à chaque entretien comme la meilleure porte d'entrée pour travailler sur l'amélioration de la santé et de l'environnement mais aussi pour permettre de réaliser de la prévention. Les acteurs constatent que le territoire est un atout pour à la fois lutter en faveur de l'équilibre alimentaire mais aussi de l'approvisionnement en local et en produits saisonniers.
- Le logement dégradé/insalubre : De nombreux acteurs signalent rencontrer des personnes qui vivent dans des logements très dégradés. Ce constat est posé dans les sites urbains comme ruraux. Il s'agit parfois d'un mauvais entretien pour raison économique. Certains rencontrent également des choix de vie, et se retrouve alors confrontés à la liberté individuelle de la personne qui refuse l'accompagnement.
- L'adaptation au changement climatique : Le changement climatique entraîne des modifications environnementales qu'il est indispensable de repérer. Les acteurs font remonter le besoin central d'accompagner ce repérage de mesures anticipatrices à la dégradation de la santé des citoyens que peut amener le réchauffement climatique (canicule, ressource en eau etc.)
- La qualité de l'eau et qualité de l'air : Si la qualité de l'eau et de l'air apparaissent comme bonnes de prime abord, les acteurs s'interrogent et souhaiteraient bénéficier d'une étude objective sur chacune de ces thématiques afin de voir si un plan d'action devrait être mise en œuvre. Les questions de la pollution de l'eau et des sols liées aux pesticides sont évoquées, ainsi que la pollution routière pour la qualité de l'air.

Prévention :

- La lutte contre les addictions : Essentiellement alcool mais aussi drogues, tabac et écrans, la prévention contre les addictions ressort comme centrale à toutes les actions de préventions. Ces actions sont repérées comme essentielles à mettre en œuvre auprès des publics jeunes, en particulier dans le cadre scolaire. La prévention auprès des adultes ne doit pour autant pas être écartées.
- Les acteurs font émerger la difficulté de trouver le moyen de cibler les actions de prévention auprès des population vulnérables qui en sont les plus éloignés, qui sont parfois les vulnérables et les moins sensibilisés aux actions de prévention car touchés par d'autres préoccupations prioritaires. Pourtant il ressort des groupes de travail qu'il conviendrait de renforcer les moyens afin de les sensibiliser en priorité aux comportements à risque (addictions) et à l'importance d'avoir une bonne hygiène de vie (alimentation, activité physique).

- L'aller vers et le développement d'actions de prévention plus mobiles : Le territoire rural peut être un frein à l'accès à prévention et au dépistage, par l'éloignement des structures et associations qui proposent des actions de prévention et de l'accompagnement.
- La sécurité routière : une étude est en cours pour déterminer avec plus de précision l'accidentologie qui révèle qu'il y a 6 tués/an en moyenne par accident de la route sur le territoire du Parc.

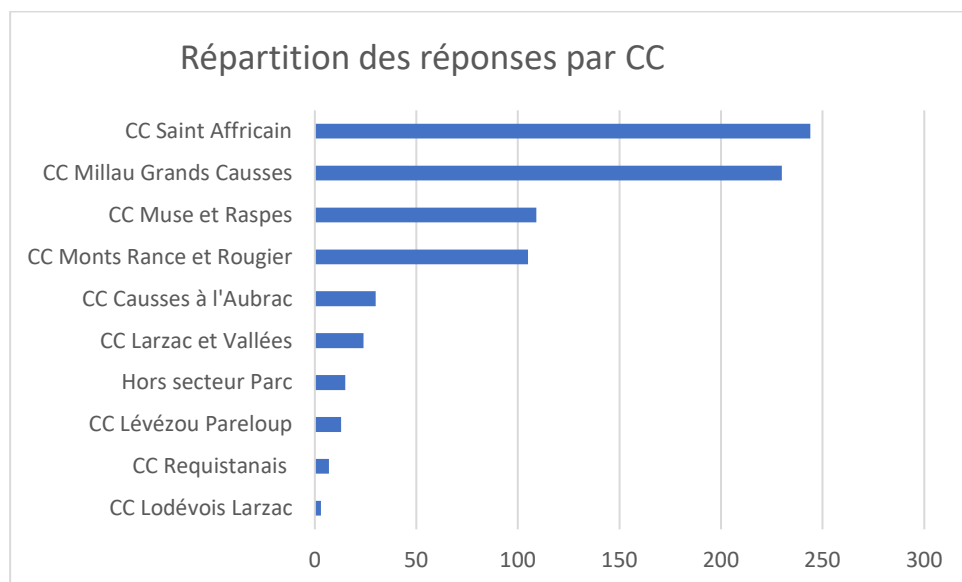
L'avis des habitants

Une consultation publique a été lancée le 22 septembre 2022 sur une durée d'un mois via le site internet du Parc des Grands Causses et relayée sur les réseaux sociaux (du Parc des Grands Causses et des communautés de communes du territoire).

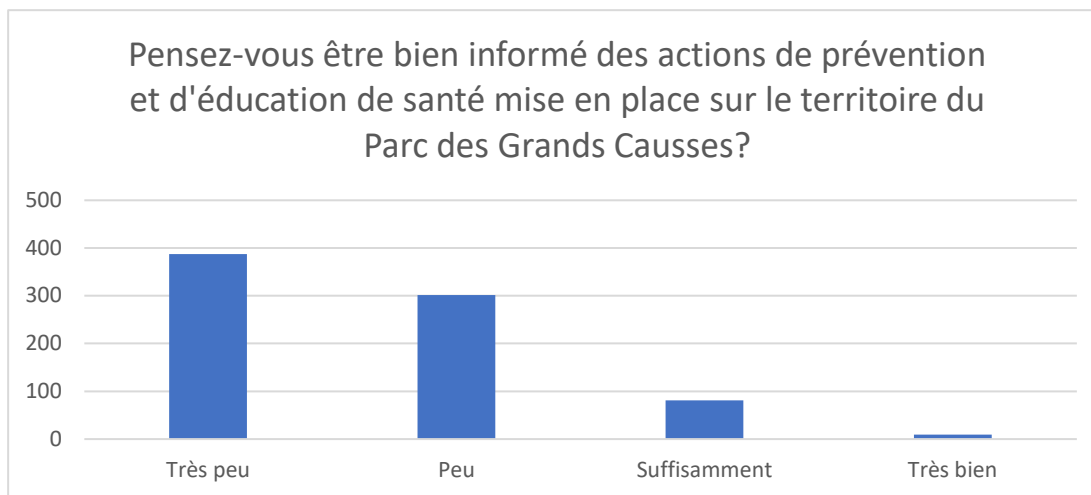
780 personnes se sont mobilisées pour répondre à ce questionnaire. Les résultats sont les suivants :

Répartitions par communauté de communes :

- 31% des répondants sont issus du territoire du Saint Affricain dont la population représente 20% de la population totale du Parc,
- 29% de Millau Grands Causses dont la population représente 43% de la population totale du Parc,
- 14% de Muse et Raspe du Tarn dont la population représente 8% de la population du Parc
- 13% de Monts Rance et Rougier dont la population représente 9% de la population totale du Parc.



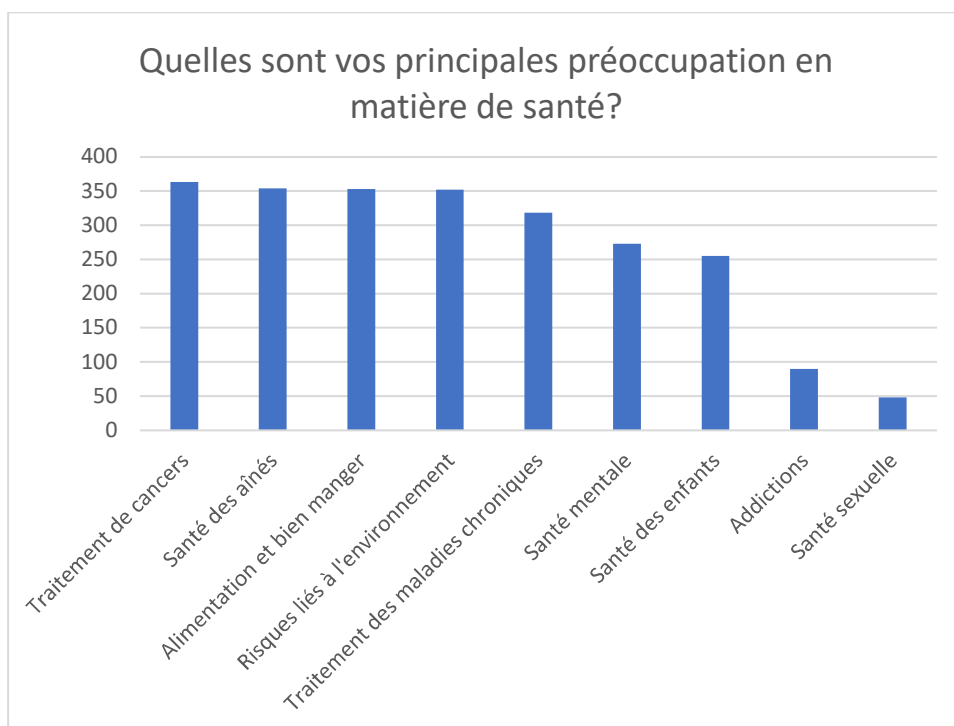
La majorité des répondants ont entre 40 et 75 ans (374 de 40/60 ans ; 204 de 60/75 ans ; 148 de 26/39 ans)



387 très peu ; 301 peu ; 81 suffisamment ; 9 très bien

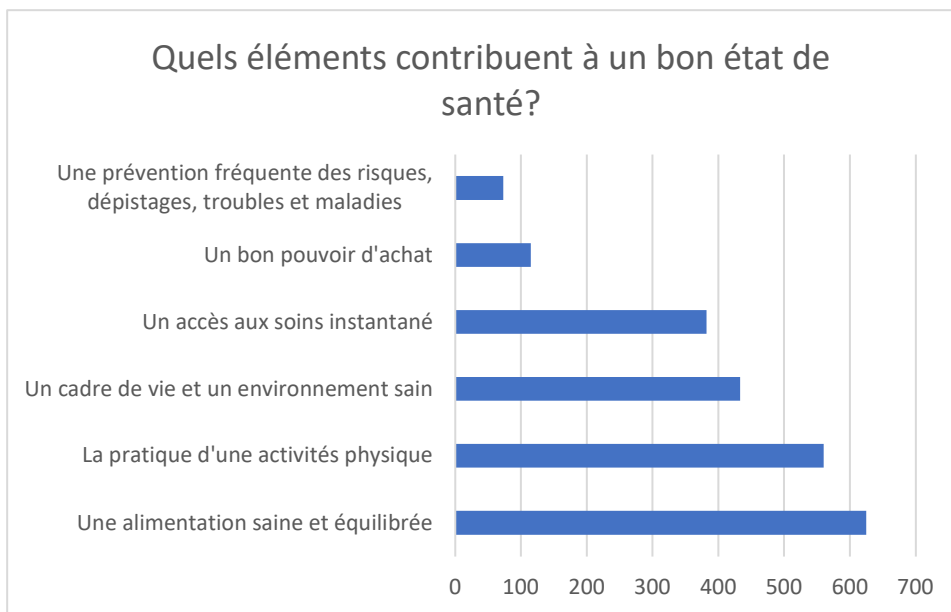
- Quelles sont vos principales préoccupations en matière de santé :

1. Traitement des cancers (15%)
2. Santé des aînés (14,7%)
3. Alimentation (14,7%)
4. Risques liés à l'environnement (14,6%)



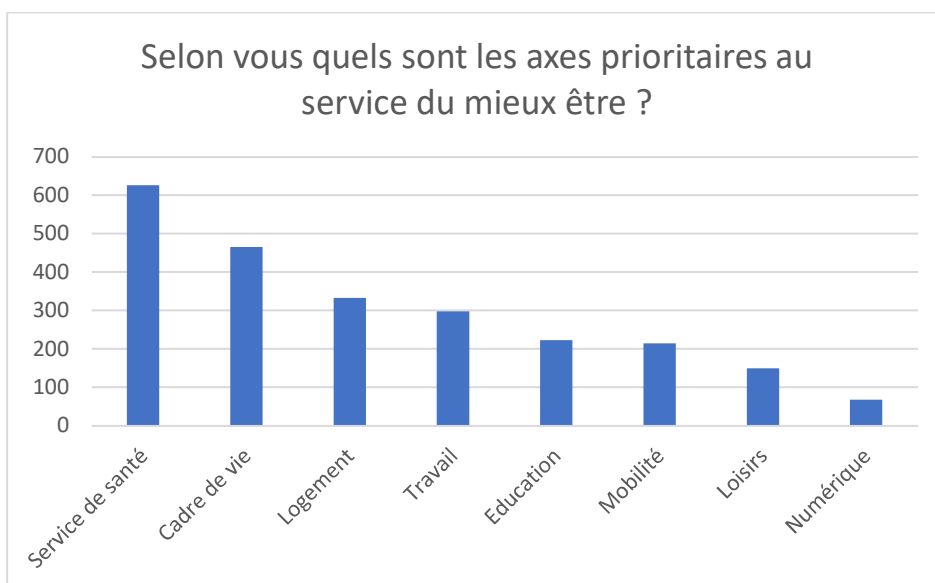
- Quels éléments contribuent à un bon état de santé :

1. Une alimentation saine et équilibrée (28,5%)
2. La pratique d'une activités physique (25,6%)
3. Un cadre de vie et un environnement sain (19,8%)
4. Un accès aux soins instantané (17,5%)



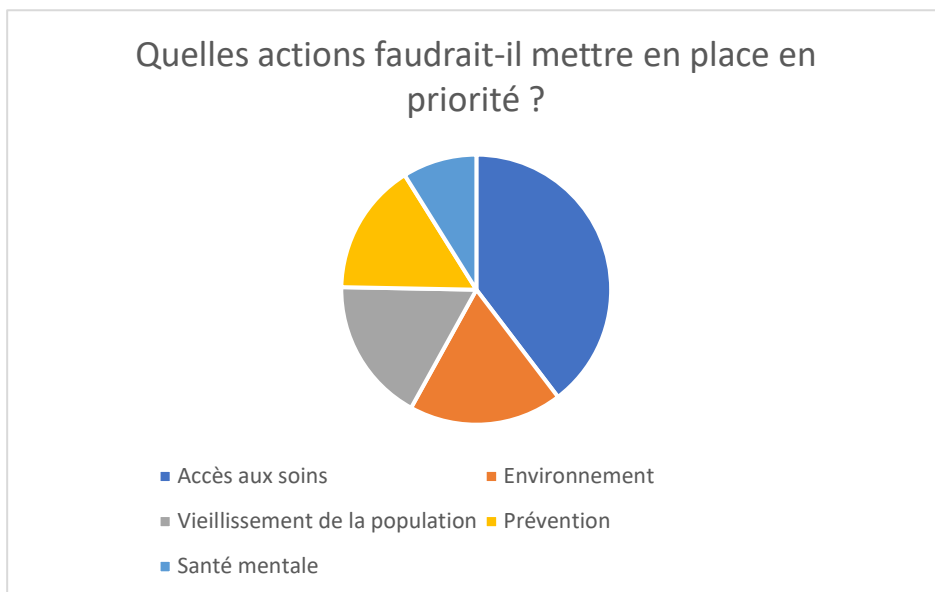
- Quels sont les axes prioritaires au service du mieux-être :

1. Services de santé de proximité (26,3%)
2. Cadre de vie (19,5%) ;
3. Logement (14%)
4. Travail (12,5%)

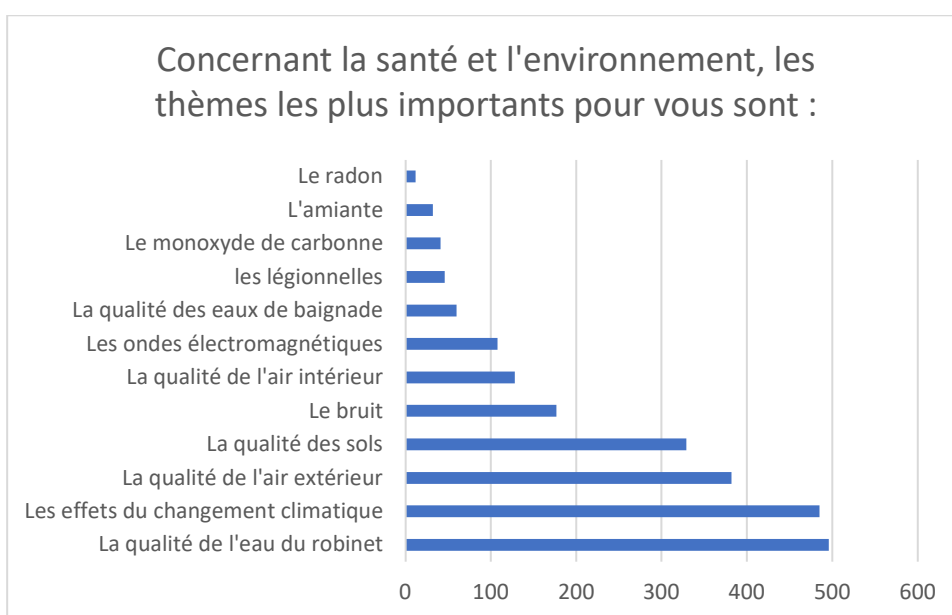


- Quelles actions faudrait-il mettre en place en priorité :

1. Accès aux soins (39,6%)
2. Environnement (18,4%)
3. Vieillesse (17,3%)
4. Prévention (15,8%)
5. Santé mentale (8,9%)



- Santé environnement – Thèmes importants :
 1. Qualité de l'eau du robinet (21,6%)
 2. Effets du changement climatique (21,1%)
 3. Qualité de l'air extérieur (16,6%)



- Niveau de bien être sur le territoire du PNRGC :
 - Plutôt bon et bon : 97%
 - Plutôt mauvais et mauvais : 3%
- « Il est facile de se soigner sur le territoire »:
 - plutôt pas d'accord et pas d'accord : 86%
 - d'accord et tout à fait d'accord : 14%

Comité citoyen :

Dans le cadre de la mise en place du Contrat Local de Santé du Parc naturel régional des Grands Causses, les Communautés de communes du sud-Aveyron vont désigner par tirage au sort les membres du Comité citoyen de santé.

Objectif et composition :

Composante essentielle du Contrat local de santé (CLS) des Grands Causses, 35 habitants du territoire siégeront au Comité citoyen de santé. Au côté des élus, des professionnels de santé e des associations, le Comité citoyen sera force de proposition pour la construction du futur programme d'action du Contrat local de santé. Issus de l'ensemble des communes du territoire, ses membres auront pour rôle d'alimenter le travail du Contrat local de santé.

Sélection :

Les habitants sont tirés au sort parmi les listes électorales, par les communautés de communes. 105 habitants ont été tirés au sort pour espérer un retour positif de 35 personnes. Lorsque le nombre de retour est supérieur au nombre prévu, les habitants ont été sélectionnés par ordre de tirage au sort. Lorsque le nombre de retour est inférieur au nombre requis un nouveau tirage au sort est réalisé.



ANNEXE : LISTE DES PARTENAIRES

Les partenaires institutionnels :

- Communautés de communes,
- Communes,
- Conseil Départemental (Agence attractivité, Territoire d'action sociale, Points Infos Séniors),
- Education nationale,
- Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)

Professionnels et établissements de santé et médico-sociaux

- Centres Hospitaliers de Millau, de Saint Affrique et secteur de psychiatrie,
- Etablissements Hébergement Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),
- OPTEO (Institut Médico-Éducatif Puits de Calès et Maison d'accueil spécialisée de Saint Léons),
- ABSEAH (Association Belmontaise de Service Et d'Accompagnement pour personnes Handicapées),
- Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) en projet, Ordre des médecins, plus récemment, ordre des kinésithérapeutes
- Les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)
- Centres de soins,
- UDSMA,
- Union des Mutuelles Millavoises (UMM)
- Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)
- Professionnels du territoire : Médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, ostéopathes, dentistes, ergothérapeutes, diététiciens, pharmaciens

Acteurs du territoire, associations locales et associations départementale :

- Aide à domicile en milieu rural (ADMR),
- Centres sociaux (Ceux de Millau et celui de Saint-Affrique)
- Mission Locale,
- Tremplin pour l'emploi,
- Jardin du Chayran,
- Trait d'union,
- Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM),
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE),
- Addictions France,
- Maison des Adolescents (MDA),
- Planning familial,
- Comité départemental Handisport,
- Fédération sport adapté,
- Maisons Sport Santé (Millau et Saint Affrique)
- Ligue contre le cancer,

- Centre de Coordination Occitanie de Dépistage des Cancers
- Comité de sensibilisation pour le dépistage des cancers en Aveyron

Délibération PNRGC n° 2023-028 du Comité syndical du 10 mars 2023

Désignation d'élus à l'Assemblée des Territoires et au Parlement de la Montagne

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadilha BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

A la suite au courrier de Madame la Présidente de la Région Occitanie présentant le dispositif de l'Assemblée des Territoires et du Parlement de la Montagne, il est proposé de désigner les représentants suivants pour le Parc naturel régional des Grands Causses :

- Pour l'Assemblée des territoires : Cyril TOUZET et Séverine PEYRETOU
- Pour le Parlement de la Montagne : Séverine PEYRETOU

VOTE : Pour : **33** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces désignations et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2023-029** du Comité syndical du 10 mars 2023

Autorisation donnée au Président pour ester en justice dans le cadre du préjudice écologique lié à l'incendie de Mostuéjols

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadhila BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

À la suite des incendies sur le secteur de Mostuéjols et ses différents impacts environnementaux et après le débat lors du précédent Comité syndical, le Comité syndical autorise le Président du Syndicat mixte à ester en justice pour préjudice écologique au titre de l'article 1247 du Code civil et pour l'ensemble des conséquences dommageables pour le territoire du PNR notamment en matière environnementale.

A ce titre Monsieur Jean-Marc Février, avocat spécialiste des questions environnementales, sera mandaté pour défendre les intérêts du Syndicat.

VOTE : Pour : **33** Contre : **0** Abstention : **0**

Après lecture de la présente délibération, le Comité syndical autorise le Président à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour engager cette démarche.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_029-DE
Reçu le 14/03/2023

Délibération **PNRGC n° 2023-030** du Comité syndical du 10 mars 2023

Convention de partenariat avec IPAMAC pour l'accompagnement des Parcs pour faire émerger de nouvelles offres

■ Président de séance	Richard FIOU
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadilha BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOU Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

RÉFÉRENCE À LA CHARTE DU PARC

Article 7.2-Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

DESCRIPTIF DU PROJET

Accompagner les Parcs et les acteurs touristiques de leur territoire pour faire émerger des offres touristiques respectueuses de leur environnement et adaptées aux nouvelles attentes des clientèles.

Capitalisation des connaissances sur les clientèles (attentes et besoins des visiteurs actuels des territoires du Massif central, étude des changements de comportement), appropriation des résultats d'études déjà conduites, par exemple : Etude de notoriété des Parcs (Auvergne-Rhône-Alpes), enquête sur les visiteurs des Parcs d'Occitanie

- Réalisation d'une étude complémentaire, si cela semble pertinent
- Formation et mutualisation d'outils pour faciliter l'appropriation, par les Parcs et leurs partenaires (créateurs de séjours), de la méthode « Design de l'offre », pour la conception de séjours
- Expérimentations : Création, test et valorisation de séjours construits avec cette méthode, sur les thématiques suivantes :
 - * Séjours décarbonés, itinérants ou en étoile
 - * Séjours permettant la découverte du territoire « par l'intime » (richesses naturelles et culturelles), la rencontre avec les habitants (et les acteurs économiques : sylviculteurs, agriculteurs, etc.), la mise en situation (tourisme expérientiel)
 - * séjours valorisant des pratiques touristiques éco-responsables des territoires visités
- Organisation de temps de capitalisation et de bilan des actions

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Participation financière du Parc à l'opération :

La participation financière du Parc naturel régional des Grands Causses aux actions s'élève à 3 921,59 €, pour les 3 ans (2022-2024).

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_030-DE
Reçu le 14/03/2023

Pour permettre la réalisation du projet par l'IPAMAC, le Parc naturel régional des Grands Causses s'engage à verser une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée de 4 663,43€.

Cette participation sera versée à la signature de la présente convention et sur présentation d'une facture par l'IPAMAC. L'IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet.

VOTE :	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr



IPAMAC

Parcs naturels
du Massif central



Parc naturel régional des Grands Causses

IPAMAC

Convention de partenariat
relative à la réalisation des actions
« *Accompagnement des Parcs par des démarches « design » pour faire
émerger de nouvelles offres* »

– Actions 1.3 du programme d'actions 2022 – 2024 porté par l'IPAMAC –

ENTRE

Le Parc naturel régional des Grands Causses

Domicilié 71 Boulevard de l'Ayrolle, 12100 MILLAU

Représenté par Monsieur Richard FIOL, son Président

et

L'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC)

Domiciliée Moulin de Virieu, 2 rue Benaÿ, 42410 Pélussin

Représentée par Monsieur Emmanuel MANDON, son Président.

Préambule

Créé en 1999, le **syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy** est un syndicat mixte ouvert ayant pour objet principal l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy, à travers la mise en œuvre de sa charte.

Conformément à l'article R.333-1 du Code de l'environnement, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy mène bien cinq missions principales :

- ❖ protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- ❖ contribuer à l'aménagement du territoire ;
- ❖ contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- ❖ contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- ❖ réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

La charte du Parc précise dans sa mesure 2.3.4 que le territoire souhaite organiser un développement raisonné des activités de sports et de loisirs de nature dans les espaces naturels.

L'IPAMAC est une association loi 1901, créée en 1998. Elle est le réseau des Parcs naturels du Massif central et réunit 11 parcs naturels régionaux (Aubrac, Causses du Quercy, Grands Causses, Haut-Languedoc, Livradois-Forez, Millevaches en Limousin, Monts d'Ardèche, Morvan, Périgord-Limousin, Pilat, Volcans d'Auvergne) et le Parc national des Cévennes. Les Parcs membres de l'IPAMAC sont unis par une même volonté de concourir au développement durable du Massif central dans un esprit d'expérimentation, d'innovation, de partage et de transfert d'expériences.

L'organisation en réseau permet aux Parcs et à leurs partenaires de mutualiser des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre des projets qu'ils ne pourraient réaliser seuls, autour de 3 thématiques principales :

- ❖ La protection et la valorisation des ressources naturelles,
- ❖ L'accueil et les solidarités comme source de développement territorial,
- ❖ Le tourisme durable et l'itinérance.

Article 1 – Contexte et orientations des actions Tourisme Durable

Dans un contexte de changement climatique et avec l'évolution des pratiques touristiques liée à la crise sanitaire, de nouveaux enjeux ont émergés (ou ont été renforcés), à savoir :

- La structuration et le maillage des offres d'itinérances, réponse à un enjeu de développement des territoires les plus fragiles,
- La gestion des flux de visiteurs souhaitant pratiquer des activités de pleine nature sur les espaces naturels, ainsi que la gestion des conflits d'usage,
- L'adaptation des offres au changement climatique et aux nouveaux comportements des clientèles.

Pour répondre à ces enjeux, les parcs souhaitent poursuivre leurs actions, en collectif inter-parcs Massif central. Trois orientations sont proposées :

- L'accompagnement au développement des itinérances :

- Par l'expérimentation de nouvelles offres d'itinérances adaptées au contexte nouveau (crise climatique et crise sanitaire), en veillant à l'accessibilité des offres,
- Par une meilleure structuration des itinérances et un plus grand maillage sur le territoire du Massif central (avec la poursuite notamment du portage de la GTMC VTT par l'IPAMAC),
- Par des travaux partagés sur l'itinérance utiles aux parcs et à tous les acteurs de l'itinérance (évaluation des fréquentations et des retombées économiques, connaissance des clientèles, etc.) et la poursuite du portage du Labo des itinérances, par l'IPAMAC ;
- Une meilleure gestion de la fréquentation sur les espaces naturels :
 - Par une meilleure connaissance des flux sur les territoires (avec l'appui des travaux du Pôle Ressources national des Sports de nature via l'outil Outdoorvision),
 - Par une plus grande sensibilisation des publics,
 - Par des expérimentations visant à mieux gérer les flux, à garantir un accueil de qualité et à limiter les conflits d'usage ;
- L'accompagnement des parcs par des démarches « Design » pour faire émerger de nouvelles offres :
 - Par la création et la valorisation de séjours :
 - Créés avec l'implication de partenaires locaux,
 - Accessibles,
 - Attractifs,
 - Plus respectueux des principes du tourisme responsable et des valeurs des parcs (lien avec les marques « Esprit Parc national » et « Valeurs Parcs »),
 - Par l'expérimentation de nouveaux séjours facilitant l'immersion dans le territoire (rencontre avec les acteurs du territoire) comme dans la nature (micro-aventure, aires de bivouac, etc.).

Article 2 – Accompagnement des Parcs par des démarches « design » pour faire émerger de nouvelles offres

La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation des actions « Accompagnement des Parcs par des démarches « design » pour faire émerger de nouvelles offres » (action 1.3 du programme d'actions IPAMAC 2022-2024), entre le Parc naturel régional des Grands Causses et l'IPAMAC pour les années 2022 à 2024.

Article 3 – Contenu des actions portées par l'IPAMAC

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France porte le projet « Destination Parcs », sur le positionnement « Utopie Rurale » visant à créer des séjours responsables, accessibles, attractifs. L'implication des partenaires locaux y est forte, puisque les offres doivent permettre la rencontre avec des acteurs du changement dans les territoires.

Pour la création de ces séjours, la méthode du « Design de l'offre » a été utilisée. Il s'agit maintenant de former les acteurs du Massif central sur cette méthode pour créer et expérimenter des séjours adaptés aux attentes et besoins des visiteurs. Les séjours créés devront permettre de vivre en immersion dans les territoires, avec les habitants, et de découvrir le territoire du Massif central par l'intime.

Objectif général des actions : Accompagner les parcs et les acteurs touristiques de leur territoire pour faire émerger des offres touristiques respectueuses de leur environnement, et adaptées aux nouvelles attentes des clientèles.

Cibles : Opérateurs de voyage et institutionnels du tourisme « producteurs » de séjours, parcs naturels du Massif central.

Partenaires techniques : Fédération des Parcs naturels régionaux de France, prestataires touristiques, opérateurs locaux du tourisme, Association des Parcs naturels régionaux Auvergne-Rhône-Alpes, OT, ADT/CDT, CRT, gestionnaires d'itinérances dans le Massif central, Labo des itinérances, Géoparcs, Mountain Wilderness, etc.

Modalités de mise en œuvre des actions :

- Capitalisation des connaissances sur les clientèles (attentes et besoins des visiteurs actuels des territoires du Massif central, étude des changements de comportement), appropriation des résultats d'études déjà conduites, par exemple : étude de notoriété des parcs (Auvergne-Rhône-Alpes), enquête sur les visiteurs des parcs d'Occitanie,
- Réalisation d'une étude complémentaire, si cela semble pertinent,
- Formation et mutualisation d'outils pour faciliter l'appropriation, par les parcs et leurs partenaires (créateurs de séjours), de la méthode « Design de l'offre », pour la conception de séjours,
- Expérimentations : création, test et valorisation de séjours construits avec cette méthode, sur les thématiques suivantes :
 - o Séjours décarbonés, itinérants ou en étoile,
 - o Permettant la découverte du territoire « par l'intime » (richesses naturelles et culturelles), la rencontre avec les habitants (et les acteurs économiques : sylviculteurs, agriculteurs, etc.), la mise en situation (tourisme expérientiel),
 - o Valorisant des pratiques touristiques éco-responsables des territoires visités.
- Organisation de temps de capitalisation et de bilan des actions.

Livrables dont pourra bénéficier le Parc à l'issue des actions :

Sous-action	Livrable	Type d'action	Calendrier
<i>Etude clientèle</i>	Veille et synthèse des « études clientèles » pour mieux connaître les attentes et besoins des visiteurs actuels des territoires du Massif central, et mise à disposition des informations aux Chargés de mission des parcs	Mutualisée	2022
<i>Méthode « Design de l'offre »</i>	Organisation d'une formation pour les Chargés de mission et les acteurs « producteurs » d'offres de séjours sur les parcs du Massif central, pour qu'ils s'approprient la méthode	Mutualisée	2022
	Diffusion des outils et guides méthodologiques	Mutualisée	2023
	Création d'un Canevas d'offres Touristiques	Mutualisée	2023
<i>Expérimentations de séjours</i>	Accompagnement à la création de 9 séjours : - 1 séjour itinérant, de bivouac en bivouac, permettant de découvrir le ciel étoilé, - 1 séjours itinérants, sur la thématique de la « création contemporaine », - 2 séjours itinérants, accessible aux personnes en situation de handicap, - 5 séjours sans voiture, privilégiant l'immersion en pleine nature (ex. micro-aventures), le tourisme expérientiel et la découverte des paysages et de ses richesses (géologie, patrimoine culturel...)	Territorialisée	2023-2024

Plus-value pour le Massif central : Diffusion auprès des acteurs locaux d'une méthode novatrice de conception de l'offre touristique. Meilleure connaissance des publics de visiteurs des territoires du Massif central. Création de nouvelles offres en adéquation avec les attentes et besoins des clientèles. Attractivité renforcée pour le Massif central.

Article 4 – Engagements de l'IPAMAC et du PNR des Grandes Causses

Dans le cadre des actions mutualisées « *Expérimentations de nouvelles offres d'itinérances adaptées à un nouveau contexte sanitaire et climatique* » 2022 - 2024, l'IPAMAC assurera les missions suivantes :

- suivi administratif et financier : gestion des prestations externes (de la rédaction des cahiers des charges au paiement des prestations), etc.
- coordination et animation du réseau : organisation de réunions régulières de suivi des actions,
- mise en œuvre, suivi et coordination des actions : gestion et suivi des prestataires,
- organisation du transfert d'expérience du projet et valorisation des actions mises en œuvre sur le Parc naturel régional des Grands Causses.

Dans le cadre des actions mutualisées « *Expérimentations de nouvelles offres d'itinérances adaptées à un nouveau contexte sanitaire et climatique* » 2022 - 2024, le Parc naturel régional des Grands Causses s'engage à assurera les missions suivantes :

- participation et suivi des réunions du projet,

- réponse aux sollicitations techniques de l'IPAMAC et des prestataires mandatés par l'IPAMAC dans le cadre des différentes actions menées (par exemple, lors d'enquêtes, de demandes de données ou de contacts, etc.),
- communication et diffusion, aux partenaires de son territoire ou hors de son territoire, des résultats des actions menées (en respectant les règles de publicité des financeurs, notamment de l'Etat).

Article 5 – Modalités financières

Budget programmé

Action 1.3/ Accompagnement des Parcs par des démarches « design » pour faire émerger de nouvelles offres »

Postes de dépenses	2022	2023	2024	TOTAL	Ressources	
Ingénierie IPAMAC (personnel)	24 603,46 €	25 095,53 €	25 597,44 €	75 296,43 €	Participation des parcs (20%)	41 038,18 €
Ingénierie supplémentaire (stagiaires, chargés d'étude...)				- €	Convention ANCT MC (80%)	164 152,72 €
Frais de mission	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €		
Charges de structure	3 690,52 €	3 764,33 €	3 839,62 €	11 294,47 €		
Prestations externes	35 200,00 €	37 200,00 €	37 200,00 €	109 600,00 €		
TOTAUX	66 493,98 €	69 059,86 €	69 637,06 €	205 190,90 €		205 190,90 €

Participation financière du Parc à l'opération

La participation financière du Parc naturel régional des Grands Causses aux actions s'élève à **3 921,59 €**, pour les 3 ans (2022-2024).

Avance de trésorerie

Pour permettre la réalisation du projet par l'IPAMAC, le Parc naturel régional des Grands Causses s'engage à verser une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée de **4 663,43€**.

Cette participation sera versée à la signature de la présente convention et sur présentation d'une facture par l'IPAMAC. L'IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet.

Article 6 – Conditions de paiement

La participation du Parc naturel régional des Grands Causses de 3 921,59 € sera versée sur présentation d'une facture par l'IPAMAC, après signature de la présente convention.

Délibération **PNRGC n° 2023-031** du Comité syndical du 10 mars 2023

Convention de partenariat avec IPAMAC pour une meilleure gestion de la fréquentation sur les espaces naturels

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadhila BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

RÉFÉRENCE À LA CHARTE DU PARC

Article 7.2-Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

DESCRIPTIF DU PROJET

Dans un contexte de changement climatique et avec l'évolution des pratiques liées à la crise sanitaire, les espaces naturels sont de plus en plus prisés. La gestion des flux de visiteurs est un enjeu important des territoires pour garantir la qualité d'accueil et de pratique des activités de pleine nature, préserver les espaces naturels et limiter les conflits d'usage.

Modalités de mise en œuvre :

- Création d'un groupe de travail avec les Parcs impliqués et les partenaires
- Identification des outils disponibles pour analyser la fréquentation d'un espace naturel
- Expérimentation d'outils innovants pour améliorer la connaissance de la fréquentation d'un espace (étude qualitative et quantitative) et identification des zones et périodes de pression
- Identification d'actions à expérimenter pour sensibiliser le grand public (ex : manifeste de bonnes conduites pour la pratique du canyoning dans le Parc national des Cévennes)
- Identification d'actions pour faciliter l'appropriation de la problématique « fréquentation » auprès d'acteurs touristiques
- Expérimentations d'actions de sensibilisation
- Organisation de temps de capitalisation et de bilan des actions

Actions mutualisées :

- Benchmark des outils disponibles pour analyser la fréquentation d'un espace naturel
- Mise à disposition de droits d'accès pour deux personnes du Parc à Outdoorvision, formation et suivi des utilisateurs
- Edition d'une charte de bonnes pratiques et création de supports de communication innovants pour sensibiliser le grand public, en partenariat
- Formalisation d'une journée-terrain : Formation-action pour les acteurs touristiques, à décliner territorialement

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

La participation financière du Parc naturel régional des Grands Causses aux actions s'élève à 2 791,7 €, pour les 3 ans (2022-2024).

Pour permettre la réalisation du projet par l'IPAMAC, le Parc naturel régional des Grands Causses s'engage à verser une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée de 3 300,92€.

VOTE :	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr



IPAMAC

Parcs naturels
du Massif central



Parc naturel régional des Grands Causses

IPAMAC

Convention de partenariat

relative à la réalisation des actions

« *Meilleure gestion de la fréquentation sur les espaces naturels* »

– Actions 1.2 du programme d'actions 2022 – 2024 porté par l'IPAMAC –

ENTRE

Le Parc naturel régional des Grands Causses

Domicilié 71 Boulevard de l'Ayrolle, 12100 MILLAU

Représenté par Monsieur Richard FIOL, son Président

et

L'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC)

Domiciliée Moulin de Virieu, 2 rue Benaÿ, 42410 Pélussin

Représentée par Monsieur Emmanuel MANDON, son Président.

Préambule

Créé en 1999, le **syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy** est un syndicat mixte ouvert ayant pour objet principal l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy, à travers la mise en œuvre de sa charte.

Conformément à l'article R.333-1 du Code de l'environnement, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy mène bien cinq missions principales :

- ❖ protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- ❖ contribuer à l'aménagement du territoire ;
- ❖ contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- ❖ contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- ❖ réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

La charte du Parc précise dans sa mesure 2.3.4 que le territoire souhaite organiser un développement raisonné des activités de sports et de loisirs de nature dans les espaces naturels.

L'IPAMAC est une association loi 1901, créée en 1998. Elle est le réseau des Parcs naturels du Massif central et réunit 11 parcs naturels régionaux (Aubrac, Causses du Quercy, Grands Causses, Haut-Languedoc, Livradois-Forez, Millevaches en Limousin, Monts d'Ardèche, Morvan, Périgord-Limousin, Pilat, Volcans d'Auvergne) et le Parc national des Cévennes. Les Parcs membres de l'IPAMAC sont unis par une même volonté de concourir au développement durable du Massif central dans un esprit d'expérimentation, d'innovation, de partage et de transfert d'expériences.

L'organisation en réseau permet aux Parcs et à leurs partenaires de mutualiser des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre des projets qu'ils ne pourraient réaliser seuls, autour de 3 thématiques principales :

- ❖ La protection et la valorisation des ressources naturelles,
- ❖ L'accueil et les solidarités comme source de développement territorial,
- ❖ Le tourisme durable et l'itinérance.

Article 1 – Contexte et orientations des actions tourisme durable

Dans un contexte de changement climatique et avec l'évolution des pratiques touristiques liée à la crise sanitaire, de nouveaux enjeux ont émergés (ou ont été renforcés), à savoir :

- La structuration et le maillage des offres d'itinérances, réponse à un enjeu de développement des territoires les plus fragiles,
- La gestion des flux de visiteurs souhaitant pratiquer des activités de pleine nature sur les espaces naturels, ainsi que la gestion des conflits d'usage,
- L'adaptation des offres au changement climatique et aux nouveaux comportements des clientèles.

Pour répondre à ces enjeux, les parcs souhaitent poursuivre leurs actions, en collectif inter-parcs Massif central. Trois orientations sont proposées :

- L'accompagnement au développement des itinérances :

- Par l'expérimentation de nouvelles offres d'itinérances adaptées au contexte nouveau (crise climatique et crise sanitaire), en veillant à l'accessibilité des offres,
- Par une meilleure structuration des itinérances et un plus grand maillage sur le territoire du Massif central (avec la poursuite notamment du portage de la GTMC VTT par l'IPAMAC),
- Par des travaux partagés sur l'itinérance utiles aux parcs et à tous les acteurs de l'itinérance (évaluation des fréquentations et des retombées économiques, connaissance des clientèles, etc.) et la poursuite du portage du Labo des itinérances, par l'IPAMAC ;
- Une meilleure gestion de la fréquentation sur les espaces naturels :
 - Par une meilleure connaissance des flux sur les territoires (avec l'appui des travaux du Pôle Ressources national des Sports de nature via l'outil Outdoorvision),
 - Par une plus grande sensibilisation des publics,
 - Par des expérimentations visant à mieux gérer les flux, à garantir un accueil de qualité et à limiter les conflits d'usage ;
- L'accompagnement des parcs par des démarches « Design » pour faire émerger de nouvelles offres :
 - Par la création et la valorisation de séjours :
 - Créés avec l'implication de partenaires locaux,
 - Accessibles,
 - Attractifs,
 - Plus respectueux des principes du tourisme responsable et des valeurs des parcs (lien avec les marques « Esprit Parc national » et « Valeurs Parcs »),
 - Par l'expérimentation de nouveaux séjours facilitant l'immersion dans le territoire (rencontre avec les acteurs du territoire) comme dans la nature (micro-aventure, aires de bivouac, etc.).

Article 2 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation des actions « Meilleure gestion de la fréquentation sur les espaces naturels » (action 1.2 du programme d'actions IPAMAC 2022-2024), entre le Parc naturel régional des Grands Causses et l'IPAMAC pour les années 2022 à 2024.

Article 3 – Contenu des actions portées par l'IPAMAC

Dans un contexte de changement climatique et avec l'évolution des pratiques liées à la crise sanitaire, les espaces naturels sont de plus en plus prisés. La gestion des flux de visiteurs est un enjeu important des territoires pour garantir la qualité d'accueil et de pratique des activités de pleine nature, préserver les espaces naturels et limiter les conflits d'usage.

Objectif général des actions : Mieux connaître la fréquentation des territoires, garantir une qualité d'accueil et la préservation des milieux.

Cibles : Grand public, prestataires touristiques, accompagnateurs en montagne...

Partenaires : Acteurs de l'itinérance dans le Massif central, prestataires touristiques, agences de voyage, fédérations sportives, pôle ressource national des sports de nature, acteurs culturels du

Massif central, acteurs de la candidature Capitale européenne de la Culture « Clermont-Ferrand Massif central 2028 », écoles d'art, structures et associations spécialisées sur le handicap, Mountain Wilderness...

Modalités de mise en œuvre :

- Création d'un groupe de travail avec les parcs impliqués et les partenaires,
- Identification des outils disponibles pour analyser la fréquentation d'un espace naturel,
- Expérimentation d'outils innovants pour améliorer la connaissance de la fréquentation d'un espace (étude qualitative et quantitative) et identification des zones et périodes de pression,
- Identification d'actions à expérimenter pour sensibiliser le grand public (ex. Manifeste de bonnes conduites pour la pratique du canyoning dans le Parc national des Cévennes),
- Identification d'actions pour faciliter l'appropriation de la problématique « fréquentation » auprès d'acteurs touristiques,
- Expérimentations d'actions de sensibilisation.
- Organisation de temps de capitalisation et de bilan des actions.

Livrables dont pourra bénéficier le Parc à l'issue des actions :

Sous-action	Livrable	Type d'action	Calendrier
<i>Mise en commun d'outils et partage d'expériences</i>	Animation d'un groupe de travail	Mutualisée	2022-2024
	Benchmark des outils disponibles pour analyser la fréquentation d'un espace naturel et mieux répartir les visiteurs sur un territoire	Mutualisée	2022
	Mise à disposition de droits d'accès pour deux personnes du Parc à Outdoorvision, formation et suivi des utilisateurs	Mutualisée	2022-2024
<i>Sensibilisation</i>	Edition d'une charte de bonnes pratiques et création de supports de communication innovants pour sensibiliser le grand public, en partenariat avec les OT, ADT/ CDT et CRT	Mutualisée	2023
	Formalisation d'une journée-terrain : formation-action pour les acteurs touristiques, à décliner territorialement	Mutualisée	2024

Plus-value pour le Massif central : Mise à disposition d'outils innovants permettant de mieux connaître la fréquentation des territoires, développement d'une expertise des parcs du Massif central sur la connaissance de la fréquentation.

Article 4 – Engagements de l'IPAMAC et du PNR des Grands Causses

Dans le cadre des actions mutualisées « *Expérimentations de nouvelles offres d'itinérances adaptées à un nouveau contexte sanitaire et climatique* » 2022 - 2024, l'IPAMAC assurera les missions suivantes :

- suivi administratif et financier : gestion des prestations externes (de la rédaction des cahiers des charges au paiement des prestations), etc.
- coordination et animation du réseau : organisation de réunions régulières de suivi des actions,
- mise en œuvre, suivi et coordination des actions : gestion et suivi des prestataires,
- organisation du transfert d'expérience du projet et valorisation des actions mises en œuvre sur le Parc naturel régional des Grands Causses.

Dans le cadre des actions mutualisées « *Expérimentations de nouvelles offres d'itinérances adaptées à un nouveau contexte sanitaire et climatique* » 2022 - 2024, le Parc naturel régional des Grands Causses s'engage à assurer les missions suivantes :

- participation et suivi des réunions du projet,
- réponse aux sollicitations techniques de l'IPAMAC et des prestataires mandatés par l'IPAMAC dans le cadre des différentes actions menées (par exemple, lors d'enquêtes, de demandes de données ou de contacts, etc.),
- communication et diffusion, aux partenaires de son territoire ou hors de son territoire, des résultats des actions menées (en respectant les règles de publicité des financeurs, notamment de l'Etat).

Article 5 – Modalités financières

Budget programmé

Action 1.2 / « Meilleure gestion de la fréquentation sur les espaces naturels »

Postes de dépenses	2022	2023	2024	TOTAL	Ressources	
Ingénierie IPAMAC (personnel)	21 094,34 €	21 516,23 €	21 946,55 €	64 557,11 €	Participation des parcs (20%)	29 048,14 €
Ingénierie supplémentaire (stagiaires, chargés d'étude...)				- €	Convention ANCT MC (80%)	116 192,55 €
Frais de mission	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €		
Charges de structure	3 164,15 €	3 227,43 €	3 291,98 €	9 683,57 €		
Prestations externes	7 000,00 €	36 500,00 €	21 500,00 €	65 000,00 €		
TOTAUX	33 258,49 €	63 243,66 €	48 738,53 €	145 240,68 €		145 240,68 €

Participation financière du Parc à l'opération

La participation financière du Parc naturel régional des Grands Causses aux actions s'élève à **2 791,7 €**, pour les 3 ans (2022-2024).

Avance de trésorerie

Pour permettre la réalisation du projet par l'IPAMAC, le Parc naturel régional des Grands Causses s'engage à verser une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée de **3 300,92€**.

Délibération n° 2023-032-PNRGC du Comité syndical du 10 mars 2023

Animation des sites intégrés au réseau Natura 2000 Année 2023 : période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadhila BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOL Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1 :** Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- **Objectif opérationnel 5.2 :** Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
Article 5.2.4 : Mettre en place le réseau Natura 2000

Contexte et motif de l'action

Le Parc naturel régional des Grands Causses comprend 19 sites Natura 2000 sur son territoire : 17 Zones de Conservation Spéciale (ZSC - directive Habitats naturels, faune, flore) et 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS - directive Oiseaux).

Les Documents d'objectifs des sites Natura 2000 ci-dessous définissent une liste d'opérations de gestion et de sensibilisation visant à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est chargé de l'animation des documents d'objectifs :

« Plateau et corniches du Guilhaumard », « Causse Noir et ses corniches », « Cirque et Grotte du Boundoulaou », « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » (regroupe 5 sites), 3 sites du Larzac (regroupe : « Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire »), « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges », « Gorges du Tarn et de la Jonte (regroupe 4 sites), « Gorges de la Vis et de la Virenque ».

Le programme de l'animation des sites est défini en fonction des crédits disponibles et des actions retenues, en application des Documents d'objectifs respectifs.

Objectifs

Le programme proposé a pour objectif la mise en œuvre d'actions telles qu'elles ont été validées dans chaque Document d'objectifs, en réponse aux enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les comités de pilotage annuels valident chaque année le programme à mettre en œuvre.

Actions proposées pour la période concernée

1. Animation agricole

Le Parc a déposé un PAEC sur plusieurs sites Natura 2000.

La commission régionale a attribué des financements pour une mise en œuvre de 2 mesures sur le site « Causse Noir et ses corniches » : gestion par le pâturage et débroussaillage ponctuel, pour favoriser les habitats naturels d'intérêt communautaire et les espèces animales et végétales liées.

Sont prévus : réunions avec les agriculteurs, accompagnement des éleveurs volontaires pour le montage des dossiers (choix des parcelles et des mesures...), diagnostics écopastoraux et élaboration des plans de gestion.

Un nouveau PAEC sera déposé en 2023 pour d'autres sites (Plateau du Guilhaumard et Devèzes notamment).

2. Suivis d'espèces/sensibilisation

Documents d'objectifs visés :

« Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges », « Cirque et grotte du Boundoulaou », 3 sites du Larzac, « Gorges du Tarn et de la Jonte ».

Opérations à réaliser :

Suivi des oiseaux prioritaires qui justifient la désignation en ZPS (percnoptères, gypaète, vautour moine, crave...).

Une attention particulière sera portée à la population nicheuse de vautour moine dans la ZPS « Gorges du Tarn et de la Jonte », qui a subi des perturbations très importantes dues aux incendies d'août 2022 (perte d'un jeune, mais surtout disparition des arbres (brûlés) qui servaient de sites de reproduction).

- suivi des populations de chauves-souris au Boundoulaou et dans d'autres grottes à fort enjeu (grotte de Matarel et de la Cabane). Un bilan de 30 années de suivi dans la grotte du Boundoulaou sera également demandé au prestataire.

3. Animation générale

- Information auprès des élus des communes concernées par les zonages Natura 2000
- Accompagnement des porteurs de projets en lien avec les activités de pleine nature : manifestations sportives en sites Natura 2000, développement d'activités, équipements de sites
- Accompagnement des collectivités pour l'évaluation des incidences de projets
- Formations, interventions auprès d'étudiants
- Actions de communication
- Participation aux divers réseaux des animateurs et acteurs de Natura 2000
- Préparation des Comités de pilotage
- Avis en lien avec les enjeux identifiés sur les sites, sur les divers projets et opérations, afin de garantir leur compatibilité avec la conservation de la biodiversité Natura 2000
- Suivi d'espèces à Plans Nationaux d'Actions (vautours, lézard, passereaux...) et espèces de la directive Oiseaux (aigle, crave, gypaète)
- Veiller à la prise en compte des enjeux N2000 dans l'élaboration des différents documents de planification et projets de développement sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Pour mener à bien ces opérations, le Parc confiera des prestations à la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le CEN Occitanie, la LPO (Grands Causses et délégation de l'Aveyron), Rural concept.

Budget prévisionnel

Coût

Le coût de l'animation des Documents d'objectifs est défini pour chaque période et fait l'objet de demandes de financements spécifiques.

Il comprend :

- des dépenses de personnel du Parc
(y compris frais de structure et de déplacement forfaitaires de 20 %) :
(L. Danneville, C. Boyer, Joël Atché, L. Jacob), pour un total de.....64 968 € TTC
- des prestations extérieures :
Chambre Agriculture, LPO Grands Causses, Adasea, CENO,.....65 032 € TTC

Total TTC130 000 € TTC

Plan de financement : 100 %

Remarque : l'Etat a transféré depuis le 1^{er} janvier 2023 la compétence Natura 2000 aux Régions.

Seules les missions régaliennes (évaluation des incidences Natura 2000, extension/modification de périmètres notamment) demeurent assurées par l'Etat (DDT Aveyron).

De fait, le plan de financement est défini comme suit :

Région : 20 %

Europe (Feader) : 80 %

VOTE :	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette élection et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20230310-20230310_032-DE
Reçu le 14/03/2023

Délibération **PNRGC n° 2023-033** du Comité syndical du 10 mars 2023

Etude mutualisée pour la définition et la mise en place des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de 5 EPCI du Sud-Aveyron

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Fadhila BENAMMAR KOLY - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Clément CARLES - Sébastien CROS - Aurélie ESON - Joël ESPINASSE - Edmond GROS - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Monique ALIES donne son pouvoir à Cyril TOUZET Claude ASSIER donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne son pouvoir à Edmond GROS Jean-François DUMAS donne son pouvoir à Jacques ARLES Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie PALMIER donne son pouvoir à Sébastien CROS Thierry PEREZ LAFONT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à François RODRIGUEZ
■ Excusés	Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Marie LACAZE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD

Contexte et motif de l'action

Fin 2021, le PNR a signé un Contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME sur le territoire de cinq communautés de communes (périmètre du SCoT et du PCAET) : Millau Grands Causses, Larzac et vallées, St-Affricain, Roquefort, 7 Vallons, Monts Rance et Rougier, Muse et Raspes du Tarn.

Le COT a pour objectif d'accompagner ces cinq collectivités dans une démarche de transition écologique en s'appuyant sur deux volets : « Climat-Air-Energie », et « Economie circulaire ».

Le sujet de la prévention et de la gestion des déchets constitue l'un des enjeux majeurs autour de l'économie circulaire, tant d'un point de vue environnemental que financier.

De plus, l'élaboration de Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) étant obligatoire depuis 2015, les collectivités se doivent de se régulariser vis-à-vis de la réglementation.

Par ailleurs, les cinq communautés de communes (CC) présentent des similitudes quant aux problématiques et enjeux autour de la prévention et de la gestion des déchets sur leurs territoires respectifs. Des actions similaires sont également déjà proposées sur certains territoires.

C'est pourquoi, ces collectivités ont souhaité réaliser une étude mutualisée pour la définition et la mise en place de leurs PLPDMA respectifs.

Par ce biais, elles formalisent la volonté de s'engager collectivement dans une démarche de progrès avec pour objectifs de réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et d'en améliorer la valorisation pour limiter les impacts sur l'environnement tout en limitant la hausse des coûts pour les ménages.

Cette démarche s'inscrit également naturellement dans la continuité de la démarche COT ; avec la volonté d'instaurer une dynamique collective sur le territoire sur le sujet des déchets, et plus largement de l'économie circulaire.

Dans la lignée de son rôle de coordination du COT, le PNR des Grands Causses vient en appui des cinq collectivités pour la réalisation de cette étude.

Objectifs de l'action

L'étude mutualisée vise en premier lieu à accompagner les cinq communautés de communes dans l'élaboration, la validation et la mise en œuvre de leurs PLPDMA respectifs.

A travers l'élaboration et la mise en œuvre de ces documents, le PNR et les cinq collectivités souhaitent renforcer et développer une dynamique de territoire sur la prévention, et plus largement sur l'économie circulaire.

Au-delà de la mise en conformité réglementaire, le PLPDMA constitue une vraie stratégie locale en matière de prévention des déchets, dans l'optique de diminuer le volume de déchets produits et le coût associé pour la collectivité.

Par ailleurs, le volet mutualisé de l'étude permet également d'optimiser les coûts relatifs à l'élaboration et la rédaction des PLPDMA pour chaque collectivité.

Une demande de financement au titre de l'aide à la réalisation de projets locaux de prévention, gestion, valorisation des déchets et développement de l'économie circulaire de la Région Occitanie est sollicitée pour la réalisation de cette étude.

La demande de financement s'élève à 19 888 € pour un montant global de 39 775 € HT, soit un taux de subvention de 50%.

Descriptif de l'étude

L'étude présente trois phases :

- Une phase de diagnostic ; à l'échelle territoriale et à l'échelle de chaque CC : gisement de déchets, caractérisation des modalités de collecte, performances des collectes, mesures en place pour prévenir la production de déchets, évolutions prévisionnelles...
- Une phase de définition des objectifs et des actions à mettre en œuvre ; à l'échelle territoriale et à l'échelle de chaque CC :
 - ✓ Les objectifs de réduction sont identifiés de manière globale mais également de façon plus spécifique selon la nature des déchets ou selon les actions prévues : potentiels d'évitement, de détournement et les capacités de réduction.
 - ✓ Les actions opérationnelles à mettre en place seront de deux catégories: les actions déclinables par les cinq CC ; et celles plus spécifiques au territoire de l'une ou l'autre CC, compte tenu d'enjeux ou de moyens mobilisables spécifiques.
- Une phase de définition d'une méthodologie et d'un cadre communs pour la rédaction des PLPDMA.

Des outils méthodologiques seront proposés aux CC : trame de rapport de PLPDMA, fiche action type, méthode de travail commune, rédaction des fiches actions pour les actions communes.

Par ailleurs, les CC seront accompagnées dans :

- ✓ La définition des instances de gouvernance
- ✓ La définition d'une méthodologie de validation du PLPDMA
- ✓ La définition d'une méthode d'évaluation et du suivi du PLPDMA
- ✓ La proposition d'une organisation interne permettant le suivi effectif du PLPDMA, son animation et son évaluation.
- ✓ La définition des modalités de diffusion aux acteurs concernés des informations relatives aux actions définies dans le cadre du document.

En complément, la Communauté de communes du St-Affricain a souhaité prendre une option incluant la rédaction intégrale du document, quand les autres collectivités ont validé le fait de finaliser les documents en interne.

Coût et plan de financement

- **Coût HT :**
Tranche commune aux 5 communautés de communes.....37 625,00 € HT
Tranche optionnelle pour la CC du St-Affricain, Roquefort, 7 Vallons.....2 150,00 € HT
TOTAL..... 39 775,00 € HT
Soit..... 47 730,00 € TTC

- **Plan de financement**
Région Occitanie (50 % du coût HT).....19 888,00 € TTC
Autofinancement PNR et CC (50 % + TVA).....27 842,00 € TTC
TOTAL..... 47 730,00 € TTC

VOTE :	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à solliciter les subventions et à signer les documents nécessaires notamment les conventions de financement avec la Région ainsi que les conventions de mutualisations avec les Communautés de communes.

Fait et délibéré à Millau, les jours, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr